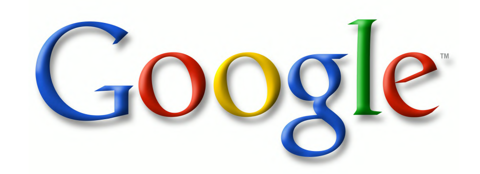

Google


Dei
ub Numi
Vige

ENTRETIENS

SUR

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

TOME I

Paris. — Typographie de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères 19.

ENTRETIENS

SUR

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

M. L'ABBÉ HENRI PERREYVE

CHANOINE HONORAIRE D'ORLÉANS

PROFESSEUR D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE A LA SORBONNE

TOME PREMIER

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS,

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE TOURNON, 29

1865

LETTRE

DE SON ÉMINENCE

LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A L'AUTEUR.

Archevêché de Bordeaux.

Bordeaux, 8 octobre 1864.

Monsieur l'abbé,

Je viens de lire avec un grand intérêt votre livre sur la nécessité, la nature et la constitution de l'Église.

Je vous félicite d'avoir donné de plus larges proportions à un travail qui, dans son origine, ne s'adressait qu'à la jeunesse. Il y a dans le monde, même dans le monde lettré, beaucoup de grands enfants, fort ignorants des droits de l'Église, de son histoire, de ses ser-

vices, de sa hiérarchie et de ses rapports avec les sociétés humaines ; échos frivoles, eux aussi, de tous les préjugés, de toutes les erreurs, qu'une presse également ignorante et passionnée leur apporte chaque jour. C'est à ces hommes, Monsieur, à ces hommes esclaves de tristes malentendus, mais dont vous supposez l'esprit juste, que vous offrez votre livre ; car, pour les esprits volontairement pervers, qui vont chercher dans l'erreur et le mensonge la justification d'une conduite coupable, ils ne relèvent que de cette presse religieuse dont la polémique est quelquefois utile pour démasquer la mauvaise foi, et ôter aux incrédules, aux méchants de parti pris, un crédit qu'ils font tourner à la ruine des ignorants et des faibles.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à ces hommes, qu'il faut abandonner à la justice ou plutôt à la miséricorde de Dieu, que vous vous adressez. Vous n'appelez à vous que les lecteurs sérieux et sincères.

Voici votre thèse : Intelligent et libre,

l'homme aspire au bonheur, au vrai et au bien. Or, à ce triple besoin, il n'a trouvé satisfaction ni dans les religions antiques, trop souvent complices de ses erreurs et de ses passions, ni dans la philosophie des anciens sages, évidemment impuissante. Il ne la trouve pas davantage aujourd'hui dans les religions altérées par la faiblesse ou la malice humaine, ni dans la philosophie, qui, malgré des services que vous ne contestez pas, est d'abord insuffisante, et n'est l'apanage que d'un petit nombre d'esprits d'élite.

Là donc, encore, ne se rencontre pas une satisfaction véritable au triple besoin que nous éprouvons tous. Qui nous enseignera où se trouve la vérité? Y a-t-il un maître sur ce point?

Unité doctrinale et sociale, infaillibilité, sainteté, universalité, perpétuité historique, tels doivent être, au jugement de la saine raison, les attributs essentiels de ce maître, s'il existe. L'Église catholique, et l'Église catholique seule, a la prétention d'être re-

vêtue de pareils caractères. Cette prétention est-elle fondée?

Oui; son unité d'abord est réelle, et de nos jours plus que jamais. Elle est son signe propre et distinctif, fondée qu'elle est sur les éléments essentiels de sa foi; et, dans le cours de l'histoire, elle la dégage de toutes les hérésies. Cette unité, toutefois, n'est pas l'inertie ni la mort, mais, comme vous l'expliquez si bien d'après Vincent de Lérins, elle connaît le progrès par le développement doctrinal, et sait répondre toujours, sans se diviser ni s'affaiblir, aux besoins divers des temps et des hommes.

A l'unité doctrinale, l'Église joint l'unité sociale : unité fondée dès le commencement et développée à travers les âges, grâce à cette constitution, à cette hiérarchie divine, dont vous développez admirablement la magnifique ordonnance.

L'Église possède encore les autres caractères exigés par la raison, et notamment cette infaillibilité nécessaire à l'enseignement cer-

tain de la vérité religieuse ; infaillibilité que l'Écriture seule ne saurait suppléer, et qui, d'ailleurs, est fondée sur l'Écriture comme sur toute la tradition ; infaillibilité qui réside dans le corps des pasteurs unis au chef, sans que ce chef seul, en certaines circonstances, en soit lui-même dépourvu.

Du reste, sans entrer dans les disputes des écoles, vous montrez qu'il y a là trop souvent de simples malentendus ; une opposition dogmatique entre le Pape et le corps des pasteurs n'étant qu'une chimère.

A cette infaillibilité que toute l'histoire proclame, l'Église doit l'identité de sa doctrine dans la diversité des lieux, des temps et des peuples, dans la multiplicité des altérations que l'hérésie a fait subir à la vérité, dans le progrès des sciences humaines et de la théologie elle-même : grand spectacle que vous déroulez aux yeux émerveillés de vos lecteurs, en terminant votre premier volume, et qui achèvera de vous les conquérir.

Vous développez très-bien votre pensée,

Monsieur, dans le second volume, que j'ai lu avec autant d'intérêt que le premier.

Dans le chapitre sur la Sainteté de l'Église, vous prouvez que l'Église catholique a dans sa doctrine, dans ses institutions, dans les secours spirituels qu'elle est chargée de donner au monde, le secret du bonheur des hommes, parce qu'elle a le secret des vertus.

Dans le chapitre du Gouvernement spirituel, vous montrez la nécessité de l'autorité gouvernementale et coërcitive dans l'Église de Dieu. Vous la vengez du reproche d'avoir abusé de cette autorité dans le passé de son histoire; et vous démontrez que, sans abdiquer les droits imprescriptibles de cette puissance spirituelle, elle accepte, dans l'expression et dans l'usage de ce droit, comme elle l'a toujours fait, les modifications nécessaires que le temps apporte dans le jeu de toutes les grandes institutions.

Vous prouvez que la véritable liberté des consciences est respectée dans l'Église catholique, tandis qu'elle ne l'est jamais dans

les églises nationales séparées de l'unité.

Vous réfutez enfin d'une manière victorieuse, dans le chapitre sur le Salut des hommes, les objections vulgaires, mais toujours renouvelées, tirées de la formule « Hors de l'Église point de salut. »

Débarrassés désormais de leurs préventions et délivrés de leurs ténèbres, plusieurs, je l'espère, embrasseront avec conviction et amour la foi de cette Église qui, loin d'être en opposition avec le progrès des sociétés modernes, « a les promesses de la vie présente comme celles de la vie future. »

Toujours est-il que ceux qui ne se rendront pas à vos démonstrations seront bien à plaindre, tant vous avez déployé de science, de talent, de charité chrétienne pour gagner les esprits et les cœurs, de sage condescendance pour dépouiller la théologie de ses termes abstraits et la mettre, au moyen de la langue vulgaire, à la portée de tous. Votre style, qui a toute l'ardeur et le charme de la jeunesse, est également d'un maître et

s'élève souvent jusqu'à l'éloquence. Vous atteindrez donc votre but, Monsieur, vous convertirez des âmes, et vous recevrez les bénédictions de l'Église notre mère à laquelle vous aurez gagné de nouveaux enfants.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

† FERDINAND, CARDINAL DONNET,
ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Ce livre ne renferme point un traité de théologie; mais un éclaircissement sérieux offert à un homme du monde sur les origines, la constitution et l'avenir de l'Église catholique.

Quand l'auteur commença de l'écrire, il était aumônier d'un collége de l'Université, à Paris. Chargé de donner l'enseignement religieux à la division supérieure des élèves qui se préparaient aux écoles du gouvernement, division recrutée chaque année dans tous les colléges de France, il s'aperçut que ces jeunes hommes, imparfaitement défendus par les murs du lycée contre les bruits du dehors et le mouvement très-agité de l'opinion, discutaient constamment entre eux les droits de l'Église, son histoire, sa constitution, ses rapports avec le

monde moderne, et qu'ils le faisaient, pour la plupart, sans avoir d'idées exactes sur ces importantes questions. Il lui parut dès lors qu'il ne pouvait rien entreprendre de plus utile ni de plus opportun pour éclairer ces jeunes esprits et les diriger dans leurs jugements, que de leur faire connaître cette Église, devenue le sujet de leurs conversations ardentes, et de substituer des notions justes à tant d'idées incomplètes, vagues ou erronées qui servaient de bases à leurs discussions. Les jeunes gens auxquels il s'adressait l'écoutèrent avec la loyauté d'un âge qui consent encore à perdre ses préjugés ; et plusieurs se firent une joie d'avouer qu'ils avaient acquis sur l'Église catholique des idées nouvelles, capables de fortifier leur foi en affranchissant leur esprit d'odieux malentendus.

Telle fut l'origine de ce livre.

L'auteur l'offre d'abord à ses chers élèves du lycée Saint-Louis, comme un souvenir des enseignements qu'il fut heureux de leur don-

ner; étendant plus loin son regard, il l'offre encore à tant de jeunes hommes qui, au sortir des longues préparations de l'enfance et de la jeunesse, vont entrer dans la vie publique, et devenir bientôt les maîtres des autres hommes.

Portés par leur éducation, leurs études, et les brûlants efforts d'un travail plein de luttes, à la tête de leur pays, ces jeunes hommes seront demain les ingénieurs de nos départements, les officiers de nos armées et de nos flottes, les professeurs de nos universités, les premiers magistrats de nos villes. A leur tour, ils tiendront en main cette arme de l'autorité publique, si puissante pour le bien ou pour le mal; ils seront chargés de continuer l'œuvre de leurs pères; et d'élever, s'il se peut, dans l'honneur et dans la paix, cet édifice des institutions modernes, que soutiennent tant de forces nouvelles et tant de brillantes espérances, mais que menacent aussi tant de faiblesses secrètes, tant d'orgueil et tant d'illusions!

Devant la grandeur de leur œuvre, et elle est digne d'émouvoir, je ne m'adresse en ce moment qu'une question, une seule, mais décisive ; je me dis : Seront-ils chrétiens? tiendront-ils compte de Dieu dans les affaires? croiront-ils à l'âme des hommes qu'ils commanderont? Connaîtront-ils Jésus-Christ? auront-ils compris que c'est l'ordre éternel des choses, que, depuis la mort de l'Homme-Dieu, on ne puisse plus rien fonder sans lui qui soit bienfaisant et qui soit durable parmi les hommes? Sauront-ils la grandeur de son œuvre qui est l'Église, et, mieux inspirés que leurs pères qui entreprirent de se passer d'elle, et d'être grands dans la cité de la terre en désertant la cité de Dieu, tiendront-ils pour certain que tout le problème de l'avenir est là, et que tout est sauvé s'ils savent asseoir les institutions nouvelles sur les antiques fondements, les seuls inébranlables, de la foi des chrétiens?

Grande question, grande inquiétude, et grande espérance!

Mais l'espérance doit être la plus forte, et c'est elle qui a dicté ce livre.

Parmi les tristes raisons qui rendent, en nos jours, tant d'âmes étrangères à l'Église de Dieu, l'auteur croit sincèrement que les plus puissantes comme les plus universelles sont la légèreté, l'ignorance et les malentendus. Voilà de graves obstacles, mais on aperçoit du premier regard qu'ils ne sont point invincibles.

On peut distinguer dans le monde deux sortes de légèreté en matière de religion. Il y a la légèreté perverse, celle qui, de parti pris, échappe par une bouffonnerie à un argument; celle qu'enveniment l'orgueil ou l'intérêt, et surtout cet impérieux besoin d'être conséquent avec soi-même qui décide pour tant d'hommes de leur théologie, et leur persuade de se faire, une fois pour toutes, des dogmes compatibles avec leur conduite. On n'a rien entrepris ici pour les âmes atteintes de ce mal. Dieu seul peut les guérir, parce que seul il tient dans sa main les événements qui

brisent la frivole obstination des cœurs, e
forcent une âme à ne plus se jouer avec l
question de la vérité.

Mais il y a une autre légèreté dans le
jugements religieux du monde, et je veu
croire que c'est la plus répandue. On n'a pa
le temps d'être sérieux. On a les plaisirs et le
affaires; on a les tourments de l'ambition, et
les difficultés d'un établissement avantageux
dans le monde. Il y faut des soins et des soucis
accablants. Il faut qu'à vingt ans un homme
ait décidé de sa carrière et terminé l'affaire de
toute sa vie. Le voilà plongé douze heures
par jour dans les mathématiques. Quand ce
prisonnier sort par hasard de son livre, il
vous regarde parler sans vous comprendre,
et tout ce qu'il peut vous promettre de plus
encourageant, c'est de vous entendre plus
tard : « *audiemus te de hoc iterum* (1). » Il
résulte d'une si ancienne inapplication aux
questions religieuses une douloureuse inap-
titude à les saisir, qui d'abord les fait re-

(1) Act., XVII, 32.

douter, puis les fait dédaigner le jour ou l'orgueil se lasse d'avouer sa faiblesse.

Cependant il faut parler de l'Église, car Jésus-Christ n'a pas caché son œuvre. Elle est dans le monde comme la flamme sur le candélabre, comme la cité sur la montagne. Elle n'a pas seulement le secret des éternelles énigmes; elle touche à tous les intérêts du temps, elle occupe toute la vie de l'homme : son berceau qu'elle purifie, son foyer nuptial qu'elle garde, son lit de mort et ses moments suprêmes où seule elle est assez grande pour oser paraître. Elle mêle sa vie à la vie des nations, son histoire à leur histoire. Elle ne permet pas aux politiques de passer inattentifs. Elle les arrête ; elle les juge ; elle les contredit ou les approuve; elle les favorise ou les gêne ; elle a sa paix et ses guerres; ses armées et son empire, qui est l'empire des âmes ; elle a le secret de s'attacher les plus nobles, les plus clairvoyantes, les plus libres, et décidément c'est une puissance avec laquelle il faut compter.

Puisqu'il le faut, on se décide donc, on s fait une opinion, on prend un parti. Un jour pour en finir, un homme, qui n'a pas l temps d'y penser, jugera sans hésiter dix neuf siècles de civilisation chrétienne, e regrettera l'existence de cette immortell Église, sans laquelle rien ne serait de ce qu élève son âme, sanctifie sa famille et honore sa destinée. Ne vous étonnez point de cette étourderie cruelle : ce penseur libre a lu son journal ; il le lira demain ; il a décidé en lui-même de s'en tenir une fois pour toutes à des définitions dogmatiques auxquelles il se soumet, dont il n'a d'ailleurs ni le loisir ni les moyens de critiquer l'infaillible assurance.

Qu'ai-je à dire de ce qu'il pourra croire sur la foi de tels oracles? Ce que la légèreté a commencé de faire, la haute ignorance va l'affermir. Qui ne sait l'intrépidité avec laquelle se posent, et se maintiennent, et triomphent dans les feuilles publiques de nos adversaires, les plus singulières confusions

et les plus insoutenables préjugés? Ils nous ignorent complétement; cependant, chaque jour, il leur faut parler de nous, et ils le font chaque jour. Il y a des mots qu'ils savent, et qu'ils écrivent, quand le vide de la pensée est total en eux : *Moyen âge*, *Inquisition, les Dragonnades*, *Torquemada*, *Galilée*, voilà pour eux tout le passé de l'Église; et ce sont les seules lumières qu'ils suspendent et entretiennent, de loin en loin, pour guider leurs lecteurs dans les déserts nébuleux de leur science historique. Ce qu'ils pensent de la constitution de l'Église est plus étrange encore que ce qu'ils connaissent de son histoire. Il leur arrive constamment de se servir de termes dont il est évident qu'ils ignorent la valeur. Les discussions publiques soulevées en nos jours sur les droits du Saint-Siége ont montré jusqu'à quel point l'ignorance de nos principes et de notre constitution est profonde en la plupart des hommes qui nous combattent, et combien souvent il leur arrive, dans leurs chimériques

effrois, de tirer le glaive, et de se ruer sur des fantômes :

Irruat, et frustra ferro diverberet umbras !

Que n'a-t-on point proposé aux esprits, d'un ton grave, et sans paraître même comprendre en quoi l'on se montrait trop faible? Depuis l'élection d'un patriarche français par le vote universel, jusqu'à la convocation d'un concile *œcuménique* à Saint-Cloud par ce même patriarche, tout a été dit, et, si ces inepties malheureuses n'ont rencontré que du mépris dans les esprits éclairés, est-il bien certain qu'elles n'aient point paru quelquefois sérieuses à tel ou tel confiant lecteur, peu armé sur ces graves sujets, et disposé à accepter pour l'Église « la situation nouvelle des temps modernes? »

C'est avec cet homme dont on suppose encore l'esprit juste et le caractère loyal que l'on voudrait s'entretenir dans ce livre. Pourquoi ne s'avouerait-il pas à lui-même qu'il ignore trop habituellement le grave sujet

dont on dispute ? Pour lui, on l'accorde, c'est malheur plus que faute. Il n'a pu jusqu'à ce jour s'en instruire. On ne peut tout apprendre en même temps ; et l'auteur du présent livre, qui, sur son sujet, pourrait avoir quelque avantage, reconnaît volontiers qu'il est vaincu, s'il faut, avec son lecteur, disputer d'algèbre ou de chimie. Que ce ne soit donc point ici la lutte de deux esprits placés en adversaires comme pour un duel. Le lecteur ne pourra jamais être vaincu que par lui-même, en lisant un livre où l'on n'a su dire que trop imparfaitement les choses qui pouvaient décider de la victoire ; et ainsi la vérité, s'il la rencontre, sera bien le fruit de sa découverte. On ne lui offre que l'avantage de connaître une fois ce dont il a parlé sans cesse et ce dont il parlera tous les jours ; on lui promet des explications simples, on s'impose le devoir d'être sincère, on s'engage à ne défendre la vérité que par de bonnes raisons ; on ne lui demande en échange de cette loyauté que l'application nécessaire

pour lire un livre dont on s'est efforcé de lui rendre les abords très-faciles, en traduisant en langue vulgaire les idées et les termes de la théologie.

De tous les malentendus qui éloignent aujourd'hui les esprits du Christianisme, de tous ceux qui froissent, en particulier, les sentiments les plus ardents de la jeunesse de notre pays, il n'en est point de plus envenimé que celui d'un antagonisme prétendu entre l'Église catholique et les principes constitutifs des sociétés modernes; il n'en est point que nos adversaires exploitent avec plus de confiance, et ils obéissent en ceci à un instinct très-juste; car, dans le vide affreux de croyances et de règles morales qui se fait de plus en plus autour du Christianisme, les âmes altérées du vrai et du bien reviendraient en foule à cette source éternelle, si une implacable vigilance ne les en écartait à force de préjugés et de mensonges. L'auteur de ce livre s'est efforcé de dissiper les ténèbres amoncelées en nos jours sur cette grande

et délicate question. Si les principes sont immuables comme Dieu même, comment ne pas reconnaître dans les institutions un élément variable qui s'harmonise avec le caractère des temps et suit la marche de l'histoire? Refuser obstinément de comprendre cette marche et d'entrer dans le cortége, n'est-ce point résister à la Providence de Dieu, comme sacrifier ou affaiblir les principes serait offenser son immuable sagesse? Le cœur fixé sur l'éternité qui l'attend, mais engagé dans le temps qui l'y mène, le chrétien doit être tout à la fois un être immobile et un être en marche : immobile du côté de l'éternité dont il tient par avance les inébranlables certitudes, en marche du côté du temps où il vit, cherche et combat Être de l'éternité qui sera le repos, être de son temps qui est le chemin, c'est là tout l'homme formé par Jésus-Christ.

C'était un homme de son temps qu'un saint Paul, plus Juif que les Juifs à Jérusalem, et, parmi les Romains, plus fier que per-

sonne du droit de cité romaine. C'était un homme de son temps qu'un Origène, s'emparant dans son école de toutes les sciences contemporaines, et même des arts, et les soumettant, sans les diminuer, à la discipline chrétienne. C'était un homme de son temps qu'un saint Justin, restant Platonicien pour être entendu des philosophes; et qu'un Clément d'Alexandrie, abandonnant le langage reçu dans l'Église pour parler celui qui séduisait la *société moderne* du II[e] siècle, et montrant dans ses immortels *Stromates* que, si l'on veut enfin le parfait gnostique, il faut le chercher parmi les chrétiens. C'était un homme de son temps qu'un saint Augustin, annonçant aux peuples que leurs destins n'étaient pas enfermés dans la fortune de l'Empire; et, à travers les désastres de l'invasion, jetant un regard prophétique sur l'avenir des nations nouvelles. C'était un homme de son temps qu'un Salvien, ouvrant les deux bras aux barbares, et les accueillant dans l'Église comme le sang nouveau qui venait y ra-

jeunir la vie. C'était un homme de son temps qu'un saint Grégoire, défendant aux missionnaires bretons de contredire les coutumes des peuples qu'ils appelaient dans l'Église ; leur ordonnant de transformer au lieu de détruire ; donnant pour règles à leur zèle apostolique celles d'une divine douceur et d'une intelligente patience à l'égard de traditions séculaires. C'étaient des hommes de leur temps que tant de grands papes, d'intrépides évêques, de hardis missionnaires, qui, dans les heures funestes, au milieu de périls que n'égaleront jamais les nôtres, et tandis que retentissaient autour d'eux les voix des prophètes de mort et les éternelles prédictions de la fin des temps, ne voulurent point abandonner l'espérance, continuèrent de croire et de travailler au salut du monde, comme si le monde devait avoir un lendemain, respectèrent les hommes qu'ils devaient sauver, acceptèrent de voir changer le vêtement extérieur du temple pour conserver le tabernacle.

Nous croyons comme ont cru ces grands

saints; nous espérons voir l'alliance de l'immortelle Église de Jésus-Christ avec le temps où nous sommes, comme ils espérèrent et conclurent l'alliance de cette sainte Église et de leur temps. Plusieurs n'ont pas vu de leurs yeux l'achèvement de l'ouvrage, et sont morts n'ayant pour soutien que l'espérance, et la certitude de travailler pour l'avenir. Les obscurs missionnaires du Ve siècle, perdus dans les forêts de la Germanie et de la Bretagne, étaient les vrais précurseurs d'Innocent III et de saint Louis; six siècles avant l'heure du triomphe, ils préparaient, dans de sanglantes ténèbres, les splendeurs sacrées du siècle de Dante. Nous bornerons, s'il le faut, notre ambition à cette attente douloureuse, mais certaine; heureux seulement d'apporter à cet égard des convictions et des désirs dont nul ne pourra loyalement suspecter la sincérité.

Il y a plusieurs manières de servir l'Église, mais il n'y a qu'une manière de l'aimer. Nous avons la bienheureuse assurance de l'aimer,

cette auguste Mère, de toute la force de notre raison et de notre cœur, quand nous nous efforçons de ramener en son sein les hommes qui nous entourent et dont nous partageons la vie. C'est à ceux-ci, et non à ceux du douzième siècle, que nous sommes envoyés. Encore moins serait-ce à je ne sais quel homme idéal que l'histoire n'a jamais rencontré sur son chemin, parce qu'il n'a jamais paru sur la terre. Nous répondrons devant Dieu, non de ces êtres passés ou possibles, mais des êtres réels, vivants, luttants et souffrants que nous touchons de nos mains. C'est eux dont Dieu nous ordonne d'étudier le caractère, de connaître les besoins, de respecter les droits, de ménager même les dispositions ombrageuses, car ainsi faisaient les apôtres, les pontifes et les saints dans les siècles passés; c'est à eux qu'il s'agit de donner ces grandes lumières évangéliques, sincères, mais opportunes, qui ne blessent pas, mais persuadent et sauvent; c'est eux que nous devons comprendre, aimer et convaincre.

Ces hommes s'appellent *la société moderne* — soit. — Voilà dix-neuf siècles que l'Église se rencontre face à face avec la société moderne, laquelle est de tous les temps, et qu'elle lui ouvre, sans la dédaigner ni la maudire, mais au contraire dans la paix et dans l'amour, les trésors de Celui « qui n'est pas venu perdre les hommes, mais les sauver (1). » L'auteur n'a pas eu peur d'un mot : il espère avoir parlé un langage grave, calme et juste, sur la très-nécessaire et très-désirable alliance de l'Église catholique avec la société moderne.

La certitude bienheureuse de n'avoir cherché que la vérité, de n'avoir désiré que la justice, de n'avoir travaillé qu'à la paix des esprits, si elle suffit à rassurer notre conscience d'écrivain, ne satisferait pas assez notre conscience de chrétien, de catholique et de prêtre. Il y faut de plus un sentiment sans lequel rien de bon ne sera jamais fait dans l'Église de Dieu: je veux dire celui de l'obéissance aux pasteurs,

(1) Luc, xv, 56.

et de la soumission la plus filiale à cette autorité apostolique dont tout le livre que nous venons d'écrire démontre la nécessité, la grandeur et les bienfaits. J'entends donc accomplir un devoir, mais surtout je me fais une joie et un honneur, en déclarant que je soumets ces pages, écrites pour la défense de l'Église, à la sagesse de cette Église même, dont les jugements seront toujours sacrés pour ses fils; et en particulier à cette Église Romaine « à laquelle, à cause de son universelle primauté, tout doit s'unir dans l'univers chrétien (1). » Un écrivain catholique n'aura jamais de plus ferme soutien dans ses travaux, ni de plus grande force dans ses périls, que le sentiment de cette unité universelle, qui rattache par les liens sacrés du respect, de l'obéissance et de l'amour tous les membres de l'Église à leur chef. Mais, pour quelques-uns, ce sentiment est uni à de telles impressions, il emprunte au passé de tels charmes, et la puissance de si chers souvenirs, qu'il les pos-

(1) Saint Irén., *Adv. hæreses*, III, 2.

sède comme par le fond des entrailles, et leur est plus présent et plus intime que le sentiment même de la vie.

Celui qui dans la liberté de sa jeunesse, conduit à Rome, au jour des ordinations sacrées, s'est couché sur les dalles de Saint-Jean de Latran; et là, sur le sein de la *Mère des Églises*, a prononcé ces serments éternels qui lient bienheureusement une âme au service de Dieu, celui-là, quelle que soit la fortune de l'avenir, n'entendra jamais, sans que son cœur tressaille, prononcer ton nom, sainte Église Romaine! Il sentira plus que tout autre entre ta vie et sa propre vie les liens du sang maternel; rien ne lui sera plus cher au monde que le souvenir de ce que tu fus pour lui : rien ne lui paraîtra plus voisin du bonheur que la plus humble occasion de combattre pour toi, et de souffrir, s'il le faut, pour l'honneur de te rendre témoignage parmi les hommes!

.. 9 octobre 1864.

ENTRETIENS

SUR

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

Du Maître de la vérité.

I

De la vocation de l'homme et de ses désirs essentiels.

Trois forces ont été données à l'homme pour atteindre ses destinées :

La sensibilité, qui appelle le bonheur; l'intelligence, qui demande le vrai; la volonté, qui cherche le bien.

L'égarement partiel ou momentané de ces forces dans la douleur, l'erreur et le mal, ne saurait

rien prouver contre leur vocation : mais plutôt il les confirme. L'homme pervers qui s'enfuit, loin du bonheur, de la vertu et de la vérité, à la recherche des faux biens dont l'ambition le dévore, témoigne encore, par l'ardeur de ses désirs, qu'il poursuit un idéal de bonheur, de vrai et de bien : idéal renversé, perverti, retourné, pour ainsi dire, contre lui-même, plein toutefois de tels attraits, de tels charmes, de telles illusions, qu'on y découvre sans peine les traces profanées d'une promesse divine.

Ce triple appel des âmes vers le bonheur, la vérité, le bien, se retrouve sur toute la terre et dans tous les temps, sous toutes les formes de la vertu, de l'héroïsme, de l'erreur même ou de la passion : sous toutes les formes de la joie, de l'action de grâces, de la tristesse ou du désespoir ; toujours et partout, dans le bien ou dans le mal, dans le succès ou dans le revers, dans la jouissance ou dans les larmes, c'est l'homme cherchant à atteindre le but suprême de sa destinée.

On peut affirmer qu'une observation si soutenue d'un fait si constant et si universel doit conduire à une loi fondamentale de la nature humaine, loi qu'il faudrait formuler ainsi : L'homme, doué par Dieu de sensibilité, d'intelligence et de

volonté, est fait pour posséder le bonheur, pour connaître la vérité, pour faire le bien.

Qu'on se tourne maintenant vers l'ensemble des êtres et des lois posés par Dieu dans l'univers : on verra sans peine que les êtres y atteignent leur fin. Dieu ne se borne jamais à poser la loi : il rend possible son exécution, presque toujours il l'assure. Il soumet le monde à la loi de l'attraction, et il détermine dans de si menus détails l'exécution de cette loi, que la présence ou l'absence de la moindre masse modifie théoriquement, d'une façon certaine, la marche d'un astre, et change ses relations avec les astres qui l'entourent.

Il fait l'instinct de l'animal, et il dispose toutes choses pour satisfaire cet instinct. Les organes, les aptitudes, les habitudes de l'animal vont à sa fin et l'atteignent.

En un mot, Dieu tient ses promesses dans l'univers. Il ne se borne pas à y jeter les êtres et à les emplir d'espérances et d'aspirations : « Il ne crée pas le monde et s'en va... » comme parle saint Augustin : « *Deus non creavit et abiit ;* » ce qu'il fait chercher, il l'assure ; ce qu'il fait demander, il le donne, et la créature manquera plutôt de désirs que le Créateur ne sera trouvé infidèle dans l'accomplissement de ses promesses.

Comment donc, ô âme immortelle! fille de Dieu et la bien-aimée de ses œuvres, comment les forces qui ont été mises en vous pour l'accomplissement de vos destinées resteraient-elles fatalement impuissantes? Comment l'instinct qui vous porte à chercher le bonheur, à trouver le vrai, à désirer le bien, serait-il toujours trompé? Parce que vous êtes la meilleure des œuvres divines, devez-vous être la plus inconséquente et la plus stérile? et Dieu n'aura-t-il augmenté en vous le degré de la vie, de la sensation, de l'intelligence, de l'activité et de l'amour, que pour vous faire tomber de plus haut dans le vide et dans le néant?

J'aperçois bien que votre liberté peut compliquer ici l'action divine, et que vous ne sauriez venir à l'accomplissement de vos destinées comme y vient l'être fatal ou instinctif. Mais quel don serait-ce, grand Dieu! que celui de la liberté, s'il ne faisait qu'entraver votre marche, l'égarer et la pervertir? La liberté vous a-t-elle été donnée pour multiplier vos chutes ou pour augmenter vos victoires? Certes, pour augmenter vos victoires! pour accroître en vos œuvres l'honneur de l'obéissance, et rendre en vous, non-seulement éclatante, mais méritoire, la beauté de l'ordre. Oui, là est tout le sens de la liberté!

Plus je vous regarde, ô âme humaine! et moins je découvre en vous de condamnation fatale à la souffrance, à l'erreur et à la perversité; plus je vois, au contraire, de raisons solides pour que la sagesse divine achève en vous la suite de ses desseins, et que vous soyez, dans la triple satisfaction de votre cœur, de votre intelligence et de votre volonté, l'exemple d'une créature achevée dans le bonheur, dans le vrai et dans le bien.

II

Que les religions antiques n'ont point satisfait les désirs essentiels de l'homme.

Mais si nous quittons la vue de l'âme humaine, considérée en elle-même, pour la regarder dans son histoire, nous apercevons tout à coup comme une immense contradiction au raisonnement qui précède.

Nous voyons l'âme de l'humanité antique s'épuiser très-longtemps en efforts stériles pour atteindre sa fin, et de nos jours encore beaucoup d'âmes demeurer volontairement dans cet effort stérile. Nous écoutons les plus fiers et les plus li-

bres des génies antiques : ils nous transmettent comme la tradition d'une plainte immense touchant la vérité qui leur échappe, le bien qu'ils ne sauraient atteindre et le bonheur qui les fuit.

Ils se croient trompés, méchants et malheureux; mais telle est leur défiance de l'homme, qu'ils prédisent d'avance la décadence, de plus en plus profonde, de l'humanité tout entière, et jettent à leurs fils la triste prophétie du poëte :

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.
(HOR. *Lyr.* l. III, 6.)

La loi de la décadence est la loi fondamentale de la philosophie de l'histoire dans l'antiquité. Elle est le fond des poëmes et des mythologies comme des systèmes philosophiques. L'homme antique sent qu'il tombe, et que cette chute continuée l'éloigne de plus en plus des régions de la vérité, du bien et du bonheur.

Mais le mal comme il le dit, n'est rien auprès du mal comme il le fait. L'homme antique cherche un maître, auquel il confiera la direction des trois forces majeures qui doivent le conduire à

l'accomplissement de ses destinées. Ce maître, il le trouve : c'est l'homme. Il lui confie son cœur, son intelligence et sa volonté.

Sous l'empire de la direction doctrinale et morale de l'homme par l'homme, que vont devenir ces divines forces? Que vont devenir, dans le monde, sous le gouvernement de l'autorité humaine, les trois désirs de la vérité, du bien et du bonheur?

L'homme n'a que deux manières de diriger l'homme :

Il le dirige au nom de la tradition religieuse, ou il le dirige au nom de la raison.

Ces deux méthodes sont successivement ou simultanément adoptées par le maître antique : mais plus ce maître enseigne, plus les ténèbres croissent dans l'âme du disciple; plus il veut diriger, plus les passions bouillonnent et débordent; plus il ose parler de bonheur, plus la terre s'assombrit et se couvre de sang et de larmes.

Singulière impuissance, inexorable aussi, dont rien ne peut triompher, ni l'antiquité des religions, ni l'éclat du génie philosophique!

Qui dira ce que devenait l'âme humaine sous la direction religieuse du maître antique? Si quelque savant allemand, tel que Creuzer, nous ex-

pose, dans sa *Symbolique*, les raisons mystérieuses, les harmonies cosmogoniques, les significations secrètes des rites païens, nous avons peine à le suivre, et à ne point perdre le fil du système à travers le dédale de contradictions ridicules ou honteuses qu'il rencontre à chaque pas; mais du moins on peut l'entendre : il est plus difficile déjà de jeter les yeux sur les symboles recueillis et retracés des religions païennes; il est absolument pénible de visiter le musée secret de Portici.

Plus vous quittez le système archéologique pour venir à l'histoire et au fait, plus grandit et éclate l'immonde grossièreté du symbole. Mais je pense qu'il est impossible à une imagination chrétienne de se représenter ce que devait être une société d'hommes vivant sous l'empire de ces rites et s'inspirant de ces traditions.

On peut même croire que les dispositions chrétiennes avec lesquelles certains esprits abordent l'étude des religions antiques, leur sont un piége, et peuvent fausser leur jugement sur les conséquences immédiates des rites païens. Possédant le trésor de la vérité, ils cherchent toujours dans le symbole antique une prophétie de cette vérité désirée, un vestige de l'espérance première donnée à tous les hommes et conservée par eux de géné-

ration en génération. Ils donnent ainsi aux cérémonies païennes une valeur prophétique et figurative que les peuples antiques ne pouvaient assurément soupçonner. De là une sorte de complaisance et d'indulgence rétrospectives accordées au nom de l'intérêt scientifique et même apologétique, à des symboles et à des rites en eux-mêmes inexcusables.

Mais, sans méconnaître la part de prophétie qui pouvait se retrouver dans la tradition religieuse païenne, et les souvenirs qu'elle avait gardés de la première éducation de l'homme par Dieu, il faut bien avouer que ces vestiges sacrés, fatalement inintelligibles aux sociétés antiques, disparaissent presque toujours sous l'inexprimable obscénité des symboles, et que l'éducation directe qu'en recevait le peuple était celle du libertinage et de l'impudeur.

Qu'a fait le maître antique pour satisfaire dans l'âme humaine le désir de la vérité religieuse? Les religions orientales, en divinisant les forces naturelles du monde, astronomiques, physiques, végétales, physiologiques, conservaient du moins une apparence de grandeur, bien que l'expression immédiate du dogme fût presque toujours vile et impure. Mais que dire de la théologie des Grecs

et des Romains ? Les Romains, on l'a observé déjà, n'eurent jamais, à proprement parler, de théologie dogmatique. Les vieilles traditions étrusques et les mythes grecs ou orientaux tiennent peu de place dans leur vie. La vraie divinité de Rome fut Rome : « Roma Dea — Roma æterna. » Et plus tard, quand un seul homme eut hérité des droits de tout le peuple, comme parle la loi romaine, le Dieu s'appela Tibère, Caligula, Caracalla, Héliogabale.

Quant à la théologie grecque, laissons, si l'on veut, les dieux d'Hésiode, d'Homère, et l'absurde Olympe sans mystères, sans grandeur, sans poésie, que dépassent infiniment les théologies brahmanique, persane ou égyptienne. Prenons l'hellénisme au moment de la grande crise qui devait le transformer, sous l'influence néo-platonicienne. Tout concourt ici à relever sa grandeur, si la relever est possible. Le désir de combattre le christianisme par ses propres armes donne à Jamblique et à Porphyre une inspiration mystique, ignorée jusque-là des Grecs. En même temps les théurges parlent la langue de Platon et mêlent aux pratiques des mystères les hautes conceptions du Portique. Pour que rien ne manque à la fortune païenne, voici venir Julien, prêtre autant que soldat, homme d'État et grand homme de guerre,

adoré des armées, croyant jusqu'à la superstition, mettant au service des dieux toute la puissance que Constantin avait mise au service de l'Évangile, avec plus de fougue.

Voilà, certes, la grande heure de l'hellénisme. Si l'émulation chrétienne, la raison platonique, la mysticité nouvelle, la majesté impériale ne lui rendent aucun éclat, qu'en pourra-t-on espérer? C'est à Porphyre de répondre. Ouvrez la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, et lisez ce que ce grand docteur nous a conservé de la *théologie civile* du néo-platonicien. On y voit bien l'effort d'une transfiguration de la vieille mythologie grecque dans la philosophie platonicienne, et surtout dans l'*esprit nouveau*, mais cet effort est absolument impuissant. La théologie de Porphyre demeure un amas de mythes absurdes et impurs, de délires superstitieux et de rêveries pour le moins puériles.

Le maître antique n'est pas heureux dans sa mission de satisfaire le besoin de vérité religieuse qui sollicite l'intelligence humaine. Que pourra-t-il faire pour rassasier dans l'homme le désir du bien? Je n'éprouve aucun goût pour la peinture des mœurs païennes : cette thèse a d'ailleurs désormais tout le désavantage du lieu commun. Comment analyser ce que nous ont laissé sur les

mœurs antiques Tertullien, Lactance, saint Augustin, après Tacite et Suétone? et pourquoi le tenter encore quand Chateaubriand l'a fait? Un seul point nous semble devoir ici fixer l'attention : c'est que l'enseignement religieux, j'entends celui du Dieu et du temple, fut souvent le plus puissant agent de la dépravation antique. Tout l'atteste, les ruines plus encore que les livres. Si la femme antique avait pu demeurer seule au foyer domestique, on peut croire que l'honneur et la pitié naturelles eussent donné à son âme des reflets de pureté, d'amour et de vertu; mais il fallait qu'elle sortît; il fallait qu'elle allât déposer sa guirlande de fleurs sur tel symbole du culte de la Bonne Déesse ou de Cybèle, il fallait qu'elle vît en plein soleil, dans les rues de Pompéïa ou d'Herculanum, des emblèmes qui embarrassent aujourd'hui le regard peu suspect d'un vieil archéologue de Naples ou de Londres.

Tout l'homme païen est dans le jeune libertin de Térence contemplant l'adultère du maître des Dieux, et s'écriant, honteux de ses scrupules:

« Ego homuncio hoc non faxim ! »

(TÉR. *Eun.*, act. III.)

III

De l'impuissance de la philosophie antique pour conduire l'homme à ses destinées.

Ce que le maître antique n'a pu donner à l'homme au nom de la tradition religieuse, le lui donnera-t-il au nom de la philosophie?

La philosophie — toute philosophie — est victime d'une première infirmité qui impose des limites très-restreintes à ses gloires : c'est qu'elle brille comme le flambeau allumé pour quelques-uns, et non comme le soleil éclairant le monde. Quand on parle de philosophie, il ne faut plus dire l'*homme*, il faut dire : Socrate, Platon, Alcibiade, Agathon, Diotime, Apollodore, c'est-à-dire quelques disciples plus ou moins convaincus, autour d'un homme d'esprit.

Cette première observation détruit d'abord l'espérance que la philosophie doive être jamais sur la terre le maître de la vérité. Car il faut que ce maître puisse éclairer tous les hommes. C'est la condition essentielle de la vraie lumière : « *Lux*

vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum[1]. »

Or il n'est rien d'étroit comme une école de philosophie. Ceux mêmes d'entre les maîtres qui atteignent ce degré de la grandeur qui les élève devant tous les siècles, — je parle de deux ou trois hommes dans tout le cours de l'histoire humaine, — ceux-là ne deviennent populaires qu'à la condition de subir dans l'admiration des âges une sorte de transformation. Le Platon que nous admirons et qu'adorait Marsile Ficin, est un Platon éclairé, converti, développé, purifié, transformé : un Platon légendaire. Il a reçu l'Évangile, il a lu saint Augustin ; depuis Marsile Ficin et Pic de la Mirandole, il a passé par la Sorbonne, il a connu Fénelon et Bossuet. Il parle comme eux de Dieu, de l'âme et de l'éternité. Ce Platon-là, tout le monde le nomme et l'invoque, il est dans tous les discours et dans beaucoup de sermons : mais il faut bien avouer qu'il y a loin de lui à l'auteur des *Lois*, de la *République* et du *Banquet*.

Quand on lit ces immortels dialogues, on se sent l'esprit partagé entre plusieurs sentiments contraires. Comment, en pleines ténèbres d'idolâtrie et de polythéisme, le génie d'un homme

[1] Jo. I, 9.

put-il s'élancer si haut vers l'idéal divin de toute beauté, de tout amour et de toute justice ? Comment ces élans sacrés purent-ils s'allier, dans la même âme, à une telle multitude de rêveries puériles et de folles extravagances? Comment la sublimité des intuitions et des ravissements ne put-elle sauver le génie qu'elle emportait des écueils fangeux et des banales turpitudes ? On admire, on s'étonne, on s'indigne. Platon est cependant tenu par l'École comme le *préambule de l'Évangile*. S'il a pu très-peu de chose pour satisfaire l'âme humaine dans son triple désir du vrai, du bien et du bonheur, que dire de Thalès et de son principe fluide, d'Anaximénès et de sa doctrine de l'air, de Pythagore et de ses *Nombres*, des Écoles éléatiques avec leurs systémes des atomes ; d'Aristippe, d'Épicure, avec leurs doctrines sensualistes ; de Lucrèce athée ; de Diogène, cet ermite du paganisme, plus abaissé que l'animal ? plus orgueilleux qu'Alexandre ; des stoïques, si inconséquents, si superbes, si impraticables ; de Pyrrhon enfin et de Carnéade, sceptiques absolus et sophistes ?

Mais que dire des meilleurs : d'Aristote, de Sénèque, de Marc-Aurèle ? Quel jugement porter de leur doctrine religieuse et morale ? étrange confusion de vérités sublimes, de paroles magnifiques,

de maximes admirables, de systèmes absurdes, de rêveries insensées, de théories détestables! Rien n'y paraît soutenu, complet, logique. Socrate connaît le vrai Dieu, mais il ménage Esculape, et meurt en lui promettant un sacrifice; Platon raisonne bien de l'immortalité de l'âme, mais il ordonne la communauté des femmes et permet des amours innommables; Aristote parle bien du premier moteur immobile, « τὸ πρῶτον κινοῦν ἀκίνητον, » mais a-t-il cru à l'immortalité de l'âme? Les stoïciens, Sénèque, Épictète, Marc-Aurèle, sont admirables à entendre dans leurs déclamations sur la vertu, mais ils ne connaissent rien de la cause première, et ne savent trop ce qu'ils veulent dire quand ils nomment Dieu. Là n'est pas cependant encore le propre crime des philosophes. Ils s'aperçoivent que la part de vérité conquise par eux ne saurait convenir au reste des hommes. Ils entreprennent donc de parler deux langages : l'un réservé aux disciples, aux initiés, à l'école; l'autre assez bon pour le vulgaire. Cicéron écrit son traité des *Augures*, mais il est dévot devant le peuple : il s'en vante, et rédige en bon style la théorie de cette savante duplicité [1].

[1] Voyez le *Traité de Divinat.*, II, 12, 35. « En général la science des augures est une excellente institution, tant pour le

Mais rien ne frappe d'impuissance comme le mensonge. La vérité, que l'égoïsme philosophique a prétendu retenir captive, et déguiser pour le vulgaire, se corrompt dans ses mains. Dieu se retire de ces prophètes infidèles, et ce départ ne laisse plus apercevoir en eux, au regard méprisant des peuples, que les abîmes d'ignominies particulières et comme choisies.

IV

Comment, aujourd'hui, les religions altérées par l'homme ne répondent point aux besoins essentiels des âmes.

C'est une vieille prétention pour l'homme que celle d'enseigner l'homme, d'éclairer son intelligence, de diriger sa volonté, de lui assurer le bonheur.

Cette prétention, manifestement vaine et malheureuse dans le maître antique, a survécu au christianisme. Aujourd'hui encore, tandis que l'Évangile dit aux âmes : « Vous n'avez qu'un maître qui est le Christ : *Magister vester unus est*

bien de la chose publique que pour le maintien de la religion nationale, mais ici *nous sommes seuls et nous pouvons parler en liberté*... »

Christus [1], » il se rencontre des hommes qui disent : « Le maître, c'est moi ; » et d'autres qui, prosternés autour de celui-ci, disent : « Le maître a parlé : *Magister dixit.* »

L'homme n'a, de nos jours encore, que deux façons d'enseigner l'homme : il l'enseigne par une religion, ou il l'enseigne par une philosophie. Mais une religion ne s'invente pas : il lui faut une tradition, des dogmes transmis, des symboles anciens. Le théurge antique n'inventait pas ses initiations religieuses ; il les avait reçues et les transmettait. Le maître moderne n'invente pas davantage la religion ; il la trouve établie par Jésus-Christ, salutaire, puissante dans le cœur des peuples : il se borne à la modifier dans le sens des passions des hommes, et, après qu'il a contenté les passions d'en bas par le relâchement des règles, il satisfait la passion d'en haut, qui est l'orgueil, en proclamant que son œuvre est une réformation et un renouvellement. Qu'un roi libertin, qu'un patriarche ambitieux, qu'une province séduite ou menacée accepte le mouvement, tout est dit : nous avons un réformateur et une réforme.

La religion, ainsi touchée, confisquée, altérée par l'homme, présente deux aspects. On peut con-

[1] MATTH. XXIII, 10.

sidérer en elle ce qu'elle a gardé de son origine : par ce côté-là elle est encore *la religion,* et porte certains fruits de vérité et de vertu. On peut considérer, au contraire, ce qu'elle a reçu du réformateur, ce qu'elle tient de l'homme : or ce qu'elle tient de l'homme, c'est une impuissance absolue de conduire l'homme à ses destinées, qui compense et annule souvent ce qui lui reste de l'inspiration primitive.

Qui voudra nier que le protestantisme n'ait conservé plusieurs des dogmes essentiels du christianisme? Le protestant croit et professe les dogmes de la Trinité, de l'Incarnation, de la grâce, de l'éternité des peines et des récompenses. Il admet plusieurs sacrements; il baptise, il prêche, il fait des missions. Il répand sur tout le globe le texte de la parole divine : c'est une gloire incontestable, et qui atteste en lui l'antique impulsion de la vérité. Son zèle est ardent, intelligent; dans l'état actuel il dispose des plus grandes forces politiques et économiques du globe. Que ne devra-t-il donc pas accomplir pour le salut des âmes? Son influence chrétienne serait en effet incalculable, si le génie de l'homme n'était intervenu pour substituer ses croyances, ses règles et ses maximes à l'idée divine. Mais l'homme est venu, doué d'une

souveraine inaptitude à enseigner et à diriger l'homme. Deux ou trois innovations, deux ou trois altérations de l'idée divine ont suffi pour la frapper d'une stérilité relative qui éclate aux yeux de tous. Que donne le protestantisme aux âmes? l'Écriture sainte; et, pour l'interpréter, le libre examen. M'arrêtera-t-on ici en m'opposant l'état de plusieurs Églises protestantes dans lesquelles le peuple n'est point abandonné à son sens propre, mais dirigé dans sa foi et dans son interprétation des Écritures par un ministère pastoral souvent digne de respect? Je demande alors ce que devient, dans de telles Églises, le fondement du protestantisme; je demande l'origine de ce prétendu sacerdoce subintroduit après les promesses de l'indépendance. On voit bien que le protestantisme ne se tire du chaos ou ne le retarde que par un retour quelconque à une Eglise constituée, à un ministère pastoral; il ne peut rien sans un sacerdoce : mais qui ne voit que l'idée d'un sacerdoce est absolument incompatible avec les fondements du protestantisme? Un protestant instruit, conduit, dirigé par son pasteur, est un catholique inconséquent et trompé, ce n'est plus un protestant. Il n'y a de logique et de conséquent dans la réforme que le principe du libre examen.

Or j'entends bien que certaines âmes élevées et délicates, riches d'esprit, d'instruction et de loisirs, trouveront dans la parole de Dieu longuement, gravement, pieusement méditée, une nourriture solide, capable de tromper leur faim et leur soif spirituelles; capable même de leur donner assez de forces pour s'élever jusqu'à des régions pures d'où elles pourront peut-être un jour apercevoir les sommets de la terre promise, et désirer le retour à la vérité totale. Mais ce choix, cette sérénité, cette indépendance, cette élévation, ce culte spirituel, intérieur, métaphysique, abstrait, sont-ils des conditions de salut proposables à l'ensemble des hommes? Pour combien d'âmes serait fait le salut éternel si l'abstraction protestante était le chemin du salut? Vraiment que me parlez-vous de lecture, de méditation, de libre examen? Inepte et cruelle ironie! Sept jours par semaine et quatorze heures par jour je demeure courbé sous le fardeau d'un travail écrasant. Qui m'a instruit? qui m'a initié? qui m'a formé à ces jugements difficiles? Vous me donnez la Bible, et je ne sais point lire; vous me conseillez de former ma conscience sur la doctrine de la justification et de la grâce, et jamais personne ne m'a seulement parlé de Dieu. Ah! le libre

examen du prélat, le libre examen du docteur, le libre examen du riche, le libre examen de la femme savante, je le comprends! Il pourra certes enfanter des folies, et faire plus de sectes dans une seule Eglise qu'il n'y a de grains dans une poignée de poudre; il pourra même enfanter des monstres, et donner lieu, par exemple, à toute une théologie de l'esclavage fort en honneur dans l'Amérique du Sud; du moins il rencontrera une ambition pour le servir, une convoitise pour le satisfaire et un orgueil pour le flatter. Mais le libre examen du pauvre! le libre examen de l'ignorant! le libre examen de la manufacture! le libre examen de l'hôpital! le libre examen de l'esclave! certes ceci n'est point de Dieu. Ce Dieu qui fait lever son soleil sur tous les hommes, ne peut avoir réservé à quelques-uns la surabondance de la lumière éternelle, pour abandonner tout le reste de ses fils au triste sommeil des ombres de la mort: on devine là une autre main que celle du Père des âmes! Vraiment cette main n'a guère changé de nature pour s'appeler chrétienne; on la reconnaît à ses œuvres: c'est la main du maître antique, c'est toujours l'homme voulant instruire, diriger et béatifier l'homme.

V

De la philosophie pure, s'il y en a une, et de ses infirmités.

Le maître moderne a une dernière manière de s'adresser aux âmes, et de s'offrir à elles pour élever leur intelligence dans le vrai, et régler leur volonté dans le bien.

Il laisse ce qu'il appelle les religions positives, et ne parle qu'au nom de la raison. Il ne s'appelle plus alors réformateur, il s'appelle *libre penseur* et *philosophe*, au risque d'étonner et de contrarier les grands mânes d'un Platon ou d'un Aristote.

Il faut avouer que ces anciens sages ont, en effet, quelque droit de se troubler quand ils entendent le maître moderne affecter une prétention absolue à la philosophie indépendante et à la *raison pure*.

Je crois entendre quelqu'un d'entre eux lui adresser à cet égard d'étranges remontrances : « De grâce, mon ami, lui dirait-il, que parlez-vous de philosophie pure et de religion naturelle ? Veuillez observer que nous pouvions y prétendre au temps où nous vivions, mais qu'il est devenu puéril de le faire depuis l'immense diffusion de lumière qui s'est tout à coup répandue sur le

monde. Nous cherchions ce qui a été donné. Grâce à ce présent divin, le moins fort d'entre vous raisonne de la nature de Dieu et des destinées suprêmes de l'âme humaine beaucoup mieux que Socrate : est-ce à dire qu'il soit supérieur au père du spiritualisme grec? gardez-vous de le croire. Socrate cherchait des solutions désirées et promises : vous cherchez des solutions données et connues. La différence vaut la peine qu'on en parle. Quand le disciple du Portique rentrait en sa demeure, il trouvait tous ceux de sa maison agenouillés aux pieds de petits dieux de bois, de marbre ou d'argent : mais quand vous rentrez de l'Académie, votre enfant de sept ans récite sur les genoux de sa mère : « Dieu est un pur esprit, éternel, indépendant, immuable, qui sait tout, qui voit tout, qui peut tout, qui a créé toutes choses et qui les gouverne toutes [1]. » Vous-mêmes savez par cœur ces formules décisives et définitives. Vous avez appris l'Évangile, vous avez été, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, élevé par des prêtres : mais quoi! n'auriez-vous point passé trois ans dans un grand séminaire? Croyez-moi, ne parlez guère après cela de religion naturelle. Vous pouvez être un chrétien honteux, rétif, ingrat : je

[1] Catéchisme du diocèse de Paris.

vous reconnais tous ces titres : je ne vous refuse qu'un droit : celui de vous croire un *philosophe*. »

Cet ancien sage irait un peu loin dans son discours, et nous n'avons garde de le suivre si avant. La théologie distingue très-nettement la foi de la raison, puisqu'elle s'occupe de régler leurs rapports ; mais il faut convenir cependant qu'il est devenu fort difficile de démêler dans la philosophie ce qui lui revient de droit, et ce qu'elle prend depuis dix-neuf siècles au christianisme. Je parle de la saine, belle et grande philosophie ; car pour les pauvres gens du métier, ceux qui travaillent dans le pervers et l'absurde afin d'émouvoir l'indifférence blasée du public, et de gagner leur pauvre vie par le panthéisme comme d'autres la gagnent en peinture par le réalisme, et d'autres au théâtre par les drames à meurtres et incendies, ceux-ci peuvent tout revendiquer comme *sien* dans leur système : tout est à eux.

Quoi qu'il en soit de ce débat, auquel on ne saurait refuser quelque importance, laissons à la philosophie moderne tout l'honneur de ce qu'elle nous offre, et suivons-la, tandis qu'environnée d'âmes avides de vérité, de justice et de bonheur, elle leur ouvre le code de la religion naturelle. Vous est-il arrivé jamais d'assister, dans une salle

du Collége de France ou de l'antique et illustre Sorbonne, à une belle dissertation philosophique ? Le maître, grave, ému, éloquent, porté par la sympathie d'un auditoire admirateur, sent grandir ses pensées, et trouve pour les dire un grand langage. Peu à peu l'émotion gagne toutes les âmes. On s'anime, on admire, on applaudit, on s'enivre de cette voix, de ce geste, de cet homme tout entier. On oublie le nombre des assistants, les limites de l'auditoire : on se croit une nation, un monde, le monde. Les murs de la salle semblent s'élargir, et lui, le maître, parler pour l'univers qui l'écoute. La leçon est finie ; on sort. On ouvre les yeux. Voici la grande place et la grande rue, incessamment parcourue par la grande foule. On se heurte à cette foule ; elle ne s'arrête même pas de sa course pour regarder d'où sort cette poignée d'hommes agités et loquaces ; elle passe et elle s'en va. Elle s'en va au travail, elle s'en va à la souffrance, elle s'en va aux affaires, elle s'en va aux plaisirs et à la folie, elle s'en va peut-être à l'adoration, peut-être au crime, peut-être à l'héroïsme : mais à coup sûr elle ne va pas à une école de philosophie. Cette vue est, pour toutes les âmes enivrées de la parole d'un homme, une amère et douloureuse désillusion. On sent, devant ce flot

humain, l'impuissance d'une parole humaine : on s'aperçoit qu'on vient de vivre dans un rêve enchanté, rêve qui ne pouvait rien sur le monde ! Les yeux se dessillent, le voile tombe, on se rappelle tristement le discours évanoui, on comprend alors ce que c'est qu'une école philosophique : deux cents hommes — ce sont les triomphes — s'étouffant dans une petite salle.

La philosophie moderne connaît, plus encore que la philosophie antique, cette première infirmité, qui est de n'atteindre point l'homme, mais une imperceptible aristocratie de délicats et d'oisifs. Dans l'antiquité, la philosophie pouvait passer pour le refuge naturel des âmes méditatives, désillusionnées ou énergiques ; mais aujourd'hui le plupart de celles-ci *se contentent* du christianisme. Combien sommes-nous dans le monde qui avons lu les écrits de M. Laromiguière, de M. Maine de Biran, de M. Jouffroy ? mais surtout combien sont-elles, les âmes qui ont trouvé dans les livres de ces penseurs une lumière certaine, une direction morale pratique, la sérénité de la foi, de l'espérance et de la charité philosophiques ? Où sont dans le monde les saints de la raison pure ? où sont les persévérances finales de la religion naturelle ? où sont les *philosophes pratiquants* ? Je

n'affirme point qu'ils ne sont nulle part, mais j'affirme que l'humanité est partout, et que, ne trouvant jamais parmi les hommes un maître qui soit grand comme elle, elle cherche un Maître qui soit plus grand que l'homme.

VI

Comment la philosophie moderne peut aider les âmes dans la recherche de la vérité, mais qu'elle ne saurait suffire à leurs besoins.

La vérité n'a besoin que de justice.

Je ne sais pourquoi nous n'accorderions pas à la philosophie moderne l'honneur d'avoir formé quelques nobles intelligences, dégagées des viles préoccupations, dévouées aux passions généreuses, amies du progrès social, délicates en matière d'honneur, incapables d'un faux serment, désintéressées, austères, modestes.

Nos jours en ont connu de telles.

Accordons-leur volontiers la part de sympathie et de respect que mérite d'une âme juste tout ce qui est noble parmi les hommes. Il est si doux de pouvoir respecter, surtout un adversaire!

Ce respect nous incline-t-il à croire que les intelligences dont nous parlons doivent être parmi

nous les maîtres de la vérité religieuse? — Nullement. Pour donner à l'humanité altérée de Dieu le trésor des certitudes éternelles, c'est trop peu d'être le plus honnête des hommes.

La philosophie spiritualiste, celle qui prêche le Dieu personnel, libre, intelligent et aimant, l'immortalité de l'âme, le libre arbitre, la responsabilité morale et la religion *du devoir*, cette philosophie marche évidemment dans le sens de la vérité éternelle. Il serait prodigieusement injuste et insensé de la traiter comme une ennemie, à l'égal de ces écoles honteuses qui, dans les derniers temps, se sont fait un jeu de proposer aux esprits des blasphèmes sous le nom de théodicée.

La philosophie spiritualiste a eu l'honneur de combattre avec nous le panthéisme allemand. Elle a même rendu, depuis cinquante ans, à la saine doctrine philosophique un service que nous ne pouvions lui rendre : elle l'a maintenue sur le trône de l'éloquence devant deux générations qui se défiaient de nous, et n'auraient point applaudi sur nos lèvres la même défense de la vérité. On ne devra jamais oublier cette page de son histoire. Le résultat de ce long et noble effort a été de préserver en France l'enseignement public des égarements détestables où sont tombées

plusieurs universités allemandes, de maintenir dans la tradition les esprits fortement ébranlés par les premiers vertiges de la philosophie nouvelle, de donner au bon sens français le temps de se reconnaître, de voir les conséquences extrêmes des rêveries hégéliennes et de les mépriser.

Ce n'est donc pas une trahison que l'on peut reprocher à la philosophie spiritualiste, c'est une *insuffisance*. Encore, cette insuffisance est-elle dans la nature éternelle des choses, et ne peut-elle être opposée au philosophe que quand lui-même il la méconnaît. Car si, élevé par ses fermes et droites spéculations jusqu'à la claire connaissance du vrai Dieu et à la claire notion des vrais devoirs, le philosophe comprend que tout ne s'arrête pas là pour les âmes, que ce Dieu vu doit être un Dieu donné, que l'accomplissement parfait de ces devoirs demande le secours d'une force divine ajoutée à la libre détermination de la volonté humaine, ce jour-là, rien ne le sépare plus de nous ; mais ce jour-là aussi, il renonce à se dire le maître de la vérité sur la terre, et il ne parle plus de lui-même que dans le langage du prophète : « Je suis la voix qui crie : Préparez le chemin du Seigneur, rendez droits ses sentiers. Celui qui marche derrière moi est plus grand que moi, et je

suis indigne de toucher aux liens de sa chaussure. Maintenant donc ma joie est pleine. Que je disparaisse et que lui seul grandisse ! Celui qui vient de la terre parle de la terre, mais celui qui vient des cieux est le Maître de tous [1] ! »

La grande et sainte heure que celle où une noble intelligence comprend que le Dieu de ses raisonnements ne saurait plus lui suffire, et qu'il y a dans l'âme humaine des profondeurs que la désolation habite si l'amour ne les remplit pas !

Non, non ! Ce n'est pas assez d'avoir connu ! Le Dieu que j'ai entrevu, je veux le posséder ! Ce principe de toute vérité, de toute bonté, de toute beauté, je veux entrer avec lui dans des rapports profonds et intimes. Vous me dites qu'il me voit, qu'il m'entend, qu'il m'aime ? Ah ! ce m'est un supplice de le savoir, si je n'arrive à connaître de plus près cet ami divin, et à sentir la réalité de sa tendresse ! Je veux l'approcher, lui parler, avoir ses réponses, commencer avec lui des relations d'une confiance sans bornes. Le Dieu que vous m'avez enseigné ne me suffit plus : il est grand, mais inaccessible ; il est saint, mais inimitable ; il est bon, mais trop éloigné de mes misères.

[1] Jo., III, 27 sqq.

C'était le Dieu d'une heure de méditation : ce ne peut être le Dieu de ma vie, le Dieu de mes appels intérieurs, le Dieu de ma souffrance, de mes tentations, de mes combats, de mes angoisses, de ma vieillesse, de ma solitude, le Dieu de mes dernières heures, le Dieu de mon lit de mort.

Il me faut une autre révélation de ce Dieu que je cherche, une autre connaissance, un autre amour expérimental de ce bien suprême! donnez-moi toutes les lumières de la raison, tous les amours périssables, tous les trésors et tous les honneurs de toute la terre, si je n'obtiens Celui que je cherche, je ne suis désormais dans le monde qu'un solitaire immortel !

VII

Du découragement intellectuel et moral. — Comment il marche au scepticisme, le scepticisme au dérèglement des mœurs, et le libertinage à la religion de la force. Est-ce là le but de l'homme?

Mais qui le croira? Qui croira jamais que de tels désirs puissent être vains et de telles aspirations trompées?

S'il en était ainsi, un seul être au monde serait raisonnable : ce serait l'impie chantant ses vic-

toires, et traînant sur la terre les trophées de ses injustices et de ses violences. Écoutez comme il parle : « Le temps de la vie est court et ennuyeux. Nous sommes nés du néant, et après tout ceci nous sommes comme n'ayant jamais été. Le souffle qui nous anime est plus subtil qu'une légère fumée ; la parole est une étincelle qui émeut le cœur, elle s'éteint et notre cœur n'est plus que cendres. Notre esprit se dissipe comme l'air, notre vie passe comme le vestige de la nuée, de la nuée que dissout le premier rayon du soleil. Notre nom va disparaître de la terre, personne ne gardera le souvenir de nos œuvres : notre existence est le passage d'une ombre, la mort est une pierre scellée : nul n'échappe à son étreinte. »

Quelle sera la conclusion de cette belle doctrine de néant et de désespoir? Suivons le discours : « Venez donc, amis, jouissons des biens qui sont maintenant : jouissons de l'être comme on jouit dans la jeunesse, vite!

« Enivrons-nous de vins précieux et de parfums : de peur que la fleur du temps ne nous échappe!

« Couronnons-nous de roses avant qu'elles se flétrissent : qu'il n'y ait pas une herbe sur la terre que n'ait foulée l'ardeur de nos plaisirs!

« Oui, voilà notre héritage, voilà nos destinées! »

Mais quoi ! la volupté ne marche pas seule sur la terre. L'homme antique, — il s'y connaissait, — l'avait nommé *la sanglante*, « *cruenta Venus.* » L'impie rencontre bientôt dans ses délires la question de la justice. Voici se dresser devant lui l'innocence, toujours gênante pour l'avidité du libertinage. Que faire [1] ?—L'impie n'hésite pas longtemps :

« Nulle autre loi que notre force ! nulle autre justice ! *Sit autem fortitudo nostra lex justitiæ !* Ce qui est faible n'est rien.

« Entourons donc le juste, il nous gêne et nous contrarie : il est la vivante contradiction de nos pensées : il nous est insupportable à voir !

« Accusations, opprobres, tourments, la mort même, il n'y a rien de trop contre lui, car il préfère la mort des justes à nos victoires et se glorifie de n'attendre rien que de son Dieu [2] ! »

Implacable logique, inexorable, constante et immortelle comme le mal, digne d'avoir été tracée par la Sagesse éternelle !

Du scepticisme à la volupté, de la volupté à la

[1] Gœthe a exprimé dans le *Faust*, avec une énergie singulière, cette progression satanique de l'âme dans le mal. Les trois degrés de la perversion y sont nettement tracés : Faust va du doute universel au libertinage et du libertinage au meurtre : c'est le chemin.

[2] *Lib. Sap.*, c. II.

violence et à la religion de la force : oui, c'est bien la marche de l'âme dans le mal, marche ardente et puissante, logique et sage à sa manière, si l'on peut croire que l'homme soit trompé dans ses bons désirs. Car alors il ne s'agit plus que de l'heure présente, et de sauver ce qu'on peut de plaisirs et de jouissances dans le torrent des jours.

Mais, encore une fois, qui le croira ? Qui croira que là vienne aboutir tout ce qu'il y a de noble, de pur, de généreux, de saint et divin dans les âmes ?

Qui croira que les trois forces données à tout homme pour trouver le vrai, faire le bien, conquérir le bonheur, doivent s'engloutir dans l'immonde abîme du scepticisme, de l'impudeur et de la tyrannie ?

Qui osera dire que tel soit le plan de Dieu ? Mais qui ne voit qu'une telle supposition est la négation même de Dieu, et comme le renversement de toute l'évidence ?

Mais alors que penser de ce Dieu et de ses plans éternels ?

Si les religions altérées, si les philosophies inventées par l'homme ne sauraient satisfaire les désirs essentiels de l'homme, et le conduire à ses destinées, qu'aura pu faire ce Dieu, Père des âmes, pour sauver sa créature de l'éternelle ignorance ;

de l'éternelle perversité, de l'éternelle infortune ?

Une seule hypothèse reste acceptable : c'est que, prenant lui-même la direction intellectuelle et morale de l'humanité, il ait fondé sur la terre une société des âmes instruite par lui, gouvernée par lui, dans laquelle l'autorité humaine, visible et extérieure, ne soit qu'une participation de sa propre autorité divine, dans laquelle l'homme ne paraisse que comme l'instrument de Dieu, et ne parle que pour transmettre la parole du Maître éternel.

Ce ne serait pas assez d'un tel ouvrage : il faudrait encore, pour le salut du monde, que Dieu eût revêtu cette société des âmes de telles prérogatives et de tels dons, que l'humanité tout entière, en la regardant, pût reconnaître en elle une société divine ; et qu'attiré par l'éclat de ces signes surnaturels, l'homme pût dire : « Aucun ouvrage mortel ne ressemble à celui-ci sur la terre : C'est vraiment ici la cité de Dieu ! »

Cette société des âmes existe-t-elle ? Porte-t-elle depuis ses origines, et aujourd'hui même, sous nos yeux, des signes absolument singuliers et réservés d'inspiration divine ? En un mot, l'humanité, toujours trompée par l'homme, a-t-elle reçu et possède-t-elle un Maître divin de la vérité ?

— Méditons encore.

CHAPITRE II

Raisonnement sur les attributs nécessaires de la vraie doctrine et de la vraie société religieuses.

I

Comment la connaissance parfaite de l'homme est nécessaire au Maître de la vérité religieuse, et que cette connaissance est difficile.

Le Maître de la vérité — s'il existe — ne pourra rien faire pour l'homme qu'à la condition de comprendre et de satisfaire les trois désirs essentiels de sa nature : le désir intellectuel de la vérité, le désir moral du bien, le désir sensible du bonheur.

La première qualité de la doctrine et de la société religieuses devra donc être l'*humanité* « *humanitas*, » si l'on veut entendre en ce mot la faculté de comprendre l'homme, de se conformer à

4

ses besoins et de lui ressembler en tout ce qu'il a de noble et de juste.

Cette première qualité n'est ni banale ni indifférente; et elle exclut d'un seul coup une foule de théories religieuses, sociales, politiques, dont le moindre défaut est d'être parfaitement inintelligentes de l'homme.

« L'homme n'est ni ange ni bête, et qui veut faire l'ange fait la bête, » a dit Pascal. Les systèmes religieux ou philosophiques inventés par l'homme ont constamment méconnu cette maxime. Quand ils n'ont pas raisonné de l'homme comme d'une créature angélique, parfaite, pure de toute passion et de tout mal, ils l'ont traité comme la bête qu'il s'agit seulement de développer dans le sens de la nutrition, de l'assimilation et de la reproduction. L'idéal du progrès a été pour plusieurs d'entre eux l'*élève* de la race humaine. Les écoles socialistes proprement dites ont toutes plus ou moins versé de ce côté. Naguère encore nous avons vu l'un de ces tristes systèmes prendre pour titre : *Étude de l'homme*. C'était le dernier nom auquel il eût le droit de prétendre.

Ne connaît pas l'homme qui veut ! Connaître la chimie, la physique, les mathématiques, l'astronomie, l'histoire naturelle, l'anatomie même

et la physiologie, c'est à quoi vous pourrez toujours atteindre avec du travail, du temps et un peu d'argent. Mais connaître l'homme ! Celui même que vous êtes vous demeure obscur et caché : comment croire, après cela, que vous connaissez l'*homme* ?

De là les prodigieuses difficultés que rencontre l'établissement des institutions humaines. Après que tout y semble bien médité, combiné, calculé pour le bonheur des sociétés et la paix des nations, un défaut se montre tout à coup où personne ne le soupçonnait. Ce n'est qu'une paille, dira-t-on, dans la machine : en attendant, la machine éclate et ravage tout de ses débris.

Les jeunes, les nouveaux, les écoliers ne s'effrayent pas de dresser des plans pour l'humanité tout entière, et d'organiser des institutions qui devront faire le bonheur des peuples. Mais les politiques savent ce qu'il en faut penser, et perdent peu à peu, à l'usage, l'outrecuidance novatrice. Ils vont jusqu'à la perdre trop, et à ne plus vouloir bouger, même dans le mal, tant ils connaissent l'effroyable difficulté qu'il y a de faire quelque chose qui convienne à l'homme.

Il ne s'agit pourtant, dans l'établissement des institutions politiques, que de régler les rapports

extérieurs des hommes, et de prévoir les accidents et les conflits que ces rapports peuvent occasionner. Mais à quelles forces délicates, sensibles, irritables, violentes, contradictoires et insaisissables s'adresse une institution religieuse! Outre les rapports des hommes entre eux dans ce qu'ils ont de plus délicat et de plus intime, elle doit régler les rapports de l'homme avec lui-même et ses rapports avec Dieu. Qui ne voit, devant une telle œuvre, les conséquences de la moindre erreur sur la nature humaine, les résultats de la moindre déviation dans la science et dans l'expérience des âmes? Mais qui ne voit aussi combien la réussite dans une telle entreprise sera le signe manifeste d'une institution surhumaine?

Parmi les traits adorables qui rehaussent dans l'Évangile le visage de Jésus-Christ, il n'en est point de plus touchant que le nom de *Fils de l'homme* qu'il y prend à chaque page. La profondeur de ce nom est sublime dans sa simplicité. Elle annonce en Celui qui s'appelle notre Sauveur l'intention de ne rien accomplir qui ne puisse convenir parfaitement à notre nature et la satisfaire. L'Apôtre sent toute la force d'un tel signe, et il dit à son tour : « Nous avons vu paraître la douceur et l'*humanité* de notre Dieu : *Apparuit benignitas*

et humanitas salvatoris nostri Dei[1]. » La profonde connaissance de l'humanité dans le cœur d'un Dieu, il est vrai qu'il n'en faut pas moins pour fonder parmi les hommes la vraie doctrine et la vraie société religieuses.

II

Que la raison demande l'unité doctrinale à la doctrine religieuse.

Pour satisfaire les trois désirs majeurs du vrai, du bien et du bonheur dans l'âme humaine, il faut que l'institution religieuse, profondément intelligente de l'homme, soit une et sainte dans sa doctrine et dans sa société : une, pour satisfaire les exigences intellectuelles et sociales de l'âme ; sainte, pour satisfaire ses exigences morales.

Parlons d'abord de l'unité.

Que la vérité soit une, en d'autres termes, que plusieurs affirmations contraires ne puissent être sous le même rapport acceptées de l'intelligence, c'est la règle fondamentale de la logique ; on n'éprouve qu'un embarras à établir cette règle, celui qu'il y a toujours à démontrer l'évidence.

[1] Tit., III, 4.

Chose étrange, cependant, triste surtout! il a fallu défendre aujourd'hui cette règle : tant il est vrai de dire que beaucoup d'âmes manquent plus encore de raison que de foi !

Il faut donc avouer que de nos jours une solennelle et publique tentative de violence a eu lieu contre la règle fondamentale de la logique; l'attentat n'a point été isolé. Plusieurs étaient complices, et ont *donné* dans le même sens. Hâtons-nous d'ajouter que la police intellectuelle et philosophique a été faite, et que force est restée au bon sens contre les sophistes.

Le Père Gratry, plus que tout autre, a eu l'honneur de défendre le principe fondamental de la raison contre les jeux dépravés de la sophistique hégélienne. Il a saisi le Protée dans ses fuites nébuleuses, l'a produit au grand jour du bon sens français, et l'a forcé d'avouer que son ténébreux système de l'identité des contradictoires n'était rien du tout, qu'un triste jeu de mots dont on ne peut plus même parler quand on l'a compris[1].

M. de Lamennais faisait sur l'unité de la vérité religieuse un beau raisonnement. La religion,

[1] Voy. P. Gratry, *la Logique*, l. II. Logique du panthéisme, — principe d'identité.

disait-il, est l'ensemble des rapports nécessaires qui relient l'homme à Dieu.

Ces rapports, comme tous les rapports entre les êtres, ne peuvent dériver que de leur nature.

La nature de Dieu est immuable par essence, la nature de l'homme est immuable par constitution :

Donc, les rapports de Dieu à l'homme sont immuables ; donc il n'y a qu'une seule religion, éternellement et exclusivement vraie, absolument incompatible avec l'idée de changement et de variation [1].

Jean-Jacques Rousseau n'a pu s'empêcher de voir une vérité si certaine. Il écrivait alors l'*Émile*, et développait avec éclat le paradoxe fondamental du livre, qui est d'abandonner l'homme au libre développement de ses instincts naturels, et de le préparer par l'ignorance et l'indifférence religieuses au choix de sa religion. Mais un éclair de bon sens, comme le rêveur génevois en connut souvent, vint briller dans son âme ; et, au risque de contredire tout le système de l'*Émile*, il écrivit : « Parmi tant de religions diverses qui se poursuivent et

[1] Lamennais, *Essai sur l'indifférence en matière de religion.*

s'excluent mutuellement, une seule est la bonne, si tant est qu'une le soit [1]. »

« Le oui et le non sont contraires, et ne peuvent être ramenés à l'identité, » dit la logique. « La vérité religieuse est immuable par nature, » dit M. de Lamennais. « Une seule religion est la bonne, » dit Rousseau. Voilà le témoignage du sens commun pressé par l'évidence.

Ce témoignage est décisif, il est absolu; il ne commande pas moins le respect à la *critique indépendante* qu'à la raison du vulgaire. Laissons donc où elles sont tant de vaines paroles, à l'aide desquelles on a tenté d'établir à cet égard une distinction entre la fine et savante critique, et « *le reste des hommes* [2]. » Non, il n'est pas vrai que la vérité soit tout entière dans la nuance, et que les contradictoires, incompatibles dans l'esprit étroit de la foule, puissent s'accorder dans le génie plus large du critique. De semblables distinctions, déplaisantes déjà par l'orgueil, sont de plus injurieuses pour la raison humaine, dont elles violent les lois les plus élémentaires.

La vérité religieuse est une, absolue, exclu-

[1] *Émile*, t. III.

[2] Voy. *Études d'histoire religieuse* de M. Renan; les Religions de l'antiquité, p. 2.

sive, intolérante de l'erreur. « Elle n'a qu'un visage et qu'une force, » disait Sénèque : « *Veritatis una vis, una facies est*[1]. » C'est presque le mot de saint Paul, profondément rationnel et philosophique : « Un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême : *Unus Dominus, una fides, unum baptisma*[2]. »

Bien loin donc de reprocher à une religion la prétention qu'elle annoncerait d'être seule en possession de la vérité, bien loin de s'étonner qu'elle fût absolue, exclusive, dogmatiquement intolérante, bien loin de s'irriter qu'elle fût immuable dans ses dogmes, et qu'elle n'acceptât jamais l'idée du changement et de la variation, il faudrait reconnaître dans cette ferme et constante unité le premier caractère de la vraie doctrine. Il faudrait comprendre qu'une telle religion ne résiste aux instincts inférieurs et capricieux qui portent l'esprit de l'homme au variable, que pour satisfaire son instinct majeur et constant qui le porte à l'unité : il faudrait s'arrêter déjà devant ce premier signe, et se dire qu'une doctrine si favorable au plus profond des désirs spirituels de l'homme, ne doit pas être une création de l'homme.

[1] Sénèque, Ep. 102.
[2] Ephes., IV, 5.

III

Que la raison demande l'unité sociale à la société religieuse.

Mais l'homme ne veut pas seulement l'unité dans sa vie intellectuelle et intérieure : il la veut au dehors dans tout l'ordre de ses relations.

L'homme n'est pas un être individuel et isolé : il est essentiellement un être relatif et social. La véritable religion ne doit donc pas être seulement une doctrine : elle doit être société.

Les trois puissances constitutives de la nature humaine, dont nous avons reconnu l'existence dès le début de ce livre, n'existent pas seulement en l'homme à l'état privé : elles y existent encore à l'état social.

L'intelligence de l'homme cherche la vérité : mais elle la cherche pour tous les hommes.

Sa volonté cherche le bien : mais elle le veut connaître pour tous.

Sa sensibilité appelle le bonheur, et elle le demande pour toute la famille humaine.

C'est le fondement de tous les dévouements, de tous les apostolats, de tous les prosélytismes. C'est une des gloires les plus certaines de notre

nature, qui veut partager entre tous ce qu'elle sent désirable pour chacun.

L'idéal social de l'homme, c'est assurément encore l'unité. Toutes les religions ont consolé les hommes de ne pouvoir trouver cette unité sur la terre en la leur promettant après la mort. La vie future, de quelque manière qu'on l'ait entendue, a toujours été la réunion de tous dans le partage des mêmes biens et dans l'unité des mêmes contemplations; et le christianisme n'a jamais séparé l'idée du ciel de l'idée de l'unité. « Il n'y aura plus, dit le Christ, qu'un seul troupeau et un seul pasteur, — afin que tous ils soient consommés en un : *Ut sint consummati in unum*[1]. » Une telle consolation était nécessaire, car s'il n'y a rien de plus constant que l'idée de l'unité sociale, il n'y a rien en même temps de plus contredit parmi les hommes.

Mille causes, très-puissantes, très-durables, manifestement permises de Dieu, s'opposent à cette unité. La différence des âges sépare les hommes dans l'histoire, et la différence des races les sépare sur la terre. L'homme se cherche dans son aïeul et ne se reconnaît pas. Trop d'idées, trop d'habitudes, trop de choses ont changé entre ces deux hommes dans l'espace d'un demi-siècle. Que

[1] Jo., XVII, 23.

sera-ce de ceux que séparent les longues périodes du temps et les grandes révolutions de l'histoire ? Les différences de race donnent naissance aux grandes divisions nationales. Le principe même des nationalités, de plus en plus puissant et victorieux de nos jours, n'est pas incompatible avec de sages et salutaires divisions. Il s'en faut que l'unité absolue soit toujours la forme la plus favorable au développement et à la grandeur d'un peuple. Les traditions, les souvenirs, les habitudes, les goûts particuliers, les influences géographiques, celles du tempérament, de la langue, de la religion, forment les caractères particuliers des États, des gouvernements et des provinces; sans parler des passions des hommes, des haines, des jalousies, des rivalités grandes ou petites, des ambitions de la force, des bassesses des faibles, et de tant de semences de discorde qui sont dans le cœur des hommes.

Le rêve de l'unité sociale s'évanouit donc en distinctions, en divisions et en rivalités. Notre siècle lui-même, si avide d'union, de paix et d'unité, si persuadé qu'elles lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses projets économiques et industriels, ne saurait y atteindre. Nous ne sortons pas des guerres, et toutes les nations s'épuisent

à entretenir d'immenses armées permanentes, toujours prêtes à enflammer et à ensanglanter les fontières des États. Ces constants mécomptes ne peuvent cependant rien faire contre l'instinct d'unité sociale qui habite les âmes. Malgré toutes les différences et toutes les divisions que la politique et les intérêts établissent entre les peuples, ils se sentent frères, et le disent. Ils se désirent mutuellement une plus rapide et plus heureuse expansion dans la vérité, dans le bien et dans le bonheur. Les accidents extérieurs ne peuvent rien contre cet instinct profond. Quoi de plus chronique et de plus aigu tout à la fois que la rivalité de la France et de l'Angleterre? Elle n'a pu faire disparaître, entre les deux peuples, l'instinct et le désir d'une certaine unité. C'est qu'il y a l'homme sous l'Anglais et le Français, et que l'homme se souvient toujours de l'homme. Quel est celui d'entre nous qui ne s'emploierait pas volontiers et de toutes ses forces, s'il le pouvait, à donner à l'Angleterre la vérité religieuse, et à diminuer la douloureuse charge de son paupérisme? On voit que l'idéal de l'unité ne s'efface jamais totalement entre les hommes, et qu'il domine les plus anciennes comme les plus jalouses des rivalités.

Cependant tout ce que l'homme a tenté pour satisfaire le grand instinct de l'unité sociale n'a jamais abouti qu'à une formidable oppression. Le plus grand exemple qui se soit encore vu de ces tentatives a été la domination romaine après Auguste; cette époque prodigieuse où l'unité sembla se faire dans le monde, aux pieds de Rome, et s'appela d'un nom auquel ne manquait ni la majesté ni la grandeur : *Pax romana*. Tous les poëtes, tous les historiens de ce temps, chantèrent à l'envi l'univers soumis par la reine des nations, ou plutôt toutes les nations groupées autour de l'antique Rome comme des filles autour de leur mère. Cet idéal se prolongea, et entra dans la tradition littéraire. On le retrouve plus vivant et plus brillant que jamais au cinquième siècle. Pendant que les nations, soulevées enfin contre l'avidité romaine et secouant le joug, se ruaient sur le vieux Capitole, et brisaient pour jamais l'unité, on célébrait encore la domination des Sept Collines, et Rome faisant de l'univers une seule ville :

Urbem fecisti quod prius orbis erat [1].

Mais le rêve de l'unité romaine n'avait été que le silence et l'écrasement du monde, et il dispa-

[1] Rutilius Numatianus, Itiner. I, v. 66.

rut en un jour d'orage dans le sang de l'invasion.

De nos jours, l'idée de l'unité sociale a eu le suprême malheur d'être exploitée par les écoles socialistes. On a pu voir alors ce que devient une grande idée quand elle passe par l'esprit des sophistes et des rêveurs. Que n'a-t-on pas proposé à l'homme pour répondre à son désir d'unité sociale? Le *phalanstère* avec sa communauté absolue, ses attractions passionnelles satisfaites, et sa mesure de bonheur accordée à chacun selon ses capacités, a été le résumé de tant d'utopies puériles ou impures dont le commencement de ce siècle a été rempli. Le moindre des inconvénients du socialisme a constamment été de préparer encore une fois au monde la plus dégradante, la plus intolérable et la plus abjecte des tyrannies. Ce qui reste de ces malheureuses doctrines, et demeure vaguement répandu dans les esprits, suffit à créer parmi nous le danger vainement prévu d'une excessive centralisation de toutes les forces sociales. On dira que c'est l'unité; mais, au lieu d'être une condition de vie et de développement, l'unité ne donne encore ici que l'étouffement et la mort. On peut concevoir dans un État une unité administrative et politique tellement développée,

que les hommes y entreront comme les grains de raisin dans le pressoir, et n'en sortiront que sous forme de liqueur ou de résidu, à l'usage du possesseur de la cuve.

On peut regarder à l'histoire, contempler l'état actuel du monde, interroger sa propre conscience ; de quelque côté qu'on se tourne, on ne trouvera partout que l'étrange spectacle d'une idée sociale universelle et immortelle, contredite par tous les événements de l'histoire et le caractère persistant des nations. On trouvera toujours dans l'homme, même païen, et sous les passions les plus violentes et les plus inhospitalières de son cœur, un certain instinct profond, bien que souvent obscurci, de l'unité de la famille humaine, et l'idéal toujours rêvé d'une société qui réunisse tous les hommes dans son sein, comme une cité réunit tous ses citoyens dans ses murs. A l'approche du christianisme, cet idéal prend une force inconnue, et des voix chantent l'univers entier

Gouverné dans la paix par les vertus d'un Dieu [1].

Une idée si puissante et si persistante dans les générations, si universelle dans le temps et dans

[1] Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.

VIRG. Eclog. IV.

l'espace, ne saurait reposer sur une illusion. On doit la trouver réalisée dans la société des âmes, s'il existe une telle société. L'homme n'a jamais vu sur la terre l'unité sociale établie par l'homme : il ne se lasse cependant point de la concevoir. C'est le cas de dire, à la manière de Descartes, que *l'idée d'une telle unité implique son existence ;* car l'universel et le perpétuel ne peuvent venir que de Dieu, et Dieu ne pose dans le monde que des instincts qu'il veut satisfaire.

IV

Comment l'infaillibilité doctrinale est logiquement nécessaire au Maître de la vérité.

L'unité doctrinale et l'unité sociale, tels sont les deux premiers bienfaits que l'humanité veut trouver dans la vraie doctrine et dans la vraie société religieuses.

Ce ne sont point les seuls.

Il faut entrer ici dans le détail des souffrances humaines pour bien entendre ce que doit faire pour l'homme le Maître de la vérité.

L'homme, créé pour savoir le vrai et pour faire

le bien, a reçu du mal introduit dans le monde deux blessures : la blessure de l'esprit, qui est l'erreur, et la blessure du cœur, qui est le goût du mal moral ou la concupiscence.

Ce qu'il demande donc, tant pour lui que pour ses frères, au maître qui prétend lui apporter l'unité doctrinale et l'unité sociale, c'est d'abord la guérison de ces deux blessures. Mais il est clair que si le maître est lui-même sujet à l'erreur et esclave du mal, il ne pourra rien faire pour les guérir.

La véritable doctrine religieuse devra donc être certaine dans son enseignement ; et la véritable société religieuse, sainte dans sa direction. Toute la confiance de l'homme, tout son respect, toute son obéissance, sont à ce prix.

Ce que cherche l'âme humaine quand elle écoute le Maître de la vérité religieuse, ce n'est point le probable, le possible, l'indéterminé ; c'est, au contraire, la décision, la solution, le jugement définitif. Nous ne sommes point ici dans le domaine de ces connaissances agréables mais indifférentes, où c'est un plaisir pour l'esprit que de se jouer dans l'incertitude et de se fixer par caprice. Ici tout est essentiel et nécessaire au bonheur et à la paix de l'homme. Il le sent bien, et il veut cette

fois la vérité totale et absolue, sans hésitation, comme sans péril d'erreur.

Ne croyez pas le flatter et lui complaire en lui proposant, sur les problèmes de sa destinée, la discussion et l'examen. Songez qu'il sent ici tout à la fois et la suprême nécessité de savoir toute la vérité et l'entière impuissance où il se trouve de la découvrir. Il veut vous croire, mais d'abord il veut connaître clairement que vous êtes digne d'une telle confiance. Il n'accepte point votre autorité où il la suppose certaine. Vous n'êtes rien pour lui, si vous ne lui parlez au nom d'une autorité inaccessible à la variation et à l'erreur ; vous ne lui donnez rien si vous ne lui donnez tout.

Vous voilà donc engagé à l'accomplissement d'un double ouvrage : il vous faut donner à l'homme une doctrine certaine, fixe, complète et absolue dans ses enseignements ; il faut encore que vous prouviez, par le passé de votre histoire, que vous n'avez jamais varié dans vos doctrines. Si vous ne lui offrez pas cette doctrine certaine, vous ne satisfaites nullement son besoin de croire et de savoir ; si vous ne lui prouvez pas que vous êtes un maître constant avec soi-même et affranchi dans le passé de toute variation, vous n'obtenez

point de lui la confiance qu'il a besoin de vous donner.

En un mot, soyez infaillible, et prouvez que vous l'êtes.

D'autre part, a-t-on bien réfléchi aux conséquences de ce privilége, l'infaillibilité ? Quoi de plus incompatible avec les conditions de la terre ? Les anciens disaient : « L'erreur, c'est l'homme ; *errare humanum est.* » Et le Psalmiste a dit non moins tristement : « Tout homme est menteur, *omnis homo mendax* [1]. »

Quand bien même il est sincère, le maître humain ne laisse pas souvent d'être trompé par sa propre science. Il sait le lendemain ce qu'il ignorait la veille : il se reprend, il se corrige ; c'est tout le progrès de l'homme, et toute la marche de la science.

L'infaillibilité exclura tous ces retours de l'esprit humain sur lui-même. Elle fera le maître fixé dans le vrai, avec une certitude et une confiance invincibles de ne jamais rencontrer l'erreur. Évidemment, c'est le supposer affranchi des conditions naturelles de la connaissance, c'est le supposer directement instruit, conduit, enseigné par Dieu.

[1] Ps. cxv, 11.

Dieu éclaire-t-il de telles lumières le maître de la vérité religieuse ? Donne-t-il à l'homme cherchant la vérité ce secours certain, tout-puissant, infaillible ? Existe-t-il une autorité doctrinale qui justifie l'obéissance intellectuelle des hommes par des signes certains d'absolue sécurité dans son enseignement et d'absolue préservation de toute erreur ? la suite de cette étude devra le faire connaître. Qu'il nous suffise ici d'avoir constaté les désirs et les convenances de la raison. Elle ne veut se soumettre, en matière de foi, qu'à une autorité religieuse infaillible.

V

Que la sainteté est nécessaire au Maître de la vérité religieuse.

La sainteté est un autre signe que l'humanité veut rencontrer dans le Maître.

Un homme dira : De deux choses l'une : ou je détourne mes regards d'en haut pour m'enfermer dans la plate et banale recherche des plaisirs des sens, ou j'entreprends le combat de l'esprit contre la chair et du bien contre le mal.

Si je tombe dans les sens, si je m'enfonce dans

le bourbier des ignominies vulgaires et des crimes négligés par le Code pénal, si toute ma morale consiste à ne pas offenser la police et à consulter mon médecin, je m'inquiète peu de savoir s'il y a une religion sainte sur la terre, car je ne me soucie nullement de la religion.

Mais si, rougissant un jour de cette bassesse, accablé par le fardeau de mes remords, saisi contre moi-même d'une courageuse indignation, j'entreprends de ressaisir mon âme et de la ramener vers les régions de l'honneur et de la vertu; si, épouvanté d'une faiblesse qui ne m'est que trop connue, j'implore le secours d'une force supérieure à la mienne; en un mot, si je cherche une religion, je déclare que je la veux capable de me donner ce que je n'ai pas, capable de m'arracher à moi-même, de m'emporter dans un monde auquel j'aspire, mais dont j'ignore même le chemin, capable de mettre entre moi et l'abîme de mes maux un précipice, capable, en un mot, de convertir un misérable et d'en faire un saint!

Il y a un idéal de bien, un idéal de sainteté qui habite en moi : encore une fois, j'y aspire maintenant, mais je ne puis l'atteindre! Je retombe à chaque effort, à chaque pas, vers le gouffre béant de mes ignominies; l'idéal est là cepen-

dant! je le regarde, je le fixe, je mesure à travers les larmes de mon impuissance et de mes désirs la distance qui le sépare de moi !

Qui m'expliquera, mais qui comprendra d'abord les contradictions de mon cœur? « Je ne comprends plus rien à mes propres actions; le bien que je veux faire je ne le fais point; mais le mal, que je déteste, je le fais. Je puis encore vouloir, mais accomplir ce que je veux n'est point en ma puissance. Selon l'homme intérieur, j'aime la loi de Dieu; mais je sens dans mes membres une autre loi qui contredit la loi de mon âme et me tient captif dans la loi du péché... Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort[1] ? »

Cris profonds! accents sincères d'une âme, quand elle a brisé les premières chaînes des tyrannies inférieures, et qu'elle entreprend les combats de l'esprit!

Cette âme est désormais généreuse; elle est tout courage, tout ardeur; elle n'aurait rien entrepris si elle ne voulait tout achever; elle ne mesure pas ses sacrifices, elle ne demande qu'assez de lumières pour connaître tous ses devoirs, et assez de forces pour les accomplir.

[1] Rom. VII, 24.

Venez donc dire à une telle âme que vous connaissez une religion facile, molle, accessible aux accommodements, dont la doctrine peut s'interpréter dans un sens médiocre, et dont une casuistique opportune sait, au besoin, relâcher la morale. Vous seriez-vous flatté de complaire à cette âme ? Sachez-le bien, vous lui faites horreur.

Le monde est impitoyable à cet égard : il est très-faible, mais il n'estime que ceux qui lui proposent une morale très-sainte. Il profitera, si l'on veut, du relâchement des autres, mais il les méprise, et, dès qu'il revient sérieusement à Dieu, il les chasse.

Il fait preuve en ceci d'un sens très-droit. Voyez la façon dont il surveille le clergé. Connaissez-vous rien d'écrasant pour un prêtre comme certains éloges auprès desquels toute insulte perd son amertume ? Cet homme facile, ce conciliant, ce tolérant « au sens le plus abaissé du mot, » pensez-vous qu'il fasse entrer beaucoup de monde dans cette voie du salut qu'il fait si large ? Détrompez-vous. Le monde est sévère dans sa frivolité. Au fond, cette voie large le dégoûte; il reste où il est, se réservant, quand il voudra revenir à Dieu, de passer par le vrai chemin.

N'accusons point le monde d'être inconséquent,

parce qu'étant faible et pécheur, il veut néanmoins une religion sainte et des prêtres saints. Il les veut tels précisément parce qu'il est faible et pécheur, et qu'il sent bien qu'il n'a pas en lui-même la règle de ses mœurs ni la force de devenir bon. Il veut trouver dans le maître qu'il accepte tout ce qu'il ne trouve pas en soi, ou il n'accepte pas de maître. C'est bien le cas de dire : « Tout ou rien. »

Je n'ai parlé jusqu'ici que des faiblesses du monde : elles réclament une doctrine et une société religieuses pénétrées de sainteté. Mais il n'y a pas que les faibles et les corrompus dans le monde : il y a les bons, les parfaits et les saints. Il y a les nobles âmes, conservées innocentes ou détournées très-tôt des premières séductions du mal; il y a les âmes naturellement élevées, austères, pénitentes, méditatives; il y a les hommes de désirs et de prières, « *viri desideriorum*[1]; » il y a ces justes, comme le centurion Corneille, « hommes religieux, craignant Dieu, » alors même que l'Évangile n'est pas encore venu jusqu'à leur cœur, « priant avec toute leur maison, faisant des aumônes aux pauvres du peuple; » âmes sol-

[1] Dan., IX, 23.

licitées de près par la vérité, et qui entendent dans leurs songes l'ange de Dieu leur dire comme à l'admirable Romain : « Corneille, tes prières et tes aumônes sont montées jusqu'au trône de Dieu : va vers cet homme, et fais comme il te dira. »

Cet homme était Pierre, dans le récit évangélique. Cet homme est le prêtre, partout où une âme décidément touchée du désir de Dieu va le trouver, et tombe à ses pieds en lui demandant le salut, jusqu'à le forcer de dire comme l'apôtre au soldat : « Levez-vous, mon frère; moi aussi, je ne suis qu'un homme ! »

Cette parole dite, — l'humilité ne la peut retenir, — il faut que le prêtre soit plus qu'un homme. Il faut que le juste trouve en lui ce qu'il cherchait : la sainteté. Il faut que Dieu même paraisse enfin, et que la parole sacerdotale ne soit plus que le voile qui couvre l'Esprit : « *Adhuc loquente Petro, cecidit Spiritus Sanctus super omnes qui audiebant verbum* [1]. »

Ne nous lassons donc point de le redire : l'âme humaine, douée de volonté, veut le bien et elle est faite pour l'accomplir. Elle cherche un maître qui l'éclaire et la soutienne dans cette volonté. Ce

[1] Act., x, 4.

maître, elle le veut très-saint. Elle le veut saint quand elle est sainte elle même, puisqu'alors elle cherche Dieu, et qu'elle ne vit plus que pour lui; elle le veut saint quand elle est faible et pécheresse, précisément parce qu'elle est faible, et qu'elle n'attend le salut que de son secours. Il n'y aura donc pour l'homme ni doctrine ni société religieuses sans la sainteté : la sainte sera la vraie.

VI

Que la société religieuse des âmes, si elle est une, doit être universelle dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire catholique et perpétuelle.

Une et *sainte*, tels sont les deux premiers caractères que la raison demande à reconnaître dans la doctrine et dans la société religieuses. De ces deux qualités principales découlent trois autres attributs que la saine logique démontre également nécessaires à la vraie religion.

Car si la vraie religion destinée par sa sainteté à purifier l'âme de l'homme est nécessairement une, il faut nécessairement aussi qu'elle soit universelle, c'est-à-dire de telle nature qu'elle convienne à tous les hommes, sans distinction

d'origines, de lieux et de génie. Sans l'universalité, l'unité ne sera plus pour la doctrine et la société religieuses qu'une infirmité cruelle, dont l'effet sera de limiter les bienfaits de la lumière et de la grâce dans le monde, et de condamner le plus grand nombre pour sauver quelques élus.

Or tel ne peut être le plan de Dieu. La raison le dit; la foi chrétienne le dit davantage. Écoutez ce qu'en pense saint Augustin :

« Tous les hommes étaient tenus captifs et enchaînés par le démon. Ils ont été rachetés de l'esclavage. Ils avaient pu se vendre; mais se racheter, ils ne le pouvaient. Le Rédempteur vient, il paye le rachat. Il verse son sang, et achète le monde. Vous demandez ce qu'il achète? Considérez ce qu'il donne et vous comprendrez ce qu'il achète. Le prix du marché, c'est tout le sang du Christ. Combien vaut-il, ce sang? Combien? Sera-ce trop du monde entier? Sera-ce trop de toutes les nations? Ceux-là connaissent bien peu le prix de la rançon divine, ou sont bien superbes, qui pensent que le sang du Christ a dû sauver seulement les hommes d'Afrique [1], ou qu'eux-mêmes sont assez grands pour avoir mérité qu'il

[1] Allusion au schisme des Donatistes, qui prétendaient être seuls la véritable Église rachetée par Jésus-Christ.

coulât pour eux seuls. Non, non! que personne ne conçoive un tel orgueil. Le Christ a donné tout pour tous [1]. »

La raison chrétienne proclame donc nécessaire l'universalité de la vraie doctrine. Elle dit que « Dieu veut le salut de tous les hommes, et la venue de tous à la connaissance de la lumière [2]. » La saine raison naturelle l'exige clairement.

Une seule doctrine possédant le secret de la sainteté, cette doctrine doit être accessible à tous les hommes. Il faut qu'elle puisse faire le tour du globe, portant avec soi des aptitudes et des connaissances si universelles, que tous les êtres intelligents et libres puissent la reconnaître et profiter de sa venue.

Il faut que devant elle tombent et disparaissent toutes les distinctions de races, de nations, d'existence sociale, de langues et de génie.

C'est trop peu de chose qu'une nation devant le grand cœur de Dieu. C'était assez pour conserver dans le monde la prophétie du salut, ce n'est plus assez pour le recevoir.

Ce qui est vrai des nations est vrai de chacune des âmes. Nulle barrière d'ignorance, de petitesse,

[1] S. Aug., Tract. 120, in Jo.
[2] Timoth., II, 4.

de servitude, ne doit demeurer infranchissable à la doctrine qui prétend sauver les hommes. Si elle étonne le génie de Bossuet en lui découvrant toujours de nouvelles profondeurs, elle doit accueillir doucement l'âme des simples, et se faire comprendre d'elles, sans changer de nature. On dira que c'est une merveille impossible : je réponds que c'est une merveille nécessaire, et pour le moment je me contente de le voir accorder.

On conviendra encore que la condition indispensable du profit de tous au même bienfait de la lumière, est que cette lumière luise, qu'elle attire les regards, qu'elle soit *visible* en un mot. Les sociétés secrètes vivent dans l'ombre, ce qui fait comprendre comment elles y meurent, entre l'impuissance et l'oubli. La société religieuse des âmes doit être publique et faire des choses publiques. Le Maître de la vérité, fondant un apostolat universel pour le salut de tous les hommes, ne doit pas avoir dit à ses disciples : « Allez, cachez-vous, agissez sourdement, craignez la lumière, ayez horreur du bruit, conspirez pour moi dans le silence. » Ainsi parlent les ambitieux et les voleurs de trônes parmi les hommes. S'il est le vrai Maître et le vrai Sauveur, il a dû dire à ceux qu'il envoyait : « Vous êtes la lumière du

monde. La cité ne se cache point qui est bâtie sur la montagne, et vous n'allumez point la lampe pour la mettre sous le boisseau, mais sur le chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux de la maison. Que votre lumière luise donc devant les hommes, de telle sorte qu'ils voient vos œuvres et glorifient votre Père céleste qui est aux cieux [1]. » — Mais si la persécution vient, si dans le cours des âges la force commence à régner et à commander le silence, si l'heure des ténèbres sonne dans le monde, cette heure fatale aux courages de la terre, « *hora et potestas tenebrarum*[2], » que deviendra votre commandement, ô Maître? Sera-ce assez d'avoir dit une fois : « Ce que je vous ai enseigné dans la nuit, prêchez-le dans la lumière, et ce que vous avez entendu dans le secret, criez-le sur les toits [3] ?... » Ne doit-on pas craindre que la société des âmes ne rentre alors sous terre et ne se taise, comme on se tait dans le monde quand passe la tyrannie? O Maître, y avez-vous pensé? Vraiment, votre publicité semble impossible à soutenir dans le cours des siècles! — Nous verrons plus tard ce qu'en ont pensé les siècles;

[1] Matth., v, 14.
[2] Luc, XXII, 53.
[3] Matth., x, 27.

en attendant, la raison maintient que la vraie doctrine, pour être accessible à tous les cœurs, doit être saisissable à tous les yeux, et que si elle n'est visible on ne saurait dire qu'elle est universelle.

Universelle! mais ce mot ouvre à l'esprit des horizons immenses. Car si vous l'entendez en ce sens que la doctrine et la société religieuses doivent être accessibles à tous les hommes, je demande encore ce que vous entendez par *tous les hommes*, et je réclame pour le temps ce que tout à l'heure vous avez accordé pour l'espace.

Si la vraie religion doit se montrer accessible à toutes les âmes qui habitent la terre en un même temps, si elle doit pouvoir atteindre tous les hommes dans quelque région qu'ils se trouvent, et les frapper par les signes extérieurs d'une perfection *visible*, quelle raison de distinguer entre l'homme d'hier et l'homme de demain? Il faut que le bienfait rayonne dans le temps comme il rayonne dans l'espace; il faut que cette religion, seule sainte et nécessairement une, soit universelle dans l'histoire comme elle le sera sur le globe, qu'elle puisse convenir à tous les âges du monde comme elle pourra éclairer et sanctifier tous les hommes d'un même âge, et réunir les siècles, comme les terres, dans l'unité de la même foi.

Il faut, en un mot, qu'elle soit *perpétuelle*. Si elle est telle, on pourra la suivre à travers les âges et la trouver toujours semblable à elle-même, toujours fidèle à ses origines, *apostolique*, c'est-à-dire rattachée par une chaîne continue et indissoluble de prédicateurs et de pasteurs à ses premiers apôtres, toujours une, toujours sainte, toujours universelle en ce sens qu'elle porte le trésor convenable et opportun à toutes les âmes; toujours visible aussi, pour attirer les âmes qu'elle doit sauver : phare immortel que nulle tempête ne peut éteindre, et qui brille d'autant plus qu'est plus profonde l'obscurité de la nuit.

VII

Comment l'Église catholique affirme qu'elle apporte seule aux hommes la vraie doctrine et la vraie société religieuses, et des marques auxquelles on peut le reconnaître.

L'unité dans la doctrine et l'unité dans la société, l'infaillibilité, la sainteté, l'universalité, la perpétuité historique, tels sont les principaux attributs que la raison proclame essentiellement désirables dans la vraie religion.

S'il existe donc une société religieuse qui pré-

tende posséder seule la vraie doctrine et le secret du salut des hommes, la raison a le droit de l'arrêter pour ainsi dire, de la considérer attentivement, et de lui demander compte des attributs qu'elle a reconnus caractéristiques de la légitime société des âmes.

Mais d'abord une société religieuse existe-t-elle, qui porte sur elle-même une telle affirmation ?

Cette société existe. Le lecteur l'a nommée déjà. C'est l'Église catholique.

Devant le triple désir d'une direction spirituelle, d'une direction morale, et d'une récompense dans le bonheur qui remplit depuis le commencement toute âme d'homme, elle n'hésite pas à dire : « Ce que vous cherchez, c'est moi; car je suis la voie, la vérité et la vie : hors la voie que je suis, on s'égare; hors la vérité que je suis, on se trompe; hors la vie que je suis, on meurt.

« Le Maître que l'humanité cherche, le Dieu qu'elle adore sans le connaître, « *quod ignorantes colitis*[1], » ce Dieu inconnu, je le possède. Lui-même m'a faite parmi les hommes la gardienne de ses volontés et de ses lumières, lui-

[1] Act., XVII, 23.

même m'a promis et me donne à travers les siècles le secours d'une direction infaillible. »

Rien n'a pu troubler ni déconcerter le calme de cette solennelle affirmation. L'Église l'a soutenue devant tous les siècles comme sur toutes les terres, devant les Juifs, au lendemain de la Passion, comme devant l'aréopage d'Athènes, devant l'Orient comme devant Rome, devant Épicure comme devant Marc-Aurèle, devant les barbares comme devant Louis XIV, devant nous comme devant eux. Ni révolutions, ni ruines d'empires, ni chutes de trônes, ni changements de la face du monde, n'ont altéré à cet égard son invincible confiance. Aujourd'hui encore, à une génération indocile, orgueilleuse, turbulente, sans frein et sans lois dans l'usage de la liberté intellectuelle et morale, elle dit comme aux premiers jours : « Je suis seule la vérité. »

« Vous sentez le besoin d'une règle doctrinale : elle n'existe logique et justifiée que dans la foi de l'Église catholique.

« Vous cherchez la règle des mœurs : elle n'existe digne de vous que dans la morale de l'Église catholique.

« Vous appelez le bonheur ; vous seriez tentés de répéter ce serment célèbre : « Jurons que nous

serons heureux! » — Le vrai bonheur n'existe que dans les récompenses promises par Dieu aux fils de son Église.

« Ce que veut l'humanité, je le sais; l'énigme qu'elle cherche à deviner, j'en possède le secret; le trésor qu'elle poursuit, j'en garde le dépôt; seule et pour toujours. »

C'est beaucoup déjà qu'une telle affirmation. Les religions et les philosophies humaines sont loin de la soutenir pour leur compte. En général elles nient ou elles doutent; elles n'affirment point. Une société religieuse si confiante en ses destinées, si reposée dans les promesses de son fondateur, si sûre d'elle-même, a quelque droit d'être entendue.

Mais enfin cette affirmation, capable d'éveiller la raison humaine et de provoquer son examen, ne suffit pas pour la convaincre.

La raison sait ce qu'elle désire trouver dans une doctrine et dans une société religieuses. Elle sait quels caractères essentiels devront signaler à son obéissance le véritable Maître de la vérité.

L'Église catholique possède-t-elle ces caractères? Est-elle revêtue des signes incontestables d'une unité qui satisfasse le désir rationnel et le désir social de l'homme, d'une sainteté qui ré-

ponde à son désir moral, d'une universalité qui étende son action sur toute la terre, d'une perpétuité qui l'étende sur tous les temps, d'une infaillibilité qui l'assure contre l'erreur et la constitue vraiment maîtresse de la vérité dans le monde : *magistra veritatis?*

Un examen sérieux et prolongé des caractères de l'Église peut seul répondre à une si grande question.

Il y a longtemps que cette question est posée. Toutes les théologies l'ont résolue à leur manière. Nous voudrions tenter de lui donner une réponse particulièrement opportune et satisfaisante pour les esprits de ce temps, en nous attachant surtout à étudier l'Église dans ses développements historiques et dans sa situation présente. Les problèmes de la destinée humaine et de la recherche de la vérité sont antiques; mais chaque temps apporte à leur solution des éléments nouveaux qu'il faut saisir et ajouter aux éléments éternels. C'est tout le travail de l'apologie chrétienne.

CHAPITRE III

De l'unité doctrinale dans l'Église catholique.

I

Que l'on chercherait en vain l'unité doctrinale dans les systèmes philosophiques ou dans les religions altérées par l'homme. — Du protestantisme.

Le désir essentiel de l'intelligence humaine est bien exprimé dans ce texte de l'Apôtre : « Que nous ne soyons plus comme des enfants égarés, flottants et tournants à tout vent de doctrine, au gré de la ruse des hommes, au caprice des artisans de mensonges et de séductions; mais que tous nous nous rencontrions dans l'unité de la foi. *Ut jam non simus parvuli fluctuantes, et cir-*

cumferamur omni vento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia, ad circumventionem erroris... donec occurramus omnes in unitatem fidei[1]. »

L'Église catholique se présente, et elle promet aux hommes de les réunir tous dans cette unité de la foi.

Avant de voir comment elle tient une si grande promesse, il est bon d'observer que nulle autre société religieuse ne se hasarde à en faire une semblable.

Je ne parlerai plus à cet égard des infirmités de la philosophie. Elle ne se vante guère de préparer aux hommes le repos de l'intelligence dans l'unité de la doctrine ; et si elle s'en vantait, un seul regard jeté sur ses œuvres actuelles suffirait à confondre une si vaine prétention. S'il est possible de donner le nom d'*Écoles philosophiques* aux différents systèmes qui se disputent aujourd'hui l'empire de la raison pure, il est trop évident que ces systèmes divergent d'une manière indéfinie. Le rationalisme spiritualiste, le positivisme, le sensualisme socialiste, la sophistique du panthéisme, le scepticisme de la haute critique, le grossier système des contradictions hégéliennes et

[1] Ephes., IV, 14.

de la haine de l'absolu, telles sont les formes actuelles de la spéculation philosophique en dehors du christianisme. Personne n'imaginera de chercher ici le royaume de la paix intellectuelle dans l'unité de la doctrine. Le moindre reproche qui puisse être fait aux esprits enflammés pour ces spéculations est assurément de se contredire, et de paraître plus tumultueusement soulevés l'un contre l'autre que ne le sont les flots de la mer en un jour d'orage.

L'unité de la doctrine n'est pas davantage dans les religions altérées par l'homme, je veux dire dans le protestantisme, sous quelque forme qu'on veuille l'entendre.

On peut dire qu'il est devenu difficile de soutenir la controverse avec le protestantisme, tant l'incroyable morcellement de sa doctrine et de ses Églises l'a rendu insaisissable. Il faut même avouer que le nom de protestant a été très-heureusement choisi pour envelopper sous une expression négative la multitude la plus incohérente et la plus contradictoire de systèmes et d'esprits. Un nom positif, affirmatif, emportant l'idée d'une doctrine fixée, eût été désastreux pour l'idée protestante : il n'y aurait eu dans le monde, en dehors de l'Église catholique, que des luthériens,

des calvinistes, des zwingliens, des sociniens, des puritains; des quakers, etc. Mais pour réunir toutes ces formes contradictoires de l'idée religieuse, il fallait un nom qui se bornât à nier l'Église catholique, un nom de destruction et de révolte : le nom de *protestant* a paru bon, et il l'était.

Les protestants protestent contre l'unité catholique. C'est la seule ombre d'unité qui les rattache les uns aux autres. En dehors de cette unité schismatique, s'il est permis de dire ainsi, rien ne se voit chez eux qu'une division monstrueuse, grandissante, irréductible.

Cette extrême division, qui a trouvé la grande masse des âmes protestantes résignées par principes et par habitudes, n'a pas laissé d'en émouvoir plusieurs. Parmi celles-ci les unes, effrayées des excès où se laissait entraîner le libre examen, ont été saisies d'un regret divin de l'unité : elles n'ont pu persister à croire que la vérité de Dieu se trouvât dans ce tourbillon de doctrines; elles sont revenues par la voie des longues études, des prières pures, et surtout des grands sacrifices, à l'Église catholique.

D'autres n'ont trouvé dans le spectacle de la dispersion protestante qu'un encouragement à

toute licence d'opinions. Tout a été dit, écrit, imprimé au nom du protestantisme. Rien n'est plus demeuré intact dans les formules originairement adoptées; la nécessité du baptême [1], la divinité de Jésus-Christ, sont devenues des sujets de discussion dans les écoles protestantes, et les jeunes ministres ont été entraînés en foule vers la christologie hégélienne [2]. Il ne faut pas oublier que Strauss était professeur de théologie.

Il était facile de prévoir que le principe du libre examen conduirait là les esprits aventureux et hardis de la réforme. Il était facile de prévoir encore que l'on ne pourrait retenir ces esprits dans des limites convenues et leur tracer des règles, qu'en vertu de principes incompatibles avec le fondement de l'idée protestante, et au nom d'une autorité qui ramènerait les âmes divisées à l'autorité catholique.

Bossuet a laissé à cet égard, dans le *Sixième*

[1] Il y a peu d'années, M. Gorham, ministre anglican, ayant nié la nécessité du baptême, fut soutenu contre son évêque par le primat de Cantorbéry et enfin par le Conseil privé. Cette affaire fut pour beaucoup d'hommes sincères le signal *de la défection vers Rome*, comme disent les Anglais. (Voy. l'introduction de M. Audley, au livre de Wilberforce, sur le principe de l'autorité dans l'Église.)

[2] Voy. les récents travaux de M. l'abbé Meignan sur le rationalisme en Angleterre.

Avertissement sur les lettres de Jurieu, des indications et des prédictions d'une netteté admirables.

« Il était visible, dit-il, que les articles de foi s'en iraient les uns après les autres; que les esprits, une fois émus et abandonnés à eux-mêmes, ne pourraient plus se donner de bornes : qu'ainsi, l'indifférence des religions serait le malheureux fruit des disputes qu'on excitait dans toute la chrétienté, et enfin le terme fatal où aboutirait la réforme. — On ôte tous les mystères, on éteint les feux éternels, on ne cherche qu'à se mettre au large. C'est ainsi que l'indifférence et le socinianisme sont liés : et il est aisé de comprendre que ce torrent débordé de sociniens ou d'indifférents, dont la réforme se plaint elle-même et qu'elle ne peut retenir, entraîne naturellement les esprits à *cette religion de plain-pied qui aplanit toutes les hauteurs du christianisme* [1]. »

Ce dernier mot n'est pas de Bossuet, mais de Jurieu lui-même, déplorant les excès où il voyait se précipiter déjà « les jeunes gens gros de la tolérance universelle de toutes les hérésies, et de leur esprit de libertinage. »

[1] Bossuet, *Sixième Avertissement aux protestants sur les lettres de M. Jurieu.*

Où les choses sont allées depuis le temps de Bossuet, c'est ce qu'il est trop facile de voir et d'entendre partout. La division, le morcellement, la pulvérisation du protestantisme en Allemagne, sont des faits trop connus pour qu'il soit intéressant d'en présenter les preuves. Quant à l'Église d'Angleterre, à laquelle une hiérarchie ecclésiastique semble donner encore quelque ombre d'unité, voici ce qu'il en faut savoir, au témoignage le plus éclairé, le plus compétent et le plus irrécusable qui puisse être produit : nous voulons parler de l'admirable Wilberforce, encore archidiacre d'York et gouverneur de ce grand diocèse, quand il écrivit son livre *Du principe de l'autorité dans l'Église*. Voici comme il y parle : « Le système pratique de l'Église anglicane est purement une affaire de jugement privé. Au temps des Tudors et des Stuarts, l'Église semblait se présenter au monde comme un corps vivant, parce que la suprématie royale était vivante et active ; maintenant l'Église ne fait rien comme corps, elle laisse les individus agir pour eux-mêmes. Chacun enseigne selon son bon plaisir ; il n'y a d'unité que dans les accusations mutuelles d'erreur et de déloyauté ; tandis que les évêques, en général, semblent assister au combat avec la tranquillité d'arbitres indifférents.

— Les esprits s'accommodent graduellement à cet état de choses : chaque nouvelle difficulté reçoit une nouvelle solution. — La pensée même de l'unité et l'espoir de la concorde s'éteignent par degrés. L'Église nationale est entourée de sectes et déchirée par de cruelles dissensions, « *intra muros peccatur et extra*[1]. »

[1] Voy. Wilberforce, *Du principe de l'autorité dans l'Église*, ch. XV, *pass*. Le même témoignage nous est fourni par le révérend docteur Newman. On ne saurait lire sans un extrême intérêt ce qu'il dit des évolutions du protestantisme de Luther à Kant et à Strauss :

« L'histoire du luthéranisme, telle qu'elle nous a été tracée dans ces dernières années par plusieurs écrivains anglais, nous fournit un exemple d'un développement logique des plus intéressants, quoique en même temps des plus tristes. Luther s'appuya sur une double base : son principe dogmatique qui est en contradiction avec son droit du jugement privé, et son principe sacramentel, avec sa théorie de la justification. L'élément sacramentel ne donna jamais signe de vie; mais à sa mort l'élément dogmatique, qu'il représentait en sa personne, prit le dessus, et « chacune de ses paroles sur les points controversés devint une loi pour le parti qui, de tout temps le plus considérable, se développa enfin simultanément avec son Église elle-même. Cette vénération presque idolâtre fut peut-être accrue par le choix des déclarations de foi pour les livres symboliques de son Église, déclarations dont la substance lui appartenait *.» Une réaction eut lieu ensuite; le jugement privé reprit la suprématie. Calixte mit la raison et Spener ce qu'on appela la religion du cœur à la place de l'exactitude dogmatique. Le piétisme s'évanouit pour l'instant; mais le rationalisme se développa dans le système de Wolf, qui prétendait prouver toutes les doctrines orthodoxes par

* Le docteur Pusey, *Sur le rationalisme allemand*, p. 21, note.

La pensée même de l'unité et l'esprit de la concorde s'éteignent dans le protestantisme. Si l'on se rappelle que l'unité est, au point de vue philosophique aussi bien qu'au point de vue de la foi, le caractère essentiel et premier de la vérité, je ne sais ce qui pourrait être dit de plus accablant et de plus décisif contre les prétentions d'une doctrine et d'une société religieuses.

II

De l'unité doctrinale dans l'Église catholique. — Comment elle a ses fondements dans l'Écriture et dans la tradition.

Bossuet s'exprime ainsi au commencement du discours pour l'ouverture de l'assemblée de 1681, sur l'unité de l'Église :

l'usage d'arguments dont les prémisses étaient en harmonie avec la raison. On s'aperçut bientôt que l'arme dont Wolf se servit en faveur de l'orthodoxie pouvait avec la même plausibilité êtr tournée contre elle ; entre ses mains elle avait servi à former le symbole ; entre celles de Semler, de Ernesti et autres, elle servit à infirmer l'autorité de l'Écriture. En quoi devait-on maintenant faire consister la religion ? Une sorte de piétisme philosophique vint ensuite, ou plutôt le piétisme de Spener et la théorie générale de la justification furent analysés plus profondément et produisirent diverses théories de panthéisme. Le panthéisme fut dès le principe au fond de la doctrine de Luther et de son caractère

« Regarde et fais selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne. » C'est ce qui fut dit à Moïse lorsqu'il eut ordre de construire le tabernacle [1]. Mais saint Paul nous avertit [2] que ce n'est point ce tabernacle bâti de main d'homme qui doit être travaillé avec tant de soin, et formé sur ce beau modèle : c'est le vrai tabernacle de Dieu et des hommes; c'est l'Église catholique où Dieu habite, et dont le plan est fait dans le ciel. C'est aussi pour cette raison que saint Jean voyait dans l'Apocalypse « cette sainte cité de Jérusalem [3] » et l'Église qui commençait à s'établir sur toute la terre : il la voyait, dis-je, descendre du ciel. C'est là que les dessins en ont été pris : « Regarde et fais selon le modèle qui t'a été montré sur cette montagne. »

Mais pourquoi parler de saint Jean et de Moïse? Écoutons Jésus-Christ lui-même. Il nous dira « qu'il ne fait rien que ce qu'il voit faire à son Père [4]. » Qu'a-t-il donc vu, chrétiens, quand il a formé son Église? Qu'a-t-il vu dans la lumière éter-

personnel. Au panthéisme paraît se réduire à présent le luthéranisme, soit qu'on le considère dans la philosophie de Kant, dans l'impiété ouverte de Strauss, ou dans les professions religieuses de la nouvelle église Évangélique de Prusse. » (Newman, *Histoire du développement de la doctrine chrétienne,* p. 94.)

[1] Exod., XXV, 40. — [2] Hebr., VIII, 9. — [3] Apoc., XXI, 10. — [4] Jo., V, 19.

nelle et dans les splendeurs des saints où il a été engendré devant l'aurore? C'est le secret de l'époux, et nul autre que l'époux ne le peut dire.

« Père saint, je vous recommande ceux que vous m'avez donnés; » je vous recommande mon Église. « Gardez-les en votre nom, afin qu'ils soient un comme nous [1]; » et encore : « Comme vous êtes en moi, et moi en vous, ô mon Père! ainsi qu'ils soient un en nous. Qu'ils soient un comme nous; qu'ils soient un en nous [2]. » Je vous entends, ô Sauveur! vous voulez faire votre Église belle, vous commencez par la faire parfaitement une : car qu'est-ce que la beauté sinon un rapport, une convenance, et enfin une espèce d'unité? Rien n'est plus beau que la nature divine où le nombre même, qui ne subsiste que dans les rapports mutuels de trois personnes égales, se termine en une parfaite unité. Après la Divinité, rien n'est plus beau que l'Église, où l'unité divine est représentée. « Un comme nous, un en nous : regardez et faites suivant ce modèle. »

— Voilà l'unité de l'Église dans sa beauté apparente et dans son principe profond. L'Église est vraie, forte et belle parce qu'elle est une, elle est

[1] Jo., XVIII, 11.
[2] Jo., XVIII, 21, 22.

une parce qu'il n'y a qu'une foi et qu'un Dieu.

On entend là tout le mot de saint Paul : « Un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême. *Unus Dominus, una fides, unum baptisma*[1]. » Comme il n'y a qu'un Dieu, Père des êtres, il n'y a qu'une connaissance de Dieu qui est la foi; comme il n'y a qu'une foi apportée à la terre par Jésus-Christ sauveur des hommes, il n'y a qu'une humanité rachetée et sanctifiée qui est l'Église. Tout est en un, tout est un dans l'Église de Dieu comme en Dieu même.

Quand Bossuet considère le Fils de Dieu, regardant l'unité divine comme l'exemplaire éternel de l'unité de son Église, et copiant cette divine unité dans la société des âmes qu'il institue sur la terre, il ne fait que traduire en son langage tant de textes du saint Évangile où nous entendons le Sauveur nous dévoiler ses desseins sur les hommes. Toutes les paroles de Jésus-Christ sur l'Église sont pleines de l'unité. L'unité est dans toutes ses promesses; l'unité est dans toutes ses paraboles; l'unité est jusque dans la croix, et elle remplit la solennelle prière qui précède immédiatement la Passion.

[1] Ephes., IV, 5.

Comment le Sauveur parle-t-il de son Église aux Apôtres? Elle est la maison du père de famille; — elle est un champ dans lequel l'ennemi s'efforce de jeter de l'ivraie, mais que défend la vigilance du père de famille et des bons serviteurs; — elle est un grain de sénevé: d'abord la plus petite des semences, bientôt le plus grand des arbres; — elle est un filet qui, jeté dans la mer, saisit et enveloppe des poissons de toutes sortes; — elle est un troupeau gardé par un seul pasteur qui donne sa vie pour ses brebis; — elle est une vigne à laquelle le maître envoie à toute heure des ouvriers laborieux; — elle est un festin nuptial auquel refusent de prendre part les premiers invités, figures des Juifs, qui cèdent aux Gentils l'honneur de reconnaître et d'adorer le Christ; — elle est un bercail, en dehors duquel sont errantes encore beaucoup de brebis du père de famille; il les amènera dans la bergerie, et il n'y aura plus qu'un bercail et qu'un pasteur: « *Fiet unum ovile et unus pastor*[1]. »

Les Apôtres reprennent à leur tour cette idée fondamentale de l'unité: « Conservez avec soin, dit saint Paul, l'unité de l'esprit dans le lien de la paix.

[1] Jo., x, 16.

« Qu'il n'y ait en vous qu'un corps et qu'un esprit, comme vous êtes tous appelés à une seule et même espérance ;

« Un Seigneur, une foi, un baptême ;

« Un seul Dieu, père de tous, qui est au-dessus de tous et en nous tous [1]. »

L'Apôtre regarde tous les élus ; il les considère, tantôt comme un seul corps dont le Christ est la tête, tantôt comme une épouse qui ne fait qu'un avec l'époux, tantôt comme un seul homme dont le Christ est le développement parfait. On peut avancer que c'est là le trait principal de la théologie de saint Paul.

« Le chef de tout homme est le Christ ; le chef du Christ est Dieu [2]. Croissons donc en lui, le Christ, qui est notre tête ; c'est en lui que tout le corps est réuni, rassemblé, c'est de lui qu'il reçoit l'unité de mouvement et d'action, c'est de lui que chaque membre reçoit la mesure et la règle de son service, c'est de lui que tout le corps reçoit sa croissance dans la charité [3]. »

— « L'homme est le chef de la femme comme le Christ est le chef de l'Église, Sauveur de son pro-

[1] Eph., IV, 4 sqq.
[2] Cor., XI, 3.
[3] Eph., IV, 15, 16.

pre corps. Que l'époux aime l'épouse comme le Christ a aimé son Église, jusqu'à se livrer pour elle.

« Personne ne hait sa chair, mais on la nourrit et l'entretient comme le Christ son Église. Nous sommes les membres de son corps, nous sommes de sa chair et de ses os. L'homme laissera son père et sa mère, et il s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair; ce mystère est grand; je veux dire dans le Christ et l'Église [1]. »

Comment exprimer plus hardiment l'unité de l'Église qu'en lui appliquant, dans son union avec le Christ, le texte qui exprime le premier mariage de l'homme et de la femme : *Erunt duo in carne una?* — « Dieu, dit encore saint Paul, a fait des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs, des docteurs, pour consommer les saints dans le même ouvrage du ministère, et élever le corps du Christ, jusqu'au jour où tous nous nous rencontrerons dans l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, dans le développement de l'homme parfait, dans l'âge accompli et viril du Christ [2]. » L'image de l'unité n'admet plus même ici le concours de deux personnes. L'union

[1] Eph., V.
[2] Ephes., IV, 12, 13.

de l'époux et de l'épouse est dépassée. L'Église ne fait plus avec le Christ qu'un même être dont l'âge parfait et la croissance accomplie s'appellera l'*âge du Christ*. Où trouver une plus grande doctrine de l'unité?

Les conséquences morales d'une si grande doctrine sont faciles à prévoir : demeurer à tout prix dans l'unité divine, fuir avec horreur tout ce qui sent la nouveauté, le schisme et la division : « *O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ* [1]. » — « Je vous conjure de faire ma joie, frères très-aimés, en n'ayant tous qu'une foi, qu'un sentiment, qu'un amour : *Ut idem sapiatis, eamdem charitatem habentes, unanimes* [2]. »

« Après deux avertissements, fuyez l'hérétique. Il est perverti et dangereux, et condamné à son propre jugement [3]. — Quand un ange venu du ciel vous enseignerait une autre doctrine que la mienne, qu'il soit anathème; car, je vous le dis, mes frères, l'Évangile que je vous ai prêché n'est pas de moi, je ne l'ai ni reçu ni appris de l'homme, mais par la révélation de Jésus-Christ [4]. »

[1] I. Tim., VI. — [2] Philipp., II, 2.
[3] Tit., III, 10.
[4] Gal., 9, 12.

Saint Paul répète partout cette doctrine d'unité parfaite dans l'Église. Les Apôtres parlent comme saint Paul. Les pères apostoliques parlent comme leurs maîtres.

Saint Ignace d'Antioche est étonnant à entendre sur la nécessité de ne rien faire même de bon et de bien sans le conseil et l'action de l'évêque. Ce qu'il veut avant tout, c'est l'unité. Rien sans elle [1].

Saint Irénée oppose déjà aux hérésies l'unité de l'Église comme un caractère évident et éclatant de sa vérité : « Bien que les langues soient diverses dans le monde, dit-il, il n'y a toutefois qu'une seule et même unité de doctrine. Qu'elles soient établies chez les Germains, les Ibères, les Celtes, en Orient, en Égypte, en Libye, les Églises n'en gardent pas moins la même foi et la même tradition [2]. »

Clément d'Alexandrie voit toute la grandeur de l'Église dans l'unité de la foi : il observe que les hérésies portent contre une si puissante unité tous leurs efforts, mais que la division des hérésies ne peut rien contre elle [2].

Origène parle de même. Selon lui l'unité de

[1] *Vid.* S. Ignat., ep. pass.
[2] S. Iren., lib. I, *Adv. Hæres.*, c. x.
[3] Clem. Alex., lib. VII, *Stromat.*

l'Église est le point contre lequel luttent avec le plus d'acharnement les ennemis de Dieu [1].

Saint Hilaire triomphe de la division des hérétiques. « Tous les hérétiques, dit-il, s'unissent contre l'Église, mais ils se combattent entre eux, et quand ils triomphent les uns des autres, ce n'est point pour eux qu'ils triomphent, mais pour la véritable Église, qui profite contre tous des victoires de chacun. Ainsi, pendant qu'ils se réfutent et se combattent, c'est notre foi qu'ils affirment. *Inter hæc fidem nostram, dum sibi adversantur, affirmant* [2]. »

Mais il faut entendre surtout saint Cyprien, dans son traité *de l'Unité de l'Église*. « L'Église est une, dit-il, bien que par le développement de sa fécondité elle s'étende au loin sur la terre. Comme les innombrables rayons du soleil n'empêchent point l'unité de l'astre, comme les innombrables rameaux de l'arbre n'empêchent point l'unité du tronc, comme les ruisseaux multiples n'empêchent pas l'unité de la source, l'Église est une dans ses membres. Essayez de séparer de l'astre le rayon lumineux : l'unité de la lumière ne souffrira pas cette division. Brisez le rameau et ar-

[1] Orig., lib. I, *in Job.*
[2] S. Hilar., lib. VII, *de Trinit.*, n. 4.

rachez-le de l'arbre : il ne portera plus ni fleurs ni fruits. Séparez le ruisseau de la source : il n'y a plus que sécheresse et aridité. Ainsi l'Église de Dieu répand sur toute la terre ses rayons, mais elle demeure une seule lumière partout rayonnante, une seule source, un seul chef, une seule mère des nations. — Celui-là ne peut avoir Dieu pour père, qui n'a pas l'Église pour mère. — Il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'un Christ, il n'y a qu'une Église, il n'y a qu'une foi, il n'y a qu'un peuple, ramené à l'unité d'un seul corps par le lien divin de la concorde [1]. »

Tous les pères, tous les docteurs, toute la tradition gardée, transmise et confirmée par tous les siècles, parlent le même langage, et il serait à la fois impossible et inutile de réunir ici leurs innombrables témoignages.

L'antiquité ecclésiastique et toute la suite des histoires sacrées n'ont donc rien de plus certain ni de plus perpétuel à nous offrir que la doctrine de l'unité de l'Église, et l'exemple d'un attachement inviolable à cette unité, maîtresse de tout.

[1] S. Cypr., *de Unitate Ecclesiæ.*

III

De l'unité historique de la doctrine catholique.

La doctrine de l'unité, si bien gardée dans l'Église, garde à son tour l'unité de la doctrine.

Le Christ n'a donné à son Église un si grand amour de la concorde entre tous ses membres, et une si grande persuasion que cette concorde repose sur l'unité de la foi, que pour sauver en elle l'unité même de cette foi, lumière du monde, condition première de son progrès sur la terre et de son salut éternel.

Tous les âges chrétiens se transmettent donc le dépôt, intact, respecté, défendu contre toute erreur au prix de tous les sacrifices. C'est l'Église entière, et dans tous les siècles, qui semble avoir reçu le commandement de l'Apôtre : « *Depositum custodi* [1]. »

En quelque temps qu'on interroge l'Église dans l'histoire, et qu'on lui demande compte de sa foi, elle la montre toujours pure de toute altération, toujours simple, toujours une.

[1] I Timoth., VI, 20.

C'est la même foi que prêchent les premiers apôtres à Jérusalem, saint Paul à l'aréopage d'Athènes, saint Pierre à Rome, saint Ignace à Antioche, saint Irénée à Lyon, saint Martin dans les Gaules, Origène à Alexandrie, Tertullien et saint Cyprien à Carthage, les martyrs dans l'amphithéâtre, les premiers papes dans les catacombes, Constantin sur le trône, Athanase à Nicée, saint Basile et saint Grégoire de Nazianze devant les philosophes et devant Julien, saint Jean Chrysostome à Constantinople, saint Jérôme dans les déserts de la Palestine, saint Ambroise à l'Italie, saint Augustin à l'Afrique, saint Léon, du haut de la chaire apostolique, au monde entier.

C'est la même foi que prêchent les évêques aux barbares, entre les ravages des chevauchées sanglantes, sur les ruines fumantes des cités prises d'assaut : la même que saint Grégoire enseigne aux débris de l'antique aristocratie romaine et aux maîtres nouveaux du monde : aux Lombards, aux Vandales, aux Bretons qu'il atteint par delà l'Océan ; la même que prêche saint Remi sur les fonts baptismaux de la France.

C'est la même foi que reçoivent, de saint Boniface et des prodigieux missionnaires de cet âge, tant de peuples féroces, cachés aux regards du

monde dans les forêts de Germanie. Peu à peu, à force de sang, de sueurs et de larmes, ces anges de l'Évangile la portent jusqu'au cœur des Grisons, des Scots, des Danois : et elle se fraye, jusqu'aux îles Scandinaves, des chemins demeurés inconnus aux légions romaines.

La même foi rehausse le génie de Charlemagne, et adoucit ses lois ; soutient dans sa lutte admirable le cœur de Grégoire VII, console son exil, et lui fait chercher, jusque dans la mort, le triomphe de la justice et du droit. C'est elle qui sanctifie le cœur d'un saint Louis, qui règne sur les nations avec Innocent III, qui, pendant deux siècles, avec Pierre l'Ermite et saint Bernard, inspire et soutient les croisades, ces grandes manifestations politiques de l'unité chrétienne.

Elle se retrouve intègre, austère, savante dans les cloîtres des monastères ; elle s'élève à elle-même un monument immortel dans la *Somme* théologique de saint Thomas d'Aquin ; elle entraîne à la pénitence, à la pauvreté, au service de toutes les misères humaines des âmes comme celle de saint François d'Assise, affolées de l'amour de Dieu.

C'est elle qui règne, au moyen âge, dans le réveil de la raison publique, dans les discussions

des écoles, dans la hardiesse des arts ; elle dirige, sans les affaiblir, l'élan de la volonté humaine et le libre vol du génie ; quand viennent les grandes calamités de ces jours confus, c'est elle qui soutient le cœur des peuples et l'empêche de s'abîmer dans le désespoir : toujours ferme et pure au sein des plus violents orages.

C'est la même foi qui, au lendemain de la prétendue réforme, éclaire les évêques et les unit dans le grand concile de Trente. Comme à Nicée, comme à Chalcédoine, comme à Éphèse, comme à Latran, elle se montre inflexible pour l'erreur au dehors, réformatrice contre les abus au dedans, toujours prête à pardonner au repentir et à confondre l'orgueil, selon une belle inscription romaine : « *Hinc humilibus venia, hinc debellatio superbis.* » C'est elle qui, au dix-septième siècle, s'emparant du génie moderne comme la flamme s'élance sur son aliment et le dévore, jette tout à coup dans le monde cet incomparable éclat qui s'appellera François de Sales, Vincent de Paul, Pascal, Malebranche, Bourdaloue, Fénelon, Bossuet.

C'est la même foi qui demeure inflexible et intacte au dix-huitième siècle, pendant le règne insolent des libertins philosophes. L'Église de France,

comme fatiguée de gloire, a perdu son éclat : mais Rome veille avec de saints papes. Cependant éclate la révolution française, et la persécution va réveiller sur leurs siéges les successeurs de saint Irénée, de saint Denis et de saint Martin ; la foi des premiers temps se retrouve dans leur cœur, simple, ferme, pure, incorruptible. L'épiscopat entier de la première nation du monde passe, sans faiblir, d'une paix et d'une prospérité de plusieurs siècles, à toutes les douleurs et à toutes les ignominies d'une persécution révolutionnaire. Pour ne point violer les saints canons, pour ne point contrister le souverain pontife, pour conserver intact le lien de l'unité, il se laisse traîner à tous les exils, à tous les échafauds, à toutes les *noyades*, il meurt d'aussi bon cœur que ses ancêtres des catacombes, et ajoute à la gloire des martyrs de Dioclétien.

La même foi est dans nos cœurs, la même. Ce que nos pères ont cru, nous le croyons : le dépôt qu'ils nous ont transmis couvert de leur gloire et de leur sang, nous le portons dans nos mains : il est intact, il est pur, il est un. Nous le transmettrons tel à ceux qui viendront après nous, et ils le transmettront à leurs fils. Voilà l'unité de la foi dans l'Église, voilà la garde du dépôt : « *Depositum custodi.* »

Dans le cours de cette magnifique histoire, les hérésies viennent et osent tout entreprendre contre l'unité de la doctrine.

Le judaïsme veut arrêter la première prédication ; le gnosticisme veut mêler à l'Évangile les théories dualistes et panthéistiques de l'Orient ; l'arianisme nie la divinité de Jésus-Christ, Nestorius et Eutychès altèrent sa nature ; les Pélasgiens se passeront de la grâce ; les Manichéens enseigneront le dualisme persan et la fatalité du mal moral ; le mahométisme introduira une nouvelle révélation, un nouvel Évangile et une nouvelle Église armée tout entière du glaive ; le protestantisme affranchira le monde de la souveraineté spirituelle de Rome : quelle liberté il nous prépare ! Nos maîtres ne s'appelleront plus saint Léon, saint Grégoire, Innocent III, mais Luther, Calvin, Henri VIII, Élisabeth, Catherine. Le sensualisme, le matérialisme, l'impiété viendront enfin avec le dix-huitième siècle. Voltaire aura de l'esprit contre Dieu, les rieurs se mettront de son côté : les rieurs, ce sera toute l'Europe savante, et, ce semble, toute la raison publique pendant cinquante ans. Cependant la foi reste une dans l'Église, elle écoute blasphémer ceux qui blasphèment, elle les laisse passer, elles les regarde mourir,

elle persiste à dire sur leur cercueil : « Je suis seule la vérité. »

IV

Quelques exemples des périls et des victoires de l'unité doctrinale catholique.

Rien n'ébranle l'Église dans cette inflexible persistance ; rien ne peut l'amener à sacrifier le moindre de ses dogmes, la moindre de ses règles divines aux prétendus intérêts de la paix, de la condescendance et de la charité ; elle aime les hommes pour les sanctifier dans la vérité, non pour les consoler dans l'erreur.

Ne lui parlez donc ni de compromis avec les passions de l'heure présente, ni de transactions avec les erreurs et les préjugés d'un peuple ou d'un roi. Quelque avantage qu'elle semble devoir tirer d'un tel accommodement, elle le rejette, et préfère être vaincue avec la vérité que de vaincre sans elle.

Plus d'une fois, dans l'histoire de l'Église, *il* semble qu'il serait d'une bonne politique de cé-

der aux exigences du moment et de relâcher un peu de la doctrine pour satisfaire les passions puissantes des hommes.

Au quatrième siècle, par exemple, quand éclate la grande tempête de l'arianisme, un parti intermédiaire, habile, politique, se forme entre les Ariens décidés et les catholiques inflexibles. Les Eusébiens, les familiers du palais impérial, les évêques courtisans soutiennent ce parti, qui semble, au premier regard, celui de la modération et de la paix. Il ne s'agit guère plus que d'abandonner un mot, ὁμοούσιος, et de lui substituer un mot presque synonyme, ὁμοιούσιος, et dont le sens ne s'éloigne pas beaucoup en apparence du mot consacré. Mais le premier mot est celui de Nicée, et il est le rempart de la foi sur la divinité du Verbe. Athanase résiste. Voilà tout le monde contre lui, surtout à Constantinople : — C'est un ennemi de la paix, un orgueilleux, un aveugle obstiné ; il prépare à l'orthodoxie d'irréparables malheurs, il sera cause que le monde entier va quitter la foi de Nicée et passer du côté d'Arius. — Athanase persiste. Quatre fois exilé de son siége d'Alexandrie, quatre fois il y rentre en vainqueur. Cependant l'orage passe. L'Église tout entière se reconnaît dans le grand évêque, et le bénit d'a-

voir fait de son cœur intrépide comme un tabernacle à l'unité de la foi.

Au cinquième siècle, tout le vieux monde romain et toute l'Église chrétienne sont sous les flots pressés de l'invasion. « Il n'y a que deux sortes de barbares, dit alors Salvien, les barbares païens et les barbares hérétiques. — *Duo enim genera in omni gente omnium barbarorum sunt : id est aut hæreticorum aut paganorum* [1]. » Avec les païens nul accord possible : il faut donc s'entendre avec les Ariens. Mais il est visible qu'il n'y a rien à faire avec eux si l'on ne cède un peu de la doctrine. Quel moyen de prêcher l'Évangile au paganisme barbare, si l'on commence par condamner, parmi les nouveaux maîtres du monde, tous ceux qui ont quelque idée chrétienne ? Il faut évidemment les gagner à tout prix par des concessions ; le salut de la foi, le salut du monde en dépendent. Plusieurs le pensent et le disent. Mais qu'en pensent les vrais apôtres de ces terribles jours ? Avec eux qu'en pense l'Église ? Elle ne faiblit pas. Elle condamne l'arianisme des barbares, comme elle avait condamné celui de Constantinople et des empereurs. Elle s'avance, in-

[1] Salv., *de Gub. Dei*, l. IV, 3.

flexible, au-devant de ces farouches catéchumènes auxquels il faut apprendre ou qu'ils ne connaissent rien du vrai Dieu, ou qu'ils connaissent mal Jésus-Christ. Elle souffre, elle gémit, elle travaille. Les Goths, les Vandales, recommencent pour le compte de l'arianisme les interrogatoires et les supplices des premiers jours; elle donne son sang. Peu à peu l'invasion s'organise et s'apaise. Les conquérants de l'Europe ne peuvent résister à l'intrépide patience de la prédication catholique; une seconde fois le monde est conquis par l'Eglise, et quand le moyen âge commence, on peut voir qu'elle a tout gagné à l'Évangile sans rien perdre de l'unité.

Au seizième siècle la tentation reparaît; une immense agitation religieuse s'est emparée de l'Europe. Bientôt le mouvement se dessine, et des contrées entières sont arrachées à l'unité. Quelle perte que celle de la plus grande partie de l'Allemagne! Quelle perte que celle de l'Angleterre! et quelles menaces du côté de la France! On peut encore conjurer les derniers malheurs ou les réparer en transigeant. Que l'Église abolisse le célibat religieux et la confession : l'Allemagne pourra entendre à la paix; qu'elle laisse dans l'équivoque ou parmi les opinions la doctrine calviniste sur

la présence réelle : la France ne passera point aux huguenots; il en faut moins encore pour l'Angleterre : qu'elle autorise seulement le divorce d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon, qu'elle permette à ce fidèle défenseur de la foi, à cet apologiste royal, à cet *évêque du dehors*, qu'elle lui permette d'épouser Anne Boleyn, puis ensuite, ou mieux encore tout à la fois, Jeanne Seymour, Anne de Clèves, Catherine Howard, Catherine Parr..... le sultan anglais ne se séparera point de l'Église, et continuera d'écrire des traités théologiques contre Luther et la réforme d'Allemagne. Qu'en pense l'Église ? C'est le concile de Trente qui va répondre. L'Église n'a pas été instituée pour ménager la faveur de Luther, consoler les rêveries de Mélanchthon, satisfaire les rudesses de Calvin, complaire à Henri VIII qui veut divorcer sans motif, ni au landgrave de Hesse qui se plaint de n'avoir qu'une seule femme. Ce n'est pas pour accommoder le seizième siècle qu'elle est en ce monde, ni pour se plier aux caprices français, anglais ou allemands. Du haut de ses destinées éternelles, elle écoute tristement, mais sans crainte, se heurter à ses pieds les flots confus de tant de passions contraires. Elle se borne à maintenir au-dessus d'eux l'unité de la doctrine. Le

génie de Leibnitz n'y pourra rien lui-même; Bossuet lui répond qu'il n'y a rien à espérer de ce côté-là, et le monde apprend une fois de plus que l'Église aime mieux perdre un royaume qu'un principe.

Grands spectacles, auxquels je ne soupçonne point une âme noble de demeurer indifférente!

Au milieu de l'effroyable inconstance qui mène la terre, quel repos pour la conscience humaine dans cette unité doctrinale contre laquelle ni siècles, ni empires, ni révolutions, ni hérésies ne peuvent jamais rien!

Oui, grande force de l'immutabilité de la foi catholique! Force vraiment supérieure à l'homme, donnée de Dieu!

V

Que l'unité de la foi n'est nullement incompatible dans l'Église catholique avec un légitime progrès de la doctrine. — Règle de saint Vincent de Lérins.

Grande faiblesse aussi, dira-t-on peut-être.

Car tout marche dans le monde, tout avance, tout progresse : les sciences, l'industrie, les arts,

l'agriculture, l'exploitation scientifique et industrielle du globe.

L'homme n'est pas aujourd'hui ce qu'il était au quatrième ou au treizième siècle ; comment lui présentez-vous une doctrine religieuse incompatible avec tout changement, ennemie de tout progrès ? Le progrès est la loi essentielle qui commande son histoire : loi souvent violée, contredite, interrompue par de honteuses et cruelles chutes : certaine cependant, et qui règle tout le développement des destinées humaines.

Comment donc espérez-vous que l'homme, si fier de ce développement, si jaloux de s'entendre dire qu'il grandit et qu'il avance, s'accommodera d'une doctrine immuable et comme pétrifiée ? On compare souvent l'Église au rocher battu par la tempête. Belle comparaison, si l'on veut : mais l'humanité ne veut pas vivre en naufragée sur ce rocher immobile. Lancée qu'elle est par la main de Dieu sur l'océan des âges, ce n'est pas le rocher qu'il lui faut, c'est le navire : le navire voguant à pleines voiles, fendant rapidement et hardiment les ondes à la recherche de ses destinées, poursuivant, dans une marche majestueuse, tous les progrès de la vérité du bien et du bonheur !

L'Église est-elle le rocher, ou est-elle le na-

vire ? Retient-elle l'humanité enchaînée à des doctrines mortes, sans mouvement, sans progrès, ennemies de tout effort libre, implacables devant les recherches de la raison et les élans du génie ; ou bien, intelligente autant que forte, sensible aux nobles aspirations du monde, l'emporte-t-elle, au contraire, dans le sens de la vie, du mouvement et du progrès ?

Un saint docteur du cinquième siècle a posé la question, et il l'a résolue dans des termes trop justes et trop éloquents pour qu'il soit permis de traiter le sujet sans l'entendre. Voici comme parle saint Vincent de Lérins, dans son célèbre *Commonitorium* : « Mais alors, dira-t-on peut-être, n'y aura-t-il jamais dans l'Église du Christ aucun progrès religieux ? — Certes, qu'il y ait un tel progrès, et qu'il soit très-grand ! quel homme serait assez ennemi des hommes, assez ennemi de Dieu pour le vouloir empêcher ? Mais qu'il soit tel que ce soit vraiment un progrès, et non un changement. Il y a progrès quand une chose se développe en elle-même ; il y a changement quand une chose cesse d'être elle même et devient autre. Qu'elles croissent donc, il le faut, qu'elles progressent grandement, rapidement avec le cours des âges, la science, l'intelligence, la sagesse de

tous et de chacun, de chaque homme et de toute l'Église! Mais qu'elles progressent dans leur nature propre, c'est-à-dire dans l'unité de la doctrine et de la foi. Que la religion des âmes imite la nature des corps: bien qu'avec les années ils développent leurs proportions, ils ne laissent pas toutefois de demeurer ce qu'ils étaient. Il y a, certes, une grande différence entre la fleur de l'enfance et la maturité de la vieillesse; mais le vieillard est le même homme que l'adolescent; et ainsi, bien que l'état de l'homme et toute son apparence aient changé, il demeure toujours le même dans sa nature et dans sa personne.

« ..... Que la doctrine de l'Église obéisse, il le faut, à cette loi du progrès; qu'elle s'affermisse avec les années, qu'elle se développe avec le temps, qu'elle s'approfondisse avec les âges, mais qu'elle demeure toujours une, pure, incorruptible... Tout ce que la foi de nos pères a semé dans le champ de l'Église de Dieu, que tout cela, grâce au travail de leurs fils, soit cultivé, embelli, florissant, que tout cela mûrisse, progresse et se développe. Il est très-légitime qu'avec les progrès des temps les dogmes antiques de la science divine soient étudiés et travaillés; mais les changer, les tronquer, les altérer serait un crime. Qu'ils

grandissent en évidence, en démonstrations, en clarté scientifique, mais qu'ils ne perdent rien de leur première intégrité.

« ... L'Église de Jésus-Christ, fidèle et prudente gardienne de la doctrine qui lui a été confiée, ne change rien en elle, n'y diminue rien, n'y ajoute rien; elle n'y retranche rien de nécessaire, elle n'y ajoute rien de superflu, elle ne perd rien de ce qui est à elle, elle n'admet rien d'étranger; mais, tandis que pleine de soin et d'ardeur, de zèle et de science, elle étudie la doctrine antique, si elle y trouve des points inachevés ou non coordonnés, elle les travaille et les éclaire, elle consolide et confirme ce qui est exprimé déjà, elle garde avec amour ce qui est déjà défini et confirmé. Que fait-elle dans les décrets de ses conciles que de mettre en plus vive lumière ce qu'on croyait plus simplement jusqu'alors, et de faire enseigner plus précisément ce qu'on enseignait plus vaguement? C'est là ce qu'a toujours fait l'Église catholique par les décrets de ses conciles, provoquée d'ailleurs par les nouveautés des hérétiques: ce qu'elle avait reçu des anciens par tradition, elle l'a transmis à la postérité fixé dans des définitions écrites; elle a résumé une science immense dans de brèves formules, elle a souvent, pour l'intelli-

gence de la doctrine, créé un mot nouveau pour déterminer et fixer le sens antique de la foi.

« ... O Timothée ! ô prêtre ! ô théologien ! ô docteur, si la grâce de Dieu t'a rendu capable d'être, par la science, par le génie, par l'étude, le gardien du tabernacle spirituel, va donc, travaille avec amour les pierres précieuses de la science divine, enchâsse-les, enrichis-les, ajoute-leur tout l'éclat, toute la grâce, toute la beauté qu'il te sera possible. Qu'en écoutant tes doctes raisonnements, ce qu'on croyait jusque-là dans l'obscurité, on le comprenne maintenant dans la lumière ; que, grâce à toi, la postérité possède, dans la clarté de la raison, ce que l'antiquité vénérait sans le comprendre. Cependant n'enseigne rien que tu ne l'aies appris : nouveau dans le langage, antique dans la doctrine : « *Eadem tamen quæ didicisti doce, ut cum dicas nove, non dicas nova* [1]. »

Vincent de Lérins nous donne, dans cet admirable fragment, un enseignement complet sur le progrès de la doctrine catholique.

Il établit d'abord que dans la doctrine il y a, et doit y avoir progrès.

Il distingue nettement l'idée de progrès ou de développement de l'idée de changement.

[1] Vinc. Lirin. Commonitor., XXII, XXIII.

Il indique la double source du vrai progrès de la doctrine : le travail des docteurs, et la définition doctrinale portée par l'infaillible autorité de l'Église.

Il est certain d'abord qu'il y a un progrès dans la doctrine catholique. Notre foi est la même que celle des chrétiens du deuxième siècle, mais avec quelles lumières acquises ! avec quelles précisions ajoutées ! avec quelles satisfactions pour l'intelligence et la raison ! On sent qu'il y a eu passage du bourgeon à la fleur ; que la foi des catacombes a cherché la lumière, et qu'elle l'a trouvée.

Assurément, la science chrétienne est beaucoup plus grande dans l'Évangile que l'intelligence humaine ne pourra jamais l'entendre, et l'éternité même n'y suffira point. Mais cette science, d'abord implicite et obscure, va se développant dans les âmes et dans les siècles, et grandissant toujours en clarté. Les preuves s'affermissent, les témoignages s'accumulent, la suite des histoires confirme les promesses et accomplit les prophéties : tout devient plus clair, mieux prouvé, mieux soutenu dans la doctrine, et la raison découvre chaque jour en elle-même de nouvelles harmonies avec la foi.

Il y a plus. Comme l'enfant, encore dans l'igno-

rance, mais fidèle à la grâce de son baptême, croit implicitement toute la foi, bien qu'il en ignore les dogmes, et chaque jour, à mesure qu'il étudie la doctrine, apprend et *découvre*, pour ainsi dire, ce qu'il croyait obscurément : ainsi l'humanité chrétienne, à mesure qu'elle applique son intelligence et son cœur à l'Évangile, développe sa foi, et découvre dans la lumière ce qu'elle croyait dans l'obscurité.

Ce progrès est sensible. Nous ne croyons pas plus de choses que n'en croyaient les premiers chrétiens : mais nous savons mieux ce que nous croyons ; et nous avons acquis sur notre foi une foule de précisions et de notions exactes qui leur manquaient. C'est tout le travail du développement des germes. Le germe est déjà tout l'être avec tous ses éléments essentiels ; mais il ne l'est qu'implicitement, dans l'obscurité du virtuel, du possible, du *devenir*, comme diraient les Allemands. Il faut le développement qu'acquiert avec le temps l'effort spontané du germe, pour faire passer l'être du possible à l'acte, et lui donner enfin le plein épanouissement de la vie.

VI

Des conditions du légitime progrès doctrinal, ou analyse des caractères qui distinguent le développement doctrinal des corruptions et des variations de doctrines. — Travaux du révérend docteur Newman.

C'est donc à l'idée de développement qu'il faut revenir. Elle contient tout le mystère des progrès de la doctrine catholique, elle peut seule faire entendre comment cette doctrine progresse toujours, bien qu'elle ne change jamais.

Un illustre écrivain anglais, naguère l'honneur de l'université d'Oxford, aujourd'hui l'une des lumières de l'Église catholique d'Angleterre, le R. Dr Newman, a écrit, dans le temps même de ses dernières hésitations et de son retour à l'unité, un livre savant et original qu'il a intitulé : *Histoire du développement de la doctrine chrétienne*.

L'auteur n'a pas été conduit comme nous à parler des développements de la doctrine par le désir de prouver que la foi catholique est compatible avec l'effort et le progrès intellectuels. Son point de départ est entièrement différent,

mais la confirmation que son œuvre nous apporte n'en sera que plus puissante.

« Le christianisme, dit-il dans son introduction, n'est pas le rêve de l'étude et du cloître. Personne ne le cherche plus dans la lettre morte des documents ni dans les théories de l'esprit individuel ; il est devenu, en quelque sorte, propriété publique. Ses accents ont retenti dans toute la terre et ses paroles ont été portées jusqu'aux extrémités du monde. Dès le principe, il a eu une existence toute objective, et il s'est posé en face du genre humain. Le monde est sa demeure ; pour le connaître, il faut donc le chercher dans le monde, et écouter le témoignage que le monde porte de lui [1]. »

Or, considérée de cette hauteur dans toute la suite des âges, et jugée par l'histoire, la doctrine catholique ne paraît pas exempte d'évolutions et d'accroissements. Il est certain qu'elle présente à Trente une somme théologique plus considérable qu'à Nicée ou à Chalcédoine. Le protestantisme s'empare de ce fait, et y voit la preuve d'une altération, d'une corruption du christianisme primitif avec le cours des âges. Le docteur Newman

[1] Newman, *Histoire du développement de la doctrine chrétienne*, trad. de M. Gondon. Introduction, p. 11.

partage d'abord à cet égard les idées protestantes : mais une étude lente, courageuse, approfondie des origines chrétiennes et des évolutions successives de la doctrine dans l'histoire, le détache malgré lui de ces idées. Ce qu'il avait cru d'abord une corruption, lui apparaît comme un développement. Plus il pénètre à des couches profondes de la tradition ecclésiastique, plus il découvre les germes cachés des apparitions ultérieures ; plus l'unité se reconstitue, plus l'identité se montre sous la variation apparente du langage et des formes. Dès lors il n'est plus maître du système, mais c'est l'évidence de la vérité découverte qui le mène et l'emporte là où il ne prévoyait nullement aboutir. Il le déclare lui-même avec une sincérité dont on ne saurait trop admirer la grandeur : « Personne n'est maître des conséquences de ses principes ; nous ne pouvons diriger notre argument de manière à n'en tirer que ce que nous en voulons et rien de plus [1]. » Cependant l'argument marche, il démontre de plus en plus la perpétuité de l'idée catholique dans un développement régulier, sage, dirigé par un guide évidemment supérieur à l'homme ; l'au-

[1] Introd., p. 39.

teur écrit chaque jour les nouvelles confirmations qu'il acquiert d'une si grande vérité : bientôt il fait plus. L'argument, devenu vainqueur, exige des sacrifices immenses : la conscience droite et pure du théologien n'hésite pas à les accomplir, et il quitte tout pour la vérité retrouvée.

Telle est l'histoire du livre du Dr Newman.

On sent bien que toute la force de l'argument doit consister d'abord à établir une différence profonde et claire entre l'*idée de corruption* et l'*idée de développement.* « Puisque développer une idée ce n'est que la présenter d'une manière adéquate, la compléter en faisant ressortir tous ses aspects différents, ses rapports et ses conséquences, et puisque les causes qui stimulent son accroissement peuvent aussi en dénaturer la forme, comme on le voit dans les corruptions de la vérité dont le monde abonde, des règles sont nécessaires pour distinguer les développements légitimes de ceux qui ne le sont pas [1]. »

« Le développement d'un être qui obscurcit son idée essentielle ou lui est préjudiciable, qui trouble les lois du développement constituant son organisation, qui renverse son cours de dévelop-

[1] Newman, p. 68.

pement, doit être regardé comme une corruption; tandis que l'état *chronique et actif*, ou celui qui est capable de tenir réunies les parties intégrantes d'un système, n'est pas une corruption [1]. »

Cet état *chronique et actif*, qui maintient l'identité de l'être, et la continuité de ses lois dans sa croissance, n'est rien moins que la condition essentielle de la vie, surtout dans l'ordre intellectuel et moral.

« L'accroissement et l'expansion du symbole et des pratiques du christianisme, ainsi que les variations qui en ont suivi la marche dans les écrivains individuels comme dans les Églises particulières, sont les conditions nécessaires de toute philosophie et de tout système organisés qui s'emparent de l'intelligence et du cœur de l'homme, et qui ont un vaste domaine. Par la nature de l'esprit humain, le temps est nécessaire pour l'intelligence complète et le perfectionnement des grandes idées; les vérités les plus élevées et les plus merveilleuses, bien que communiquées au monde une fois pour toutes par des maîtres inspirés, ne sauraient être comprises tout d'un coup par ceux qui les reçoivent. Ce sont des esprits

[1] *Ibid.*, p. 74.

non inspirés qui les reçoivent et les transmettent, et tout s'opère à travers des milieux humains. Elles ont donc demandé du temps et des réflexions profondes pour arriver à leur parfait éclaircissement [1]. »

Il suit de là que, bien loin de voir dans cette marche de la doctrine une altération et un égarement dans l'erreur, il faut y voir le caractère essentiel de la vie et de la convenance humaines; il en résulte enfin que « le refus de marcher avec la doctrine à mesure qu'elle avance, l'obstination dans les notions du passé est, en religion, une cause de corruption [2]. »

Cela posé, le D[r] Newman indique sept caractères d'un véritable développement, et il les nomme ainsi : *Conservation de l'idée*, *continuité des principes*, *puissance d'assimilation*, *anticipation*, *suite logique*, *additions conservatrices*, *et continuité chronique*.

La *conservation de l'idée* est la marque essentielle qui distingue le développement de la corruption. L'être développé doit n'avoir rien perdu de son type fondamental; autrement il n'a point grandi, il a changé.

[1] Newman, Introd., p. 37.
[2] *Ibid.*, p. 72.

L'Église chrétienne est-elle, oui ou non, demeurée fidèle à son idée première? Interrogez l'histoire. Regardez l'Église chrétienne au moment de sa lutte avec le paganisme, haïe, méprisée comme ayant des rapports intimes avec les plus honteuses des superstitions orientales, compromise dès sa naissance par les écoles gnostiques, détestée pour la sévérité de sa morale et accusée de haine pour le genre humain, insultée par les philosophes comme une doctrine d'obscurités et de ténèbres : cependant tranquille, calme, confiante, répondant à la persécution par la pureté de ses dogmes et le courage de ses martyrs; qu'on la regarde au quatrième siècle, déjà puissante, organisée, répandue dans le monde, inébranlable à maintenir sa doctrine contre l'arianisme, intolérante de l'erreur, seule appelée *catholique* par les sectes mêmes qu'elle combat, contredite et attaquée par toutes les sectes religieuses qui s'unissent toujours pour l'anéantir sans y parvenir jamais, et se subdivisent continuellement à ses pieds, tandis qu'elle demeure toujours une et identique à elle-même; qu'on la regarde, au cinquième et au sixième siècle, s'attachant plus que jamais au centre de son unité, à la chaire de saint Pierre, soit contre les grands mou-

vements nestoriens, soit contre l'eutychianisme, soit contre les violences des invasions barbares et ariennes ; unissant le monde dans une même foi, bien qu'il soit divisé déjà en corps de nations, perdant par le schisme des Églises, en retrouvant d'autres par la conquête apostolique, corrompue dans plusieurs de ses membres, sainte dans beaucoup d'autres, attachée surtout à la pierre angulaire de l'unité romaine. Cette Église est-elle, par ses caractères essentiels, semblable à l'Église que nous avons sous les yeux ? Reconnaît-on en elle, à travers les évolutions historiques, l'idée conservée d'un type incomparable et unique ? Les traits principaux qui composent sa figure dans l'histoire peuvent-ils convenir à d'autres qu'à elle, ou se réunissent-ils, au contraire, pour lui faire une physionomie à la fois originale et puissante, telle que tous la reconnaissent partout, et la nomment par son nom ? L'évidence est ici invincible. C'est bien là l'*Église catholique*, toujours la même, à travers la marche des événements, dans la conservation de son type essentiel.

« Les changements, qui ont eu lieu dans le christianisme, n'ont donc pas été tels qu'ils aient détruit ce type général, c'est-à-dire que ces chan-

gements ne sont pas des corruptions, puisqu'ils sont conformes à ce type[1]. »

Un second caractère du développement légitime est, selon Newman, *la continuité des principes*, c'est-à-dire la fidélité dans l'adoption et l'usage de certaines règles pour le maintien et pour le développement de la doctrine. L'auteur indique comme un principe du développement de la doctrine dans l'Église, l'usage de l'Écriture sainte, et spécialement son interprétation mystique, favorable à l'expansion du dogme et à l'étendue des considérations théologiques; un autre principe est celui de la *suprématie de la foi*, principe qui, en mettant hors de discussion les fondements mêmes de la doctrine, lui a permis d'accepter sans crainte le travail rationnel, explicatif et assimilateur des théologiens. Un troisième principe de développement est le *principe sacramentel*, qui a soutenu dans son expansion la piété des âges chrétiens, sans rien changer à la notion essentielle et fondamentale de la grâce dans l'Église.

La *puissance d'assimilation* est donnée par le savant théologien anglais comme un troisième caractère du légitime développement doctrinal.

[1] Newman, p. 320.

Cette puissance s'est exercée dans l'Église catholique d'une double manière : à l'égard des doctrines et à l'égard des rites sacrés.

Elle s'est exercée à l'égard des doctrines, quand la raison humaine, spéculant sur les principes théologiques et provoquant l'avénement de nouvelles précisions et définitions de foi, s'est égarée dans ces voies nouvelles, et n'a d'abord énoncé que des théories exagérées et fautives. L'Église alors a examiné le mouvement nouveau ; elle a dégagé de l'erreur ce qui était acceptable pour elle, et, à l'occasion du conflit dogmatique, ajouté à sa doctrine des précisions inconnues jusque-là. Il est très-vrai de dire, en ce sens, que les hérésies ont grandement contribué à développer la vraie doctrine : elles ont fourni à l'Église « les matériaux informes que, par le moyen de la continuité et de la fermeté de ses principes, elle a eu le pouvoir de convertir à son propre usage ; elle seule est parvenue à rejeter ainsi le mal sans sacrifier le bien, et à tenir réunies des choses qui, dans toutes les autres écoles, étaient incompatibles[1]. »

Quant aux rites sacrés, il est certain que l'Église, par une grande puissance d'assimilation, les

[1] Newman, p. 353.

a, pour la plupart, tirés de l'abjection païenne, purifiés, ennoblis, sanctifiés, et incorporés enfin à son culte et à sa discipline. « L'usage des temples, les églises dédiées à des saints particuliers et ornées de branches d'arbres dans certaines occasions, l'encens, les lampes, les cierges, les offrandes votives faites pour la guérison d'une maladie, l'eau bénite, les asiles, les jours de fête et les Quatre-Temps, l'usage de se tourner vers l'Orient, celui des images, peut-être même le chant de l'Église et en particulier le *Kyrie eleison*, sont des choses d'origine païenne sanctifiées par l'adoption de l'Église [1]. »

Il est inutile de faire remarquer que cette double puissance d'assimilation mise au service d'une doctrine d'ailleurs admirablement homogène et intolérante des éléments étrangers, devait être, dans sa doctrine et dans ses rites, un principe très-actif de développement.

Par l'*anticipation*, considérée comme quatrième caractère du développement doctrinal, Newman entend l'existence latente, confuse, implicite des doctrines dans la société chrétienne, avant le temps de leur manifestation et de leur définition dog-

[1] *Ibid.*, p. 361.

matique. On peut considérer « l'atmosphère de la primitive Église comme chargée, en quelque sorte, de ces développements, et s'en étant dégagée, de temps en temps, d'une manière ou d'une autre, en divers lieux, et à l'aide de différentes personnes, selon que l'occasion le demandait, attestant ainsi qu'elle possédait un vaste corps de pensées qui devaient un jour revêtir une forme et prendre place dans son système [1]. »

Le savant anglais donne, comme exemples de doctrines se préexistant à elles-mêmes dans la foi implicite des générations, avant le jour de leur manifestation doctrinale, la doctrine sur la matière, la résurrection de la chair, les reliques; le culte des saints et des anges; le mérite de la virginité; la médiation de la sainte Vierge, etc. Nous pouvons ajouter aux exemples donnés, celui de la doctrine sur *l'Immaculée Conception*. D'immenses travaux ont été faits dans l'Église [2] pour montrer que cette doctrine, nouvellement définie, était ancienne dans la foi des chrétiens, et qu'ainsi le dogme aujourd'hui déclaré s'était longtemps

[1] Newman, p. 371.

[2] Voy. le grand ouvrage du P. Passaglia, dans lequel le savant professeur a recueilli les nombreuses traditions des Églises, et surtout des Églises d'Orient, sur la croyance à l'Immaculée Conception.

préexisté à lui-même dans la tradition des Églises et des écoles.

Il est clair qu'un développement ainsi préparé par le mouvement dogmatique des siècles a des fondements solides, profonds, qui le distinguent d'une corruption doctrinale accidentelle.

La *suite logique* est donnée comme le cinquième caractère d'un développement légitime. Il s'agit ici d'une doctrine conduisant logiquement à une autre ; « de telle sorte que, si l'on admet la première, on puisse difficilement nier la seconde, et qu'on soit dans l'impossibilité d'appeler la seconde une *corruption* sans que cette imputation rejaillisse sur la première [1]. »

Or il n'y a rien de plus manifeste, dans la sainte théologie catholique, que l'enchaînement logique de ses dogmes. Ils s'appuient, se confirment, se complètent, se défendent l'un par l'autre. L'un prouve l'autre et tous prouvent chacun. « Si celui-ci est prouvé, celui-là devient probable ; si celui-ci et celui-là sont tous deux probables, mais par des raisons différentes, chacun d'eux donne à l'autre sa probabilité propre. L'incarnation est l'antécédent de la doctrine de la

[1] *Ibid.*, p. 399.

médiation, et l'archétype tout à la fois du principe sacramentel et du mérite des saints. De la doctrine de la médiation découlent logiquement l'expiation, la messe, le mérite des martyrs. Du principe sacramentel viennent les sacrements proprement dits, l'Église, les rites sacrés, la vénération des lieux saints, les reliques, les vases sacrés, l'ameublement et les ornements des églises. Le baptême se développe dans la confirmation, dans la pénitence, le purgatoire, les indulgences. La doctrine des sacrements conduit à la doctrine de la justification; celle de la justification, à celle du péché originel; celle du péché originel, au mérite du célibat. Ces développements séparés ne sont pas indépendants l'un de l'autre, mais ils se lient par des rapports intimes et grandissent ensemble [1]. » On ne saurait nier que cet enchaînement logique des dogmes ne favorise puissamment, dans l'Église, le développement général de la doctrine.

Les *additions conservatrices* sont des évolutions de l'idée théologique, qui, bien loin d'altérer ou de corrompre l'idée primitive, ne font que la protéger et la confirmer. C'est ainsi que le déve-

[1] Newman, p. 161.

loppement complet de l'homme, avec ses additions et ses changements, ne fait que confirmer et conserver l'idée première de l'enfance. On peut dire ainsi que les innombrables institutions catholiques fondées sur l'idée de la charité, ont confirmé dans le cœur des fidèles le sentiment de la crainte du Seigneur, loin de le détruire. L'ascétisme monacal a confirmé la doctrine de l'expiation et de son mérite; le culte de la nature humaine du Christ, le culte du crucifix a confirmé la divinité du Verbe, loin de l'abaisser. Le culte de plus en plus développé de la sainte Vierge a confirmé le respect des âmes pour Dieu et son Fils, bien loin de l'affaiblir. Ces évolutions doctrinales n'ont donc nullement porté atteinte à la primitive intégrité de la foi, mais elles l'ont, au contraire, *conservée*, et méritent ainsi d'être mises au nombre des purs et sincères développements de la doctrine.

Enfin la *continuité historique* est la marque certaine qu'une doctrine marche dans le sens du développement et non dans le sens de la corruption; car la corruption dure peu et conduit promptement à la mort. Le témoignage de tous les siècles et la marche grandissante de l'Église à travers les plus grands périls et les plus cruelles

épreuves que la terre ait jamais vus, parlent assez d'eux-mêmes, et prouvent une dernière fois que la doctrine de cette Eglise toujours victorieuse et toujours immortelle croît, progresse, en un mot *se développe* dans la vie.

Tels sont les caractères assignés par le docteur Newman aux développements légitimes de la doctrine.

Encore une fois, le savant et pieux théologien n'était point porté comme nous à défendre l'idée du développement doctrinal par le désir de montrer l'Église accessible aux désirs des siècles, et compatible avec l'idée du mouvement rationnel et du progrès. Il se trouvait au contraire en face d'adversaires pour lesquels toute modification de l'état primitif était un argument contre l'Église, et qui se faisaient une arme contre le catholicisme de toute marche progressive dans la croyance ou dans le culte. Il semble que contre de tels contradicteurs il eût été plus facile et plus simple de plaider l'absolue identité de la théologie. Mais la bonne foi du savant docteur ne se fût point accommodée de cette fin de non-recevoir. Il a choisi la voie la plus longue, la plus difficile, mais la plus sûre et la plus honnête. Il a reconnu sincèrement l'existence du progrès doctrinal; et, à

l'aide d'une analyse savante autant qu'ingénieuse, il a montré que ce progrès, loin de nuire à l'unité de la doctrine, était au contraire la condition essentielle de cette unité.

Il a répondu, par ce patient et solide argument, à l'amertume protestante qui ne cesse de reprocher à l'Eglise d'avoir changé; mais il a calmé du même coup l'impatience des esprits ardents qui lui reprochent de ne changer jamais dans les siècles, et d'être incompatible avec tout généreux désir de mouvement, de développement et de progrès.

VII

Comment le travail théologique des docteurs est, dans l'Église catholique, une source du développement doctrinal.

Il y a donc un progrès dans la doctrine catholique, progrès non ennemi, mais conservateur de l'unité. Ses sources les plus fécondes sont le travail théologique des docteurs et les définitions doctrinales de l'Église.

Le travail des docteurs ne crée rien de nouveau dans le dogme; il n'ajoute rien à son fonds im-

muable et éternel. Il met seulement dans la lumière rationnelle, historique, scientifique, ce qui était jusque-là dans l'obscurité de la pure foi; il éclaircit les difficultés; il coordonne les diverses parties de la science; il développe les harmonies de la raison et de la foi; il ajoute aux démonstrations données du dogme toutes celles que lui suggèrent le cours du temps et le progrès des connaissances humaines; il s'assimile ainsi des trésors étrangers, et les fait servir à la défense de la science divine. On peut le voir tout entier dans le titre que saint Anselme donnait à son *Proslogium :* « La foi qui cherche l'intelligence : *Fides quærens intellectum.* »

On a dit de saint Augustin : « Qu'après avoir flotté longtemps, il passa enfin de la littérature païenne à une philosophie platonique, puis d'une philosophie qui accueillait la religion à un christianisme qui acceptait la philosophie [1]. » Il y faut bien ajouter l'action de la grâce divine, assez soudaine et manifestée dans la conversion du grand docteur pour qu'on puisse en tenir compte; mais, cette addition faite, on ne peut mieux exprimer, ni plus heureusement l'état philosophique du

[1] M. de Rémusat, *Saint Anselme,* p. 462.

doctorat dans l'Église. Le docteur chrétien est un philosophe qui a reçu la foi, et qui, en possession de ce trésor divin, retourne l'étudier et l'approfondir dans son école. Il ne faut plus s'étonner dès lors s'il se souvient de ses maîtres, et s'il soumet le dogme immuable à tous les examens et à toutes les épreuves de la science contemporaine. Ne l'accusez ni de témérité ni de profanation; il fait ce qu'il doit faire, et ce que Dieu lui demande.

Origène, Clément d'Alexandrie, saint Justin, sont venus du platonisme à l'Évangile; mais, une fois chrétiens, ils emportent l'Évangile chez Platon, et recommencent à philosopher sur les nouvelles données chrétiennes.

Saint Augustin a suivi la même marche. Il garde toute sa vie, sous la couronne de l'évêque et du docteur, la teinte mystique et profonde de la rêverie platonicienne.

Saint Thomas d'Aquin vient, au contraire, du Lycée. Il met en ordre, il organise, il classe; il distingue, divise et subdivise; il sait tout; tout a passé par le regard scrutateur et ferme de son génie. Il met Dieu, l'homme et l'univers à leur place, et ne s'en trouble point. C'est bien Aristote ayant connu saint Paul. Tout le moyen âge s'eni-

vre de cette science hardie, ingénieuse et soumise à la fois, et la scolastique ne consent guère à faire un peu de silence que devant Bossuet.

Le grand évêque ne dédaigne pas d'être de son temps et de subir son influence. Il est vrai que c'est le temps de Pascal et de Racine. Bossuet traduit donc la théologie dans l'incomparable langage du dix-septième siècle ; il ajoute à saint Augustin la beauté de la mesure, de la règle, de la simplicité ; il ajoute à la scolastique la grâce de l'éloquence et du goût qui règne partout dans ce grand siècle littéraire. Il donne au bon sens l'éclat du génie, et satisfait, par son langage, la société la plus logique et la plus délicate que l'histoire ait vue.

Depuis le dix-huitième siècle, le mouvement général des esprits semble être d'abandonner la métaphysique, et de faire dominer sur toutes choses les préoccupations politiques et sociales. L'étude de l'homme dans la société, la connaissance de ses droits, le désir de son bien-être et de son bonheur, concentrent dans les études sociales tout l'effort de la raison moderne.

Le travail doctoral et apologétique suit, dans l'Église, une si puissante impulsion. Les principaux apologistes du dix-huitième siècle, à com-

mencer par Fénelon, qui est l'un d'eux, Bergier, La Luzerne, montrent que le christianisme est la religion de la justice, qu'il ne méconnaît aucun des droits de l'homme, qu'il n'a rien de commun avec la tyrannie et l'intolérance, que, loin de placer l'humanité dans des conditions dures et cruelles, il est le gardien de ses grandeurs et de ses progrès.

Le travail apologétique garde le même caractère au dix-neuvième siècle. La révolution « qui dure encore, » le lui impose, en maintenant les esprits émus dans les mêmes préoccupations sociales et politiques. Chateaubriand, M. de Maistre, M. Frayssinous, le père Lacordaire, mettent en lumière le génie social du christianisme, et repoussent loin de lui l'injure d'être une doctrine ennemie des gloires et des progrès de l'homme [1].

On voit bien, par ces illustres exemples, qu'il y a renouvellement dans la science sacrée par le travail apologétique des docteurs ; on voit de plus que, grâce à ce travail, la doctrine ne demeure ni

[1] Fidèle à ces traditions, depuis neuf années qu'il occupe la chaire de Notre-Dame, le Père Félix parle devant un immense auditoire sur le *Progrès par le christianisme* (1856-1864).

indifférente ni étrangère au mouvement général des idées qui occupent les hommes.

Elle se fait, comme l'Apôtre, juive avec les Juifs, grecque avec les Grecs, philosophique avec les philosophes, politique avec les politiques; mais elle accomplit ces grands mouvements sans cesser d'être ce qu'elle est en elle-même.

Le résultat définitif de ces évolutions est le développement de la doctrine. On la voit grandir d'un siècle à un siècle, d'un docteur à un docteur, d'un livre à un livre. Le progrès ne se montre pas toujours uniforme et constant. Il a ses retards et ses arrêts. Des défenseurs obscurs consacrent à l'avancement de la science sacrée des efforts qui demeureront sans gloire; mais un génie paraît qui recueille leur héritage, résume leurs travaux, donne une forme immortelle à leur pensée, met dans un livre le travail d'un siècle, et ajoute à la gloire de la doctrine en la dépassant.

VIII

Les définitions dogmatiques portées par les conciles et par les papes sont une autre source du développement doctrinal.

Pour qu'une vérité soit définie de foi catholique, il faut qu'elle ait été révélée par Dieu, soit dans l'É-

criture sainte, soit dans la tradition divine. On entend par tradition divine celle qui a été accomplie durant la vie des apôtres. L'Église ne reçoit plus de révélations publiques pour former sa foi, et les révélations particulières sont incapables de lui donner un dogme.

Mais, dans la doctrine révélée de Dieu, contenue dans les saintes Écritures et la tradition divine, tel point doctrinal peut être demeuré obscur, indéterminé, imparfaitement défini. Il s'en faut que cette imperfection dans la définition d'un point particulier prouve que ce point de doctrine fût négligé des anciens, ou inconnu, ou douteux : elle ne fait souvent qu'établir avec plus de certitude la foi de tous sur ce point même. Il n'est alors demeuré indécis que faute de contradictions et de controverses qui vinssent provoquer sa définition.

On ne trouve point, dans l'Évangile de saint Jean, le récit de l'institution eucharistique. Celui qui conclurait de cette omission à la non-croyance de saint Jean à ce divin mystère, commettrait la plus grossière des erreurs. Il est évident que saint Jean, écrivant après les trois premiers évangélistes très-complets tous trois sur l'institution eucharistique, et ne trouvant dans les

Eglises aucune controverse, aucun doute élevés sur ce point du dogme, l'omet à dessein, et s'en rapporte à l'unanimité de la foi.

Il insiste, au contraire, sur la divinité du Verbe et l'identité du Verbe et du Christ, points de doctrine déjà contredits par les hérétiques de son temps.

La plupart des définitions dogmatiques n'ont pas eu d'autre origine. A mesure que la discussion et la contradiction se sont portées sur tel ou tel point du dogme, le travail des définitions exactes a dû intervenir : les doctrines hétérodoxes ont ainsi constamment provoqué le développement de la doctrine dans la précision et l'exactitude.

Mais là encore, c'est-à-dire dans le travail des définitions dogmatiques, on ne peut saisir qu'un développement doctrinal, jamais un changement ou une addition proprement dite à la doctrine.

Le décret de Nicée, avec son fameux mot ὁμοούσιος, ne changeait rien à la doctrine catholique sur la croyance au Verbe incarné et à la divinité de Jésus-Christ; mais il mettait dans une lumière plus vive des points demeurés indécis dans le dogme, et, à propos de la contradiction arienne, il fixait la doctrine, et l'entourait de clartés et de précisions.

Les décrets d'*Éphèse* et de *Chalcédoine*, avec leur mot θεότοκος, et leurs nouvelles précisions sur les rapports de la nature divine et de la nature humaine dans l'unité de personne du Verbe incarné, ne changeaient rien à l'antique foi. Mais à propos des contradictions jusque-là inconnues des Nestoriens et d'Eutychès, ils éclairaient ces parties de la doctrine de lumières plus nettes et plus décisives.

On en peut dire autant de l'admirable lettre de saint Léon à Flavien sur les mêmes sujets, des décisions des différents conciles de Constantinople et de Nicée, à propos des erreurs de Macédonius, d'Origène, de Théodore de Mopsueste, des monothélites, des iconoclastes, et généralement de toutes les définitions doctrinales qui parurent dans la suite, pour fixer les points de dogme attaqués par l'hérésie.

Le concile de Trente n'a rien changé à la doctrine chrétienne sur les nombreux points qu'il a touchés.

Nous ne recevons ni une autre absolution ni une autre eucharistie que ne faisaient nos pères aux pieds des autels des catacombes. Mais, émus par les ravages de la prétendue réforme, et provoqués par tant de nouveautés qu'introduisait Luther

sur la justification, la grâce, les sacrements, le célibat, les Pères de Trente éclairèrent ces points de la doctrine de lumières admirables qui ne laissèrent plus aucune prise aux confusions et aux malentendus. Tout le sujet de la controverse protestante sortit de leurs mains éclatant de netteté, de simplicité, de précision : il n'y eut plus qu'à accepter ou à rejeter la foi [1].

La définition dogmatique de l'Immaculée Conception, portée en 1854 par notre saint-père le pape Pie IX, n'a rien changé à la croyance catholique sur la sainteté originelle de la vierge Marie.

On peut suivre cette croyance dans des documents certains et authentiques à partir du XIe siècle; elle nous arrive par saint Denys d'Alexandrie, Origène, saint Éphrem, saint Ambroise, Prudence, saint Augustin, saint Maxime de Turin, Théodote

[1] Bossuet écrivait à Leibnitz, le 9 janvier 1700 : « Il faut donc, Monsieur, tenir pour certain que nous n'admettons aucune nouvelle révélation, et que c'est la foi expresse du concile de Trente que toute vérité révélée de Dieu est venue de main en main jusqu'à nous; ce qui aussi a donné lieu à cette expression qui règne dans tout ce concile, que le dogme qu'il établit a toujours été entendu comme il l'expose, *sicut Ecclesia catholica semper intellexit*. Selon cette règle, on doit tenir pour assuré que les conciles œcuméniques, lorsqu'ils décident quelque vérité, ne proposent point de nouveaux dogmes, mais ne font que déclarer ceux qui ont toujours été crus, et les expliquer seulement en termes plus clairs et plus précis. »

d'Ancyre, saint Proclus, Sédulius, saint Paschase Ratbert, saint Pierre Damien, saint Anselme, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Adam de Saint-Victor, par Scot et toute l'école jusqu'au concile de Trente. Encore ne parlons-nous point des liturgies, celle de saint Jacques, celle de saint Basile, celle de saint Marc, dans lesquelles il est expressément question de la conception immaculée de la sainte Vierge, et d'une foule de monuments accessoires tels que récits, sermons, légendes, etc., qui se retrouvent dans tout le cours de l'histoire et concourent à établir la croyance des peuples sur ce point de la doctrine.

Déterminé par d'immenses travaux qui ont constaté l'unanimité constante de la tradition, pressé par la piété des fidèles, éclairé sur l'opportunité d'une définition dogmatique par les témoignages favorables de plus de cinq cents évêques, sollicité par les désirs d'un grand nombre de conciles provinciaux, entouré à Rome d'une foule d'évêques convoqués à cet effet, le souverain Pontife déclare enfin la foi de l'Église, et son décret ne fait que consacrer ce qui était cru dès le commencement.

Encore une fois, qu'on appelle cette marche de la doctrine, croissance, développement, progrès,

mais qu'on ne parle ni de changement ni de nouveauté. Qu'on y voie seulement le jeu de cette grande loi de la vie qui fait que l'être ne se maintient que par l'accroissement; loi universelle, éternelle, que saint Grégoire appliquait à la science divine quand il disait : « Autant le monde avance vers son terme, autant les routes de l'éternelle science s'élargissent devant nous [1]; » et dont saint Thomas écrivait nettement : « Comme il y a pour chaque homme progrès dans la foi par la succession des temps, de même il y a progrès pour tout le genre humain [2]. »

Telle est la doctrine du développement de la foi dans l'Église; elle-même, elle est antique. On la retrouve à tous les âges. C'est d'elle que Bossuet a dit : « Cette doctrine de saint Augustin et de tous les saints docteurs est une règle dans la théologie, et un dénoûment dans toutes les difficultés sur la tradition [3]. » Et ailleurs, écrivant à Leibnitz pour la réunion des protestants : « Pour être constante et perpétuelle, la vérité catholique ne laisse pas d'avoir ses progrès; elle est connue en un lieu plus qu'en un autre, en un

[1] Homil. 16, *in Ezechiel.*
[2] Q. XIV, *de Verit.*, art. 3.
[3] Bossuet, *Défense de la tradition*, liv. IV, 1 et 2.

temps plus qu'en un autre, plus clairement, plus distinctement, plus universellement. Il suffit, pour établir la succession et la perpétuité de la foi sur toute vérité, qu'elle soit toujours reconnue, qu'elle le soit dans le plus grand nombre sans comparaison, qu'elle le soit dans les Églises les plus éminentes, les plus autorisées et les plus révérées, qu'elle s'y soutienne, qu'elle gagne et qu'elle se répande d'elle-même, jusqu'à tant que le Saint-Esprit, la force de la tradition et le goût, non celui des particuliers, mais l'universel de l'Église, la fasse enfin prévaloir, comme elle a fait au concile de Trente. » (*XXXII*e *lettre de Bossuet à Leibnitz.*)

Telles sont les conditions régulières et divinement établies de ce progrès de la doctrine dans l'unité, que saint Vincent de Lérins appelle de toute la force de son âme.

Il s'en faut que ce progrès soit compris et accepté de tous.

Des esprits chagrins accusent l'Église de céder à un esprit de nouveauté. C'est le grand reproche du protestantisme ; c'est aussi celui d'une famille d'esprits particuliers, grondeurs et rétifs, et qui ne cessent de répandre des larmes un peu surannées sur les ruines de Port-Royal.

Pendant ce temps, les *libertins*, au sens qu'entendait le dix-septième siècle, ne cessent d'accuser l'Église d'être l'adversaire de tout développement intellectuel et de tout progrès dans le monde.

Il faut reconnaître ici l'antique contradiction de l'erreur.

Si nous disons que la doctrine catholique est immuable en ce sens qu'elle ne change pas et ne saurait jamais se démentir, l'erreur s'élève et crie que le siècle veut le progrès, et qu'il ne saurait s'accommoder d'une doctrine immobile.

Si nous disons que la doctrine, immuable en elle-même, connaît cependant un progrès dans le développement théologique, l'erreur s'élève encore, et crie que l'idée du développement doctrinal ne saurait s'accommoder avec l'unité de la foi.

Cependant l'Église s'avance entre ces deux anathèmes qui s'entre-choquent et se détruisent l'un par l'autre.

Elle ne change pas, parce que la vérité est une et ne change pas.

Elle grandit et se développe, parce que telle est la loi de toute vie, dans l'ordre physique, spirituel ou surnaturel.

Elle est immuable, et confond, par son invin-

cible constance, ceux qui lui reprochent de suivre le siècle et de changer avec lui.

Elle est progressive, et, s'accommodant avec intelligence et amour au génie des temps et des hommes, elle confond, par ses sages développements, ceux qui l'accusent de conspirer contre l'avenir du monde.

Contre ceux qui chantent la ruine de son unité, elle ouvre l'histoire, et, se montrant toujours semblable à elle-même, elle dit seulement, à l'imitation du Sauveur : « Je suis celle qui suis. »

Contre ceux qui, altérés de son sang et les lèvres souillées de mensonges homicides, crient par le monde qu'elle est l'inexorable ennemie de tout mouvement et de toute vie pour les hommes, et qu'elle ne veut ici-bas qu'enchaîner les âmes à un rocher stérile, elle fait comme la terre qui emporte dans sa course, à travers les cieux, le pauvre obstiné qui la démontre immobile : elle marche !

VIII.

Comment l'unité doctrinale s'oppose, dans l'Église catholique aux transactions en matière de foi. Scandale et inutilité de ces transactions. Elles altéreraient la doctrine sans satisfaire le rationalisme.

Ce qui vient d'être dit sur l'unité de la doctrine et son développement nous conduit à ter-

miner ce chapitre par quelques réflexions pratiques. Nous les soumettons aux personnes engagées de nos jours dans la controverse religieuse.

La disgrâce des temps qui sont encore près de nous a fait, en France, aux défenseurs de la vérité catholique, une position plus périlleuse qu'ils n'en avaient peut-être jamais connu. Vivant au sein d'un monde échappé d'hier à la tempête du dix-huitième siècle, ils rencontrent partout, dans la vie publique et dans la vie privée, au foyer de leurs demeures et à la table de la famille, dans leurs églises même et aux pieds des autels, des naufragés du grand orage. Il s'agit de savoir quels doivent être, à l'égard de ces âmes, leurs sentiments, leur langage, leur apostolat; ce que permet la religion, ce que permet la sainte Église aux désirs de leur charité; jusqu'où l'ardeur de ramener ces esprits peut conduire leurs pas, jusqu'où leur zèle sera sage et digne de Dieu.

La question, qui paraît d'abord fort simple, cache de sérieuses difficultés. Si l'affaire de la vérité était uniquement une affaire de cœur, il ne faudrait connaître ni terme ni limite. Le bon pasteur n'ira jamais trop loin à la recherche de la brebis perdue. Mais les choses ne sont point telles. Il ne s'agit pas seulement de sentir, il s'agit de

croire; il ne s'agit pas seulement de charité, il s'agit de doctrines; il ne s'agit pas de doctrines humaines où les opinions se peuvent tempérer l'une par l'autre et accommoder entre elles : il s'agit de doctrines divines, révélées de Dieu, et immuables, en ce sens qu'elles ne peuvent changer.

Existe-t-il, oui ou non, dans l'Église, et notamment dans l'Eglise de France, une *école de transaction*, disposée à une sorte de compromis entre la révélation divine et le rationalisme, séduite par la puérile illusion de convertir le siècle en affaiblissant la foi? — Certains critiques ont dit que cette école est partout : ils la voient en effet partout où se montre la charité de l'Évangile. Ceux-ci vont trop loin.

D'autres disent qu'elle n'est nulle part : mais leur témoignage est précisément suspect.

Laissons donc le domaine des faits, trop troublé par les passions des partis; qu'il suffise de dire que l'existence d'une telle école serait un immense danger pour l'Église de France. Elle serait un danger pour les catholiques, qu'elle entraînerait à des sacrifices à la fois sacriléges et stériles; elle serait un piége pour nos frères séparés, qu'elle engagerait dans de fatales illusions.

Voulant demeurer dans l'ordre d'une méditation spéculative, et cherchant uniquement à prévoir de quels éléments pourrait se composer une semblable école, nous distinguerons deux fractions parmi les esprits qu'elle pourrait séduire. Il y aurait d'abord les esprits flottants, presque gagnés à l'erreur, séparés partiellement de la vérité, conduits par la contagion du naturalisme à l'abandon volontaire, réfléchi, de certains droits de l'Église; doutant eux-mêmes, à force d'avoir voulu guérir du doute, et flattés avant tout de ce singulier éloge, très-envié dans certaines régions intellectuelles : Voilà un homme sans parti pris, et d'une tolérance illimitée.

Ces esprits-là sont-ils plus avec l'Eglise que contre l'Église? Leur absolue tolérance embrasse-t-elle plus de préjugés rationalistes ou plus de croyances catholiques? Ils ne sauraient le dire. Chaque jour affaiblie, leur foi ne sait plus refuser un sacrifice à ses logiques adversaires, et, désormais incapable de rien défendre ou de rien contredire, de concession en concession, elle s'évapore en dithyrambes sur la liberté de conscience, et sur la facilité que l'on trouve toujours à s'entendre entre gens d'esprit.

Une autre fraction serait composée de catholi-

ques sincères, enfants zélés, dévoués, soumis de l'Église, non d'une soumission morose qui élude tant qu'elle peut le commandement, mais de cette soumission d'amour qui n'attend pas les ordres, et cherche à deviner jusqu'aux désirs. Il y aurait donc parfaite bonne foi dans ces âmes, mais aussi faiblesse et charité mal entendue. Pressés du désir de réconcilier plus vite les fils du dernier siècle avec l'Église, ces catholiques croiraient pouvoir cacher certains rayons de l'Évangile. Ils prendraient à leur insu l'habitude de ne défendre jamais la foi que dans ses convenances naturelles et rationnelles, et peu à peu, en même temps qu'ils conduiraient la raison séparée du siècle dans des voies d'illusion, ils laisseraient pâlir dans leurs propres âmes ce rayon surnaturel d'en haut qui seul fait les chrétiens.

Nous n'avons en vue que le danger de ces esprits; car, pour ceux dont nous parlions d'abord, l'excès de leur faiblesse leur est un assez sévère avertissement, et nous laissons aux philosophes l'avantage de leur rappeler, comme il arrive, que lorsqu'on a le bonheur d'être catholique, on ne peut pas ainsi trafiquer de sa foi.

Quant aux catholiques sincères qu'entraînerait hors de leurs propres convictions l'ardeur d'un

zèle mal contenu, ils ne refuseront pas de méditer avec nous les dangers de leur faiblesse, et les funestes effets de ces prétendues transactions où chacun perdrait tout, et où personne ne gagnerait rien. Nous ne discuterons pas avec eux, nous les savons persuadés d'avance. Nous nous bornerons à leur redire nos propres réflexions sur ce sujet, et celles que nous avons recueillies sur des lèvres plus autorisées que les nôtres.

Qu'est-ce d'abord qu'une *transaction?* Chacun sait que ce terme appartient à la langue juridique. Ne craignons donc pas de chercher quelques précisions dans les écrits des jurisconsultes.

Voici comment le célèbre Cujas définit la transaction : « *Transactio est species pacti quæ inter* « *duos pluresve de re dubia et incerta, neque finita* « *componitur*[1]. — La transaction est une espèce « de pacte consenti entre deux ou plusieurs per- « sonnes, au sujet d'une affaire *douteuse, incer-* « *taine* et *non terminée*. Il n'y a de transaction, « poursuit le jurisconsulte, que sur une chose « douteuse[2]. — La transaction n'est possible que « sur un procès incertain et non jugé; car, après

[1] Jac. Cujacii *Comment.* in tit. III, *de Pact.*

[2] « Transactio fit de re dubia. » (*Id.*, *Comment.* in tit. VI, *de Cond. indeb.*)

« le jugement prononcé, il n'y a plus, à proprement parler, de transaction. La transaction s'applique donc toujours à un procès ou à une chose ambiguë, et elle diffère ainsi de la donation, qui est la remise d'une chose certaine, non litigieuse ni controversée [1]. — Il n'y a point de transaction, disait la loi romaine, si rien n'est donné, ni retenu, ni promis [2]. Ainsi, ajoute le commentateur, si celui qui, dans un procès, se désiste pour transiger, ne reçoit rien, ni dons ni promesses, et s'il ne retient aucune partie des biens sur lesquels il transige, la transaction est nulle et rien n'a été fait [3]. Les Grecs prennent souvent *céder* pour *transiger* : ils traduisent alors *cedere* par διαλύεσθαι, et non sans raison, car celui qui transige cède toujours tout ou partie de son droit [4]. — Celui qui n'exécute

[1] Transactio fit tantum de lite incerta et nondum finita. Nam finita lite, id est post rem judicatam, non valet transactio, neque potest appellari transactio. Pactum potest esse liberalitas, nulla est transactio liberalis, et ita separatur semper transactio a donatione diligenter. Transactio igitur ad litem refertur, vel ad negotium aliquod ambiguum. (Cuj., ad lib. II, cod. tit. IV.)

[2] Transactio nullo dato, vel retento, seu promisso minime procedit. (Cod., lib. II, tit. IV, *de Trans.*, l. XXXVIII.)

[3] Qui discedit a lite transigendi animo, si nihil ei detur vel promittatur, vel si ipse nihil retineat ex bonis de quibus transigit, transactio nulla est, et qui ita transigit, nihil agit. (*Id.*, *Comment.*, in tit. XXXII, *quemadmod.*, lib. VI, cod.)

[4] Græci non male accipiunt cedere pro transigere; cum *cedere*

« pas la transaction n'a pas le droit d'en ré-
« clamer les effets. Qui ne garde pas la foi ju-
« rée ne peut l'exiger des autres. Un procès est
« censé terminé par transaction, si elle est exé-
« cutée fidèlement par l'une et l'autre des par-
« ties ; mais, si l'une des parties l'exécute seule, le
« procès demeure [1]. »

Contentons-nous de ce peu de paroles nettes et exactes : qu'elles soient la mesure de notre jugement. Le lecteur nous permettra d'établir, afin de faciliter son attention, une division qui ressort naturellement des textes cités. Il est évident, en effet, que l'on peut considérer trois éléments dans toute transaction : la chose qui en est l'objet, les parties transigeantes qui en sont les sujets, et enfin le but des parties, les conditions et les effets de la transaction.

Or, quel serait l'objet de cette transaction dont on parle entre le rationalisme et certains catholiques? Ce serait la foi catholique elle-même. Mais, qu'on y prenne garde, cette foi, dans son

vertant διαλύεσθαι : nam qui transigit de jure suo cedit partem vel totum. (*Id.*, *Comment.* in tit. III, *de Pact.*)

[1] Qui transactioni non paret, uti ea non potest. Qui fidem non præstat, eam exigere non potest. Lis transactione finita intelligitur si est impleta fides ex utraque parte : impleta ex una parte tantum, nondum est finita. (*Id.*, *Comment.* in tit. III, *de Pact.*, ad leg. XXI.)

symbole, dans ses sources, dans l'autorité de ses gardiens sacrés, réunit-elle les conditions qu'exige le jurisconsulte pour tout objet d'une transaction? Reprenons ses termes : de quoi s'agit-il entre nous et nos frères séparés? S'agit-il d'une chose *douteuse? incertaine?* d'un *procès non jugé?* d'un *objet ambigu? mal déterminé? non défini?* de *droits incertains?* Qui ne voit d'abord que cette terminologie seule exclut jusqu'aux premiers principes du Catholicisme? Si la chose est certaine, dit la jurisprudence, si le procès est jugé, si rien n'est plus douteux, la transaction n'est plus possible, elle perd jusqu'à son nom : « *Neque potest appellari;* » mais qui ne sait que c'est la première prétention de la foi catholique d'être absolument fixée dans la certitude? Tout est certain, tout est immuable dans ses éléments divins. S'il y a sur certaines questions des points indécis qu'elle abandonne à la liberté des écoles, ces points sont d'une importance secondaire et ne soutiennent en rien l'édifice. Si l'avenir peut quelque chose pour le développement et l'explication de la doctrine, nous savons qu'il ne peut rien pour son changement. Si la raison humaine, dans ses continuelles recherches, soulève un jour des problèmes nouveaux et jusqu'alors inconnus,

nous savons quelle autorité décidera, nous savons quelle obéissance lui sera donnée. Où donc est l'ambiguïté? Où est l'indécision? Où est l'incertitude? Où sera le propre terrain de la transaction? Car, dans les choses qu'il faut croire, tous doivent croire, et dans celles où l'on peut douter, tous peuvent douter. Où sera le partage? Où la séparation est-elle possible? Nous voyons la loi romaine assimiler le partage à la transaction [1], comme si le doute se devait partager pour la paix; mais ce qui est possible dans la législation des intérêts terrestres ne l'est plus dans la législation des intérêts éternels [2]. On le voit, l'objet du

[1] Inter alias factam *transactionem*, etc... Neque enim si te absente *divisionem* fecerunt, aliquid juri tuo derogari potuit. (Cod. l. VII, tit. LX, l. 2.)

[2] Bossuet écrivait à Leibnitz : « Les affaires de la religion ne « se traitent pas comme les affaires temporelles, que l'on compose « souvent en se relâchant de part et d'autre, parce que ce sont « des affaires dont les hommes sont les maîtres. Mais les affaires « de la foi dépendent de la révélation avec laquelle on peut s'ex- « pliquer mutuellement pour se faire bien entendre; mais c'est « là aussi la seule méthode qui peut réussir de notre côté. Il ne « serviroit de rien à la chose que j'entrasse dans les autres voies; « et ce seroit faire le modéré mal à propos. La véritable modé- « ration à garder en de telles choses, c'est de dire au vrai l'état « où elles sont, puisque toute autre facilité qu'on pourroit cher- « cher ne serviroit qu'à perdre le temps, et à faire naître à la « suite des difficultés encore plus grandes. » (Bossuet, lettre à Leibnitz. Voy. *Projet de réunion*, etc. Œuvres complètes, t. XVII, lettre XL.)

procès qui se plaide entre nos frères séparés et nous, ne peut être l'objet d'une transaction. Rien en lui n'est douteux. Nous prétendons au complet triomphe de la vérité catholique, nous réclamons l'intégrité de ses droits. Si nous en relâchons quelque chose, nous sommes des défenseurs infidèles, et qui devrons rendre à Dieu un compte sévère de notre faiblesse.

Mais poursuivons ; nous avons parlé de l'objet, disons un mot des parties de ces transactions prétendues. Quelles seraient donc ces parties ? Les catholiques d'un côté, de l'autre les partisans de la religion naturelle et de la raison pure. Or, nous avançons que ni les uns ni les autres, s'ils sont sincères, ne se pourraient satisfaire par un semblable accommodement.

Encore une fois le catholique est l'homme du surnaturel. Il n'abdique pas sa raison pour y recevoir les lumineux et divins rayons de la foi ; il doit même, appuyé sur l'autorité de l'Église, reconnaître les droits de la raison plus nettement que la philosophie séparée ; mais enfin il a la foi et il vit de la foi : il ne la possède pas à la manière des protestants, c'est-à-dire d'une possession arbitraire, isolée, indépendante jusqu'à l'erreur ; il la possède avec l'Église, il l'interprète par l'É-

glise, il est libre de la vraie liberté, qui est l'affranchissement de l'erreur, libre avec l'Église. Le catholique ne fait pas sa foi, il la reçoit de Dien par l'Église. S'il donne accès dans son cœur à des instincts d'isolement, s'il veut suivre ses propres voies, si, contestant à l'Église le droit de repousser de son sein les fausses doctrines, il veut lui arracher ces armes spirituelles sans lesquelles c'en est fait de l'unité, s'il veut marcher plus vite et mieux que l'Église à l'établissement du royaume de Jésus-Christ sur la terre, il n'est déjà plus catholique, certainement il ne le sera plus demain: nos frères séparés ne doivent plus se fier à lui comme au défenseur intègre des doctrines qu'ils discutent.

Et, quant aux philosophes sérieux, sincères, lorsqu'ils s'approchent de l'Église pour l'interroger sur sa doctrine, ils cherchent, nous l'affirmons, une autre lumière que la lueur maladive de cette foi qui doute. Ils sentent alors, comme nous, le besoin de croire selon les règles d'une certitude supérieure; ils envient la paix que donnent ces lumières d'en haut. On les entend, après de longues discussions, impatientés de voir un timide adversaire faiblir, et déserter trop facilement le côté surnaturel de la foi, lui dire nettement:

« Si vous parlez ainsi, ne prétendez plus être catholique. »

Nous le croyons donc : notre âge sera sincère et absolu en matière de doctrines. Il sera complétement chrétien ou il sera complétement déiste. La France surtout semble être lasse des perpétuels malentendus du dernier siècle. Élevées sous le régime de la liberté religieuse, les âmes s'y sentent soumises aux lois d'une rigoureuse bonne foi. Quand elles reviendront à Jésus-Christ, elles lui rapporteront tout elles-mêmes. Comme elles étaient logiques dans leurs défiances, elles seront logiques dans leur amour. Nous en avons pour preuves ceux de nos frères séparés qui, rentrés dans le sein de l'Église, en sont devenus, dès le premier jour, les défenseurs les plus jaloux et le plus pur honneur.

Pas plus que la foi catholique elle-même, les catholiques ni les rationalistes sérieux ne s'accommoderaient donc de semblables confusions. Mais, pour achever de connaître le vain et coupable contrat dont on parle, il nous reste à voir l'intention qui dirigerait les parties, les conditions et les effets de ces transactions prétendues.

Quelle pourrait être, dans cette œuvre de concession, l'unique intention des catholiques? Ce serait sans doute de gagner à la foi la raison séparée

du siècle, de détruire ses répugnances, de renverser les barrières qui la retiennent loin de l'Evangile, de la jeter, soumise et persuadée à force d'amour, dans le sein de l'Église. Cependant rappelons-nous les précisions du législateur : « Il n'y a point de transaction, dit-il, si rien n'est donné, ni retenu, ni promis. » Mais, encore une fois, quel point de la révélation divine les catholiques abandonneraient-ils au rationalisme ? quelle partie, quelle parcelle du symbole ? quel doute lui permettraient-ils de retenir ? quelle promesse lui feraient-ils que ne démentît le premier regard jeté par ces nouveaux venus sur le saint visage de l'Église ? « Cependant il n'y a point de transac-« tion gratuite : la transaction ne saurait être une « simple libéralité ; si celui qui transige ne reçoit « rien, ni dons ni promesses, s'il ne retient au-« cune partie des biens litigieux, le pacte est nul, « rien n'a été fait, tout le procès demeure. » Il faudrait donc que la raison incrédule gagnât quelque chose à la transaction ; mais que gagnerait-elle qui ne fût une perte fatale à la foi catholique ? que gagnerait-elle encore qui ne fût une perte fatale à elle-même ?

Trompée par ceux qui prétendaient l'éclairer, elle apporterait, sans le savoir, jusque dans le

sein de l'Église, le germe d'erreurs inconciliables avec la foi ; semblable peut-être à ces peuples que l'arianisme arrachait à l'idolâtrie, et qui, renonçant à leurs dieux pour être chrétiens, n'avaient pas même le bonheur de connaître la divinité de Jésus-Christ! Qu'auraient gagné les catholiques à donner de tels fils à l'Église? Et qu'auraient gagné nos frères séparés à embrasser un tel catholicisme? Cette révélation mixte, moitié divine et moitié humaine, cette lumière de Dieu déclarée trop vive, et mise au degré du regard humain, ne serait digne ni d'être donnée au nom de l'Église, ni d'être reçue au nom de la raison [1]. Chacun perdrait tout dans cette transaction vraiment prise ici au sens des Grecs, qui disaient céder, abandonner, perdre, pour transiger ; chacun céderait tout ou partie de son droit, comme parle le jurisconsulte, mais personne n'aurait rien gagné. Entre un rationalisme se disant catholique sans savoir pourquoi, et un catholicisme devenu inquiet, fron-

[1] « Quant au compromis timide qui cherche à amoindrir le surnaturel pour le réconcilier avec un état intellectuel dont les principes renferment la négation du miracle, il ne réussit qu'à froisser les instincts les plus impérieux des époques scientifiques, sans faire revivre la vieille poésie merveilleuse exclusivement réservée à certains états de l'esprit humain. » (E. Renan, *Études d'histoire religieuse*, p. 175.)

deur et rationaliste, je ne sais le choix qu'une âme noble pourrait tenter, mais à coup sûr je ne vois là ni le trésor d'une conviction sainte, ni la paix de l'âme, ni la joie de la conscience; mieux vaut la sincérité d'aujourd'hui.

Nous avons parlé de sincérité : ce mot nous rappelle un autre écueil des présentes controverses. Veut-on nous permettre de le signaler en terminant? Nous en demanderons encore la description au savant jurisconsulte dont la ferme logique nous a fourni plus d'une clarté. « Celui-là, dit-il, qui ne se conforme pas à la « transaction, n'a pas le droit d'en exiger les ef- « fets. Qui réclame la foi jurée doit d'abord l'a- « voir gardée soi-même. » C'est le fondement des contrats, c'est l'honneur des pactes, c'est une règle de cette naturelle bonne foi qui supporte l'édifice des législations positives. Elle condamnerait d'avance, s'il en était besoin, ceux des catholiques qui, dans leurs controverses avec nos frères séparés, se laisseraient emporter à la tentation d'abandonner provisoirement au dehors ce qu'ils retiendraient fidèlement au dedans, comptant sur l'excellence de leurs intentions pour se faire pardonner cette manière de diplomatie. Mais qui ne voit que servir ainsi la vérité, c'est la compromet-

tre? qui ne sent qu'une habileté si étrangère à la politique de Dieu n'aboutirait enfin qu'au trouble et à la confusion? Ce n'est pas en vain qu'on transige. Qui transige cède, qui cède perd, et qui a consenti à perdre, doit d'abord exécuter le contrat avant d'en réclamer les effets. Le jour donc où de tels catholiques demanderaient à la raison du siècle des témoignages de la paix jurée, celle-ci aurait le droit d'exiger d'abord l'accomplissement de leurs concessions. Que s'ils refusaient alors d'aller jusqu'au bout et de consommer le sacrifice, toute la séparation recommencerait, et le siècle, trompé dans ses prétentions, serait peut-être irréconciliable. Voilà les grands effets auxquels auraient abouti tant de séduisantes espérances, tant de désirs charitables mais irréfléchis, tant de faiblesse aussi, et, disons-le, tant d'ignorance des vrais intérêts de l'Église.

Nous n'ajouterons rien à ces aperçus. Nous avons indiqué l'impossibilité d'une transaction entre la foi catholique et le rationalisme à tous les points de vue de l'objet, des parties, de l'intention, des conditions et des effets de cette transaction. Nous concluons une dernière fois à son illégitimité, à la parfaite nullité de ses effets, à la défiance qu'en doivent avoir les rationalistes, à l'é-

nergique et absolue condamnation qu'en doivent porter les catholiques.

IX.

De la charité en matière de foi, et des devoirs de l'apologiste chrétien.

Nous n'aurions dit qu'une partie de notre pensée si nous arrêtions ici ces réflexions. Nous avons parlé des transactions en matière de foi. Nous voudrions, maintenant, parler de la *charité en matière de foi*, car, après la fidélité à la vraie doctrine, elle est le premier devoir de l'apologiste chrétien.

Nous aurons la double fortune d'entendre sur ce sujet les conseils des docteurs de la sainte Église, et de trouver ces conseils recueillis et confirmés par la savante main d'un de nos évêques [1].

Il nous sera permis de faire taire souvent nos propres pensées devant ces graves enseignements de nos pères dans la foi, et d'écouter nous-

[1] Voy. la lettre de Mgr l'évêque de la Rochelle à M. l'abbé Laforêt, professeur à l'Université de Louvain, sur la direction à donner à l'enseignement apologétique. 1860.

même avec respect leur langage que nous allons reproduire.

On peut distinguer deux devoirs de charité imposés à l'apologiste chrétien. Un devoir spécial, relatif à la direction doctrinale de son enseignement; un devoir général, relatif à la manière dont il doit parler ou écrire pour la défense de la foi.

Le premier de ces devoirs oblige celui qui se croit appelé au ministère de l'apologie sacrée, à respecter la raison humaine, et à lui proposer avec science, mesure et sagesse les motifs qu'elle a d'accepter l'autorité de l'Église [1].

Le second devoir l'oblige à traiter avec douceur les intérêts de Dieu, et à se dépouiller de toute passion personnelle dans le service de la vérité.

« La raison, dit saint Thomas, est une lumière intérieure par laquelle Dieu parle en nous, *quo in nobis loquitur Deus* [2]. La lumière naturelle de l'âme est une illumination de Dieu (*illustratio Dei*) pour nous faire connaître les vérités de l'ordre naturel. Dieu est ainsi le soleil intelligible de l'âme [3]. Tout ce qu'il y a de sagesse et de lumière

[1] La théologie nomme cette partie de l'exposition de la foi *les motifs de crédibilité.*

[2] De magis, q. 11, art. 1.

[3] 1a 2æ, q. 109, art. 1.

dans les hommes leur vient d'une participation du Verbe : tout ce qu'il y a de lumière dans la créature raisonnable découle de la lumière souveraine[1]. La raison est, dans l'homme, en quelque sorte, ce que Dieu est dans le monde : *sic quodammodo se habet ratio in homine, sicut Deus in mundo*[2]. »

Voilà le langage de nos pères et de nos maîtres sur la raison humaine, sur son origine, sur sa grandeur, sur sa dignité.

Comprend-on maintenant que, dans l'exposé même des faiblesses et des insuffisances de la raison déchue, il faille conserver un souvenir de sa filiation divine ; et que, bien loin de rechercher et de développer avec une malignité basse et puérile les motifs de désaccord qui peuvent éloigner la raison de la foi, tout le soin du théologien doive être de montrer les harmonies des deux lumières, et de persuader à la raison qu'elle poursuit plus haut que soi un but auquel Dieu même s'est réservé de la conduire ?

Le respect de la raison est donc un devoir essentiel de l'apologiste. Il ne gagnera rien avec les hommes s'il commence par ruiner l'autorité

[1] In Joann. c. 1 et 8.
[2] *De Reg. princip.* l. 1, c. 12.

de la lumière naturelle ; et, tandis qu'il croira remporter des victoires pour la foi, il n'aura fait que détruire les fondements mêmes de toute croyance et de toute certitude. Il faut, bien au contraire, qu'il fasse entendre à la raison que la foi ne la détruit pas, mais la perfectionne et l'achève, selon l'enseignement formel des docteurs et de toute la théologie.

« La lumière matinale ne cesse pas d'être lumière en progressant, dit Richard de Saint-Victor, mais elle cesse d'être simplement l'aurore. Ainsi l'intelligence humaine, éclairée par la lumière divine, ne cesse pas d'être une intelligence, mais elle cesse d'être une intelligence purement humaine ; par un changement merveilleux et incompréhensible elle acquiert des forces surnaturelles, et, en contemplant la gloire de Dieu, elle va de clarté en clarté [1]. »

Un autre devoir, pour l'apologiste, est d'éviter avec soin les exagérations de doctrine.

L'Église catholique, dit saint Thomas, marche à pas lents entre les erreurs contraires : « *Sancta catholica et apostolica Ecclesia, inter errores contrarios media, lento passu incedit* [2]. » — « Quelles

[1] *Rich. de St-Victor*. Cité par Mgr l'évêque de la Rochelle.
[2] Opusc. 3, cont. Græcos.

profondes et lumineuses paroles ! ajoute le savant évêque de la Rochelle ; elles contiennent toute l'histoire ecclésiastique. L'Église marche entre les extrêmes, et encore elle marche à pas lents, *lento passu*. Elle n'aime pas ces esprits exagérés dont parle Bossuet, « plus capables de pousser les choses à l'extrémité que de tenir le raisonnement sur le penchant, et plus propres à commettre ensemble les vérités chrétiennes qu'à les réduire en leur unité naturelle... [1] »

« Un théologien sérieux et instruit doit éviter les excès. Qu'il marche *à pas lents entre les erreurs contraires*, qu'il réprouve comme contraire à la foi ce que l'Église a réellement condamné ; mais qu'il n'aille point, par une méprise assez ordinaire, mettre ses propres idées à la place de la vraie doctrine ; qu'il ne prenne point pour du zèle l'obstination à vouloir soutenir ses systèmes ; qu'il sache, dans les questions douteuses, respecter les opinions de ses adversaires. « Qu'il ne soit pas plus sage qu'il ne faut, plus sévère que la loi, plus épuré que la lumière, plus rigide que la règle [2]. »

[1] Bossuet, *Orais. funèb. de Cornet*.
[2] Greg. Nazianz. *Orat*. 32. nº 7. — Mgr Landriot, *Lettre à M. Laforêt*.

Un troisième devoir de l'apologiste, est d'éclairer, selon la méthode des Pères, les mystères chrétiens par toutes les considérations de l'ordre naturel et surnaturel.

Ce devoir se rattache au premier, au devoir du respect de l'homme et de son intelligence ; et il est clairement encore un devoir de charité, car amener la raison humaine à accepter la foi ou à la demander à Dieu, en lui montrant les similitudes, les harmonies, les relations, les sympathies profondes de l'ordre surnaturel avec la nature, c'est approcher d'elle le salut, et l'aider dans son passage des ombres à l'éternelle et substantielle lumière.

Quant au devoir général de charité, auquel l'apologiste doit rester fidèle dans l'expression de ses doctrines, et jusque dans le feu de la controverse, on peut dire qu'il est partout enseigné dans l'Evangile et dans toute la suite de la tradition chrétienne. C'est bien au défenseur et à l'apôtre de la vraie foi que doit s'appliquer le mot du Seigneur : « Bienheureux les doux, parce qu'ils posséderont la terre, » c'est-à-dire le cœur des hommes, comme l'entend saint Jean Chrysostome [1].

« Dans nos discussions avec les Gentils, dit ce

[1] Joann. Chrysost., *Homil.* 58, in Genes.

grand évêque, réfutons-les sans colère et sans dureté ; en le faisant avec colère, nous agissons sous le souffle de la passion, et non pas avec la confiance de la vérité. Comment donc faut-il combattre? Avec la raison et la douceur. La colère est déraisonnable, et ce qui est déraisonnable ne peut rien opérer de raisonnable [1]. »

« L'apôtre nous avertit de reprendre avec douceur ceux qui résistent à la vérité : cette recommandation est, en effet, très-nécessaire. L'âme qui a besoin d'instruction religieuse ne retire aucune utilité des paroles acerbes. Pour apprendre des choses utiles, il faut être d'abord bien disposé pour la personne qui nous instruit, et il est impossible d'être bien disposé pour celui qui nous insulte [2]. »

« Il faut donc discuter avec les ennemis de la foi en employant un esprit de condescendance et de charité ; la charité est une grande maîtresse pour convertir [3]. »

« Si vous ne pouvez, dit saint Grégoire de Nazianze, ni mettre un frein à votre langue, ni briser les mouvements impétueux de votre esprit, sachez du moins, dans les discussions religieuses,

[1] In Acta, *Homil.* 17, n° 3.
[2] *In epist.* 2, ad Timoth. c. 2, *Homil.* 6, n° 2.
[3] *In epist.* 1, ad Cor., *Homil.* 33, n° 6.

ménager votre frère, *et ne pas le rejeter loin du Christ par vos condamnations violentes*[1]. »

C'est l'enseignement des plus grands docteurs, et de ceux-là précisément qui ont soutenu, pour la gloire de Dieu, les plus graves et les plus longues controverses, d'un saint Athanase, d'un saint Chrysostome, d'un saint Ambroise, d'un saint Augustin. Bossuet le reprend à son tour, lui si fort et cependant si doux au sein des grandes luttes du protestantisme ; il n'entend pas qu'on veuille paraître très-enflammé pour la cause de Dieu en affectant un langage dur et violent envers les ennemis de l'Église : « Prenons l'esprit de douceur, dit-il, comme le vrai esprit du christianisme ; que l'onction du Saint-Esprit adoucisse notre aigreur et notre fierté. Ne prenons pas ces tons superbes et avantageux : c'est foiblesse que de s'animer de cette sorte ; la force est dans la raison tranquillement exposée : cette force manque lorsqu'on a recours à cette force hautaine et contentieuse qu'on fait venir à son secours. Quand vous avez à combattre pour la vérité, songez que ce n'est point par d'aigres disputes que l'Évangile s'est éta-

[1] Greg. Naz., *Orat.* 32, nº 29-30. Ἐνταῦθα τὸν ἀδελφὸν προτίμησον... ἔνθα τὸ καταχρῖναι καὶ ἀτιμάσαι, ἐκβαλεῖν ἐστι Χριστοῦ, καὶ τῆς μόνης ἐλπίδος.

bli, mais par la douceur et la patience.... C'est dans cet esprit qu'il faut parler à ceux à qui la vérité nous oblige de nous opposer; c'est ainsi que, sans disputer et sans se troubler, on les met visiblement dans leur tort. Voilà de vrais chrétiens et de vrais imitateurs du Christ... Traitez donc avec douceur l'affaire de Dieu[1]. »

C'était une maxime des saints de dire : « Combattez les erreurs, mais aimez les hommes : *Diligite homines, interficite errores.* » De nos jours, plusieurs ont retourné l'axiome, et professé ouvertement que leur façon de réduire l'erreur est de détruire l'homme, en le livrant, par le persiflage, à la risée du public. On cherche en vain ce qu'une pareille doctrine peut avoir de commun avec l'Évangile.

Le grand saint François de Sales avait en vue ces dangereux esprits, quand il disait avec son admirable droiture : « Ce n'est pas le fait de tout le monde de sçavoir se courroucer quand il faut et comme il faut!

« Parce qu'une fois le grand sainct Paul appelle les Galates *insensez*, représente aux Candiots leurs mauvaises inclinations, et résiste en face au glorieux sainct Pierre, son supérieur, faut-il prendre licence d'injurier les pécheurs, blasmer les nations,

[1] Bossuet : *Treizième Semaine, Quatrième Élévation.*

controller et censurer nos conducteurs et prélats? Certes, chacun n'est pas sainct Paul pour sçavoir faire les choses à propos. Mais les esprits aigres chagrins, présomptueux et médisans, servans à leurs inclinations, humeurs, aversions et outrecuidances, veulent couvrir leur injustice du manteau du zèle, et chacun, sous le nom de ce feu sacré, se laisse brusler à ses propres passions [1]. »

Par bonheur, l'excès même de ce mal lui est un remède, et les vrais chrétiens voient si clairement que cette manière de soutenir la sainte cause est un odieux contre-sens, qu'ils en prennent occasion d'éviter ce piége et de garder le vrai chemin tracé par le Sauveur et par l'Église.

C'est avec une édification profonde que nous lisions naguère le dernier chapitre d'un nouveau livre que vient de donner à l'Église d'Angleterre le docteur Newman, aujourd'hui prêtre de l'Oratoire [2].

Assurément si l'amertume, la violence et la vengeance pouvaient être permises à des chrétiens, il faudrait en accorder le triste privilége aux catholiques d'Angleterre. Le livre du P. Newman est l'ex-

[1] S. François de Sales, *de l'Amour de Dieu*, l. x, c. 16.
[2] *Le Catholicisme travesti par ses ennemis*, par le R. P. Newman. Trad. par Jules Gondon.

posé des erreurs, des calomnies, des préjugés absurdes, des monstrueux soupçons entretenus contre l'Église catholique par le protestantisme anglais. Plus d'une fois le lecteur sent l'indignation le saisir, et la rougeur lui monter au front devant le récit de ces injustices séculaires, et de cette grossière victoire remportée, dans une nation intelligente et libre, par le mensonge sur la vertu et sur la vérité.

Quels conseils donnera donc le savant et illustre prêtre aux catholiques ainsi méconnus et opprimés? Va-t-il leur persuader de rendre à leurs impitoyables adversaires mépris pour mépris, délaissement pour délaissement, calomnies pour calomnies? Leur conseillera-t-il de s'isoler de la vie publique et littéraire, de dédaigner le pouvoir de la presse, de fuir les assemblées, de secouer la poussière de leurs pieds et de sortir de Babylone, de s'enfermer chez eux et entre eux, et d'y cacher la lumière de la vérité sous le boisseau de la rancune et de la haine?

Écoutez son langage :

« Il y a un temps pour se taire et un temps pour parler : or, le temps de parler est venu. Ce que je désire pour les catholiques, c'est le don de manifester au dehors ce qu'ils sont, ce qu'est leur

religion... Je voudrais des laïques non point arrogants, non point âpres dans leurs discours, non point amoureux des disputes, mais connaissant leur religion, la méditant, sachant quelle est la valeur de leurs croyances, assez instruits de leur foi et de son histoire pour l'exposer et la défendre... Je désire donc que vous augmentiez vos connaissances, que vous cultiviez votre raison, que vous observiez les rapports des vérités entre elles, que vous appreniez à voir les choses telles qu'elles sont, que vous compreniez comment s'accordent la raison et la foi... L'ignorance est la racine de toute petitesse. Celui qui peut se rendre compte des lois et des combats de l'ordre moral, de l'incohérence de l'erreur, des perplexités et de la fin des choses, et de la présence du souverain juge, celui-là devient nécessairement philosophe, patient, magnanime.

« La culture de l'esprit qui ne peut, par elle-même, guérir les grandes plaies de la nature humaine, peut beaucoup pour la guérison de ses petits défauts. Plus notre horizon intellectuel s'étend, plus nous faisons de progrès dans la connaissance des hommes et des choses, plus aussi nous acquérons ces qualités et ce caractère de l'esprit que l'on désigne par le nom de *gentleman*. Si cela est

vrai de toute sorte d'hommes, quels que soient leurs principes religieux, cela est encore plus vrai des catholiques. Vos ennemis, mes frères, agissent trop souvent envers vous comme des hommes mal élevés. Ce sera à vous, en dépit de toute provocation de leur part, à être humains, polis, doux et nobles dans vos rapports avec eux, à mettre beaucoup de droiture dans vos relations, à montrer de la candeur, de la générosité, des sentiments honorables, du bon sens et de la patience, à éviter de remporter de petits avantages sur eux, à faire vers eux la moitié du chemin, à ne pas vous arrêter aux insultes, à supporter les imputations, à interpréter les actions de tous dans le meilleur sens possible. Ce n'est pas seulement plus religieux, plus convenable, plus heureux d'avoir ces excellentes dispositions d'esprit, mais c'est aussi de beaucoup le meilleur moyen de persuasion et de succès. » — Saintes et admirables paroles ! toutes pleines de l'Évangile dans leur simplicité ! fidèles à la tradition des saints, lourdes d'espérances aussi ! car Dieu n'envoie pas en vain de telles lumières à ses fils, et quand l'arme surnaturelle de la foi est tenue par des mains si sages, si pures et si justes, il ne faut pas être un prophète pour lui prédire des victoires.

X

De la charité en matière de foi (*Suite*).

Il faut donc se garder de croire que l'horreur que doit avoir toute âme catholique, et surtout l'apologiste de la foi, des sacriléges compromis entre l'erreur et la vérité et des lâches atténuations de la doctrine, doive éteindre dans les cœurs la charité, sans laquelle toute science, tout zèle et toute fermeté ne sont rien.

Il faut comprendre que le travail de l'apologiste, que l'explication claire, douce et patiente de la doctrine est une œuvre d'amour autant que de science; et qu'aux jours où nous sommes c'est surtout dans cette œuvre que peut s'exercer la plus pure, la plus ardente, la plus zélée, la plus discrète, la plus acceptée, la plus persuasive des charités envers ces âmes séparées de Jésus-Christ par la disgrâce des temps, et que l'Église appelle, qu'elle attend, sur le retour desquelles elle compte comme une mère sur le retour d'un fils.

Le poste de l'apologiste est précisément à la frontière, au lieu où l'erreur et la vérité combattent, et son devoir est de suivre comme d'un

point plus élevé la mêlée de la lutte, d'observer les mouvements des esprits, d'étudier les répugnances des âmes, leurs objections, leurs ignorances, pour porter aussitôt la lumière sur les points obscurs, pour satisfaire, s'il se peut, cette raison de l'homme d'autant plus ombrageuse qu'elle est moins éclairée; pour suivre le progrès des lumières profanes, et, le faisant tourner tout à la gloire de la foi, pour donner enfin au siècle une science chrétienne toujours renaissante, toujours renouvelée dans ses preuves, capable de parler à tous avec honneur, et de commander partout le respect des hommes.

L'apologiste domine les plans de l'attaque, et il doit dresser sur eux le plan de la défense; mais ces plans changent avec les âges.

De nos jours l'erreur philosophique ne séduit plus les âmes, comme elle le fit plus d'une fois, par l'appât du merveilleux et du surnaturel, mais par l'appât de la logique et des droits sauvegardés de la raison. Tous les grands apologistes de la foi l'ont, parmi nous, suivie et combattue sur ce terrain. Ils lui ont démontré la nécessité d'un ordre surnaturel et divin par des raisons à dessein tirées de l'ordre naturel; ils ont été philosophes pour être entendus des philosophes. Envoyés

par Dieu pour prêcher l'Evangile à une société rationaliste, ils ont commencé par reconnaître et par défendre les légitimes droits de la raison; l'Église a naguère couronné leurs efforts par une confirmation solennelle, et la grâce de Dieu, en fécondant leurs travaux, a prononcé qu'ils ont bien fait.

Non, défendre l'éternelle vérité par des moyens accommodés au génie des temps, ce n'est pas transiger avec l'erreur; pas plus que guérir une maladie par son propre remède ne serait transiger avec la mort. C'est imiter la divine économie du Seigneur, qui, selon une belle doctrine de saint Bernard, « tandis qu'il pourrait faire « toujours son œuvre sans craindre ni ménager « aucun obstacle, parce qu'il fait tout non-seu- « lement avec force, mais avec sagesse, a cou- « tume d'observer, dans l'accomplissement de « tous ses ouvrages, certaines convenances de « choses ou de temps, et cela pour la beauté « de l'ordre [1]. » Image, si j'ose le dire, du tact

[1] Quia ipse qui non solum potenter, sed etiam sapienter quæcumque voluit fecit, in omnibus operibus suis quasdam rerum vel temporum congruentias, propter ordinis pulchritudinem servare consuevit. (S. Bern., Hom. II, sup. *Missus est*.) L'Église ne transige pas avec l'erreur, mais elle use d'une profonde et admirable condescendance envers les âmes dont elle veut vaincre les préjugés et qu'elle veut enfanter à la vraie foi. L'histoire ecclé-

infini de Dieu, ce tact intelligent et sûr de l'apologiste, loin d'être une trahison de la vérité, est une vertu de plus à son service; c'est, au service

siastique est pleine de cette charitable *économie;* et elle la montre exercée par l'Église au sujet des plus graves et des plus irréconciliables erreurs qui pussent s'opposer au zèle de ses missionnaires. Le moine Mellitus était parti de Rome pour conduire un renfort de prédicateurs à Augustin, qui commençait à prêcher les Anglo-Saxons. Saint Grégoire lui écrit : « Ne détruisez point les temples de ces nations, car, si ces édifices sont bien construits, il faut les faire passer du culte des idoles au service du vrai Dieu, afin que ce peuple, ne voyant pas abattre ses temples, se convertisse plus aisément, et qu'après avoir confessé le vrai Dieu, il s'assemble plus volontiers pour l'adorer dans les lieux qu'il connaît déjà ; et, comme ils ont l'habitude, dans les fêtes des démons, d'immoler beaucoup de bœufs, il faut aussi instituer quelque autre solennité à la place de celle-ci. Par exemple, le jour de la dédicace des églises, le peuple pourra se faire des huttes de feuillage autour de ces temples changés en sanctuaires du Christ, et célébrer la fête par un banquet fraternel. Alors ils n'immoleront plus les animaux au démon; ils les tueront pour s'en nourrir en glorifiant Dieu, et ils rendront grâces au dispensateur de toutes choses; il est clair que, si on leur permet encore quelques joies extérieures, ils pourront goûter plus facilement les joies de l'esprit. Car il est impossible de tout retrancher à la fois à ces âmes si dures, et celui qui veut atteindre un lieu élevé n'y arrive que pas à pas, et non par élans. » (S. Greg., *Epist.* l. XI, 76.) — La question reparaît plus tard à l'égard des Normands. Le pape Jean IX écrit, au commencement du dixième siècle, à l'archevêque de Reims, Hervé : « Vous demandez comment il faut traiter ces néophytes, lorsqu'après le baptême ils ont vécu en païens, tué des fidèles et des prêtres, sacrifié aux idoles, mangé des viandes immolées : si c'étaient de vieux chrétiens, on les jugerait selon la rigueur des canons; mais, comme ils sont novices dans la foi, votre sagesse voit assez qu'il faut adoucir en leur faveur la sévérité des lois ecclésiastiques, de peur qu'écrasés d'un fardeau si

des hommes, un acte d'amour, un chef-d'œuvre d'amour intellectuel.

Aurait-on tout fait, et ne resterait-il plus rien à tenter pour le salut des âmes après qu'on aurait dit à la raison du siècle : « Voilà notre foi, « voilà notre doctrine, tout y est surnaturel. « Dans notre symbole tout est mystère, comme « tout est miracle dans notre histoire. C'est à « prendre ou à laisser ? » Un tel langage, si fier, je voudrais dire si cavalier, en même temps qu'il irrite la raison, blesse le cœur de l'Église. Non, la reine des docteurs n'est pas cette divinité implacable, jalouse de l'obscurité de sa foi, et ne promettant de paix à la raison qu'à la condition d'un suicide. Pour toucher si brusquement aux âmes, pour leur marchander si durement le salut, il faudrait d'abord qu'elle oubliât ce que le salut des hommes coûta de sang à son divin Époux. Elle a mieux appris au Calvaire à connaître le prix d'une âme ! Elle s'efforce, au contraire, de provoquer le désir de ces âmes par l'attrait d'une lu-

nouveau pour eux, ils ne le trouvent insupportable, ce qu'à Dieu ne plaise, et ne retournent au vieil homme qu'ils ont dépouillé. » C'est la doctrine d'Alcuin, de Boniface, de saint Grégoire, de saint Remi, de tous les grands ouvriers de la prédication évangélique, et rien ne serait plus facile que d'en produire, dans l'histoire de l'Église, d'innombrables exemples.

mière douce et sans blessante ardeur; vraiment mère, elle mesure ses dons à l'âge, à la force de ses enfants. Elle sait ce « qu'ils ne peuvent pas encore porter [1], » comme le disait le Sauveur; elle ne « leur donne pas la nourriture virile avant le lait de l'enfance [2], » comme parle saint Paul; elle les amène « à désirer d'eux-mêmes, dit saint Pierre, « ce lait raisonnable et pur qui fait grandir pour « le salut [3]. »

Participante de cette sagesse éternelle « qui at« teint avec force des extrémités aux extrémités, « et qui dispose tout avec douceur [4], » l'Église est maîtresse des siècles, parce qu'elle connaît leurs instincts et qu'elle les ménage. Avant de bercer au moyen âge la piété de nos pères par les jeux de ses mystères et la grâce naïve de ses légendes, elle avait fait taire la gloire d'Athènes et d'Alexandrie devant la gloire d'un saint Athanase, d'un saint Grégoire de Nazianze, d'un saint Basile, d'un saint Jean Chrysostome, d'un saint Ambroise, d'un saint Jérôme et d'un saint Augustin.

Voilà pourquoi nous ne laissons pas dire que l'Église est avare de lumières, ni ne souffrons

[1] Joann., XVI, 12.
[2] I Cor., III, 2.
[3] I Petr. II, 2.
[4] *Sap.*, VIII, 1.

qu'on l'accuse de refuser à la sagesse humaine la justification de sa doctrine. Elle ne repoussa jamais les questions et les recherches de la bonne foi, elle ne leur répondit point par des anathèmes, mais par un épanchement consolateur de la vérité.

Mais nous, maintenant, serons-nous plus difficiles que la sainte Église de Dieu? Abuserons-nous des dons surnaturels jusqu'à oublier que nous les tenons d'emprunt, jusqu'à regarder comme d'une propre et personnelle hauteur les âmes auxquelles Dieu n'a pas fait aujourd'hui les mêmes faveurs, auxquelles demain il les aura faites? jusqu'à trouver une sorte de fière complaisance à ne point compter avec la raison du siècle, à méconnaître les épreuves de son passé, à ne ménager en rien ses répugnances, à ne plus consulter ses besoins même légitimes et justes? Par crainte des transactions qui trahissent, trahirons-nous la charité qui sauve? Loin de nous un tel crime!

Au fond de ces grands dédains pour la raison humaine, il y a un immense orgueil. Singulière chose, historique pourtant! Il y a autant d'orgueil à trop abaisser l'homme qu'à trop l'élever. Mais il se trouve que Dieu n'aime jamais l'orgueil, et que, s'il châtie l'orgueil de l'erreur, il châtie de la même verge le dur orgueil de la vérité. Quand ces riches

de foi et de lumière qu'il avait choisis pour docteurs s'enivrent de la flamme divine et commencent à mépriser les hommes, il retire la main, la main qui tient les astres, et le monde regarde avec effroi tomber ces brillants météores.

De Tertullien à Lamennais, la leçon n'a pas cessé d'être constante.

Demandons au Seigneur de nous confirmer dans la foi, et d'éloigner de nos cœurs la tentation de tout accommodement sacrilége, de toute transaction coupable avec l'erreur, avec l'erreur, entendons-le, des hommes que nous aimons. Mais enfin ne cessons pas d'aimer! Aimons la vérité pour elle-même, et les hommes pour la vérité. Ne cédons rien de ses droits, mais expliquons ses droits, si Dieu nous en donne la mission; ou plutôt, quel chrétien ne l'a point reçue? quelle mère ne la reçoit pas pour son fils? quelle épouse pour nos époux? quel frère pour son frère? Soyons ainsi, partout où la grâce de Dieu nous le donnera, « des fils de lumière[1]; » nous ne croyons pas qu'une ambition plus grande, plus noble, plus opportune, puisse être aujourd'hui proposée à des cœurs chrétiens.

[1] I *Thess.*, v, 5.

XI

Que l'unité doctrinale conservée dans l'Église catholique est une marque de sa divinité.

Telle est cette unité que nous avons reconnue nécessaire, avant tout, à la véritable doctrine religieuse.

Elle est réelle et puissante dans l'Église catholique, elle l'est en nos jours plus que jamais.

Elle lui est *réservée* comme un signe propre et exclusif. Les églises protestantes, aussi bien que les écoles philosophiques séparées d'elle, n'ont rien pu faire pour l'imiter.

Elle est fondée sur les éléments essentiels de notre foi. La théologie de l'unité est ce qu'il y a de plus antique parmi nous ; elle est tout entière dans l'Évangile, dans les écrits des apôtres, dans la tradition des premiers siècles.

L'histoire n'a fait que l'affermir, à travers tous les ébranlements du monde et tous les tiraillements de l'hérésie.

Cette unité, qui est immuable, n'est cependant ni l'inertie ni la mort. Elle connaît et elle appelle le progrès.

Mais elle le connaît par le développement doc-

trinal, et non par le changement, l'innovation ou la corruption. Des signes très-certains distinguent ces éléments contraires.

La doctrine se développe donc dans l'unité. Le travail théologique des docteurs et les décisions dogmatiques de l'Église sont les sources principales de ce développement, qui suit ainsi la marche des siècles, et s'accommode au génie des hommes sans rien perdre de sa divine identité.

C'est à cette unité doctrinale qu'il faut ramener aujourd'hui les âmes errantes; diviser cette unité sainte ou l'affaiblir, sous prétexte de satisfaire plus commodément les désirs des âmes, n'aboutirait qu'à les tromper : mais, en maintenant devant elles la doctrine une et immuable, il faut la leur rendre accessible à force de raison et d'amour : et c'est le travail de l'apologie chrétienne.

Qui voudra réunir maintenant ces traits divers, et les considérer dans leur ensemble, sera forcé de convenir qu'une société religieuse possédant une telle doctrine, si une, si forte, si victorieuse, si intelligente, si stable et si progressive, si convenable à l'homme, si douce en même temps, et si compatible avec la patience et la charité, doit être sur la terre, par l'institution positive du Père des âmes, la véritable société religieuse des âmes.

CHAPITRE IV

De l'unité sociale dans l'Église catholique.

I

Comment la doctrine de l'unité sociale parut dès le commencement parfaite et achevée dans l'Église catholique.

Nous connaissons déjà ce que fait l'Église catholique pour satisfaire le désir essentiel de l'intelligence humaine : elle lui propose une doctrine à la fois immuable et progressive dans l'unité.

Mais le cœur de l'homme n'est pas encore satisfait. Il demande maintenant, pour tous, des bienfaits qu'il ne veut point posséder dans l'isolement. Il déclare que la loi de sa nature étant de vivre en société, le maître de la vérité n'aura rien fait pour lui s'il ne lui assure des lumières, des vertus et des joies communiquées, partagées, fraternelles.

S'il est un royaume de vérité, de justice et de progrès, il demande d'y habiter avec ses frères, « *habitare fratres in unum.* »

Quelle doctrine, quelle philosophie, quelle société religieuse pourra jamais combler ce vaste et profond désir?

L'Église catholique se présente encore, et elle annonce hautement la prétention d'établir entre tous les hommes une société religieuse, une, forte, gouvernée par une autorité à la fois puissante et douce, telle que la liberté n'y sera pas l'anarchie et que le commandement n'y sera pas l'oppression.

C'est une prétention assez grave pour qu'on se donne la peine de l'examiner.

Avez-vous remarqué d'abord comment s'y prennent trop souvent les hommes pour établir ce qu'ils appellent l'*unité* sur la terre? Les forts accumulent sur un même point toutes les ressources des combats. Alors ils se lèvent, et déclarent aux faibles qu'ils n'ont qu'à se soumettre ou à disparaître. La lutte s'engage. Traditions antiques, souvenirs sacrés, résistances de caractère et de coutumes, différences de langue ou de religion, rien n'est entendu. Les lourdes artilleries passent sur tout cela, et quand, après des luttes séculaires, et l'épuisement du sang de trois générations, les

faibles défaillent et commencent à se taire, on annonce que l'ordre se fait et que l'unité règne : « *ubi solitudinem fecerunt, pacem appellant*[1]. »

Voilà ce que l'homme sait faire pour donner à l'homme l'unité sociale.

Le divin Maître du christianisme a fait un autre ouvrage dans le monde.

Il a laissé la terre aux divisions et aux disputes de la politique ; mais, d'un œil tout-puissant par la sagesse et par l'amour, il a regardé les âmes ; il les a regardées chacune et toutes.

Il a vu les nations égarées comme des troupeaux sans pasteurs, perdues dans tous les sentiers de mensonges, dans les précipices du mal et dans les ténèbres du désespoir.

Il a dit comme le Maître du prophète : « Mes brebis se sont dispersées, parce qu'elles n'ont point de pasteur ; elles sont devenues la proie de toutes les bêtes fauves, ou se sont enfuies.

« Mes troupeaux sont errants sur les montagnes et sur les flancs des collines, ils sont égarés sur toute la face de la terre, et il n'est personne qui les rassemble, personne, vous dis-je, qui les rassemble ![2] »

[1] Tacite. — [2] Ezech. XXXIV, 5.

Alors il a regardé de nouveau les âmes des hommes : et il a vu, en chacune et en toutes, les mêmes besoins et les mêmes désirs. Toute la famille humaine a élevé le même cri de détresse, et ce que chacun demandait pour soi, tous l'ont demandé pour tous.

Une vérité pour la croire ! un secours pour faire le bien ! une direction pour être heureux ! une lumière, une grâce, un gouvernement ! croire, se sanctifier, obéir ! — tel était le cri de toutes les âmes sur la terre.

Celui qui écoutait ce cri universel n'a pas tremblé devant la grandeur de l'entreprise. Il a dit, me voici : *ecce venio*[1] *!*

« Je suis le docteur, le pontife et le roi : *doctor, pontifex* et *rex*. Ma doctrine est la lumière, ma grâce est la sanctification, mon royaume est la béatitude. J'ai reçu de Dieu, mon Père, toutes les nations en héritage. Désormais elles ne seront plus qu'un peuple, mon peuple : nation sainte, sacerdotale et royale qui marchera de la lumière, de la sainteté et de la paix de ce monde, à la lumière, à la sainteté et à la paix éternelles.

« Rien ne pourra rien contre l'unité que je fonde : les divisions de l'enfer ne prévaudront point contre

[1] Ps. XXXIX, 8.

elle. Je serai avec mon peuple jusqu'à la consommation des siècles : ayez confiance, le ciel et la terre passeront, mes paroles ne passeront point. »

Celui qui parlait ainsi meurt pour le salut de tous les hommes, et cimente dans son sang le contrat d'alliance de la nouvelle société.

Dès le lendemain de sa mort, on entend quelques pauvres annoncer qu'ils ont cru à la parole, et qu'ils entreprendront de réunir toutes les nations dans une société spirituelle, possédant la même foi, sanctifiée par le même culte, gouvernée par la même autorité.

A la différence d'autres doctrines qui se sont développées au sein de l'Église avec le cours du temps, la doctrine de l'unité sociale y paraît d'abord dans toute sa grandeur. Le contraste n'en est que plus frappant entre la solennité inouïe de l'entreprise et la petitesse inouïe des moyens.

La nouvelle société prend d'abord le nom le plus large, le plus universel qui soit dans la langue des hommes ; elle s'appelle l'*Église* ('Εκκλησία) ; c'est-à-dire, comme l'observe et le commente le catéchisme du concile de Trente, qu'elle se nomme l'appel, la convocation, la réunion. C'est l'appel de tous les peuples à une nationalité plus grande que toutes

celles de la terre, à la nationalité chrétienne. On pressent déjà dans ce nom seul le génie universel de la nouvelle société : saint Augustin l'exprimera plus tard dans cette brève et magnifique définition de l'Église catholique : « L'Église est le peuple fidèle répandu dans tout l'univers : *Ecclesia est populus fidelis per universum orbem dispersus*[1]. »

Bientôt ce premier nom, si large et si vaste qu'il soit, ne suffit plus à l'Église. Elle y ajoute expressément celui d'universelle, ou *catholique*. Au second siècle ce nom est usité dans le langage des églises, et dans celui des docteurs qui l'opposent aux noms particuliers des hérésies.

Dès le premier jour, saint Paul trace, d'après les enseignements du Maître et les règles de l'Évangile, le plan de la société nouvelle.

On demeure confondu quand on entend ce juif écrire tranquillement à un de ses disciples des conseils comme ceux-ci : « Je vous demande instamment, et avant toutes choses, d'adresser tous à Dieu vos prières, vos supplications et vos actions de grâces pour tous les hommes, et en particulier pour les rois et les magistrats. Car ceci est bon, et accepté du Sauveur notre Dieu, qui veut le salut

[1] Aug. *in Psalm.* CXLIX.

de tous les hommes et la venue de tous à la connaissance de la lumière [1]. »

A quelle hauteur une telle prière transporte tout à coup les âmes ! Le chrétien de saint Paul, cet homme du temps de Caligula, plane sur les royaumes, prie, comme Bossuet, pour les monarques et pour les peuples, et porte aux pieds de Dieu le souvenir de tous les hommes. Si tel est le premier exercice du nouveau droit de cité chrétienne, quel sera ce droit lui-même ? La hardiesse de l'Apôtre est prodigieuse. Toutes les frontières, toutes les divisions politiques, toutes les distinctions sociales tombent devant ce droit :

« Vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ. Il n'y a plus le gentil et le Juif, le circoncis et l'incirconcis, le barbare et le Scythe, l'esclave et l'homme libre, l'homme et la femme : mais tout en tous, le Christ [2]. »

Je pense que personne, pour peu qu'il connût l'état du monde au temps de Tibère et de Néron, n'a jamais lu sans saisissement ces lignes prodigieuses. Il semble qu'on n'y puisse craindre qu'une chose : c'est que l'Apôtre, entraîné par l'immense idéal de la nouvelle unité, ne méconnaisse les

[1] I Timoth., II, 1, 4.
[2] Galat., III, 28 ; Coloss., III, 11.

droits positifs qui règlent les sociétés humaines. Mais, non : tout est mesuré, comme tout est fort dans l'Église ; elle accepte toutes les relations politiques, tous les rapports sociaux, tels que les a établis l'usage des nations : elle les enferme seulement et les *fond*, pour ainsi dire, dans une plus grande unité. Le maître restera donc maître, et l'esclave esclave : mais ils sauront qu'ils sont l'un et l'autre citoyens égaux d'une même patrie spirituelle. Combien de temps pourra durer l'esclavage sous l'empire d'une telle doctrine ? C'est ce que l'Apôtre ignore, et ce dont il ne s'inquiète point. La société terrestre, à son jour, à son heure, s'imprégnera de l'Évangile, et traduira l'esprit chrétien dans ses lois : ceci sera le progrès des temps, et la marche du monde, connue de Dieu seul. L'Eglise ne parle qu'aux âmes et ne fait que des lois spirituelles pour une société spirituelle. Le Grec restera donc Grec, et le barbare barbare, mais ils auront entendu et compris que « toutes les nations sont cohéritières, consubstantielles, copartageantes des mêmes promesses et du même Évangile : « *Gentes esse cohæredes, et concorporales, et comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium*[1]. »

Quels que soient les accidents de leur vie politi-

[1] Éph., III, 6.

que, dans quelques luttes que les entraînent les devoirs de la cité terrestre, les chrétiens sauront qu'ils sont tous frères et en paix dans une région inaccessible aux commandements des rois : ils ne cesseront là de s'unir et de s'embrasser : « *Ipse est pax nostra*[1]. » Dispersés par les destinées de la terre, ils se sentiront toujours voisins et réunis dans le même sang de l'alliance : « *Qui eratis longe, facti estis prope in sanguine Christi*[2]. »

Si profonds que soient les déchirements du monde, si violentes que soient les convulsions des peuples, les chrétiens auront entendu qu'ils sont les membres d'un même corps, qu'ils sont de la même chair et du même sang, qu'il y a des membres divers, mais que le corps est un : « *Multa quidem membra, unum autem corpus*[3]. » Ils auront pris l'habitude de tout ressentir en commun. « Si un membre souffre, tous les membres sont dans la souffrance ; si un membre est dans la joie, tous la partagent[4]. » Ils seront, en un mot, d'un bout de la terre à l'autre, plus concitoyens que des concitoyens, plus frères que des frères, plus sensibles à leurs mutuelles joies et à leurs mu-

[1] Éph., II, 14.
[2] Éph., II, 13.
[3] I Cor., XII, 20.
[4] I Cor., XII, 20.

tuelles douleurs, que les membres ne le sont pour les membres dans le même corps.

II

De l'établissement historique de l'unité sociale.

Tel est le droit nouveau. Telle est la nouvelle unité sociale. Tout y est spirituel, « et là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté [1]. »

Attiré, comme les aigles du Seigneur, par la beauté de ce corps spirituel [2], tout ce que la terre contenait d'âmes généreuses, inquiètes du vrai et du juste, ardentes pour la venue du royaume de Dieu, se jette librement dans l'Évangile.

La société chrétienne se forme et grandit ; les vertus des citoyens y égalent la sainteté des lois. Mais ce qui se voit surtout parmi les chrétiens, c'est l'amour de l'unité, c'est l'instinct d'une solidarité parfaite, qui crée, entre des hommes séparés par des mers et des empires, une vie semblable, une cause commune, des intérêts communs.

Les *Épîtres* des apôtres sont un premier témoignage de cette unité merveilleuse. Quand on

[1] II Cor., III, 17.

[2] Ubicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilæ. (Matth., XXIV, 28.)

entend saint Paul parler le même langage aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, aux Hébreux; saint Pierre adresser son épître aux chrétiens dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie; l'Apôtre rendre grâces à Dieu, et féliciter les Romains de ce que « leur foi est annoncée déjà dans le monde entier[1] : » on ne sait comment admirer une si prodigieuse expansion de la société spirituelle.

L'Apôtre parcourt plusieurs fois le monde connu. Partout il enseigne, il consacre, il gouverne. Il jette l'anathème à quiconque annoncerait un autre Évangile que le sien; il fonde des églises et institue des évêques, il administre et régit la nouvelle société. Plusieurs fois il revient à Jérusalem et à Antioche; il déclare lui-même que c'est pour voir Pierre : Ἱστορῆσαι Πέτρον, dit le grec, et les critiques veulent découvrir dans ce mot tout un sens profond, comme si l'Apôtre avait dit qu'il allait s'entendre avec Pierre, converser avec lui, comparer sa doctrine avec la sienne, et puiser de nouvelles inspirations et de nouveaux pouvoirs à

[1] Primum quidem gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiatur in universo mundo. (Rom., I, 8.)

la source de la doctrine, du pontificat et du gouvernement [1].

Les Églises apostoliques sont des sœurs pleines l'une pour l'autre de tendresse et de sollicitude. On voit d'abord, à Jérusalem, ce que le monde n'avait pas même rêvé dans ses légendes et dans les chants de ses poëtes : des hommes pratiquant, dans la liberté, un détachement absolu, et vivant sous le régime de la communauté parfaite des biens. « Tous ceux qui croyaient étaient égaux, et avaient toutes choses en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs champs, et les partageaient entre eux selon les besoins de chacun. Chaque jour ils se réunissaient dans le temple; ils rompaient le pain dans leurs maisons, et ils prenaient la nourriture avec joie et simplicité de cœur, louant Dieu et rendant grâces devant tout le peuple.... La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme, aucun d'entre eux ne considérait comme siennes les choses qu'il possédait, mais toutes leur étaient communes.... Nul n'était pauvre parmi eux ; tous ceux qui étaient possesseurs de champs ou de maisons les vendaient,

[1] Galat., I, 18. — V. le Commentaire de saint Jean Chrysostome, t. X, p. 676, A. — et celui de Bossuet, *Méditat. sur l'Évangile. La Cène*, 1re partie, 70e jour.

apportaient le prix de vente, et le déposaient aux pieds des apôtres [1]. » — On sent bien que c'est ici l'âge héroïque de l'unité sociale. L'Église entière ne peut alors se contenter des préceptes; elle embrasse les *conseils*, et montre des hommes adoptant pour règle de la vie civile ce qui, dans la suite, sera la règle de la constitution monastique [2]. Il est vrai que cette règle est libre, et que, déjà même, on peut être chrétien sans l'adopter. « Ton champ, si tu voulais le garder, ne restait-il pas entre tes mains? Le prix, si tu le vendais, ne t'appartenait-il pas [3]? » C'est le langage de Pierre, chef de la communauté chrétienne, à Ananie qui avait voulu tromper les apôtres. Mais tous embrassaient librement la règle de la perfection, et le mensonge même d'Ananie montre, par la puissance du respect humain qui le domine, la force de l'entraînement universel.

L'unité qui relie entre eux tous les membres d'une même Église, relie toutes les Églises entre elles [4]. Les premières persécutions viennent des

[1] Act., II, 42, 47; — IV, 32, 35.
[2] Voy. saint Augustin, Serm. I, *de Diversis*. — *Ibid.*, in Psalm. CXXI.
[3] Act., V. 4.
[4] Saint Ignace, dans sa lettre aux Romains, appelle l'Église de Rome « *la présidente et la directrice de l'amour*, προκαθημένη τῆς ἀγάπης. »

Juifs ; c'est donc l'Église de Jérusalem qui souffre la première ; c'est à elle que les chrétiens envoient les premiers secours. Saint Paul s'en fait le collecteur dans tout l'empire. On avait vu jusqu'alors des Juifs, dispersés dans les provinces, envoyer leur or à la synagogue de Jérusalem pour l'entretien du temple; c'était l'*oblation* judaïque. Elle était obligatoire et exclusive : tout Juif devait y contribuer, et nul autre qu'un Juif. Mais ce que le monde n'avait jamais vu, ni soupçonné même possible, c'était l'apôtre d'une charité universelle allant en Macédoine, en Achaïe, en Galatie, à Corinthe, à Rome, solliciter de libres aumônes en faveur de Juifs inconnus qu'on appelait les frères, qu'on appelait les *Saints*, et auxquels on adressait de fraternelles offrandes avec tout ce que l'amour et le respect peuvent inspirer de tendre et de délicat. Veut-on connaître comment saint Paul parle aux Romains de leur offrande, dont il s'est chargé pour Jérusalem : « Je vous en conjure, mes frères, par Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la charité du Saint-Esprit, aidez-moi par vos prières auprès de Dieu, afin que l'offrande de mes services soit agréable aux frères de Jérusalem. » Mais comment traduire la délicatesse du texte : « *ut obsequii mei oblatio*

accepta fiat in Jerusalem sanctis ! [1] » Bossuet a vu dans ce choix merveilleux des mots tout le respect que l'Évangile apportait au monde pour l'*éminente dignité des pauvres* [2]. Osera-t-on ajouter à l'interprétation du grand docteur français, et dire que cette délicatesse, si tendre comme si nouvelle, marquait encore un changement dans les rapports des peuples, et dans tout le droit international ? Un Romain priant Dieu pour que des gens de Judée reçoivent favorablement ses bons offices : voilà, je pense, le plus étrange accident que pût ressentir le génie de Rome, et, à coup sûr, le plus imprévu dans son histoire.

Les Églises apprennent à se connaître et à s'aimer. Peu à peu leurs rapports se multiplient. Quand viennent les persécutions, le vent d'orage jette au loin des prédicateurs qui répandent l'unité ; on se souvient des lettres des apôtres, et les Églises prennent l'habitude de s'envoyer les récits ou les *actes* de leurs plus illustres martyrs. La Gaule se met à converser avec l'Asie, Lyon avec Smyrne, la Grèce avec la Judée, l'Italie avec l'Afrique ; oubliant pour la première fois

[1] Rom., XV, 31.
[2] Bossuet, *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Église.*

Scipion et Annibal, Rome et Carthage s'appellent *ma sœur*, et s'envoient le baiser de paix. D'un bout à l'autre du monde romain, il est un nom désormais capable de faire taire la haine, de commander l'hospitalité, de susciter l'amour : on oublie le nom de sa patrie, de sa province, de sa famille, on s'appelle chrétien : *christianus sum.* C'était l'unique réponse d'un grand nombre de martyrs aux premières questions des proconsuls, et le titre d'un nouveau droit de cité qui ne relevait que de Dieu seul [1].

Quand le jeu d'une si puissante organisation a, pendant trois siècles de combats et deux siècles de triomphes, rendu dans l'Église l'unité à la fois forte, active et souple, Dieu fait comme le laboureur qui jette des couches de terre stérile sur les terrains trop vigoureux, les mêle et les retourne avec la charrue. Il amène les barbares, et les fait entrer dans l'Église. Sous l'épaisse alluvion de l'ignorance, de la perfidie, et de l'indiscipline barbare, il semble d'abord que toute trace d'unité sociale disparaisse dans le monde.

[1] « Le martyr Sanctus, dit Eusèbe, résista si courageusement à ses persécuteurs qu'il ne voulut leur dire ni son nom, ni sa nation, ni de quelle cité il était, ni s'il était libre ou esclave, répondant à toutes les questions : *Je suis chrétien*. Cela lui tenait lieu de patrie et de race. » Voy. Eusèbe, v, 1.

Tout semble abandonné aux caprices puissants de ces enfants sanguinaires, qui vont et viennent, brûlant les villes, pillant les églises et massacrant les évêques. Mais la force d'unité spirituelle qui a fondé la société chrétienne reparaît bientôt et saisit les nouveaux venus. Elle les saisit plus profondément, plus simplement que les anciens maîtres du monde, car tout est neuf en eux. Dès qu'ils consentent à déposer la hache, et à entendre l'évêque, au lieu de le tuer, cet évêque est pour eux toute la lumière, toute la sainteté, toute l'autorité. Il enseigne, et des peuples entiers demandent le baptême; il consacre, et les fils des Goths et des Vandales reçoivent l'Eucharistie ou se font raser la tête pour le sacerdoce; il gouverne, et les rois se plient à ses ordres. Le christianisme recommence avec les prodiges de ses premiers jours. L'Église y paraît plus que jamais ce qu'était le Christ : docteur, pontife et roi, *doctor, pontifex et rex*[1].

[1] Au cinquième siècle, et au milieu même des commotions de l'invasion barbare, Paul Orose signale comme un immense progrès dans le monde le développement d'une nouvelle unité sociale, plus grande que l'unité romaine, et apportée par l'Évangile. Le chapitre de ses *Histoires*, dans lequel il célèbre surtout cette unité, est intitulé : *Orosio, utpote christiano homini, ubique patria, et quovis securus accessus*. Il y marque nettement cette idée, que le nom chrétien donne désormais plus de liberté, plus de droits parmi les hommes que tout autre sur la

On a trop dit que le moyen âge est le triomphe de l'Église à l'état stable et achevé. Les vrais connaisseurs et les vrais amis du moyen âge n'en croient rien. M. Ozanam a écrit que « la gloire de l'Église en ce temps n'est pas d'avoir triomphé, mais d'avoir combattu [1], » et le comte de Montalembert nous a donné souvent, du moyen âge, une idée très-différente de ceux qui n'y cherchent qu'une paix sans vie, sans luttes, sans liberté [2]. La société chrétienne lutte, au contraire, et elle combat plus que jamais dans le moyen âge. L'homme du XIe siècle a, dans ses veines, deux gouttes de sang dont il n'arrive pas facilement à étouffer les révoltes : la goutte de sang païenne et la goutte de sang barbare. Il se souvient encore

terre, et qu'il crée dans le monde une nationalité supérieure à toutes les autres. Il déclare que, désormais, toute la terre est sa patrie : « *Utor temporariè omni terrâ quasi patriâ*, » et il bénit de ce grand bienfait le Dieu qui a non-seulement rapproché les hommes, mais les a faits parents et frères : *Qui me non modo notum omnibus, verum et proximum facit.* (Paul. Oros., *Histor.*, l. v, c. 2.)

[1] Ozanam, *La Civilisation au cinquième siècle.*

[2] « Tant que dura le vrai moyen âge, l'Église ne cessa pas un seul jour de lutter ; il lui fallut toujours résister, toujours se rajeunir par l'effort. Il lui fut donné de vaincre bien plus souvent que de reculer ; elle n'essuya jamais de défaite complète, mais jamais non plus elle ne put s'endormir dans l'orgueil du triomphe ni dans la paix énervante de la dictature. » Le comte de Montalembert, *Introduction aux Moines d'Occident*, p. 251.

du Bas-Empire, il se souvient surtout de ses forêts et de ses dieux. De temps en temps le vieil instinct reparaît, et la bête fauve rugit dans le chrétien. L'Église le sait et elle lutte[1].

Mais ce qui fait sa grandeur, c'est qu'elle est consultée, aimée, vénérée par cet homme comme une mère par son fils. C'est que ce rude enfant lui demande pardon de ses emportements et de ses injures, et reçoit ses réprimandes avec des larmes et des promesses; c'est que l'Europe ressemble vraiment alors à une famille spirituelle dans laquelle personne n'ignore où est le père. Quand ce père a parlé, les cœurs et les bras sont prêts pour exécuter sa parole. Ni puissance, ni couronne, ni génie ne dispensent de subir ses lois. Les distances même ne sont rien. Le corps est très-divisé, mais l'âme chrétienne est une, et toutes les âmes sont dans celle-là.

Il est vrai de dire, en ce sens, que le moyen âge est une grande époque d'unité sociale dans l'Église. Le doctorat, le pontificat et le gouverne-

[1] Ce contraste confus de tant de forfaits avec tant de vertus... toute cette mêlée de saints et de scélérats offre la plus fidèle peinture du long combat que livraient la vertu et la dignité chrétienne à la violence des Barbares et à la mollesse des Gallo-Romains, énervés par la longue habitude du despotisme. (Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 331.)

ment spirituels y sont acceptés par tous; les révoltes sont particulières : elles sont violentes, fougueuses, féroces, mais s'effacent très-vite dans l'unité; la chaire de saint Pierre est le soleil spirituel du monde, et, si éloignés que soient les hommes de cet astre autour duquel tout gravite, tous, qu'ils le veuillent ou non, ressentent sa chaleur, reçoivent ses rayons et regardent de son côté.

III

Que l'unité sociale subsiste aujourd'hui dans l'Église catholique, et que le changement des temps exige beaucoup de critique dans les jugements qu'on porte sur ce sujet.

Si l'on compare l'état actuel de la société des âmes à l'état qu'elle présente au moyen âge, on peut croire d'abord à une altération grave de l'unité spirituelle.

Le protestantisme au XVIe siècle, et de nos jours le rationalisme, ont certainement détruit ou altéré dans beaucoup d'âmes le lien de l'unité. La Révolution, cet immense mélange d'idées, de passions et d'aspirations bonnes et mauvaises, justes et injustes, souvent contradictoires, presque toujours confuses et indéterminées, a jeté dans les esprits une foule de préjugés, d'inquiétudes et de soupçons contre l'Église. Il est résulté de cet ensemble

de circonstances un relâchement très-apparent des liens spirituels dans la société chrétienne. On hésite à parler d'elle comme jadis. L'ancien langage ne convient plus. Où sont les rois *très-chrétiens, très-catholiques?* Beaucoup de gens se demandent ce qu'on veut dire quand on nomme la *fille aînée de l'Église.* L'évêque qui vient d'écrire cette phrase dans son mandement n'a pas le droit de faire sortir une procession dans sa ville. Travaille qui veut le dimanche; fait ses pâques qui veut. La presse discute la religion. Des protestants obtiennent du ministre des cultes la fondation de nouvelles églises. Les Russes achèvent une cathédrale à Paris. Les Turcs viendront-ils?

On regarde cette confusion d'idées et de choses, et on se sent pris d'une grande inquiétude. N'est-ce pas le règne de l'irréligion? et la véritable cité des âmes ne serait-elle pas aujourd'hui l'absolue et universelle indifférence?

Mais tandis qu'on succombe à cette sombre crainte, voici venir de toutes parts des signes absolument contradictoires aux premiers. Jamais l'unité doctrinale n'a été plus forte dans l'Église catholique. Jamais tous les évêques du monde entier n'ont été plus fidèlement pressés autour de la chaire de saint Pierre. Grégoire VII, outragé dans

sa puissance spirituelle, poursuivi et traqué dans l'exil par un empereur qui veut sa mort, est moins défendu par l'épiscopat que Pie IX menacé de perdre une province. L'unité se fait entre les Églises jusque dans les détails de la liturgie. Ce mouvement est si ardent, qu'il ne s'agit pour les évêques que de le modérer et de le régler, pour qu'il n'arrive pas à détruire les plus antiques et les plus touchantes des traditions nationales. La parole du Souverain Pontife parcourt le monde avec la rapidité de l'éclair. Presque toute la société catholique l'entend en même temps. L'amour filial, la vénération et l'obéissance répondent seuls à cette voix. Ce qui est ordonné par elle est immédiatement exécuté par tous. Les intermédiaires politiques disparaissent. Eux-mêmes se sentent ici hors de place, et demeurent en paix. La parole du vicaire de Jésus-Christ n'est plus guère *enregistrée* que dans la fidélité des cœurs catholiques, et l'Église tend de plus en plus à faire seule et librement ses affaires. Quelque chose de noble, de dégagé, d'indépendant de la terre se sent dans toutes les relations religieuses des âmes. On dit que c'est l'abandon : ne serait-ce pas la liberté ?

Il y a plus. Est-il bien certain que l'unité spirituelle dans la société des âmes soit moins puis-

sante et moins étendue de nos jours qu'au moyen âge dont on parle ? Il faut prendre garde, avant de porter un tel jugement, que les conditions extérieures de la société catholique sont radicalement changées depuis deux siècles.

Au moyen âge l'unité spirituelle des âmes avait pris corps dans les formes politiques. Le règne de l'Église s'étendait sur les institutions, et de là sur les personnes. Plusieurs fois, dans les conciles, on vota par nations. On comptait beaucoup pour l'exécution des règlements spirituels sur *l'évêque du dehors*. Cet évêque était tout homme investi de l'autorité politique, royale ou féodale. La loi religieuse était souvent aussi la loi civile, et apparaissait aux hommes revêtue des mêmes sanctions. C'était le droit public d'alors; il était légitime, puisque la société l'avait posé comme le fondement de son organisation et de sa vie; et, ne jugeât-on les choses qu'au seul point de vue philosophique, on doit convenir qu'il est aussi puéril de déclamer aujourd'hui contre ce droit, qu'il serait absurde de reprocher à Rome d'avoir conduit ses généraux au Capitole, et à Athènes d'avoir fleuri à l'ombre du Parthénon.

Il était facile, en un tel temps, de voir l'unité sociale dans l'Église. Cette unité avait, outre sa

visibilité religieuse, une seconde visibilité très-apparente dans la politique. Les nations étaient les provinces de l'Eglise, et le Pape n'était pas loin d'être le roi universel, dans les deux sens.

Aujourd'hui, toute confusion entre la société politique et la société religieuse tend de plus en plus à disparaître. Un homme est chrétien, fervent, zélé; il s'agenouille devant un prêtre pour avoir l'absolution de ses fautes et recevoir la sainte communion; il se tait dans l'Église, et y entend la parole de Dieu comme un petit enfant; le même homme administre librement et souverainement sa fortune; ne demande pas à son évêque la permission d'exercer ses droits civils ou politiques, et ne se croit pas obligé de voter aux élections municipales comme le curé de sa paroisse.

Ceci est vrai déjà de la plus grande partie du monde, et le sera, ce semble, de plus en plus. La visibilité politique de la société des âmes paraît s'effacer graduellement dans le monde. De plus en plus il deviendra difficile de compter les âmes par frontières d'États et limites de provinces. Chaque âme répondra d'elle-même devant l'Église, et sera à elle seule une province soumise ou révoltée.

Doit-on craindre que, la visibilité politique dis-

paraissant, la visibilité religieuse et divine, celle qui résulte de l'unité de la foi, de l'unité sacramentelle et de l'unité du gouvernement divin, et qui seule est un signe de la véritable Église, disparaisse ou s'obscurcisse? On peut prévoir peut-être tout le contraire d'un semblable effet.

L'Église catholique est visible aujourd'hui; vraiment, il faudrait être bien aveugle pour ne pas la trouver, bien sourd pour ne pas l'entendre; en nos jours plus que jamais, elle remplit le monde de son éclat et de son bruit. Elle occupe tous les journaux, toutes les discussions, toutes les passions de tout ce qui peut lire et penser sur la terre. Cependant la politique la trahit chaque jour, et de moment en moment, pierre à pierre, on voit s'écrouler les antiques édifices qui confondaient ses destinées et celles des États. Elle n'est plus nommée dans les constitutions politiques; elle ne préside plus les conseils des rois; elle n'a plus ni fiefs, ni vassaux, ni redevances. Évidemment, et de plus en plus, il ne lui reste que le royaume des âmes [1].

[1] Voy. le célèbre mémoire de Mgr Parisis, évêque de Langres, intitulé : *Cas de conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques ; ou accord de la doctrine catholique avec la forme des gouvernements modernes.* V. encore le P. Newmann, *le Catholicisme travesti par ses ennemis*, p. 469.

Mais Dieu les lui amène en compensation de ses dommages terrestres. Les barrières qui divisaient l'ancien monde catholique s'abaissent, et laissent de plus en plus passer la lumière de la doctrine, et le commandement de l'autorité spirituelle. L'unité de la société religieuse n'est plus inscrite sur les registres civils, ni surveillée par les magistrats; les rois ne veulent plus répondre de leurs peuples devant l'Église, ni les peuples être conduits au prêtre par le préfet; une grande amertume accompagne ces réclamations et ces changements : on pouvait s'y attendre. Mais ce qui reste à l'Église est fidèle, dévoué, sincère, désintéressé. Mais les âmes fières et indépendantes reviennent à elle, comme elles étaient parties, par le chemin de la liberté religieuse. Mais le nombre des âmes acquises dépasse peut-être celui des âmes perdues.

Pendant que nous passons notre temps à regretter le douzième siècle, l'unité sociale de l'Église s'étend chaque jour en Amérique, reconquiert peu à peu l'Afrique, retrouve le chemin des vieilles chrétientés de l'Orient; elle inspire aux chrétiens, sous une autre forme, des dévouements et des sacrifices très-semblables à ceux de nos pères. Toute la France a tressailli naguère

au premier bruit des massacres du Liban ; et, en moins de huit jours, les eaux de Constantinople ont revu nos soldats. Niera-t-on qu'ils soient partis pour défendre la cause chrétienne? C'étaient donc encore les croisades.—Moins l'enthousiasme, dira-t-on ; — je répondrai : moins les excès. La main a changé d'âge, mais l'arme et la cause sont les mêmes.

Qui ne sait que depuis cinquante ans l'Angleterre est travaillée par l'esprit de Dieu, et que les meilleures gloires de son Église nationale ont retrouvé le chemin de l'unité? Tout est spirituel et intime dans ce retour des âmes : un jour peut venir, qui, se levant sur cette noble nation, verra le plus grand nombre de ses fils reconquis à l'antique foi de leurs pères. Ce jour venu, l'Europe ignorera d'abord un si grand changement, car les triomphes de Dieu ne sont plus réglés et déclarés par les politiques : mais le changement des âmes atteindra bientôt les institutions ; et l'Angleterre, séparée de l'unité par le despotisme, se retrouvera, par le chemin de la liberté, aux pieds de Celui qui veille sur son sommeil spirituel : « *Non est mortua puella, sed dormit!* »

Des signes semblables de résurrection et de salut se voient en Allemagne et en Russie. Là aussi

l'unité spirituelle des âmes a fait, de nos jours d'importantes conquêtes. Quant à la France, nul n'y peut ignorer, sans être ennemi ou ingrat, le prodigieux développement de la société catholique dans les œuvres de la foi et de la charité. Pour ne parler que des missions, la Chine n'a plus de frontières pour les prédicateurs de l'Évangile; le Japon, si longtemps fermé à toute influence chrétienne, voit briser ses résistances séculaires; l'immense presqu'île de l'Indoustan subit une transformation intérieure dont parlent tous ceux qui l'ont approchée. Le vieux brahmanisme s'y éteint au premier rayon du soleil européen et évangélique. Les îles de l'Océanie sont dociles à la parole : elles l'accueillent avec amour, et rappellent, par leur tendre empressement autour des missionnaires, les beaux jours du Paraguay.

Ces grandes victoires, suivies de plus grandes espérances, sont dues, après la grâce de Dieu, au progrès moderne des communications et des relations entre les peuples. C'est la remarque exprimée naguère dans un livre aussi pieux que modeste, par un religieux de cette illustre Compagnie de Jésus, qui connaît bien l'état de la terre, car elle l'embrasse tout entière dans le zèle de son apostolat. Qu'il nous soit permis d'emprunter

quelques lignes à ce livre : nous les tirons d'un chapitre intitulé : *Espérances fondées sur la tendance générale de la société humaine vers l'unité.*

« Le temps et l'espace, ces deux conditions de notre existence terrestre, auxquelles jusqu'ici les âmes, malgré leur nature spirituelle, avaient dû se soumettre, tendent à s'effacer de plus en plus devant l'électricité et la vapeur. La pensée a emprunté à la foudre un véhicule mille fois plus rapide que la parole, qui lui permet de faire en quelques instants le tour du globe. La vapeur va visiter toutes les plages, sillonner tous les continents, captiver les mers les plus indociles, et ne fait plus de la terre entière qu'un seul marché, où les hommes de toutes les langues se mêlent sans cesse pour échanger leurs idées et leurs produits.

« Qui ne voit tout ce que la vérité peut retirer d'avantages de ces moyens nouveaux de propagande que l'industrie lui fournit? Foyer inépuisable de lumière et de chaleur, ce divin soleil ne demande qu'un milieu capable de transmettre ses rayons. Pour vaincre, la vérité n'a qu'à se montrer aux âmes telle qu'elle est; leur isolement seul arrête son triomphe; qu'elle puisse pénétrer par-

tout, et partout les ténèbres disparaîtront. Sans doute, avec leurs avantages, ces inventions ont leurs dangers. Mais ces dangers résultent bien moins de leur nature que de la négligence que nous mettons à les utiliser. Craignons surtout notre lâcheté, et remercions l'industrie, ou plutôt remercions Dieu qui la contraint, sans qu'elle y songe, à donner des ailes à la vérité [1]. »

Les progrès de l'industrie, et la prise de possession du globe par l'homme, ne sont pas, pour le pieux auteur, les seules raisons de croire à un prochain triomphe de l'unité sociale dans l'Église. Il en voit d'heureux symptômes dans l'immense et absolue prépondérance des nations chrétiennes dans le monde; il en découvre encore dans les relations nouvelles introduites entre les nations par les nouveaux systèmes de commerce. « La liaison de plus en plus étroite des intérêts, établit, entre les nations jusqu'ici les plus étrangères les unes aux autres, une solidarité qui fait ressentir aux extrémités opposées de l'univers le contre-coup de toutes les catastrophes. De là ces doctrines souvent exagérées de paix universelle. De là ces maximes que le code des intérêts a em-

[1] Le R. P. Ramière, *De l'Apostolat de la prière*, p. 306, 307.

pruntées à l'Évangile, et qu'il ne saurait tellement défigurer, que leur popularisation ne puisse aider l'Église à établir un jour la véritable fraternité [1]. »

Dieu s'empare de toutes ces forces, et les fait tourner à la gloire de son Église. Mises au service de l'esprit évangélique, les prodigieuses ressources de l'art et de l'industrie modernes accomplissent des merveilles que n'oubliera pas l'histoire. Grâce à elles, comme ce fut grâce, jadis, à l'admirable organisation de l'empire romain, l'unité religieuse se fait plus rapidement dans la société des âmes; et, malgré tous les efforts des ennemis de Dieu, malgré nos propres défaillances et nos sombres prévisions, cette unité est plus puissante, plus active, plus féconde aujourd'hui qu'elle ne le fut jamais.

« A quelle époque, écrit le P. Ramière, l'armée des serviteurs de Dieu opéra-t-elle un mouvement plus énergique de concentration? A quelle époque les simples fidèles s'unirent-ils avec plus de dévouement et d'ardeur aux travaux du clergé? A quelle époque une solidarité plus intime unit-elle ensemble les diverses parties de l'Église? Une per-

[1] Page 308.

sécution vient-elle à sévir à une extrémité de la vigne du Seigneur : aussitôt tout l'univers catholique en est averti et se met en prières pour détourner le fléau. Un défenseur dévoué de l'Église est-il condamné en Angleterre par un tribunal inique : les catholiques de la France et de l'Europe entière se cotiseront pour solder cette glorieuse amende. De pauvres religieuses sont-elles cruellement exilées de Suède pour le seul crime d'avoir embrassé la vraie foi : les autres contrées se disputeront l'honneur de leur offrir une patrie meilleure que celle de leur naissance. Partout jaillissent, du sol fécond de l'Église, des associations nouvelles de prêtres, de religieux qui courent à l'envi aux extrémités du monde, pour y cueillir les palmes de l'apostolat et du martyre. Et, ce qui était inouï jusqu'à nos jours, les congrégations de femmes rivalisent de dévouement et d'intrépidité avec ces héros. Enfin, pour mieux marquer encore cette tendance si énergique vers l'unité, pour concentrer les efforts du zèle et animer l'Église entière par le récit de ses triomphes, l'Association de la Propagation de la Foi, comme un corps immense dont les bras étreignent l'univers, ne cesse de puiser, dans le cœur de ses millions de membres, l'aumône et la

prière qu'elle distribue sans relâche à des milliers d'apôtres.

« On n'en saurait douter, tous les courants sociaux poussent le genre humain vers l'unité; l'unité est l'aspiration, le besoin, la nécessité de notre siècle. C'est dire que notre siècle éprouve un pressant besoin de la vérité et de l'Église; car il n'y a d'unité réelle possible que dans l'Église et par la vérité. Dans l'Église seule est l'unité des doctrines, parce qu'elle seule est l'autorité doctrinale; hors de son sein il n'y a que des opinions, et par conséquent des dissensions et des luttes. Dans l'Église seule est l'unité des intérêts; car elle seule montre aux hommes, au-dessus des intérêts terrestres, trop souvent hostiles, l'intérêt éternel, commun à tous, qu'ils ne peuvent assurer que par le sacrifice de leur égoïsme. Dans l'Église seule est l'unité de famille du genre humain; car elle seule, avec le dogme d'une commune origine, maintient le dogme d'une commune destinée; elle seule apprend aux hommes à se considérer en J.-C. comme de véritables frères, et comme les fils adoptifs du Père céleste [1].»

[1] Le P. Ramière, *L'Apostolat de la prière*, p. 311 et suiv.

IV

Constitution intérieure de la société catholique. Distinction de l'Église et de l'État. Importance religieuse et politique de la liberté ecclésiastique.

Une société religieuse si antique, si vaste et si forte dans son unité extérieure, possède certainement une constitution intérieure puissante.

Il faut l'étudier là maintenant, et voir surtout comment cette constitution n'a rien d'incompatible avec l'état des sociétés modernes.

L'Église catholique est une société spirituelle[1] fondée par Jésus-Christ pour enseigner, sanctifier et gouverner les âmes.

Le premier droit de cette société est de s'appartenir à elle-même, de ne relever dans son enseignement, dans son pontificat et dans sa magistrature que de ses propres lois, en un mot d'être libre, *sui juris*.

La liberté religieuse est assurément un grand trésor pour les hommes, et il n'y a une telle liberté que si les pouvoirs religieux et politiques sont nettement distincts l'un de l'autre[2].

[1] Nous expliquons au § XIII du présent chapitre en quel sens il convient d'entendre ici le mot *spirituelle*.

[2] S'il était besoin d'édifier encore quelqu'un sur l'esprit libéral des philosophes du dix-huitième siècle, il faudrait rappeler que

On a beaucoup répété que la constitution hébraïque reposait sur le principe de la théocratie. Assurément l'autorité politique comme l'autorité religieuse, celle de Moïse comme celle d'Aaron, sont montrées dans les Écritures comme venant de Dieu. Mais elles n'ont de commun que la source. Dans tout le reste on voit constamment la division des pouvoirs.

Quand les conflits s'élèvent, l'indépendance de la sacrificature paraît dans toute sa majesté.

« Ozias avait pris de la force, dit la sainte Écriture. Alors son cœur s'éleva pour sa perte, il négligea la loi de son Dieu, et, entrant dans le temple du Seigneur, il voulût lui-même offrir l'encens sur l'autel.

« Aussitôt le grand pontife Azarias parut, et avec

l'un des reproches faits par Jean-Jacques Rousseau, dans le *Contrat social*, au fondateur du christianisme, est d'avoir « établi sur la terre un royaume spirituel, ce qui, séparant le système théologique du système politique, fit que l'État cessa d'être un, et causa les divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter les peuples chrétiens. « Mahomet lui semble un bien plus grand politique, et il ajoute : « De tous les auteurs chrétiens, le philosophe Hobbes est le seul qui ait bien vu le mal et le remède, qui ait osé proposer de réunir les deux têtes de l'aigle, et de tout ramener à l'unité politique sans laquelle jamais État ni gouvernement ne sera bien constitué*. » *Réunir les deux têtes de l'aigle*, et livrer à ce monstre l'empire des âmes, voilà tout ce que rêvait de mieux l'auteur du *Contrat social* pour la liberté des consciences.

* Voy. *Contrat social*, liv. IV, ch. VIII.

lui quatre-vingts prêtres du Seigneur, pleins de force.

« Ils résistèrent au roi et dirent : Il ne t'appartient pas, Ozias, d'offrir au Seigneur l'encens sur l'autel, mais c'est l'office des prêtres, c'est-à-dire des fils d'Aaron qui ont reçu la consécration sainte pour ce divin ministère. Sors donc du sanctuaire, ô roi ! et ne méprise point nos paroles, car ta résistance ne te serait pas une gloire devant le Seigneur [1]. »

La loi nouvelle fait plus que confirmer une si nette distinction. Jésus-Christ veut fortifier d'avance le cœur de ses disciples contre les persécutions des pouvoirs terrestres : « Lorsque vous serez, dit-il, devant les rois et les magistrats, ne soyez pas inquiets de ce que vous direz ni de la forme de votre langage. C'est l'esprit de Dieu qui parlera par vous [2]. » Quand il ne suppose pas la lutte des pouvoirs, il suppose toujours leur distinction. C'est aux apôtres seuls qu'il dit : « Allez et enseignez les nations et baptisez-les [3]. » — « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu [4]. »

[1] Paralip., II, XXVI, 16, 18.
[2] Matt., X, 19.
[3] Matt. XXVIII, 19.
[4] Luc, XX, 25.

— Les princes des peuples exercent sur eux la domination, mais qu'il n'en soit pas ainsi parmi vous, « *vos autem non sic* ». Celui qui commandera parmi vous sera le serviteur de tous [1]. — « Mon royaume n'est pas de ce monde [2]. »

Les apôtres sont fidèles à la doctrine. Quand l'autorité de la terre veut arrêter la parole sur leurs lèvres, ils disent simplement : « Jugez vous-mêmes s'il convient que nous obéissions aux hommes plutôt qu'à Dieu : nous ne pouvons pas ne pas parler [3]. » C'est le *non possumus*, cet immortel mot d'ordre de l'indépendance ecclésiastique.

Ce mot d'ordre est répété par tous les martyrs. La distinction du temporel et du spirituel était étrangère au paganisme. C'est donc avec un prodigieux étonnement que les proconsuls entendent des légionnaires leur déclarer que leur corps est à l'empereur, mais que leur âme est à Dieu. Un langage si nouveau ne semble d'abord qu'une révolte, et le plus grand nombre des chrétiens meurt pour crime de lèse-majesté.

Avec Constantin, le péril change de nature, mais

[1] Luc, XXII, 25.
[2] Joan., XVIII, 36.
[3] *Act.*, IV, 20.

il s'en faut qu'il disparaisse. L'empereur veut protéger, puis diriger l'Église. Constance hérite des prétentions de son père, et les met au service de l'arianisme. Il faut alors que le célèbre Osius de Cordoue réclame les droits du gouvernement spirituel. « Ne vous mêlez pas, dit-il à l'empereur, des choses ecclésiastiques, et ne prétendez point nous donner des ordres sur ces matières ; mais apprenez plutôt de nous ce que vous avez à faire vous-même. Dieu vous a donné l'empire, il nous a confié l'Église ; et de même que celui qui cherche à vous enlever votre autorité, contredit l'ordre divin, de même aussi devez-vous craindre qu'en attirant à vous ce qui appartient à l'Église, vous ne vous rendiez coupable d'un crime. Il est écrit : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*. C'est pourquoi il ne nous est pas permis de prétendre à l'empire dans les choses de la terre, et il ne vous est pas permis non plus d'usurper l'encensoir ou le pouvoir sur les choses sacrées [1]. »

— « Il y a, écrit plus tard le saint pape Gélase à l'empereur, il y a deux autorités principales qui gouvernent le monde, l'autorité des pontifes et la puissance des rois. L'autorité des évêques est d'au-

[1] Epist. Hosii ad Const. imp., ap. S. Athan., *Hist. Arian.*, n° 44.

tant plus redoutable qu'ils doivent rendre compte à Dieu même du salut des rois. Car vous le savez, fils très-clément, quoique votre dignité vous élève au-dessus des autres hommes, vous devez pieusement courber la tête devant les pontifes chargés de la dispensation des choses divines, et leur être soumis en tout ce qui concerne l'administration des saints mystères et des choses sacrées. Vous savez que, pour cela, vous dépendez de leur jugement, et que vous n'avez pas le droit de les assujettir à vos volontés. Car si, dans tout ce qui est de l'ordre public, ces évêques reconnaissent l'autorité que vous tenez de Dieu et obéissent à vos lois, avec quel amour ne devez-vous pas leur obéir en tout ce qui concerne les mystères vénérables dont ils sont les dispensateurs [1] ! »

Ce langage est de tous les temps dans l'Église. C'est celui de saint Athanase, de saint Hilaire, de saint Grégoire le Grand, de saint Ambroise ; c'est celui des empereurs chrétiens, de Valentinien, de Théodose le jeune, de Charlemagne. Le moyen âge l'entend plus que jamais à l'occasion des prétentions impériales sur les investitures, et la lutte du sacerdoce et de l'empire n'est autre que celle

[1] Ad Anastas. imper., ep. VIII.

de la liberté de l'esprit contre les violences de la toute-puissance politique [1].

Les principes qui, depuis le commencement, ont dirigé l'Église dans le zèle de son indépendance spirituelle, subsistent de nos jours. Leur application a pu varier dans le cours des âges, mais rien n'a pu affaiblir leur sainte autorité. Ils commandent, entre l'Église et l'Etat, non une séparation chimérique, mais une distinction nettement comprise et scrupuleusement respectée. Il est facile, en principe, de séparer l'Église de l'État, comme il est très-simple de séparer l'âme du corps dans l'analyse philosophique. Mais, en réalité, l'âme et le corps sont indivisibles dans les phénomènes de

[1] Jacques Almain, théologien de Paris, cité par Klee (*Histoire des dogmes chrétiens*), établit avec une grande précision la distinction de l'Église et de l'État :

« Ecclesiastica potestas est immediate a Christo instituta; sed laïca, quamvis a Deo sit ex ordinatione quantum ad debitum, numquam tamen est a Deo regulariter et immediate instituta.

.... Secunda differentia : potestas spiritualis fundatur in dono spirituali, alia vero non; igitur ex parte fundamenti differunt.... Tertia differentia sumitur ex fine immediato et propinquo ordinationis potestatis ecclesiasticæ, ut ducantur homines, mediante ipsa, ad felicitatem æternam; sed finis alterius est ut ordinentur homines ad pacificam cohabitationem; et sic multipliciter differunt illæ duæ potestates, scilicet ex parte instituentis, fundamenti et finis. » *Expos. circa decis. M. Occam*, cap. I.— *In Gerson. opp.*, éd. Dupin, t. II, p. 1014.—Klee, *Hist. des dogmes chrétiens*, p. 97.

la vie, et, de même, une foule de circonstances, dans la vie des nations, rapproche et unit l'exercice de deux pouvoirs. De là une foule de rapports à la fois délicats et nécessaires, et qui souvent, dans l'histoire, ont été l'objet de conventions publiques.

Le régime des concordats est une phase nouvelle dans l'histoire de la liberté religieuse. Tant qu'il subsistera, ce régime est légitime et juste puisque l'Église l'accepte; il oblige en justice les parties contractantes, comme on doit le dire de tous les pactes; c'est la doctrine de Rome [1], et c'est l'honneur des Souverains Pontifes qu'ils ont toujours été les plus fidèles dans l'exécution de ces solennels contrats.

Saint Anselme a dit : « Dieu n'aime rien tant, dans le monde, que la liberté de son Eglise. » Il semble que tout ce qui a conservé de nos jours quelque goût de la liberté devrait partager ce divin amour. La constitution de l'autorité païenne tendait à absorber en elle toutes les forces vives du monde, politiques, sociales, religieuses, et à tout concentrer dans un seul homme qui souvent fut

[1] Concordata rationem habent *non privilegii sed pacti;* estque illud pactum non temporarium et personale, sed reale ac perpetuum, quod religiose observandum est. (Cardin. Soglia *prænotiones in jus eccles.*, § 60.)

un monstre. Tout despotisme se ressent de cette origine, reprend la tradition païenne, tend à asservir la religion; et, comme il n'y a, depuis Jésus-Christ, qu'une société religieuse digne de ce nom, on peut avancer que tout despotisme tend, par sa nature, à asservir l'Église catholique. C'est son péché originel, c'est sa concupiscence, et tôt ou tard il en ressent les feux.

Le despotisme se plaît dans le jeu des grandes machines politiques, où l'égalité absolue ploie toutes choses et tout le monde devant le bon vouloir d'un seul. L'Eglise catholique développe les âmes, les personnes : devant elle chacun est tout. Ses docteurs enseignent que le Sauveur du monde aurait souffert pour le salut d'un seul pécheur. L'individu reparaît donc et grandit avec elle. A ses yeux les droits d'une seule âme sont plus sacrés que les intérêts d'un royaume, et toutes les convoitises des forts viennent échouer devant sa morale, qui ne permet jamais, envers la moindre des âmes, la moindre des injustices.

Si l'on veut réfléchir sur les dangers qui menacent les sociétés modernes, si l'on est effrayé, comme le sont tous les publicistes et tous les politiques sérieux, des développements maladifs d'une unité chimérique et oppressive dans le gou-

vernement des peuples [1], on comprendra sans doute l'inexprimable intérêt qu'il y a de nos jours à défendre l'indépendance de l'Église. On comprendra que d'illustres politiques aient, naguère encore, combattu pour cette indépendance, bien que séparés de nous par les croyances, et qu'ils aient déclaré la liberté de l'Église catholique nécessaire à la liberté du monde [2].

Channing a défini l'esprit politique du christianisme : *le respect de l'individu*. Ce mot est profond, car l'individu c'est l'âme, et le respect de l'âme n'a jamais pesé dans les balances de la politique païenne. Or, il ne faut pas se lasser de savoir que tout despotisme est païen dans son principe, et que le premier instinct de ce Minotaure sera toujours de dévorer la société des âmes. Il ne faut rien moins qu'une assistance directe de Dieu pour avoir sauvé de ses fureurs la société catholique : elle broyée, il ne faudrait plus chercher un seul droit ni une seule liberté sur la terre.

La liberté de l'Église n'est pas seulement le premier trésor des hommes, et l'asile de toutes les libertés spirituelles ; considérée dans ses résultats politiques, elle est encore le premier intérêt des

[1] Voy. M. de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*. — *La Démocratie en Amérique* (pass.). — [2] M. Guizot.

gouvernements. Effrayés par les exigences qu'a développées dans les peuples le goût de tout recevoir de l'État, les pouvoirs chrétiens comprendront mieux, peut-être, qu'ils ne l'ont compris jadis, de quels périls et de quels embarras les sauvera l'absolu respect de la liberté spirituelle des âmes. Ils craindront, plus qu'ils ne le désireront, de se voir, de plus en plus, tout demander par les hommes: tout, y compris la satisfaction des besoins religieux et des espérances éternelles. Ils sauront « qu'un peuple qui attend tout de l'État lui fait des conditions impossibles, » et que l'autorité ainsi chargée de tout fournir aux hommes, travail, fortune, honneurs, bonheur, la religion même, « ne crée, quoi qu'elle fasse, que des ingrats et des mécontents; car elle est toujours au-dessous des convoitises. [1] » Déjà surchargés d'obligations, et ruinés d'avance par leurs promesses, ils laisseront volontiers la céleste Exilée prêcher librement la résignation à nos douleurs, la pénitence à nos passions, la patience à nos mécomptes, la persévérance à nos travaux, le respect des lois, l'obéissance et l'amour à nos âmes aigries ou révoltées, sachant que « l'homme ne vit pas seulement de

[1] Laboulaye, *La Liberté religieuse*, préface.

pain, mais encore de la parole de Dieu [1], » et qu'une seule puissance au monde a « les paroles de la vie éternelle [2]. »

V

Du principe de l'autorité dans l'Église. — Doctrine catholique du droit divin des pasteurs.

L'Église catholique est une société spirituelle, indépendante, dans sa constitution intérieure, des pouvoirs terrestres. Mais aucune société ne peut exister sans un gouvernement; et, l'Église ne recevant pas sa direction du pouvoir civil, il est nécessaire qu'elle la reçoive d'une autorité propre et personnelle.

Cette autorité existe. On distingue universellement deux parts dans l'Église : l'Église enseignante et l'Église enseignée, l'Église des pasteurs et l'Église des brebis, marchant dans l'unité, sous la direction universelle de celui qui représente ici-bas le grand Pasteur, et gouverne tout le bercail, « *agnos et oves* [3]. »

[1] Matth., IV, 4.
[2] Joan., VI, 69.
[3] Voici la formule théologique de cette distinction : « *Constituitur ecclesiæ corpus ex hierarchiâ divinitus institutâ* (*id est*

Quelle est la source de l'autorité dans l'Église? Vient-elle aux pasteurs par le peuple, ou faut-il croire qu'elle est de droit divin? La question est grave à deux points de vue. Elle est grave au point de vue religieux, si la théorie moderne des droits politiques entraîne les peuples à s'imaginer que l'autorité a, dans l'Église, la même constitution que dans l'État; elle est grave au point de vue politique, si le principe catholique du droit divin dans la société religieuse, fait considérer l'Église comme l'adversaire implacable de la liberté des peuples.

On n'a pas manqué de tomber dans l'un et l'autre de ces excès. D'une part, les protestants, et certains novateurs qui prétendent continuer le gallicanisme (que la grande ombre de Bossuet le leur pardonne!), ont tenté d'introduire dans l'Église le principe de la délégation populaire. Des rapprochements plus ingénieux qu'exacts, quelquefois faits, parmi nous, entre les conciles et les assemblées nationales, ont pu, à l'insu et contre la volonté de leurs auteurs, favoriser encore

*episcoporum, presbyterorum et ministrorum qui divina ordinatione instituti sunt ad regendam et instruendam ecclesiam), et ex cœtu fidelium, seu ex clericis et laicis divino jure a se invicem distinctis**. »

* Perrone, *De Ecclesiâ.*

cette opinion. Enfin les doctrines aujourd'hui prédominantes en politique y peuvent incliner les esprits.

On a entendu, d'autre part, soutenir que la constitution ecclésiastique étant de droit divin, et les pouvoirs politiques n'ayant rien de mieux à faire que de recevoir leur forme de ce divin modèle, l'autorité civile, comme l'autorité religieuse, venait directement d'en haut à chaque souverain, et qu'il y avait un droit divin du gouvernement terrestre, comme il y a un droit divin du gouvernement spirituel. Cette doctrine a excité dans les esprits de violentes méfiances contre l'Église, et l'a fait considérer, de nos jours, par un grand nombre d'hommes, comme absolument inconciliable avec la liberté politique.

Il importe d'établir la vraie doctrine sur l'un et l'autre de ces points.

L'Église catholique enseigne que l'autorité du Pape et des évêques, est une autorité divine, en ce sens qu'elle vient directement de Dieu.

Tout est direct dans l'institution du ministère apostolique. « Allez dans le monde entier et prêchez l'Évangile à toute créature[1]. —Tout ce

[1] Marc, XVI, 15.

que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, tout ce que vous délierez sera délié [1]. — Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise [2]. — Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux[3]. » Ces paroles n'admettent ni la possibilité d'une délégation, ni l'hypothèse d'un pouvoir résidant dans la masse et conféré par elle à l'évêque ou au Pape. C'est directement de Dieu qu'est reçu le sacré caractère, et le peuple ne paraît que pour écouter la parole, profiter de l'enseignement donné, recevoir la grâce sacramentelle et obéir au gouvernement divin.

On ne saurait mieux faire, en un tel sujet, que d'entendre Fénelon, établissant, contre Claude et Jurieu, la source divine du ministère des pasteurs.

« Remarquez, dit-il, qu'il y a deux choses dans le culte chrétien : d'un côté la prière et l'offrande au nom de toutle peuple ; de l'autre, l'administration de la parole et des sacrements au nom de Dieu. Le pasteur est entre Dieu et les hommes, et ce n'est que par là que les pasteurs représentent Jésus-Christ, qui est « *le grand Pasteur des brebis*[4], »

1 Matth., XVIII, 18.
2 Luc, X, 16.
3 Matth., XVI, 19.
4 Hebr. XIII, 20.

et le souverain médiateur entre le ciel et la terre. Les hommes qui représentent le Médiateur et qui entrent dans sa fonction doivent donc être établis par les deux extrémités qu'ils réunissent ; ou, pour mieux dire, Dieu, par son souverain domaine sur ses créatures, confie à qui il lui plaît la puissance de réconcilier les hommes avec lui. Il n'appartient qu'à lui seul de mettre sa parole dans la bouche d'un homme mortel, pour parler en son nom. S'il n'était question que de prier et d'offrir les fruits de la terre, le peuple pourrait choisir certains hommes pour prononcer la prière commune au nom de tous, et pour présenter à Dieu les offrandes de l'assemblée ; encore même faudrait-il que Dieu eût fait entendre qu'il l'agréerait ; car telle est sa grandeur qu'il forme lui-même ceux qui doivent avoir accès auprès de lui. C'est donc à lui à choisir les envoyés mêmes du peuple. A plus forte raison faut-il qu'il établisse ses propres envoyés vers le peuple ! « *Nous faisons*, dit saint Paul, *la fonction d'ambassadeur pour Jésus-Christ*, » c'est-à-dire d'envoyés de Dieu ; comme Jésus-Christ que nous représentons est le *grand envoyé*, ainsi, « *l'homme doit regarder les pasteurs comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères.* »

« Ces envoyés sont donc aussi dépositaires et dispensateurs. « Gardez le dépôt, » dit saint Paul à Timothée. C'est le dépôt de Dieu, et non des hommes; car c'est la doctrine, la parole et la grâce même de Jésus-Christ. Ce n'est pas un ministère nul et inefficace; un ministère qui se borne à l'instruction, à l'exhortation et à la correction fraternelle; c'est un ministère qui régénère et nourrit réellement les chrétiens [1]. »

Ce ministère se transmet dans l'Église par l'imposition des mains. L'Écriture atteste que la mission divine est attachée à cette imposition. Si elle était attachée à la délégation et à l'élection populaires, il y aurait des traces de cette institution dans les Écritures sacrées : mais il n'y a aucune manière d'en découvrir une seule. « Jésus est envoyé par son Père. Il ne s'est point glorifié lui-même pour être pontife. Comme son Père l'a envoyé, il a envoyé ceux qu'il a choisis. Voilà la forme donnée par la mission à tous les siècles futurs. Ceux qu'il choisit et qu'il envoie, il les charge d'en choisir et d'en envoyer d'autres après eux. Cette succession d'hommes qui se communiquent la mission divine n'a aucune borne dans l'Écriture, et ne doit,

[1] Fénelon, *Traité du ministère des pasteurs*, ch. II.

par conséquent, en avoir aucune dans la suite des siècles.[1] »

Saint Paul montre bien que le ministère est indépendant du peuple : « Lui-même, dit-il, parlant de Dieu, a donné les uns pour être apôtres, les autres pour être prophètes, les autres pour être évangélistes, les autres pour être pasteurs et docteurs, pour l'assemblage des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ[2]. » C'est Dieu qui les donne, et bien loin que ce soit le choix populaire qui fasse l'évêque et lui délègue des droits, l'évêque devra souvent contrarier le peuple pour son salut, s'opposer à ses désirs, désobéir à ses commandements, toutes choses qui contredisent, autant qu'il est possible, l'idée de la délégation ou de la représentation au sens politique. « Prêche la parole, dit l'Apôtre à Tite, insiste à temps et à contre-temps ; reprends, tance, exhorte, en toute douceur d'esprit et de doctrine : car il viendra un temps où ils ne souffriront point la saine doctrine ; mais, ayant les oreilles chatouilleuses, ils s'entasseront des docteurs selon leurs désirs, et détourneront leurs oreilles de la vérité pour se tourner aux fables[3]. »

[1] Fénelon, *Op. cit.*, ch. IV. — [2] Éphés., IV, 2.
[3] Timoth., IV, 3.

Coacervabunt sibi magistros!—Les voilà, ces maîtres *choisis et institués* par les peuples, et chargés par eux de leur dire ce qu'ils veulent entendre; mais ce ne sont ni les hommes de saint Paul, ni ceux de Jésus-Christ.

Il est vrai que le peuple paraît dans les élections des pasteurs. L'ancien droit ecclésiastique l'appélait dans l'assemblée des clercs et des évêques où se devait faire l'élection, et lui permettait de faire connaître son jugement et ses désirs. Est-ce à dire qu'il eût rigoureusement le droit d'élire le pasteur et de le substituer à l'ancien? Est-ce à dire, surtout, qu'à l'expression de son choix fût attachée l'institution pastorale et la transmission du ministère sacré?

Rien n'est plus certainement contredit par toute la tradition catholique. L'imposition des mains ou l'ordination est un sacrement. « Je vous adjure, dit l'Apôtre à Timothée, de réveiller la grâce de Dieu qui est en vous par l'imposition de mes mains[1]. » Où voit-on que le jugement du peuple ait jamais pu remplir l'office de cette sainte consécration? Veut-on dire seulement que le peuple avait le choix de celui qui devait être consacré? Féne-

[1] II Timoth., I, 6.

lon montre avec une saisissante clarté que, si le peuple était consulté pour éclairer le choix des pasteurs, c'est aux pasteurs néanmoins qu'appartenait le choix véritable. Cette puissance paraît dès le temps de saint Paul : « N'imposez hâtivement les mains sur personne [1], » écrit-il à Timothée ; c'est-à-dire, comme l'entend Fénelon : choisissez avec de grandes précautions ceux que vous ordonnerez, de peur de vous charger des fautes des ministres que vous auriez ordonnés sans les bien connaître. « Je vous ai laissé en Crète, dit-il à Tite, pour que vous corrigiez ce qui n'est pas bien, et que vous établissiez des prêtres dans les villes, comme je l'ai fait à votre égard [2] ; » et il ajoute aussitôt : « S'il y a quelqu'un d'irrépréhensible, marié à une seule femme, ayant des enfants fidèles, car il faut que l'évêque soit irrépréhensible, etc., » on ne saurait donner plus évidemment à la même personne le choix et la responsabilité de l'élection, en même temps que l'institution du pasteur.

Toute la tradition des Églises montre le même pouvoir laissé soit aux métropolitains, soit aux évêques de la province où se faisait l'élection,

[1] Timoth., v, 22.
[2] Tit., I, 5, 6, 7.

soit au clergé de la ville, mais toujours devant le peuple consulté, appelé à faire connaître ses préférences, et surtout à déclarer ses répugnances et ses refus. Saint Cyprien maintient clairement ces nuances délicates dans sa LXVIII[e] épître sur l'élection de Sabin et de Félix : « Il faut observer, dit-il, selon la tradition divine et l'usage apostolique, ce qui s'observe chez nous et presque dans toutes les provinces, que, pour bien faire une ordination, les évêques de la province, qui sont voisins, s'assemblent devant le peuple à qui on doit ordonner un pasteur ; et que l'évêque soit élu en présence du peuple qui connaît parfaitement la vie de chacun et qui a observé leur conduite. »

C'est encore ainsi que saint Léon écrit aux évêques de la province de Vienne : « Pour l'ordination des pasteurs, on attend les vœux des citoyens, les jugements du peuple, l'avis des personnes considérables et l'*élection du clergé* [1]. »

On pourrait multiplier indéfiniment ces témoignages de l'antiquité ecclésiastique. Tous montrent avec évidence que si le peuple est consulté dans l'élection « de peur, dit encore saint Léon, qu'il ne méprise ou ne haïsse l'évêque qu'il n'aura point désiré, ou qu'il ne se relâche dans la piété

[1] Decret., dist. LXIII, cap. II.

pour n'avoir point obtenu celui qu'il désirait [1], » l'Église se réserve cependant l'élection proprement dite.

Quelle qu'ait été la discipline des temps postérieurs, l'Église n'a jamais renoncé au droit de faire les élections ni de déterminer la façon dont elles seraient faites [2] ; mais la discipline a plus d'une fois varié sur ce sujet. Éloignée par les factions populaires de l'habitude de consulter le peuple, l'Église a d'abord remis aux notables et aux magistrats le droit de la désignation. Puis elle l'a donné aux chapitres des cathédrales, et tel a été le droit commun de l'Occident du douzième au quatorzième siècle. Le Saint-Siége se réserva ensuite les élections, et cet usage se maintint en France même, jusqu'au concordat de François Ier et de Léon X, qui donna au roi le pouvoir jadis accordé au peuple.

[1] Epist. XII, ch. V.

[2] « Docet insuper sacrosancta synodus in ordinatione episcoporum, sacerdotum et cæterorum ordinum, nec populi, nec cujusvis sæcularis potestatis et magistratus consensum, sive vocationem, sive auctoritatem ita requiri, ut sine eâ irrita sit ordinatio; quin potius decernit eos qui tantummodo a populo aut sæculari potestate ac magistratu vocati et instituti, ad hæc ministeria exercenda adscendunt, aut qui ex propriâ temeritate sibi sumunt, omnes non ecclesiæ ministros, sed fures et latrones per ostium non ingressos habendos esse. » (Concil. trident., sess. XXIII, de sacram. ord., IV.)

« Maintenant on peut dire que le roi a fait revivre en sa personne l'ancien droit du peuple. Encore même son autorité pour les élections des évêques est bien plus grande que celle du peuple n'a jamais été. Il choisit seul, sans consulter le clergé de l'Église vacante. On peut donc juger par son droit, qui est infiniment plus grand que celui du peuple n'a jamais été, quel était autrefois celui du peuple. Cette nomination que le roi fait n'est point une vraie élection. Le prince, bien loin de disposer de la puissance spirituelle et de conférer le ministère de pasteur, ne donne pas même un titre canonique pour recevoir cette puissance ; il ne fait que présenter un homme à l'Église, et demander pour lui qu'il soit pourvu et ordonné, et l'Église acquiesce à son choix [1]. »

Ce régime des élections est celui de la France, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Bavière, et de quelques autres États catholiques. Mais, dans d'autres contrées, l'Église exerce le droit électoral sans aucune intervention des gouvernements. En Angleterre, depuis la restauration de la hiérarchie catholique, aux États-Unis, en Belgique, sans parler des États de l'Église, des siéges vacants *in partibus*

[1] Fénelon, *du Ministère des Pasteurs*, ch. XV, à la fin.

infidelium et de tous les vicariats apostoliques, le droit de l'élection appartient au Souverain Pontife, qui l'exerce, soit sur la présentation des chapitres, soit sur celle des évêques, comme en Amérique, soit enfin au gré de son propre choix.

On voit bien, par ces éclaircissements, d'où vient l'autorité dans l'Église ; elle vient de Dieu, et descend d'en haut sur chacun des pasteurs. C'est la doctrine de l'Évangile, c'est celle de saint Paul et des apôtres, c'est celle de la tradition, c'est celle de l'Église en nos jours ; elle est fondamentale dans la foi et dans la discipline catholiques.

Le peuple reçoit donc l'évêque comme envoyé par Jésus-Christ même, il ne peut en rien le regarder comme son représentant ou sa créature ; il ne peut que l'accueillir par ces paroles du Psalmiste : « Voici l'envoyé du Seigneur, voici la merveille de ses mains sous nos yeux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur : *Benedictus qui venit in nomine Domini* [1] ! »

[1] Ps. CXVII, 23-26.

VI

Comment la doctrine du droit divin du ministère pastoral ne saurait nullement donner naissance à la doctrine du droit divin dans la politique terrestre. — Principes de la théologie catholique sur l'origine de la souveraineté.

Mais alors, dira-t-on, l'Église est l'ennemie naturelle de toute liberté politique. Car elle enseigne que l'autorité vient, au chef du peuple, directement de Dieu ; et l'axiome fondamental de la liberté politique est que « le principe de la souveraineté réside dans la nation. »

Il est clair que cet axiome, principe essentiel des constitutions politiques modernes, est absolument inconciliable avec la doctrine du droit divin. Cela est vrai, disent quelques-uns : donc il faut renoncer à la liberté politique, et condamner au nom de l'Église le principe des constitutions modernes. Cela est vrai, répondent les autres, l'Église est l'ennemie de l'État : donc il faut la combattre et l'exterminer.

On ne saurait nier que tel soit aujourd'hui le langage de deux opinions puissantes.

Mais autant il est nécessaire d'établir que l'autorité spirituelle vient au Pasteur directement de Dieu, autant il est permis d'enseigner que l'au-

torité politique vient, au souverain, *de Dieu par le peuple*.

Il est certain que toute autorité vient de Dieu. C'est le principe de saint Paul : *Non est enim potestas nisi a Deo*[1]. Tout pouvoir est donc de droit divin, en ce sens que nul homme n'a le droit de commander à un autre homme, si ce n'est en vertu du principe d'autorité qui émane de Dieu, source et modèle de toute suprématie. C'est la sauvegarde de l'honneur pour celui qui obéit, c'est le fondement du pouvoir pour celui qui commande : c'est la garantie des droits réciproques de l'autorité et de la liberté.

Mais cette autorité politique qui vient de Dieu, qui est ordonnée de Dieu (*a Deo ordinatæ sunt*[2]), où réside-t-elle ? Qui en reçoit directement le dépôt ? Où demeure-t-elle, comme en réserve, jusqu'au jour où elle est communiquée au chef du peuple ? Par quels canaux arrive-t-elle à ce chef ? Voyons-nous, dans l'Écriture, la transmission du pouvoir politique réglée par une mission de souverain à souverain ? Est-il dit à une famille de rois : « Allez et gouvernez les nations de la terre. Je vous donne le pouvoir de lier et de délier dans

[1] Rom., XIII, 1.
[2] *Ibid.*

le monde. *Confirmez vos frères dans la royauté?* »
Où donc est l'institution divine? où est le sacrement? où est la règle de la transmission? On en cherchera vainement la moindre trace dans le saint Évangile.

Quand il s'agit du principe de l'autorité dans l'Église, Dieu ne se borne pas à nous faire savoir qu'il est la source de l'autorité : il prend soin de nous dire où il la met, c'est-à-dire dans le corps des apôtres et de leurs successeurs les évêques, qui enseigneront et dirigeront les Églises, et principalement dans son chef visible, Pierre, et dans le Pape, son successeur immortel, le grand gardien des promesses. Alors il n'est point dit seulement : « *Toute puissance vient de Dieu*, » mais il est dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Ta foi ne défaillira jamais. Confirme tes frères. » Et plus généralement aux apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. — Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Allez, enseignez les nations, baptisez-les. Voici que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles. » C'est-à-dire : « En vertu de mon pouvoir divin, Moi, source directe et unique de l'au-

torité, je vous institue directement chefs et docteurs des peuples, et toi principalement, Pierre, qui seras à la fois la base et le sommet de l'immortel édifice que je fonde sur toi. »

Qui ne voit ici une institution directe, une constitution immédiate de l'autorite dans le chef suprême et dans les membres principaux, d'où elle se répandra dans tout le corps? Qui ne voit les pasteurs établis de droit divin sur les peuples : « *Vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere ecclesiam Dei*[1] ? »

Quel rapport, quelle ressemblance peut-on apercevoir entre ce pouvoir divin, directement conféré, et la constitution de l'autorité politique?

Mais il ne suffirait pas de raisonner sur cette grave matière. Puisqu'on met en cause la doctrine politique de l'Église, qu'on écoute le sentiment de ses plus illustres docteurs. Il n'y a pas à craindre qu'ils hésitent quand ils parlent du principe de l'autorité spirituelle. Toute l'Écriture et toute la tradition commandent ici leur doctrine : tous, et clairement, ils enseignent le droit divin, immédiat et direct, du Souverain Pontife et de l'épiscopat.

[1] Act., xx, 28.

Mais, quand ils viennent au principe de l'autorité dans l'État, tout change : ils déclarent que l'autorité est mise par Dieu dans le peuple, et que c'est du peuple et par le peuple qu'elle passe aux chefs.

Comment choisir entre tant de témoignages?

« La puissance civile considérée en elle-même, dit Suarez, a été donnée de Dieu aux hommes réunis en corps de nation et en communautés politiques [1]. »

En vertu de cette constitution, la puissance politique n'est ni dans une personne déterminée, ni dans une assemblée particulière, mais *dans tout le corps du peuple*[2]. »

« Le pouvoir politique est conféré directement et comme à son sujet propre *au peuple tout entier.* Ce pouvoir est de droit divin : mais le droit divin n'a pas été donné à un homme en particulier, *mais au peuple* [3]. »

« Dieu n'a donné directement à aucun homme le pouvoir politique : mais *il faut qu'il soit conféré par l'institution ou l'élection humaine*[4]. »

[1] Suarez, *Defensio fidei,* liv. III.
[2] Suarez, *ibid.*
[3] Bellarmin, *de Laïcis*, lib. III, cap. VI.
[4] Suarez, *Defensio fidei*, lib. III, cap. II.

« Ceux qui ont fondé des royautés ont été la plupart du temps des conquérants ou des usurpateurs. Mais, avec le cours du temps, eux-mêmes ou leurs successeurs deviennent princes légitimes, *parce qu'à la longue le consentement des peuples leur est donné* [1]. »

« *Aucun roi, aucun monarque*, dit Suarez après Bellarmin, *ne tient, ni n'a tenu immédiatement de Dieu le pouvoir, ni ne l'a reçu par institution divine : mais tous l'ont reçu par l'intermédiaire de la volonté des hommes ou par institution humaine.* Tel est le *magnifique axiome de la théologie*, je le dis non par dérision, comme l'a fait le roi d'Angleterre, mais sérieusement, parce que, bien compris, il est de la plus parfaite vérité [2]. »

Remarquez, dit Bellarmin, que les différentes formes de gouvernement ne sont pas de droit naturel, mais de droit des gens. Car il dépend de la volonté du peuple d'établir un roi, des consuls ou d'autres magistrats. Cela est évident. Il est encore certain que le peuple peut changer la royauté en aristocratie ou en démocratie et *vice versâ* [3]. »

« Entre la puissance politique et la puissance

[1] Bellarmin, *de Laïcis*, lib. III, cap. VI.
[2] Suarez, *loc. cit.*
[3] Bellarmin, *de Laïcis*, lib. III. cap. VI.

ecclésiastique, il y a une double différence : différence du côté du sujet, puisque *la puissance politique est dans le peuple*, et la puissance ecclésiastique dans un homme immédiatement, comme dans son sujet; différence du côté de la cause efficiente, puisque la puissance politique, considérée en général, est de droit divin, *et, considérée en particulier, de droit des gens, tandis que la puissance ecclésiastique est, de toute manière, de droit divin, et émane immédiatement de Dieu* [1]. »

La conséquence prochaine et essentielle de ces principes, est que le roi est fait pour le peuple, et non le peuple pour le roi : « *Regnum non est propter regem, sed rex propter regnum* [2]. » De là le devoir, pour celui qui gouverne, de ne rien faire que pour le bien du peuple, et le droit corrélatif du peuple de refuser son obéissance au tyran. Ce droit n'a rien de commun, dans la pensée des grands et saints docteurs catholiques, avec l'abjecte et stupide passion révolutionnaire qui entraîne un peuple à violer sans raison les pactes qui l'unissent aux pouvoirs qu'il a faits. C'est dans le sens de la raison, de la justice et du droit qu'il faut entendre ici leur sage et ferme doctrine :

[1] Bellarmin, *de Laïcis,* III, 6.
[2] Saint Thom., *de Regim. princip.*, lib. III, cap. VI.

« La liberté dans laquelle nous avons été créés, dit Bellarmin, n'est point en opposition avec la soumission politique, mais avec l'assujettissement au despotisme, c'est-à-dire avec la servitude véritable et proprement dite. Car le citoyen est gouverné pour son avantage, et non pour l'avantage de celui qui gouverne[1]. »

« Il faut, dit saint Thomas, aviser aux moyens de remédier aux excès du pouvoir, s'il tombe dans la tyrannie[2]. »

« Si le gouvernement devient tyrannique, en abusant du pouvoir pour faire manifestement la ruine de la communauté, le peuple est libre d'user du droit naturel de se défendre; jamais il ne se dépouille de ce droit[3]. »

Veut-on enfin le dernier mot de la politique chrétienne sur les droits des peuples, écoutons le roi des docteurs, il terminera nettement le débat: « *S'il appartient au peuple*, dit saint Thomas d'Aquin, *de se pourvoir lui-même d'un roi*, *il a le pouvoir aussi de le déposer ou de refréner sa puissance*, s'il abuse tyranniquement de l'autorité suprême. Et qu'on ne s'imagine point que ce peuple

[1] Bellarmin, *de Laïcis*, lib. III, cap. VII.
[2] Saint Thom., *De Regim. princip.*, lib. I, cap. VI.
[3] *Id.*, *Defensio fidei cathol.*, lib. III, cap. III.

manque au devoir de la fidélité en destituant le tyran, alors même qu'auparavant il se serait soumis à ce dernier pour jamais; non, et la raison en est que le tyran, infidèle à ses obligations dans le gouvernement du peuple, *a mérité que ses sujets lui arrachent le pacte des mains*[1]. »

Tels sont les principes de la théologie sur l'origine de la souveraineté politique. Quand saint Thomas, Bellarmin et Suarez ont parlé, on peut dire qu'on a entendu toute l'école. Leur témoignage est décisif. Il est clair qu'au regard du théologien catholique le caractère sacré vient directement de Dieu à chaque pasteur par la sainte ordination; tandis que l'autorité politique vient directement de Dieu au peuple, qui la délègue, dans la forme qu'il lui plaît, à celui dont il a fait choix.

Distinction fondamentale, d'une fécondité surprenante dans toute la suite des conséquences, et qui importe autant à la dignité des États qu'à la majesté de l'Eglise!

Il n'y a pas à craindre que la différence reconnue de leurs principes multiplie la contradiction entre les deux autorités. C'est cette différence qui fait

[1] Saint Thom., *de Regim. princip.*, lib. I, cap. VI.

leur accord. Partout où elles peuvent accepter l'absolue distinction de leur source et de leur ministère, elles s'accordent et se soutiennent, même sans le savoir, comme il arrive à ces personnes vigoureuses dans lesquelles, l'âme étant libre et le corps bien réglé, tout aboutit à la force et à la paix dans la diversité des fonctions.

Qu'on ne veuille donc plus confondre deux ordres si différents. Leur grandeur réciproque est dans leur très-nette distinction : leur paix mutuelle y est aussi. Les confondre, c'est les immoler l'un à l'autre. L'autorité qui vient des hommes n'a pas la grâce des choses éternelles. Elle sera sage, prudente, patiente, forte et grande dans les choses qui regardent la terre et le temps : introduite dans le sanctuaire, elle n'est plus que ridicule et monstrueuse. Le pasteur, à son tour, n'est directement assisté de Dieu que pour paître le troupeau. Dans le bercail, il est fort comme Dieu même; hors du bercail, il est plus faible que les hommes. Il y a des grâces, et il y a des disgrâces d'état. La même main de Dieu les a faites, pour la beauté de l'ordre et l'harmonie terrestre de ses plans éternels.

VII

Comment l'autorité divine réside dans le corps des évêques unis au souverain pontife. — De la constitution de cette autorité dans le corps apostolique, et de sa transmission par les apôtres à leurs successeurs.

Société spirituelle et libre, *sui generis et sui juris*, l'Église est gouvernée par un pouvoir distinct, en droit et en fait, des pouvoirs terrestres; pouvoir de droit divin, auquel l'autorité vient directement et immédiatement de Dieu.

Mais en qui réside ce pouvoir? En d'autres termes, quel est, dans l'Église, le *sujet* de l'autorité divine?

La doctrine catholique enseigne que l'autorité divine, pour l'enseignement, la sanctification et le gouvernement de la société des âmes, réside dans le corps des évêques, unis à l'évêque de Rome, successeur de Pierre dans la primauté pontificale.

Il faut entendre cette doctrine.

Il n'y a rien de plus habituel à la sainte théologie catholique que de comparer la régénération de l'humanité par Jésus-Christ à sa génération première en Adam, et de rapprocher ainsi les deux pères des hommes : le père selon la chair, qui est le premier Adam, et le père selon l'esprit, qui est

le second Adam. Saint Paul est par excellence le théologien de cette comparaison, et toute l'Église l'a suivie.

Les deux œuvres, l'œuvre de la paternité charnelle et l'œuvre de la paternité spirituelle, ont l'une avec l'autre de profondes et admirables ressemblances. Je ne puis considérer ici que leur ressemblance dans le mode du développement et de la continuité. Adam se perpétue par le ministère des hommes, et dans le ministère de cette paternité charnelle on peut distinguer deux éléments : il y a l'élément personnel qui fait de chaque homme le chef individuel et libre d'une famille humaine ; et il y a l'élément commun qui, soumettant l'action individuelle à l'unité du type, maintient toute la race humaine dans l'identité d'une même nature. Grâce à ces deux éléments, l'humanité connaît la distinction des pères et des familles sans perdre l'unité de race, et Adam peut regarder toute l'assemblée des hommes comme une extension de son propre corps, opérée par un ministère individuel et libre.

La paternité spirituelle du Christ a gardé dans son mode de transmission des caractères analogues. On peut aussi distinguer en elle deux éléments : le Père spirituel, selon Jésus-Christ, a un

pouvoir individuel et un pouvoir commun. A l'égard de la portion du troupeau spécialement soumise à sa juridiction, il est un père particulier, doué d'une puissance limitée dans son étendue, et n'opérant que des œuvres circonscrites par les limites mêmes de ses pouvoirs; à l'égard de tout le peuple catholique il est un père universel, possédant pour instruire et sanctifier les âmes, toute la plénitude du sacerdoce. Voilà l'évêque légitimement ordonné dans l'Église. Père des âmes, chef d'une famille spirituelle, et tout à la fois lien de l'unité entre les Églises, vrai coopérateur et continuateur de Jésus-Christ, comme le Père selon la chair est le coopérateur et le continuateur du premier père des hommes.

Le second Adam se regarde et se reconnaît dans la transmission de sa vie spirituelle, comme le premier se reconnaît dans le ministère transmis de sa paternité terrestre, et l'Apôtre peut dire, en vérité, que « nous sommes les membres de Jésus-Christ, de son corps, de sa chair et de ses os : « *De carne ejus et de ossibus ejus* [1]. » La loi organique de la transmission de la vie dans le corps spirituel

[1] Ephès., v, 30.

vient donc s'épanouir dans l'achèvement d'un double ouvrage. Comme le père selon la nature fait une famille, et fait en même temps l'*humanité*, l'évêque fait une église, et en même temps il fait l'*Église*, en commun avec ses frères dans l'épiscopat et avec le souverain évêque. Ainsi tout le corps du Christ grandit dans la distinction des membres et dans l'unité de nature : « *Multa quidem membra, unum autem corpus ;* » et l'unité sociale s'affermit dans l'Église en même temps que se multiplie le nombre des familles spirituelles. L'élément individuel de la paternité en Jésus-Christ, donne à l'Église une puissance irrésistible de pénétration. Un seul homme pénètre partout, et il n'y a barrière si étroite qui ne soit franchie par ce porteur libre et dégagé du don divin. L'élément collectif et indivisible de la paternité spirituelle, celui qui fait de l'évêque un membre de ce corps apostolique auquel est confié, dans tous les siècles, le salut du monde, donne à l'Église une puissance d'unité invincible, l'élève constamment au-dessus des différences de nations, de langues et de races, et maintient toute la société religieuse dans l'unanimité de la même discipline et de la même foi.

Cependant le ministère de la paternité spirituelle

a reçu, pour le maintien de l'unité, une ressource que ne connaît point la paternité naturelle d'Adam. C'est la continuation de la présence même du premier père dans toute la race. Le Pape est dans l'Église la continuation de Jésus-Christ, comme on pourrait voir la continuation d'Adam sur la terre, si le premier homme avait transmis à l'un de ses fils le privilége de sa primauté naturelle, avec la charge de le transmettre à son tour. Mais Dieu voulait faire la famille selon l'esprit plus parfaite que la famille selon la chair, et perpétuer plus grandement la paternité de son Fils éternel que la paternité de sa créature.

Le Pape est donc le père des pères, dans un sens très-exact. Il maintient l'unité de la race divine dans toute la famille des âmes qui habitent la terre, et sert de type aux évêques, comme les évêques servent de type aux prêtres et aux peuples.

Faut-il établir maintenant avec des raisonnements et des textes que le ministère de la paternité selon l'esprit a été donné par Jésus-Christ à Pierre et aux apôtres? Tout l'Évangile paraît ici, et les témoignages qui établissent un point si certain sont trop connus de tous.

Jésus-Christ nous enseigne que tout ce qu'il a il le tient de son Père [1]. Or, l'apôtre saint Jean nous dit que le Fils de Dieu, venant parmi les hommes, s'y est montré plein de grâce et de vérité ; *Plenum gratiæ et veritatis* [2] : et il répète ailleurs que la Loi a été donnée par Moïse, mais que la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ : *Lex per Moysen... gratia et veritas per Jesum Christum* [3].

Ce double caractère de la paternité spirituelle, cette double puissance de prêcher la vérité aux âmes et de leur apporter la sanctification, Jésus-Christ les donne à ses apôtres : il les leur donne à tous quand il leur dit : « Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les : *euntes docete omnes gentes baptizantes eos* [4]. » — Il les donne spécialement à Pierre quand il le charge de confirmer ses frères dans la foi, et de lier ou de délier sur la terre et dans le ciel : « *Confirma fratres tuos : — quodcumque solveris super terram erit solutum et in cœlis* [5]. » Voilà, si je l'ose dire, l'ordre des Pères fondé dans la société des âmes. Le Père universel,

[1] Matth., XI, 27.
[2] Joan., I, 14.
[3] Joan., I, 17.
[4] Luc, XXII, 32.
[5] Matt., XVI, 19.

celui qui doit être le représentant et le successeur de Jésus-Christ, Père divin des âmes, Pierre reçoit une institution de primauté spéciale, et avec elle la charge d'enseigner et de sanctifier toute la terre. Les apôtres reçoivent deux puissances, une puissance collective qu'ils partagent avec Pierre et qui les établit évêques pour le monde entier, et encore une puissance spéciale de sanctification et de gouvernement sur la famille particulière qui sera plus directement confiée à leur direction spirituelle.

Forts de ces deux pouvoirs, et dès le commencement de leur mission, les apôtres se montrent héritiers de Jésus-Christ dans la grâce et dans l'apostolat : *per quem accepimus gratiam et apostolatum* [1], chargés par lui de rendre tendre témoignage à la vérité et de communiquer aux hommes les biens spirituels. C'est ce qu'expriment les *Actes* quand ils disent : « Les apôtres rendaient avec une grande puissance témoignage à la résurrection de Jésus-Christ, et la grâce était en eux [2], » de telle sorte, remarque Wilberforce, que, tandis qu'ils exerçaient individuellement les fonctions spirituelles pour lesquelles ils étaient ordonnés, ils pos-

[1] *Rom.*, I, 5.
[2] *Act.*, IV, 23.

sédaient entre eux le dépôt de la vérité qui leur était confié en commun [1]. »

Quand s'assemble le concile de Jérusalem, on voit nettement où réside l'autorité divine. Pierre parle le premier, et déclare la foi des apôtres, qui eux-mêmes décident comme ayant Dieu dans leur conseil : « *Visum est Spiritui sancto et nobis*. » Ils marquent clairement qu'ils continuent dans le monde la mission doctorale et sacramentelle du Sauveur, et qu'ils lui succèdent, dans ses pouvoirs, comme lui-même tenait ses pouvoirs de Dieu, son Père, selon la belle parole de saint Clément : « Les apôtres nous ont évangélisés de la part du Seigneur Jésus-Christ, Jésus-Christ de la part de Dieu [2]. » Après le concile, on voit bien comment les apôtres entendent eux-mêmes leur autorité spirituelle, et comment l'entendent aussi les Églises. Paul et Silas portent les lettres du Concile, et « parcourent les Églises, » disent les *Actes*. « Quoi donc? demande Bossuet, pour y faire examiner le décret du concile de Jérusalem ? C'eût été examiner après le Saint-Esprit même. Quoi donc? ils parcouraient les églises, « leur enseignant à garder ce qui avait

[1] Wilberforce, *du Principe de l'autorité dans l'Église*.

[2] I Clem. ad Cor., 42. — Οἱ ἀπόστολοι ἡμῖν εὐηγγελίσθησαν ἀπὸ τοῦ κυρίου Ἰησοῦ Χριστοῦ, Ἰησοῦς ὁ Χριστὸς ἀπὸ τοῦ Θεοῦ.

été jugé par les apôtres et les anciens dans Jérusalem. » Voilà l'ordre : l'examen dans le Concile, l'obéissance, sans examiner, après la décision [1]. » — Voilà l'ordre : les apôtres, témoins et juges de la doctrine, héritiers immédiats des pouvoirs de grâce et d'apostolat que Jésus leur avait transmis ; les fidèles respectueux et soumis devant les décisions de leurs pères dans la foi.

Cependant le martyre menaçait de faire disparaître bientôt les successeurs du Fils de Dieu dans l'autorité divine. Que signifiaient alors les promesses évangéliques, celles qui assuraient à la société des âmes l'empire du temps et l'empire de l'espace ? Jésus-Christ n'avait-il pas dit : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des temps [2] ? » Et encore, au moment de quitter la terre pour entrer dans sa gloire : « Vous porterez mon témoignage jusqu'aux extrémités du monde [3]. » Il est clair que ces paroles dépassaient les limites de la vie des apôtres, et que l'héritage divin ne devait point périr avec eux.

Aussi, dès le commencement, voyons-nous des évêques choisis par les apôtres et établis par eux

[1] Bossuet, *Confér. avec M. Claude*, t. IV, p. 607.
[2] Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.
[3] Eritis mihi testes usque ad extremum terræ (*Act.*, I, 8).

sur les Églises. On les distingue des prêtres et des diacres. Quand saint Ignace d'Antioche se rend à Rome, « *les évêques, les prêtres et les diacres des églises d'Asie* » viennent à sa rencontre [1].

« Nous pouvons compter, dit saint Irénée, *ceux que les apôtres nommèrent évêques* et leurs successeurs jusqu'à nous-même..... Si les apôtres avaient possédé quelques mystères cachés qu'ils enseignassent secrètement aux parfaits, ils les auraient communiqués plus particulièrement *à ceux auxquels ils ont remis le soin des Églises* [2]. » Tertullien reconnaît les Églises orthodoxes à ce qu'elles peuvent dérouler la liste de leurs évêques depuis l'origine; de telle sorte que le premier évêque avait pour prédécesseur et consécrateur un des apôtres ou un des hommes apostoliques, et qu'il adhérait ainsi strictement aux apôtres. Les Eglises apostoliques n'établissent pas autrement leur origine : « L'Église de Smyrne montre que Polycarpe fut placé à sa tête par Jean; l'Église de Rome, que Clément fut ordonné par Pierre. Il en est de même des autres, elles peuvent nommer ceux qui, ayant été élevés à l'épiscopat par les apôtres, sont restés après

[1] Ἐδεξιοῦντο γὰρ τὸν ἅγιον, διὰ τῶν ἐπισκόπων, καὶ πρεσβυτέρων, καὶ διακόνων, αἱ τῆς Ἀσίας πόλεις καὶ ἐκκλησίαι (*Act. Mart.*, S. Ignat., III).
[2] S. Irénée, III, 3, 1.

eux pour transmettre la semence apostolique [1]. »

Il serait inutile, ce semble, d'insister plus longtemps sur un point si peu contestable des origines chrétiennes. Il est certain que l'épiscopat succède à l'apostolat dans l'Église [2], et que les évêques établis par les apôtres assurent après eux la transmission de l'autorité doctrinale et sacramentelle. C'est ce que rapporte déjà saint Clément lorsqu'il dit : « Les apôtres ont connu par Jésus-Christ Notre-Seigneur que des conflits pourraient s'élever sur l'épiscopat. C'est pourquoi, doués d'une admirable prévision, ils ont établi des évêques, et leur ont donné l'ordre de régler leur propre succession, afin qu'après leur mort, d'autres hommes éprouvés continuassent leur ministère [3]. »

Il y a donc transmission directe et indiscontinue de l'autorité divine, des apôtres aux premiers évêques, et de ceux-ci aux évêques qui leur succèdent dans la double puissance de témoigner de la foi et de transmettre la grâce : « *gratiam et apostolatum.* »

[1] Tertul., *De præscript.*, 32.

[2] Voy. Phillips, *du Droit ecclésiast.*, liv. I, ch. IV, § 23.

[3] « Οἱ ἀπόστολοι... κατέστησαν τοὺς προειρημένους (ἐπίσκοπους), καὶ μεταξὺ ἐπινομὴν δεδώκασιν ὅπως, ἐὰν κοιμηθῶσιν, διαδέξωνται ἕτεροι δεδοκιμασμένοι ἄνδρες τὴν λειτουργίαν αὐτῶν. » (I Clement. ad Cor., XLIV.)

Toute la suite de la tradition nous montre l'évêque légitimement ordonné, doué des deux forces qui font de lui, dans l'Église universelle un être universel, et dans les Églises particulières un être particulier. Deux ordres de monuments nous sont transmis à cet égard par l'antiquité ecclésiastique.

Ceux qui nous montrent l'évêque, chef, père et centre d'une famille spirituelle, qu'il administre en union et en soumission à l'évêque de Rome; communiquant la doctrine et la grâce à cette famille d'âmes, qui ne doit rien faire sans lui dans l'ordre des choses divines, mais tout attendre de sa permission et de sa sanction[1].

Ceux qui nous montrent le même évêque dans ses rapports d'unanimité doctrinale et de communion avec les autres évêques des Églises, en communion surtout avec le successeur de Pierre dans la primauté pontificale, chef et fondement du corps des évêques, et ne devant pas plus s'isoler de ce corps épiscopal que le simple fidèle

[1] Voy. S. Cyp., ep. LXVI, 8. — S. Ignat. ad Ephes., 8. — S. Cyp., ep. XLIX, 2. — S. Ignat. ad Philadelph., 3, 4. — Ad Smyrn., 8. — Tertull., *De Bapt.*, 17. — S. Cypr., ep. LXXV, 16. — S. Ambr., *in I Cor.*, XI, 10, etc.

ou le prêtre ne doivent s'isoler de lui-même dans son diocèse [1].

Nous reviendrons sur cette doctrine en parlant spécialement de l'évêque. Entendons toutefois par avance saint Cyprien, établissant que la diversité des familles spirituelles se ramène dans l'Église à l'unité, déclarer que « l'épiscopat est un dépôt unique administré collectivement par plusieurs, « *episcopatus unus est cujus a singulis in solidum pars tenetur* [2], » et encore : « Comme le Christ a partagé son Église universelle dans le monde entier entre plusieurs membres, ainsi a-t-il établi un épiscopat qui s'étend par la multiplicité harmonieuse des évêques [3]. » Et enfin : « Le grand corps des évêques se maintient ensemble par le lien de l'unité et d'une concorde mutuelle; de sorte que si l'un des membres de notre collége essayait d'introduire l'hérésie, de déchirer et disperser le troupeau du Christ, les autres accourraient pour le défendre, et, bergers vigilants, ramèneraient au bercail les brebis du Seigneur [4]. »

[1] Voy. Euseb., v, 24; vii, 30. — S. Cyp., ep. xxx, 1. — Apost., can. 12.— S. Cypr., *de Unitate*, p. 180.— *Ep.*, lxviii, 5; xxxvi, 4; lv, 20. — *Can. apost.*, 66, etc.

[2] S. Cypr., *de Unitate*, p. 180.

[3] *Id.* Ep. lv, 20.

[4] *Id.* Ep lxviii, 3.

VIII

Que le maintien de l'unité dans le corps des pasteurs exigeait la constitution de la sainte hiérarchie.

C'est cependant saint Cyprien qui devait, un des premiers parmi les évêques, troubler, par une opinion particulière, l'unanimité doctrinale. Sa doctrine sur le baptême a été vengée par saint Augustin du reproche d'hérésie, parce qu'elle portait sur un point que n'avait pas encore fixé une définition solennelle de l'Église : il est certain toutefois que le grand évêque de Carthage se séparait des évêques d'Occident et de l'évêque de Rome sur un des points essentiels de la doctrine et de la discipline, et que ce sentiment particulier introduisait dans l'Église un élément schismatique dont les donatistes devaient plus tard cruellement profiter.

On voit par là qu'il ne suffisait pas, pour assurer l'unanimité de la doctrine et l'unité de la discipline, d'avoir mis l'autorité dans les évêques.

Les apôtres étaient maintenus dans une inaltérable unité par l'inspiration particulière dont jouissait chacun d'eux, et qui ramenait constamment et individuellement leurs esprits dans le

même sens de la foi. Mais il était inévitable que les successeurs des apôtres, privés de l'inspiration personnelle, et dispersés dans toutes les provinces de l'empire et dans toutes les nations de la terre, seraient exposés au péril des divisions dans la croyance et dans les coutumes.

Dieu avait prévenu ce péril qui était grand; et il avait déposé dans son Église les germes d'une organisation aussi sage que forte, qui, se développant avec le cours des années, devait conjurer le danger des schismes et ramener doucement à un centre, et comme à un cœur, tous les membres de son corps mystique [1].

[1] On distingue souvent, en droit canonique, deux hiérarchies: la *hiérarchie d'ordre* et la *hiérarchie de juridiction*. La première est, dans tous ses éléments, d'institution divine positive. Elle renferme l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat; et le souverain pontife y occupe la première place comme prince et chef des évêques. La seconde est encore d'institution divine dans la primauté du souverain pontife, et la juridiction des évêques; mais dans ses autres éléments, dans la constitution de l'autorité patriarcale, métropolitaine, primatiale, paroissiale, etc., elle est d'institution ecclésiastique.

Dans le présent chapitre, nous avons surtout en vue la hiérarchie de juridiction, et nous parlerons davantage de la hiérarchie d'ordre dans le chapitre XVI, sur *le sacerdoce*. Le concile de Trente a fixé en ces termes les éléments divins de la sainte hiérarchie: « Si quis dixerit in ecclesia catholica non esse hierarchiam divina ordinatione institutam, quæ constat ex episcopis, presbyteris et ministris, anathema sit. »

(Concil. trident., sess. 23; can. 6. de sacram. ord.)

Cette organisation était celle de la hiérarchie. Les évêques avaient au-dessous d'eux, pour aider et multiplier leur ministère pastoral, des prêtres et des diacres, et nous avons vu leur distinction hiérarchique déjà clairement marquée dans les actes du martyre de saint Ignace d'Antioche.

Mais comment régler les rapports des évêques entre eux ? Comment régler, par exemple, le mode des consécrations épiscopales ? Où trouver les éléments de réunions particulières entre des groupes d'évêques, réunions nécessaires cependant pour le maintien de la discipline générale et la bonne administration des diocèses ? L'organisation politique de l'empire offrit un moyen d'établir, entre les évêques, des rapports particuliers. L'Église s'en saisit. Les Romains avaient divisé tout l'*orbis terrarum* en provinces ; le gouverneur de la province siégeait comme représentant de l'empereur dans les cités-capitales qui portaient le nom de *métropoles*, et recevait les ordres de Rome comme du centre d'unité de tout l'empire. L'Église accepta cette division, et l'évêque de la cité-capitale devint, dans la province, comme le centre de l'épiscopat. C'est en sa présence et par son ministère que durent se faire les consécrations épiscopales, c'est autour de lui que

durent se régler de concert les affaires qui dépassaient les limites des diocèses particuliers. Ainsi se développa dans l'Église l'autorité *métropolitaine*, ainsi commença l'usage des conciles provinciaux dont on devait, par la suite, régler les assises périodiques.

On conçoit bien que, dans les provinces, les siéges directement fondés par les apôtres durent obtenir d'abord une grande autorité. Cette autorité ne conférait pas seulement à l'évêque de ces églises une primauté d'honneur dans les assemblées des évêques et les règlements de la discipline, mais même une importance doctrinale particulière. Nous apprenons des premiers écrivains ecclésiastiques que les Églises fondées par les apôtres étaient considérées comme « des mères dans la foi [1]. » On les signalait à la vénération des évêques et des peuples, on les indiquait comme les sources pures de la doctrine. « Parcourons,

[1] Quid autem prædicaverint (apostoli), id est quid Christus revelaverit et hic præscribam, non aliter probari posse nisi per easdem ecclesias, quas ipsi apostoli condiderunt, ipsi eis prædicando, tam viva, quod aiunt voce, quam per epistolas postea. Si hæc ita sunt, constat proinde omnem doctrinam quæ *cum illis Ecclesiis apostolicis matricibus et originalibus fidei* conspiret, veritati deputandam, sine dubio tenentem quod ecclesiæ ab apostolis, apostoli a Christo, Christus a Deo accepit... » (Tertull., *de Præscript.*, XXI. — Vid. August., ep. XLIII, 7.)

dit Tertullien, les Églises apostoliques, où la chaire même des apôtres préside jusqu'à ce jour à la place qu'ils occupaient. L'Achaïe est-elle près de toi? tu as Corinthe. Voyages-tu en Asie? tu as Éphèse. Es-tu en Italie? tu as Rome [1]. »

Le respect donné aux Églises apostoliques dut s'attacher particulièrement à celles que l'apôtre saint Pierre avait fondées, et auxquelles il avait, par conséquent, laissé comme un reflet de ses priviléges. Ce fut, dans l'Église, l'origine d'une nouvelle dignité, celle des Patriarches, et les trois siéges de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie en furent d'abord revêtus. Pierre paraissait en ces trois siéges, bien que d'une manière différente. Il avait fondé le siége d'Alexandrie, en lui donnant pour premier pasteur son disciple Marc; il avait fondé celui d'Antioche en l'occupant sept années; il avait fondé celui de Rome dans le zèle d'un long épiscopat, et dans le sang de son martyre [2].

[1] « Age jam... percurre ecclesias apostolicas apud quas ipsæ authenticæ litteræ apostolorum recitantur, sonantes vocem et repræsentantes faciem uniuscujusque. Proxima est tibi Achaïa? habes Corinthum. Si non longe es a Macedonia, habes Philippos, habes Thessalonicenses. Si potes in Asiam tendere, habes Ephesum. Si autem Italiæ adjaces, habes Romam. Ista quam felix ecclesia, cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt! » (Tertull., *De præscript.* XXXVI.)

[2] « Ipse enim sublimavit sedem in qua etiam quiescere et

Des raisons moins divines élevèrent plus tard le siége de Constantinople à la même dignité, non toutefois sans l'assentiment du Saint-Siége, ami de la paix [1], et le siége de Jérusalem obtint aussi le même honneur.

L'office des Patriarches fut d'ordonner les métropolitains, de veiller au maintien de la discipline générale, de connaître des causes dans lesquelles on en appelait des métropolitains à leur jugement, et enfin de convoquer les évêques aux conciles.

Une autorité intermédiaire entre celle des patriarches et celle des métropolitains s'établit encore dans l'Église : ce fut celle des Primats. Le primat de Carthage fut le plus célèbre et le plus important de tous, et son autorité paraît s'être étendue sur toute l'Afrique. Le siége de Cantorbéry, en Angleterre, ceux de Reims, de Bourges, de Lyon, en France, jouirent, entre plusieurs autres, de ce même privilége, dont le souvenir subsiste seul aujourd'hui, parmi nous, depuis le concordat de 1801.

præsentem vitam finire dignatus est. Ipse decoravit sedem in quam discipulum evangelistam misit; ipse firmavit sedem in quâ septem annis, quamvis discessurus, sedit. » (S. Greg., *Ep.*, l. VII, ep. 11, *ad Eulog. alex.*)

[1] Au troisième concile de Latran, sous Innocent III, en 1215.

L'autorité de l'évêque de Rome, successeur de Pierre dans la primauté apostolique, devait enfin dominer toutes les autres, et réaliser dans l'Église le type parfait de l'unité. La création de ce dernier pouvoir n'était pas, comme celle des patriarches et des métropolitains, une œuvre de la puissance ecclésiastique. Jésus-Christ lui même avait posé cette pierre fondamentale, et l'Évangile conservait les titres authentiques de cette divine institution.

Pour connaître la grandeur et la force de l'unité sociale apportée à la terre par l'Église catholique, il faut étudier avec quelques détails les degrés divins de la sainte hiérarchie. « L'Église ainsi constituée, dit le père Lacordaire, a l'unité d'une monarchie, l'action expansive d'une démocratie, et, entre deux, le tempérament d'une forte aristocratie, unissant de la sorte dans son sein tous les éléments de la puissance : l'unité qui coordonne, l'action qui étend, la modération qui empêche l'unité d'être absolue et l'action d'être indépendante ; économie parfaite, qu'aucun gouvernement n'a jamais possédée ; parce que, dans tous les gouvernements humains, les trois éléments de la puissance ont toujours cherché à se détruire l'un l'autre, à cause des passions de l'homme.

Dieu seul, par son Fils, a fait ce chef-d'œuvre[1]. »

Il faut entendre, en effet, que la sainte hiérarchie catholique ne saurait être attribuée à un calcul habile de la sagesse des hommes. Elle s'est développée, dans certaines de ses parties, avec le cours des âges, mais elle possédait ses éléments essentiels dès la première institution de l'Église par Jésus-Christ. Ce qu'elle a même admis de pouvoirs nouveaux, avec le cours du temps et par l'institution ecclésiastique, ne saurait être considéré que comme un développement humain de l'idée divine. Les esprits peu familiarisés avec la marche des développements disciplinaires dans l'Église, sont toujours tentés de s'étonner quand ils voient grandir en elle un pouvoir ou une institution. Ils sont tout près d'y trouver un sujet de scandale, et d'accuser l'invention des hommes là où il n'y a que l'accroissement d'un don de Dieu. Les spectacles de l'ordre naturel devraient cependant suffire à leur montrer que le développement d'un germe amène inévitablement au plein jour et à la vie manifestée des forces auparavant latentes. Devra-t-on dire que l'être s'altère parce qu'il grandit, ou qu'une main profane l'a touché, parce qu'il

[1] Le R. P. Lacordaire, *Conférences de Notre-Dame*, 2e confér.

développe une à une ses puissances? Il faut tenir pour certain que toute la sainte hiérarchie, avec la distinction de ses pouvoirs et leur unité admirable, était contenue expressément ou par voie d'indication, dans l'idée divine de l'Église. Rien de ce qui a paru depuis la première mission des apôtres, rien de ce que nous voyons, rien de ce que nous pourrions voir encore adopté dans la discipline par l'Église universelle, c'est-à-dire par le corps uni au chef, ne saurait être considéré comme une invention capricieuse et fortuite des hommes; c'est toujours le développement de l'idée divine, c'est la croissance du grain de senevé devenu le plus grand des arbres, et multiplié en rameaux, en feuilles et en fruits, pour l'abri et le salut des âmes, ces immortels oiseaux du ciel!

Ne reprochons point à la sainte Église d'avoir ennobli, en la recevant, la loi organique de toute vie sur la terre; et, connaissant d'où lui vient le souffle vital, *spiraculum vitæ*, qui la rend si belle et si puissante sous nos regards, suivons avec respect la circulation de cette vie divine dans la hiérarchie de ses membres. C'est ici la merveille de la politique de Dieu.

IX

Du Pape.

Jésus-Christ, voulant réunir tous les hommes dans une même société spirituelle, et assurer à cette société la force de l'unité hiérarchique, lui donne un chef. Ce chef de la société des âmes, c'est le Pape.

Un jour Jésus-Christ, marchant sur les bords du lac de Galilée, rencontra deux hommes. L'un d'eux s'appelait André, l'autre Simon.

Ils jetaient leurs filets dans la mer.

Jésus leur dit : « Suivez-moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes. » Et ils le suivirent.

A peu de temps de là, se tournant vers Simon surnommé Pierre, Jésus lui dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume du ciel. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. »

Ceci se passait, il y a plus de dix-huit siècles,

dans une pauvre bourgade de la tribu de Nephtali, vers les sources du Jourdain.

Le temps a marché.

Il a emporté dans sa fuite tout ce qui était alors, et tout ce qui a suivi.

Israël a vu consumer le temple et disperser ses pierres, Athènes a vu tomber l'Acropole; Rome a vu s'arrêter le cortége cinq fois séculaire de ses Césars, et pâlir la gloire de ses fières collines; l'Empire a vu la grande inondation barbare. Les premières monarchies européennes ont passé. Le second empire romain a passé. Le régime féodal a passé. La monarchie française, la plus antique du monde, a disparu dans un jour d'orage, « emportant trois générations de rois. » Mais si je cherche dans le monde l'homme de Galilée, je le vois. Le voici : seul, il a vécu.

Tous ses malheurs ont rehaussé sa gloire, tous ses ennemis ont affermi son piédestal. Tout ce qui détruit l'homme et ses ouvrages semble avoir été le complice de sa grandeur et de son immortalité. Le temps et la mort ont subi sa loi, et il est devenu ridicule de prophétiser sa fin parmi les hommes.

Tout ce qui a été grand dans le monde l'a rencontré sur son chemin. Tout ce qui l'a respecté

a été béni de Dieu, tout ce qui l'a persécuté a péri.

On a vu des conquérants, devant qui se taisait la terre, irrités de sentir debout devant eux cet homme humainement inexplicable, se déterminer enfin à faire bon marché de sa faiblesse et à le plier par la force à leurs volontés. Mais le jour où ils ont mis la main sur ce faible, un signe fatal a paru sur leurs fronts. Le vertige les a saisis sur les sommets de la fortune, et le monde entier a retenti de chutes imprévues autant que terribles.

Quand cet homme divin a souffert, il s'est trouvé partout des âmes pour le plaindre et le secourir. Quand il a erré sur les chemins de l'exil, sa gloire fugitive a éclipsé celle des rois dont elle a traversé les royaumes. La majesté de ses revers a rendu jalouse la prospérité des forts, nulle couronne n'a osé vivre près de sa couronne. Dès que l'amour de Rome commença de lui élever un trône terrestre, Constantin quitta la ville éternelle, et vint à Byzance, abandonnant à l'homme de Dieu une cité que la magnificence des choses mortelles ne pouvait plus remplir. Quatorze siècles ont partagé sa crainte, et considéré Rome entière comme un temple élevé par

Dieu même sur les ruines du paganisme, et confié par lui au grand prêtre de la nouvelle loi.

Prêtez l'oreille aux bruits du monde. Écoutez! Qu'entendez-vous aujourd'hui parmi les hommes? Quel nom se trouve sur leurs lèvres, détesté ou béni? Quel objet occupe toutes les discussions, remplit les feuilles publiques, agite les conseils des souverains, inquiète les maîtres du monde? De quoi parle-t-on dans les académies, dans les camps, dans les écoles, dans les ateliers? On parle du Pape.

Il y a parmi nous des hommes qui ont dit publiquement, et écrit plusieurs fois, que le catholicisme est mort. Ceux-ci passent en ce moment leur vie à discuter le Pape. Voilà des morts qui font beaucoup de bruit.

On ne saurait échapper à la singulière importance de ce signe. Il a été dit de Jésus : Voici celui qui est posé pour la ruine et la résurrection de beaucoup d'hommes; c'est un signe auquel on contredira : « *in signum cui contradicetur* [1]. » Ces paroles prophétiques embrassent non-seulement la vie personnelle de Jésus, mais tout le développement de son œuvre divine, par consé-

[1] Luc, II, 34.

quent son Église, et son successeur immortel : le Pape.

Mais si le Pape est, comme le Christ, un signe auquel on contredira, il faut dire que la contradiction devient à son tour un signe pour le Pape, et comme un caractère authentique de sa divine origine. Les siècles se divisent à ses pieds comme aux pieds de son divin maître, Jésus-Christ. Ils se séparent en deux fleuves, dont l'un marche à la ruine par la négation, et l'autre à la résurrection par le respect : « *in ruinam et in resurrectionem* [1]. » Mais à aucun il n'est donné de passer sourd et aveugle devant l'homme auquel Dieu a confié la société des âmes : il faut le voir et l'entendre ; et s'en aller ensuite pour le blasphème, ou demeurer pour l'obéissance et l'amour.

C'est déjà un grand spectacle, digne des plus graves méditations, que cette persistance absolue du Pape à *être*, et à remplir le monde.

L'incrédulité ne sert ici de rien. Croyant ou incroyant, il faut bien s'arrêter devant cet être prodigieux, unique, incomparable, sans précédent, sans égal et sans exemple, qui domine l'histoire, fait retentir de soi toute la terre, regarde

[1] Luc, II, 34.

passer les siècles, triomphe de tous les destins contraires, survit à toutes les ruines, enterre tout ce qui l'outrage, grandit dans le malheur plus que dans la prospérité, et puise enfin dans la mort le principe d'une vie qui ne s'épuise point, et d'une jeunesse qui recommence toujours.

Encore une fois, l'incrédulité ne peut rien contre ce fait. C'est en vain qu'elle s'efforce de rejeter cette pierre immortelle; une main plus forte que la sienne l'a placée à l'angle de l'édifice, et la merveille est sous nos yeux. « *Lapidem quem reprobraverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli... Et est mirabile in oculis nostris* [1]. »

X

Institution évangélique de la primauté pontificale.

Cet être incomparable étant signalé dans sa force et sa puissance supérieures au temps, revenons à ses origines, et voyons la source de son autorité sur la société des âmes.

[1] Matt., xxi, 42.

Elle vient tout entière de Jésus Christ lui-même, et l'Évangile en garde le témoignage.

Ce témoignage ressort avec une force invincible de l'ensemble des textes qui concernent Pierre. Il faut les rappeler rapidement, et dans l'ordre où ils se présentent dans les saintes lettres.

André est le premier qui ait connu le Seigneur. Il accourt aussitôt vers Simon son frère, et lui dit : « Mon frère, nous avons trouvé le Messie. » Aussitôt Simon quitte son ouvrage et vient vers Jésus. Jésus le regarde, dit le saint Évangile, « *intuitus eum*, » et il lui dit : « Tu es Simon fils de Jean, désormais tu t'appelleras Pierre [1]. »

A quelque temps de là, comme Simon et André pêchaient sur les bords de la mer de Galilée, Jésus se présente et leur dit : « Suivez-moi, je ferai de vous des pêcheurs d'hommes [2]. » Eux aussitôt quittent leurs filets, et le suivent.

Les apôtres marchaient un jour autour du Maître avec d'autres disciples. Jésus dit : « Que disent les hommes du Fils de l'homme ? quel est-il à leurs yeux ? » Les disciples lui répondent : « Les uns disent qu'il est Jean-Baptiste, les autres Élie, les autres Jérémie ou l'un des prophètes. —

[1] Joan., I, 42.
[2] Matt., IX, 19.

Mais vous, reprend Jésus, que dites-vous que je sois? — Pierre alors prend la parole et dit : « Tu es le Christ, fils du Dieu vivant. » Et Jésus lui répond : « Tu es bienheureux, Simon, car ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père qui est dans les cieux. Et moi, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel [1]. »

Au jour de la transfiguration, Pierre reparaît sur le Thabor. C'est lui qui, ravi, en extase, devant la beauté de la vision, demande que l'on dresse là trois tentes et qu'on ne redescende plus sur la terre. « *Bonum est nos hic esse* [2]. » — « Pierre,

[1] Matt., XVI, 19 sqq. — Chez les différents peuples de l'antiquité, chez les Romains, par exemple, ainsi que parmi les tribus germaniques, les clefs étaient considérées comme un emblème de l'autorité, et notamment de l'autorité domestique conférée à la femme par le mari. De là aussi, chez ces mêmes peuples, l'usage de symboliser le divorce ou la répudiation par le retrait des clefs des mains de la femme. (*Voir* Cicéron, Philipp. II, 28. « *Claves ademit, exegit.* ») — Ainsi, disent les commentateurs, en usait le Christ à l'égard de la Synagogue, cette épouse stérile et infidèle; il rompait l'*ancienne alliance* pour conclure la *nouvelle* avec l'Église, sa fiancée fidèle et immaculée. (Phill. *Du droit ecclésiast.*, t. II, p. 70. — Voir le *Doct. Sepp.*, *Hist. de Jésus.*)

[2] Matt., XVII, 4.

Pierre, reprend saint Augustin, tu veux trop tôt te reposer sur la montagne; descends vers nous, travaille, aime, prêche la vérité, tu gagneras ainsi le jour du repos éternel! »

Un soir, après avoir enseigné la foule, Jésus ordonne aux disciples de monter dans une barque et de prendre la mer. La nuit vient, et les flots soulevés menacent la petite barque, car « le vent était contraire,» dit l'Évangile : « *erat enim ventus contrarius;* » — c'est un vent que l'Église a très-souvent senti dans ses voiles.—Tout à coup Jésus paraît près de la barque, marchant sur les eaux; une grande frayeur s'empare des disciples. Jésus leur dit: « Ayez confiance, c'est moi, ne craignez rien. » Pierre répond : « Si c'est vous, Maître, commandez que je vienne à vous sur les eaux. » Jésus dit : « Viens. »—Pierre descend de la barque et s'avance vers Jésus marchant sur la mer. Mais, sentant le vent et le mouvement des flots, il s'effraye et commence à s'enfoncer; il crie aussitôt : « Seigneur, sauvez-moi! » Jésus étend la main, le saisit et lui dit : « Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté ?»

A la veille de la Passion, et au moment du repas sacré où il lègue aux hommes le testament de son

[1] Matt, XIV, 22, 31.

amour, Jésus veut laver les pieds des disciples. Pierre résiste : « Jamais, Seigneur, vous ne me laverez les pieds. » Jésus lui répond : « Si je ne te lave, tu n'auras aucune part avec moi. » — « Seigneur, s'écrie Pierre, non-seulement les pieds, mais les mains et la tête ! » — « Savez-vous ce que je viens de faire? ajoute alors Jésus. Vous m'appelez Maître et Seigneur, et je le suis en effet. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi le Maître et le Seigneur, voyez ce que vous devez faire. C'est un exemple que je vous laisse [1]. » Pierre entend la leçon et la retient. Si grandes que soient ses destinées terrestres dans la suite des siècles, un un de ses titres préférés sera celui de *serviteur des serviteurs de Dieu*, « *servus servorum.* »

Après le repas eucharistique, et avant de passer au jardin de l'agonie, Jésus dit à Pierre : « Simon, Simon, Satan a demandé de vous cribler tous comme on crible le froment; mais j'ai prié pour toi, afin qne ta foi ne défaille point. Un jour, converti, confirme tes frères, « *et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos* [2]. »

On sait les serments téméraires qui suivent cette grande promesse ; l'apôtre vient de recevoir l'assu-

[1] Joan., XIII, 8 sqq.
[2] Luc, XXII, 32.

rance de l'assistance divine dans sa foi : il semble aussitôt que son cœur s'enfle ; il devance le temps de la promesse, il se croit désormais impeccable. Pierre se trompe. Il ne recevra jamais les divins priviléges pour lui-même, mais pour le salut de l'Église, et pour l'exercice de son ministère principal. Quand il parlera sur la foi, au nom de Dieu, et pour confirmer ses frères, il n'aura rien à craindre : le Maître a prié pour lui, et sa foi ne saurait défaillir. Mais, laissé à lui-même, ou dans l'ordre des choses humaines, il retrouvera la fragilité mortelle. Une servante l'accuse d'être de la suite de Jésus : par trois fois Pierre renie son maître. Le souvenir de cette faiblesse, gardé par toute l'Eglise, suivra Pierre jusque dans le temps où s'accompliront les promesses ; il empêchera toujours le successeur de l'apôtre de s'égarer dans le vertige de la puissance, et d'étendre jusqu'à ses actes privés et personnels l'effet des prérogatives divines [1].

[1] L'Église romaine est si éloignée d'étendre aux actes privés des Souverains Pontifes le privilége de l'infaillibilité, qu'elle fait lire à tous les prêtres, dans le *Bréviaire romain*, l'histoire du pape saint Marcellin, qui dans la persécution de Dioclétien sacrifia aux idoles. Le récit de son repentir est un des plus admirables traits de l'histoire ecclésiastique. « Jugez-vous vous-même, disent les évêques au Pontife pénitent, et ne demandez point notre jugement, car le premier siége de l'Église ne saurait être jugé par personne. » (*Brév. rom.* XXVI *April. in fest. S.S. Cleti et Marcellini.*)

Mais si Pierre a dû recevoir devant tous les siècles la leçon de sa propre faiblesse, malheur à qui se servira contre lui de ce souvenir, et méprisera la fragilité que Dieu a élue et consacrée pour confondre la force du monde. Cette fragilité sera l'éternelle tentation, et le fatal écueil des puissants du siècle; ils ne sauront jamais comprendre que « la faiblesse de Dieu est plus forte que la force des hommes,[1] » et ils viendront se briser contre elle. Les humbles profiteront seuls d'un si grand enseignement : rassurés par la chute de Pierre, ils ne craindront pas de venir, aux pieds de son successeur, confesser qu'ils ont failli dans la doctrine ou dans la conduite; ils trouveront pour les accueillir une autorité miséricordieuse autant que forte, instruite par Dieu même de la fragilité de l'homme, et toujours prête à pardonner au repentir : « *Hinc humilibus venia.* »

Enfin, après la résurrection, et au moment même de monter vers son Père, Jésus, parlant à Pierre, lui dit : « Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que ceux-ci ? — Oui, Seigneur, répond l'apôtre, vous savez que je vous aime. » Jésus reprend : « Paissez mes agneaux. » — Il lui dit encore : « Simon, fils de Jean, m'aimez-vous ? » Pierre

[1] Cor., I, 25.

répond : « Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. » — « Paissez mes agneaux, » dit encore Jésus. — Une troisième fois il lui dit : « Simon, fils de Jean, m'aimez-vous ? » Pierre fut attristé, parce que Jésus lui dit pour la troisième fois : M'aimez-vous? et il répondit : « Seigneur, vous savez toutes choses, vous savez bien que je vous aime ! » Alors Jésus reprit : « Paissez mes brebis [1]. »

Les Pères, et les commentateurs de la parole sacrée n'ont pas manqué de signaler les expressions employées par Jésus, pour désigner le troupeau qu'il confie à Pierre. Il dit *les agneaux et les brebis*, « *agnos et oves*, » c'est-à-dire, les petits du troupeau et ses chefs, ou, comme l'entend la tradition, les fils et les pères spirituels, les fidèles et les évêques.

Telles sont les promesses évangéliques. Elles sont claires, précises, pleines d'un sens évident qui exprime la primauté donnée à Pierre, et l'autorité qui lui est conférée sur toute la société des âmes.

Rien ne vient ici des hommes. L'institution divine pourra grandir et se développer dans les siècles, et prendre des formes convenables aux besoins des hommes et des temps ; mais l'ouvrage

[1] Jo., XXI, 15.

principal a été fait par une main supérieure à celle même de l'Église. Jésus-Christ déclare d'abord toute sa pensée. C'est l'unité religieuse qu'il veut faire parmi les hommes, et comme il est le centre de cette unité durant sa vie mortelle, il veut le perpétuer dans un successeur auquel il transmet ses pouvoirs. Comme il est la pierre essentielle, « *petra autem erat Christus* [1], » et le fondement unique en dehors duquel on ne peut rien bâtir, « *fundamentum aliud nemo potest ponere præter id quod positum est* [2], » il étend à Pierre la vertu de cette solidité divine, et partage avec lui la puissance de porter l'Église : « *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam* [3]. » Pierre devient ainsi comme une extension de Jésus-Christ lui-même, et reçoit, en même temps que la charge de gouverner la société des âmes, les dons nécessaires à ce divin gouvernement. Institué directement par le Sauveur, il se montre, dès le commencement, tout ce qu'il est, chef du collége apostolique et premier témoin de la doctrine : « Pierre paraît le premier en toutes manières, dit Bossuet : le premier à confesser la foi ;

[1] Cor., x, 4.
[2] Cor., III, 2.
[3] Matt., xvi, 18.

le premier dans l'obligation d'exercer l'amour; le premier de tous les apôtres qui vit le Sauveur ressuscité des morts, comme il en avait été le premier témoin devant tout le peuple; le premier quand il fallut remplir le nombre des apôtres; le premier qui confirma la foi par un miracle; le premier à convertir les juifs; le premier à recevoir les gentils[1]; le premier partout. Mais je ne puis tout dire; tout concourt à établir sa primauté; oui, tout jusqu'à ses fautes... La puissance donnée à plusieurs porte sa restriction dans son partage, au lieu que la puissance donnée à un seul, et sur tous et sans exception, emporte la plénitude... Tous reçoivent la même puissance, mais non au même degré, ni avec la même étendue. Jésus-Christ commence par le premier, et

[1] La critique rationaliste, tenant à établir l'évolution de la doctrine et la *formation du dogme* au temps même des apôtres, ne cesse de répéter qu'il y a progrès de l'idée chrétienne de saint Pierre à saint Paul, et de saint Paul à saint Jean. Elle s'obstine à personnifier la foi judaïque en saint Pierre, comme elle personnifie la loi en saint Paul et en saint Jean l'amour. On lui démontre en vain, par tous les textes des Ecritures, que c'est saint Pierre qui, le premier, a passé de la loi à la foi et des juifs aux gentils : la critique persiste. — Que faire? — Persister aussi, et patiemment, à lui montrer l'énormité d'une semblable méprise. (*Voir* l'*Histoire critique de l'École d'Alexandrie* par M. Vacherot; — et l'*Étude* du père Gratry sur la *Sophistique contemporaine*.)

dans ce premier, il développe le tout... afin que nous apprenions... que l'autorité ecclésiastique, premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à condition d'être toujours ramenée au principe de son unité, et que tous ceux qui ont à l'exercer se doivent tenir inséparablement unis à la même chaire [1]. »

Tels sont les effets qui, dès le premier jour de l'institution catholique, suivent les divines promesses. C'est le cas de répéter avec Fénelon : « Les paroles des hommes sincères disent ce qui est, mais les paroles toutes-puissantes du Fils de Dieu font ce qu'elles disent. »

XI

Comment l'institution évangélique de la primauté supposait, après la mort de saint Pierre, la continuation de ses divins pouvoirs; et comment cette continuation se trouve dans la suite certaine des évêques établis sur le siége de Rome. — Témoignage et jugement de toute la tradition.

Le dessein du divin Maître, en instituant la primauté conférée à Pierre, est d'établir l'unité dans la société des âmes [2].

[1] Bossuet, *Sur l'unité de l'Église*, 1re p.
[2] S. Thom. cont. Gent., l. IV, c. 76. — *Exigitur ergo, ad unitatem ecclesiæ conservandam, quod sit unus qui toti ecclesiæ præsit.*

Comme Lui-même, durant sa vie mortelle et sur la croix, est le centre du monde spirituel, ainsi Pierre, continuant un si grand ministère, sera le centre de toutes les âmes unies par le lien de la foi et de la charité.

Mais combien de temps devront durer l'existence et l'action de ce centre spirituel? — Autant que l'unité qu'il garde.

Et combien durera l'unité?—Autant que l'Église.

Et combien l'Église? — « Jusqu'à la fin des siècles, » dit Jésus. « *Portæ inferi non prævalebunt: — ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* »

Il suit de ce raisonnement que la primauté de Pierre, fondement de l'unité dans l'Église, doit être perpétuelle comme l'Église elle-même.

Cependant, Pierre mourra, et Jésus lui parle de sa mort : « Quand tu auras vieilli, tu étendras les mains, et un autre te ceindra, et te conduira là où tu ne veux point aller. » Il indiquait ainsi, dit l'évangéliste, par quelle mort Pierre devait glorifier Dieu[1]. » — Pierre mourra donc bientôt après le Maître; et cependant sa primauté demeure dans les promesses divines, comme le fondement d'une unité qui ne doit point finir.

[1] Joan., XXI, 19.

Comment entendre ce mystère ?

La raison l'indique, avant même d'interroger la foi de l'Église [1]. Si la Providence a disposé les choses de telle sorte que Pierre ait des successeurs directs dans l'exercice de son ministère sacré, ceux-ci succéderont à l'apôtre dans la primauté; et l'héritage du pouvoir divin de diriger la société spirituelle sera transmis dans un ordre régulier et légitime de pontifes se rattachant tous au chef des apôtres.

Mais cette succession, la Providence l'a-t-elle faite ? Pierre a-t-il des successeurs ? A-t-il laissé de lui-même un élément transmissible ? Ou ne peut-on rien saisir après lui par où se puisse renouer la chaîne de l'apostolat et de la primauté?

Toute l'Église n'a ici qu'une voix. Pierre est venu à Rome [2]. Il en a été le premier évêque. Il

[1] Sed Petri successores, cum ordinandi fuerint, e cœlo lapsuri non sunt ; neque ad creandos eos, ubi opus fuerit, totam ecclesiam citari commoverique oportebit. Necesse ergo est aliqua ut sit catholicæ ecclesiæ pars, ex quâ existant, aliique aliis subrogentur.— Bossuet, *Defensio declarat. cleri gallic.*, l. x, c. 5. — Voir aussi Phillips, *du Droit ecclésiastique*, l. I, c. IV, p. 98.

[2] Consultez sur ce point de l'histoire, au sujet duquel certains critiques ont tenté d'élever des doutes, le livre de M. Wallon, de l'Institut, *sur la croyance due à l'Évangile*, dans lequel le savant professeur démontre, par une foule de textes et de monuments, que saint Marc écrivit son évangile à Rome, sous les yeux et par l'inspiration de saint Pierre (partie 1re, ch. IV, p. 159 et suiv.).

y a fondé une Église à laquelle saint Paul faisait déjà l'honneur d'appeler la foi catholique *sa foi:* « *Fides vestra annuntiatur in universo mundo*[1]; » il a scellé de son sang le siége de l'épiscopat romain; il est mort : mais, avant de laisser le siége principal de l'autorité apostolique, il en a transmis l'héritage[2].

« Celui, dit le savant professeur Phillips, qui succédait à Pierre comme évêque de Rome, identifié par cette qualité avec lui, à tel point que Pierre semblait revivre et se perpétuer dans sa personne, était aussi celui entre les mains de qui devaient passer, des mains de Pierre, les clefs du haut sacerdoce. Dans l'ordre temporel, c'est le plus proche parent du roi défunt qui recueille sa succession au trône. Ici également c'était l'évêque de Rome qui, succédant à Pierre dans l'épiscopat romain, devenait, en vertu de ce titre, l'héritier légitime de tous ses pouvoirs; et il n'est guère permis de douter que ce premier successeur du prince des apôtres, dont nous voyons déjà le nom figurer dans la seconde épître à Timothée, n'ait été désigné et choisi par lui-même, comme celui à qui devaient passer toutes ses dignités[3]. »

[1] Rom., I, 8. — [2] Voir Tertull. *de Præscript.*, 32.
[3] Phillips, *du Droit ecclésiastique*, l. I, ch. IV, p. 100.

L'Église voit s'établir cet ordre, et elle l'approuve; et de peur qu'on ne croie qu'elle l'approuve alors par indifférence, et sans se rendre un compte exact de l'importance d'une telle succession, qui confère la primauté sur toute l'Église en même temps que l'épiscopat romain, voici comme parle, dès le deuxième siècle, saint Irénée, contemporain des apôtres, car il avait conversé avec Polycarpe, disciple de saint Jean. Ce témoignage est immense; et bien qu'il soit environné et suivi de beaucoup d'autres, nous le citerons seul, comme décisif, et suffisant sur cette matière.

« Puisqu'il serait trop long, dit saint Irénée, de suivre les successions de toutes les Églises, il nous suffira, pour confondre ceux qui, soit par orgueil, soit par aveuglement ou erreur, se séparent du corps divin, d'établir la tradition de l'Église la plus grande, la plus ancienne, la plus connue de toutes; l'Église qui fut fondée à Rome par les deux plus glorieux apôtres, Pierre et Paul, et de déclarer la foi qu'elle annonce à l'humanité, et qui vient jusqu'à nos jours par la succession des évêques. Car, à cause de son éminente supériorité, toutes les Églises doivent se grouper autour de celle-là, c'est-à-dire tous les fidèles de toute la terre; considérant qu'en elle

la tradition apostolique a toujours été conservée. Les saints apôtres, ayant donc fondé et bâti l'Eglise, mirent l'administration de son épiscopat dans les mains de Lin. C'est de lui que parle saint Paul dans ses épîtres à Timothée. A Lin succède Anaclet. Après Anaclet, au troisième rang après les apôtres, l'épiscopat est confié à Clément, qui, lui aussi, avait vu les saints apôtres. Évariste succède à Clément, et Alexandre à Evariste. Le sixième après les apôtres, c'est Sixte, et après lui Télesphore glorieusement martyrisé. Puis vinrent Pie, Anicet et Soter. Aujourd'hui l'épiscopat est occupé par Éleuthère, le douzième dans l'ordre de succession des apôtres. C'est dans cet ordre et par cette succession, que la tradition des apôtres, conservée dans l'Église, et l'enseignement de la vérité, sont venus jusqu'à nous[1]. »

[1] S. Irénée, *Adv. hæres.*, III, 3, 2. — Saint Optat n'est pas moins explicite sur la succession des évêques de Rome : « Vous ne pouvez le nier, écrit-il aux donatistes, vous savez que sur saint Pierre fut d'abord fondée la chaire épiscopale de Rome, dans laquelle siégeait le chef des apôtres, afin que, par cette chaire, l'unité de tous fût maintenue, et que les autres apôtres ne vinssent pas à établir chacun sa propre chaire, mais qu'il fût schismatique et pécheur celui qui en élèverait une en face de celle-là. Dans cette seule chaire, par conséquent, qui est la première de toutes, Pierre siégea d'abord. Lin lui succéda ; à Lin, Clément ; à Clément,

Dans ce fragment de saint Irénée, saint Paul paraît avec saint Pierre, et au même titre, comme fondateur de l'Église romaine. Des théologiens ont fait remarquer, dans la rencontre de ces deux apôtres à Rome, un dessein admirable de la Providence; car, saint Paul étant le seul apôtre qu'il fût possible de mettre plus tard en contraste avec saint Pierre, il était infiniment sage et prudent de les placer l'un et l'autre dans les fondements de l'Église principale. Au reste toute la tradition n'a qu'une voix pour attacher le nom de Pierre à la chaire romaine.

A la fin du second siècle, Tertullien, tout en affirmant, comme le fait saint Irénée, que l'Église de Rome avait été fondée par saint Pierre et saint Paul, attribue cependant la nomination de son évêque à saint Pierre seul [1]. Il parle encore de saint Clément comme ayant reçu l'épiscopat de saint Pierre. Eusèbe désigne Lin comme « le premier évêque après Pierre [2]. » Lactance raconte le martyre des deux apôtres à Rome, mais il dit de Pierre

Anaclet, etc..., à Damas succéda Siricius qui est notre collègue aujourd'hui, avec qui le monde entier, étant joint par les lettres de communion, s'unit avec nous dans la confraternité d'une seule communion. » (*Adv. Donat.*, II, 2, 3.)

[1] Tertull., *De Præscript.*, XXXVI; *id.* XXXII.

[2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 4.

en particulier « qu'il a élevé l'Église de Dieu[1]. » Quant à établir par des textes que toute l'antiquité a vénéré dans le pontife romain le successeur de saint Pierre, et reconnu dans le siége de Rome la continuation des prérogatives accordées au chef des apôtres, ce serait un ouvrage à la fois trop long et trop inutile.

« C'est cette chaire romaine, dit Bossuet, tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté comme à l'envi *la principauté de la chaire apostolique*, *la principauté principale*, *la source de l'unité*, et, *dans la place de Pierre*, *l'éminent degré de la chaire sacerdotale*, *l'Église mère qui tient en sa main la conduite de toutes les autres Églises*, *le chef de l'épiscopat d'où part le rayon du gouvernement*, *la chaire principale*, *la chaire unique*, *en laquelle seule tous fondent l'unité*. Vous entendez dans ces mots saint Optat, saint Augustin, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avit, saint Théodoret, le concile de Chalcédoine et les autres: l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble[2]. »

On peut dire que rien n'est plus solennel et plus touchant à la fois que le langage de cette

[1] Lactant., *De Mort. persecut.*, II.
[2] Bossuet, *sur l'Unité de l'Église*, 1re partie.

grande tradition catholique saluant, vénérant, aimant, dans le Pontife romain, le successeur immortel du pêcheur de Galilée. Le concert de tant de voix s'élève de tous les siècles pour épuiser à ses pieds tout ce que le langage humain peut contenir de respect, d'attachement inviolable et de dévouement jusqu'à la mort. Il était réservé à un saint [1] de recueillir çà et là comme les exclamations de cette fidélité dix-huit fois séculaire, et de les réunir comme en un chant, qu'on nous pardonnera de transformer aujourd'hui en prière; prière d'autant plus vénérable et plus belle qu'elle sera l'œuvre de tous les âges chrétiens et le résumé de leur foi.

Entendez donc toutes les églises, avec leurs pasteurs, tournés vers celui qui tient ici-bas la place de Jésus-Christ, lui dire à travers les siècles :

« Successeur de Pierre [2], très-saint évêque de l'Église catholique [3], très-saint et heureux Patriarche [4], très-heureux Seigneur [5], Patriarche universel [6], Évêque élevé au faîte apostolique [7], Chef de l'Église de la terre [8].... Veillez sur nous !

[1] S. François de Sales, *Controverses*, disc. XL, p. 247. — [2] S. Irénée, *Adr. hæres.*, III, 3. — [3] Concile de Soissons. — [4] *Ibid.* — [5] S. Augustin, *ep.* 95. — [6] S. Léon, *ep.* 62. — [7] S. Cyprien, *ep.* 3, 12. — [8] Innocent, *Ad concil. milevit.*

« Souverain Pontife des évêques [1], souverain Prêtre [2], Prince des prêtres [3], Préfet de la maison de Dieu [4], Gardien de la vigne du Seigneur [5], Prince des évêques [6]....

« Gouvernez-nous !

« Héritier des apôtres [7], Confirmateur de la foi des chrétiens [8], Souverain Pontife [9], Bouche de Jésus-Christ [10], Bouche de l'apostolat [11], Juge suprême de la foi [12], Source apostolique [13]....

« Enseignez-nous !

« Pasteur des pasteurs [14], Pasteur du bercail du Christ [15], Abel par la primauté, Abraham par le patriarcat [16], Melchisédech par l'ordre [17], Aaron par la dignité, Moïse par l'autorité [18], Samuel par

[1] Conc. chalced., *in Præf.* — [2] *Id.*, sess. XVI. — Étienne, évêque de Carthage. — [4] Concile de Carthage, *Ep. ad Damas.* — [5] *Ibid.* — [6] Concil. chalced., *Ep. ad Theod. imp.* — [7] S. Bernard, *de Considerat.* — [8] S. Jérôme, præfat. *in Evang. ad Damas.* — [9] Concil. chalced. *ad Theod. imp.* — [10] S. Jean Chrysost., homil. II, *in Div. Serm.* — [11] Origène, homil. LV, *in Matt.* — [12] S. Léon, *in Nat. apost.* — [13] S. Ignat, *ep. ad Rom. in subscript.* — [14] S. Bernard, *de Consid.* — [15] *Ibid.* — [16] S. Ambroise, in I Timoth., III. — [17] Concil. chalced., *ep. ad Leonem.* — [18] S. Bernard, *ep.* 190.

la juridiction [1], Pierre par la puissance [2], Porte-clef de la maison de Dieu [3]....

« Gardez-nous !

« Source de l'unité sacerdotale [4], Lien de l'unité [5], Point cardinal et Chef de toutes les Églises [6], Refuge des évêques [7]....

« Unissez-nous !

« Christ par l'onction [8].... Priez pour nous !
« Évêque des évêques [9].... Défendez-nous !
« Père des Pères [10].... Bénissez-nous ! »

XII

De l'autorité doctrinale, pontificale et gouvernementale du Souverain Pontife.

Ce grand langage catholique sur le Souverain Pontife indique assez la nature de son autorité.

Cette autorité est le lien extérieur de l'unité de l'Église. Il faut donc qu'elle soit universelle, et

[1] S. Bernard, *de Consid.* — [2] *Id.* — [3] *Id.* — [4] S. Cyprien, *ep.* III, 2. — [5] *Id.* — [6] S. Marcellin, P., *ep. ad. ep. Antioch.* — [7] Concile d'Alex., *ep. ad Felic. pap.* — [8] S. Bernard, *de Considerat.* — [9] Concil. de Chalcéd., *in præf.* — [10] *Id.*

que la société des âmes tout entière puisse, par elle, être atteinte et gardée.

Voici comme en parlent les Pères du concile de Florence [1] : « Nous définissons que le saint-siége apostolique et le pontife romain tiennent la primauté sur le monde entier, que le pontife romain est le successeur de saint Pierre, prince des apôtres, le véritable vicaire du Christ, le chef de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens; qu'à lui fut donné par Jésus-Christ, en la personne de Pierre, le plein pouvoir de paître, de conduire et de gouverner l'Église universelle, comme il est contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les sacrés canons. »

Il ressort clairement de cette définition que le Souverain Pontife a puissance et autorité sur tous les fidèles qui font profession de la foi catholique.

On distingue deux éléments dans l'autorité ecclésiastique : le pouvoir d'ordre et le pouvoir de

[1] « Definimus sanctam apostolicam sedem et Romanum Pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Pontificem Romanum successorem esse B. Petri, principis apostolorum, et verum Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium christianorum patrem et doctorem existere, et ipsi, in B. Petro, pascendi, regendi et gubernandi universam Ecclesiam a D. N. J. C. plenam potestatem traditam esse, quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur. »

juridiction. L'ordre est un sacrement institué par Jésus-Christ pour donner à l'homme puissance sur son corps divin dans la sainte Eucharistie. La juridiction est la puissance de gouverner le corps mystique du Christ, qui est l'Église, et de la diriger vers le salut éternel [1].

Le premier degré des saints ordres est l'Épiscopat. Il est le sacerdoce parfait ; car l'évêque a non-seulement puissance sur le corps du Christ dans la sainte Eucharistie, mais encore pouvoir de faire des prêtres, et de transmettre la puissance eucharistique.

Considéré dans le pouvoir de l'ordre, il n'y a qu'un épiscopat, dont chaque évêque a reçu la plénitude, selon la grande expression de saint Cyprien : « *Episcopatus unus est, cujus a singulis in solidum pars tenetur* [2]. » En ce sens, l'évêque de Rome est le frère des évêques, et il le marque dans les lettres qu'il leur écrit : « *Venerabiles Fratres.* »

Considéré dans le pouvoir de la juridiction, l'épiscopat est, au contraire, essentiellement divisible. Chacun y reçoit sa part du corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire sa part des âmes, qu'il doit administrer, en union avec le Souverain

[1] Voy. *Catéch. du concile de Trente*, de Ordine, XI.
[2] Cypr., *de Unit.*, p. 180.

Pontife, selon les règles de la sainte Église, et dans la mesure légitime de ses pouvoirs.

La juridiction du Souverain Pontife a été réglée par Jésus-Christ lui-même, quand il a dit à Pierre : « *Pasce agnos meos*, *pasce oves meas*, — *confirma fratres tuos.* » Elle s'étend à tout le troupeau dont Jésus-Christ est le pasteur invisible, elle embrasse toute l'Église. Le Pape est donc, en ce sens, l'évêque universel, et toute la terre est son diocèse. Ce que l'évêque fait dans son église particulière, le Pape le fait partout. Il est l'évêque des évêques ; car, « pasteurs vis-à-vis des peuples, dit Bossuet, ils sont brebis vis-à-vis de Pierre [1]. » Partout il enseigne, partout il consacre, partout il gouverne, et toutes les âmes ont un rapport direct avec lui, comme avec leur légitime père et pasteur.

C'est ce que veut dire l'antiquité, quand elle nomme le pontife romain *évêque des évêques*, *pontife universel*, *évêque universel*, *pasteur des pasteurs*, *chef des chefs*, et ce que déclarait nettement saint Bernard, quand il disait à Eugène III : « Les évêques ont sous leur puissance des troupeaux qui leur sont assignés, et chacun a le sien ; mais à vous, le tout a été confié. Vous êtes seul

[1] Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Église.*

pour le tout, et vous n'êtes pas seulement le pasteur des brebis, mais le pasteur de tous les pasteurs [1]. »

Le premier effet de cette juridiction, divine dans sa source, comme elle est universelle dans son autorité, est ce que M. de Maistre appelle éloquemment la *présence réelle du Pape* sur toute la terre.

Il est vrai que partout où il y a des catholiques, le Pape se fait sentir; en sorte que, s'il est vrai de dire, dans un sens légitime, « *ubi Petrus, ibi ecclesia,* » on pourrait dire aussi bien : « *ubi ecclesia, ibi Petrus;* » c'est-à-dire, là où sont des âmes fidèles à la foi catholique et attachées à l'unité, là est Pierre pour les enseigner, les sanctifier et les conduire : toujours et partout docteur, pontife et roi comme le Christ : *doctor, pontifex et rex.*

Le Pape est souverain docteur quand il adresse à l'Église universelle des décrets ou définitions dogmatiques [2], quand il décide des points de controverse, quand il termine les débats théologiques élevés dans l'Église, quand il condamne les hérétiques, quand il censure les évêques dissidents, quand il

[1] « Habent illi (episcopi) sibi assignatos greges, singuli singulos : tibi universi crediti, uni unus. Nec modo ovium sed et pastorum tu unus omnium pastor; unde id probem quæris? ex verbo Domini... Pasce oves meas. » (S. Bern., *de Considerat.*, c. VIII, 15.)

[2] Voy. le chapitre suivant sur l'*Infaillibilité*.

maintient par ses lois et ses règlements l'unité de la foi et de la discipline.

L'histoire ecclésiastique nous montre la primauté doctorale du pontife romain reconnue et acceptée par toute la terre. Au deuxième siècle, c'est le pape saint Victor qui décide, contre l'usage des Églises d'Orient, l'époque de la célébration de la pâque. Plus tard c'est saint Étienne qui maintient contre saint Cyprien la vraie doctrine du baptême, et condamne les nouveautés introduites à Carthage. Saint Denis d'Alexandrie est accusé d'avoir parlé en termes inexacts sur la sainte Trinité : l'évêque du premier siége d'Orient est obligé d'écrire à Rome pour se défendre. Dans toutes les affaires de saint Athanase, nous voyons le prix que ce grand homme attache à l'approbation du pontife romain. Mais comment citer toutes les occasions éclatantes où se montre cette primauté doctrinale ? il est plus court et plus vrai de dire que toute l'histoire ecclésiastique en est remplie. On n'y voit que consultations demandées aux Souverains Pontifes, appels à leurs décisions, appels surtout des hérétiques, tant qu'ils espèrent voir annuler par le Pape les condamnations qu'ils ont encourues de leurs évêques, décisions données et reçues comme venant de Dieu, et solennelle adhésion des Églises qui

proclament, comme à Chalcédoine, que « Pierre a parlé par la bouche de Léon. »

Le Pape est Souverain Pontife, quand il lie et délie dans toute la société des âmes; quand il ouvre les trésors de la grâce divine dont il est le gardien et l'administrateur; quand il accorde aux Églises des bienfaits spirituels, des indulgences, des priviléges; quand il consacre pour toute l'Église, quand il bénit toute la terre.

Le Pape exerce le souverain gouvernement quand il donne ou refuse l'institution aux évêques, quand il règle les limites des diocèses, quand il confère la juridiction, quand il appelle à soi les causes majeures et qu'il les juge en dernier ressort, quand il convoque les conciles, quand il les préside par soi ou par ses légats; quand il approuve et consacre leurs décrets.

Telle se montre, dans l'Église catholique, l'autorité du Souverain Pontife; voilà l'ouvrage de Dieu pour assurer à toute l'humanité l'unité de foi et de vie spirituelle.

Qui dira dignement ce qu'il y a de grandeur, de beauté, de force, de paix et de douceur dans cette unité protectrice? Qui dira ce que trouvent d'honneur et de calme les fils de l'unité dans l'o-

béissance à leur père? Qui exprimera ce que ressent une âme vraiment catholique, la première fois qu'elle voit sur terre le Souverain Pontife? Mais qui saura dire surtout ce que ressent alors, à ses pieds, l'âme séparée longtemps de l'unité divine, et reconquise sur l'erreur ou le schisme par la grâce de Dieu ?

Ceux qui ont eu le bonheur d'habiter longtemps la ville éternelle, où Dieu même a placé son souverain Prêtre, auront rencontré sans doute sur leur chemin plusieurs de ces grandes âmes qui ont tout quitté pour suivre la vérité de Jésus-Christ. Ils auront pu les reconnaître à des signes qui ne trompent pas. Une gravité joyeuse illuminait leur front. La trace des grands combats s'y voyait encore, mais éclipsée par un rayon plus doux qui marquait les victoires remportées et le sacrifice fondamental accompli. Quelle paix dans leur regard! quel sourire austère et comme détaché sur leurs lèvres! quelles ombres d'humilité sur tout eux-mêmes! Il semblait que la vie recommençât pour ces hommes, et que l'enfance, avec sa naïveté, sa tendresse et sa soumission confiante, eût remplacé tout à coup en eux la science des docteurs et la majesté des grandeurs terrestres.

Si un jour, au détour d'un chemin solitaire,

près des portiques de la basilique de Saint-Pierre, ou à l'ombre des grands murs du Vatican, vous avez rencontré l'un de ces hommes, marchant sans savoir où il allait, les yeux baignés de larmes, le cœur brisé de joie et de bonheur, fuyant la foule, comme celui qui veut cacher son trésor et le savourer en secret, sachez que cet homme venait de retrouver et de voir pour la première fois le Pontife et le père de son âme, et qu'il avait reçu du Pape une bénédiction achetée par vingt ans de combats, et par le sacrifice définitif de tout ce qui se recherche parmi les hommes!

Heureuses et bienheureuses de telles âmes! C'est pour les assembler, les nourrir, les sanctifier, leur assurer les joies éternelles, que Dieu a immortalisé dans le monde l'image vivante de sa paternité!

XIII

Que l'indépendance est essentiellement nécessaire à l'exercice de l'autorité religieuse du pape, et que la souveraineté politique est considérée jusqu'à ce jour comme la garantie de cette indépendance.

Successeur de Pierre dans la primauté pontificale comme dans le siége de Rome, souverain docteur, souverain prêtre, souverain pasteur des âmes

unies sur la terre par le lien de la foi et de la charité catholiques, le Pape tient de Dieu seul le principe et l'exercice de sa suprême autorité.

L'élection qui remplit le siége de Rome, quand la mort l'a fait vacant, ne fait que substituer un homme à un homme dans la primauté conférée par Dieu seul. Le collége des cardinaux, en faisant l'évêque de Rome, ne lui transmet donc pas la primauté comme s'il la faisait sortir de son sein. Il *présente* alors à Dieu un sujet sur lequel Dieu reporte la primauté de Pierre, selon les promesses.

Une dernière force est cependant nécessaire à la papauté pour l'exercice complet de son ministère divin parmi les hommes : c'est l'indépendance.

Accuser l'Église de se préoccuper de sa situation terrestre, et mettre en doute sa nature spirituelle, parce qu'elle défend ses droits et règle ses rapports avec les hommes dans l'espace et dans le temps, c'est faire l'ouvrage d'un rêveur qui reprocherait à l'âme de s'occuper du corps, et qui déclamerait contre sa spiritualité, parce qu'elle a de continuels rapports avec des membres charnels et, par eux, avec la terre.

L'homme est une âme servie par des organes : l'Église est une société spirituelle, vivant sur la terre et parmi les politiques. Il faut revenir au mot

de Pascal : « Qui veut faire l'ange fait la bête. » — Qui veut imaginer l'Église entièrement dégagée de relations terrestres, fait un rêve beaucoup plus niais qu'angélique [1].

Mais il faut que l'âme soit libre dans le corps, et détachée de ses appétits inférieurs. L'Église libre dans un État qui la respecte et protége son

[1] Nous avons dit plusieurs fois dans les pages qui précèdent que l'Église est une société *spirituelle*. Mais ce serait commettre une grave erreur que d'entendre par là que l'Église est une société idéale, impalpable, métaphysique, suspendue entre le ciel et la terre, incapable de relations avec le monde, et privée du droit de posséder *les choses* qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de son ministère sacré. On a dit souvent, mais on ne saurait trop redire, que le principe de la propriété est le rempart de l'indépendance ; et que l'on n'est vraiment libre pour les choses de l'esprit que lorsqu'on est *matériellement chez soi*. Mais ce n'est pas seulement au point de vue de la dignité des consciences et de l'indépendance spirituelle que l'Église a défendu si énergiquement son droit de propriété ; l'administration des sacrements, l'entretien du culte public, l'honneur des solennités religieuses, le soulagement des misères humaines, exigent la possession et l'usage d'une quantité considérable de *choses* que leur destination rend sacrées, et à l'égard desquelles l'Église a des droits particulièrement respectables. Elle professe alors que ces choses appartiennent à Dieu, et qu'elle-même en a seulement l'administration. De là tout un langage fréquemmént usité par les conciles et les canonistes au sujet de la propriété ecclésiastique : on la nomme constamment : *Substantia Dei, substantia Christi, patrimonium Christi, res dominicæ, res Deo sacratæ, res Dei*, τὰ κυριακά, τὰ τοῦ Θεοῦ, et si le droit canonique a souvent protégé la propriété de ces choses par des règlements spirituels, c'est qu'il les considérait comme indispensables à l'administration de la société religieuse des âmes.

indépendance, est semblablement ce qu'il y a de plus fort sur la terre [1].

La nécessité de l'indépendance grandit évidemment dans l'Église en raison directe de l'importance des fonctions.

Si le curé de la paroisse est dominé, dans l'exercice de son autorité pastorale, par le maire ou le conseil municipal, les âmes de la paroisse sont menacées dans la liberté de leur foi et de leur culte.

Si c'est l'évêque qui est menacé dans son indépendance, c'est tout le diocèse qui est serviteur.

Si c'est le patriarche que saisit et abaisse le commandement terrestre, c'est toute la nation qui peut se voir jeter, d'un jour à l'autre, dans la servitude spirituelle.

Si c'est le Pape qu'enchaîne un roi, c'est toute l'Église qui est esclave.

[1] Le droit public et la liberté suffisent à l'Église pour remporter ses victoires; la liberté générale, et le droit, supérieur à tous les priviléges. Aussi ne les obtient-elle presque jamais; et doit-elle incessamment répéter par la bouche de ses prêtres cette prière souvent marquée pour être dite à l'autel : « *Salutem nobis, Domine, tribue benignus et pacem, ut destructis adversitatibus et erroribus universis, Ecclesia tua secura tibi serviat libertate.* » (*Orat. ad poscend. suffrag. sanct.*)

On ne saurait trop comprendre et redire que l'indépendance du Pape n'est pas seulement l'indépendance du Pape, — ce serait bien déjà quelque chose ; — mais c'est la liberté de toutes les âmes, sur toute la terre.

La moindre des âmes, autant obscure et ignorée qu'on voudra l'entendre, cachée dans une savane de l'Amérique, ou errante dans les steppes de la Russie, par cela seul qu'elle s'est donnée à l'Église catholique et qu'elle a son rang dans la société des âmes, a un droit personnel à l'indépendance temporelle du Pape. La moindre atteinte portée à cette indépendance la blesse, et la constitue, contre l'agresseur, en droit de légitime défense : absolument comme dans le corps humain les membres défendent le cœur, et sont menacés par tout ce qui le menace.

Docteur, pontife et pasteur de toute l'Église, il faut que le Pape puisse enseigner, consacrer, gouverner la société spirituelle répandue sur toute la surface de la terre, sans qu'aucune tyrannie humaine vienne altérer sa doctrine, violenter sa consécration, exploiter ou annuler son gouvernement.

Il faut que les âmes n'aient point l'odieuse inquiétude de savoir si la parole pontificale qu'on

leur transmet est une parole sincère, pure de tout alliage, vraiment née dans le cœur de leur père et fidèlement recueillie de ses lèvres : ou si le mensonge humain l'a touchée, si elle a passé par les cribles du despotisme, si elle a dû contourner, avant d'arriver à elles, tous les promontoires de la politique terrestre, et céder à ses courants.

Il faut que la main qui lie et délie pour l'éternité soit absolument maîtresse de ses mouvements. Quelque sévère que puisse paraître cette main, une âme chrétienne s'humiliera toujours devant elle, plus encore par amour que par obéissance. Mais si l'indépendance de la main qui tient les âmes a cessé d'être absolue, quelles angoisses, quelles inquiétudes, quelles amertumes ajoutées tout à coup à la soumission ! Fénelon jugé à Rome pour ses *Maximes des saints*, sait que le Pape est souverainement maître de ses actes, et que toute l'influence de Louis XIV ne peut rien faire, en somme, pour arracher à Innocent XII un décret contraire à sa conscience. Il sait, de plus, que le Pape l'aime et souffre de sa peine. Il reçoit donc comme un fils la condamnation des *Maximes*, et rien n'altère en lui la pureté de l'obéissance. Fénelon, condamné à Cambrai par Innocent XII sié-

geant à Versailles, eût encore obéi, mais eût terriblement souffert.

C'est donc trop peu dire que de poser comme une absolue nécessité l'absolue indépendance du Pape. Il faut encore que cette indépendance soit évidente, publique, éclatante, en telle sorte que la conscience publique soit invinciblement fixée à ce sujet, et que personne ne puisse y élever un doute sans se heurter contre l'évidence.

Qui ne sait quelles effroyables catastrophes furent la suite des atteintes portées dans l'histoire à l'indépendance temporelle de la Papauté? Les Papes étaient chez eux à Avignon, mais Avignon était déjà trop en France. Le monde se fatigua de voir des Papes trop dociles à nos rois, et la diminution de leur grandeur rendit plus facile l'incertitude de leur autorité. Le grand schisme suivit l'obscurcissement de l'indépendance pontificale; et quand l'Europe eût été, pendant près d'un demi-siècle appelée, à découvrir et à discuter le Pape, elle n'attendit plus que Luther, et se trouva protestante avant même que parût le protestantisme.

Les saints l'avaient prévu. Quand sainte Catherine de Sienne conjurait Urbain V et Grégoire XI de revenir à Rome, elle si sévère, si austère, si

ennemie des prospérités temporelles pour la sainte Église de Jésus-Christ, elle avait entrevu la suite des malheurs qui menaçaient la société des âmes ébranlée dans sa confiance et dans son respect pour des Papes d'une liberté douteuse : « *dubiæ libertatis*. »

Ce qui était vrai au quatorzième siècle, l'est aujourd'hui; car si les conditions extérieures de la politique humaine peuvent changer, les lois fondamentales de la société des âmes sont immuables. Aujourd'hui comme alors, l'indépendance du Pape menacée ou douteuse, il n'y a plus de paix pour les consciences.

La nécessité absolue et perpétuelle de l'indépendance du Pape mène à la question de sa souveraineté politique, comme la connaissance du but conduit à la recherche du moyen.

Le but est nécessaire en soi. Il est clair que le moyen n'est nécessaire que relativement au but; et que si jamais, dans l'avenir, par la conduite providentielle des événements et le changement de l'état politique du monde, il était démontré qu'il existe un moyen plus sûr que celui de la souveraineté d'assurer l'indépendance pontificale, rien dans la foi ni dans la discipline divines de l'Église n'empêcherait le Souverain Pontife et les

évêques de l'accepter. Quelle qu'ait été l'ardeur des dernières luttes sur ce grand sujet, personne n'a jamais enseigné dans l'Église, comme les protestants et les incrédules nous accusent de le faire aujourd'hui, que la souveraineté politique est un élément essentiel de la constitution divine de la Papauté.

L'Église a défendu, et elle défend avec toutes les forces réunies de la justice, du bon sens et du courage, l'établissement temporel de son chef, parce qu'elle considère cet établissement comme la garantie providentielle d'une indépendance absolument nécessaire à la dignité, à la paix, à la sanctification des âmes.

On n'a point vu, et personne n'a montré jusqu'à ce jour, que, dans l'état actuel de la constitution politique européenne, il pût y avoir, pour le Pape, *indépendance évidente* sans *souveraineté politique*. — Les protestants répondent qu'ils subsistent bien comme religion sans la souveraineté : on peut répondre aux protestants qu'ils n'ont ni Église, ni pape, ni gouvernement spirituel, ni société des âmes, ni indépendance à sauver. La question est donc, pour eux, dégagée de tout ce qui la complique pour nous. Mais c'est pour eux que nous le regrettons.

Quant aux politiques, ils en sont venus à reconnaître avec nous la nécessité de l'indépendance pontificale. Ils ont adopté le mot d'un catholique illustre, et nous ont promis de nous faire, après satisfaction de leur dernière convoitise, *une Église libre dans un État libre* [1].

Rien ne serait plus capable de nous tenter que cette belle et grande formule. Mais que renferme-t-elle de précis et de certain, au sujet de l'indépendance fondamentale des âmes en la personne du souverain pontife? Qu'ont-ils proposé à cet égard que le monde n'ait vu et jugé?

Ce Pape proclamé libre, où le mettre pour qu'il ne soit pas en servitude?

Qu'il soit possédé par un roi [2], ou exploité par une république, on ne voit pas ce qu'y gagne l'indépendance religieuse des âmes.

S'il partage avec un souverain le séjour d'une capitale, il est nécessairement placé dans un état de dépendance désolante ou de rivalité dangereuse. Le souverain trouvera toujours son autorité trop importante, trop imposante, trop pré-

[1] Voy. les derniers discours du comte de Cavour au parlement de Turin, 1861.

[2] Voy. le *Mémorial de Sainte-Hélène*, entretien du samedi 17 août 1816.

pondérante. Il y aura bientôt *appel comme d'abus* du Pape devant quelque conseil d'État. Constantin et ses successeurs n'ont point tenté de partager Rome avec le Pape; ils ont habité Byzance, Ravenne, Milan, Pavie, plutôt que d'affronter le parallèle écrasant de leur autorité avec celle du suprême pontificat des chrétiens. Quelle apparence qu'une monarchie moderne supporte ce parallèle avec plus de patience ou plus de succès?

Mais que dire des rivalités nationales? Comment imaginer le Pape siégeant à Westminster et gouvernant la France? siégeant à Turin et gouvernant l'Autriche? Et quand viendront les grandes guerres, comment empêcher le souverain *possesseur du Pape* de l'entraîner à son parti, de le compromettre dans sa cause, de lui faire bénir ses soldats et ses drapeaux? S'il cède, il se déclare ennemi au dehors; s'il résiste, c'est un ennemi intérieur. Il ne saurait échapper à ce cruel dilemme : ses compatriotes l'accuseront toujours de pactiser avec l'étranger; l'étranger lui reprochera toujours de partager les passions de ses compatriotes.

On ne voit plus, dès lors, que troubles et embarras dans les relations du Saint-Siége avec les souverainetés étrangères. Quel est ce *sujet* qui reçoit des ambassadeurs et que viennent vénérer les

rois ? Et l'élection des Papes, comment se fait-elle, au milieu d'une cour mille fois intéressée à la diriger et à l'exploiter à son profit ? L'élection des membres du sacré collége perd davantage encore toute indépendance. Les Papes d'Avignon ne nommaient plus que des cardinaux français : et c'est contre une si malheureuse faiblesse que s'élevait le concile de Trente lorsqu'il exprimait le vœu que les cardinaux fussent choisis dans toutes les nations chrétiennes : *Quos sanctissimus Romanus Pontifex ex omnibus christianitatis nationibus, quantum commodè fieri poterit, prout idoneos repererit, assumet* (Sess. XXIV, *de Reformatione.*) Mais on a trop bien montré que jamais un gouvernement possédant le centre de l'autorité ecclésiastique, ne pourra étouffer en soi la passion de faire triompher ses candidats [1].

Quelle apparence que les nations rivales voudront bien voir dans de telles élections l'œuvre providentielle ? Qui ne sait que, même dans l'état actuel, la diplomatie s'efforce de n'être pas étrangère à l'élection des Souverains Pontifes ? Que sera-ce quand l'assemblée des cardinaux se tiendra dans le palais d'un souverain, et qu'on discutera

[1] Voy. la 2e lettre du comte de Montalembert au comte de Cavour.

la succession du Saint-Siége aux pieds d'un trône? Qu'on s'imagine une élection papale à Versailles sous le regard de Louis XIV, ou à Fontainebleau sous la main de Napoléon, et qu'on réfléchisse ensuite à ce qu'auraient pensé de ces élections l'Allemagne et l'Angleterre!

Les plaintes reparaîtront donc. On n'entendra plus reprocher à l'Église les défauts de l'administration romaine, mais on entendra dire qu'elle est dans les mains d'un roi ou d'une assemblée; qu'un parti, qu'une opinion la domine, que ses décrets sont forcés, que ses commandements sont violentés, que son autorité n'est plus qu'apparente. On en appellera de l'Église asservie à l'Église libre, et du Pape sujet au Pape souverain. Peut-on rien redouter qui soit plus grave, et qui menace plus radicalement la paix religieuse du monde?

Mais quoi! tout est dit sur ce grand sujet. Cependant l'histoire marche, et elle semble aller, jusqu'à l'heure présente, sous l'impulsion d'une force irrésistible, en sens contraire de tout ce que réclamaient la justice et la sagesse. Quel est, dans ce grand mouvement, le dessein de la divine Providence? Est-il de laisser passer l'orage qui purifie? Est-il de souffrir la réduction des domaines du Souverain Pontife, en ne sauvegardant, avec

Rome, que la suprême et dernière garantie de son indépendance? Est-il d'apprendre aux peuples, par de douloureuses expériences, à ne pas rejeter loin d'eux le christ du Seigneur, *christum Domini?* Est-il de préparer à son Église des conditions terrestres nouvelles, et jusqu'à ce jour inconnues?

Qui osera le dire? — Qui osera prétendre qu'il possède le dernier secret de la politique de Dieu? —Qui osera surtout prédire des changements soudains à la sagesse des siècles, devancer témérairement de téméraires augures, et, sur la foi de son rêve, abandonner la vérité certaine et le droit certain pour des probabilités qui se perdent dans les abîmes des conseils éternels?

Dieu s'est réservé l'avenir : il ne nous donne, à nous, que l'heure présente pour « aimer la justice et haïr l'iniquité [1]. »

XIV

Des évêques, et de la constitution divine de l'autorité épiscopale.

Le Pape est le fondement divin de l'unité sociale dans l'Église universelle.

[1] Ps. XLIV, 8.

Continuant d'étudier la hiérarchie sacrée, nous trouvons maintenant l'évêque, fondement divin de l'unité dans une Eglise particulière.

Qu'est-ce que l'évêque?

« L'évêque est le pasteur élevé à la plénitude du sacerdoce, institué pour le gouvernement d'une Église particulière ou d'un diocèse, sous l'autorité légitime du Souverain Pontife, pasteur de l'Église universelle [1]. »

Écoutons un savant et pieux évêque de France parler lui-même à son troupeau de ses grandeurs et de ses devoirs:

« Être évêque, c'est appartenir à tous et ne plus s'appartenir à soi-même; c'est, dans la plus haute dignité, et avec la plus haute autorité du sacerdoce, être le père d'une famille, le chef d'une Église qui vit de sa vie propre dans la grande unité de l'Église catholique; être évêque, c'est être, au milieu de vous, le successeur des apôtres et le vicaire de Jésus Christ lui-même, pour continuer son œuvre sur vous.

« Être évêque, c'est être l'homme de la doctrine, le gardien de la foi, le prédicateur de la vérité dans l'Église; c'est être le dispensateur de la grâce,

[1] *Prælectiones juris canonici, habitæ in seminario Sancti Sulpitii*, p. 206.

le défenseur de la sainteté des sacrements divins, qui en sont les canaux; c'est être législateur et juge; c'est commander à tous avec autorité, sans faiblesse comme sans passion; c'est dire aux grands et aux puissants, quand il le faut: « Cela n'est pas permis; » c'est dire aux faibles et aux infirmes : « Ayez confiance, Dieu le veut. »

« Être évêque, c'est veiller à la dispensation des dons célestes auxquels est attaché le salut éternel; c'est diriger le cours des canaux mystérieux qui portent aux âmes la vie divine; c'est travailler sans relâche à féconder le champ où le père de famille doit un jour venir moissonner le bon grain pour l'amasser dans ses greniers; c'est disposer les pierres vivantes qui doivent entrer dans la construction de la Jérusalem céleste; c'est préparer sur la terre la société du peuple élu qui régnera éternellement avec Dieu dans le ciel.

« Être évêque, c'est être au milieu de vous l'image vivante de Dieu, en porter le nom, en accomplir les œuvres, en exercer les pouvoirs, en montrer à tous la sainte et sublime énergie; c'est être son œil qui contemple, son regard qui vivifie, sa main qui soutient l'infirme, dirige le juste, guérit le pécheur, châtie l'obstiné; c'est être surtout son cœur, ce cœur rempli d'amour qui a toujours de

nouveaux bienfaits à verser sur le monde! Nous dirons tout en un seul mot : Être évêque, c'est vous apporter la plénitude de la vie divine, de cette vie que le Fils de Dieu puise au sein du Père, et dont il veut que nous soyons les dispensateurs pour vos âmes. Le sacerdoce tout entier coopère à ces nobles fins; mais l'évêque en a la plénitude : et tous les autres ordres, dans l'exercice de leurs fonctions sacrées, relèvent de lui [1]. »

Dans ce magnifique idéal des grandeurs et des charges épiscopales, il n'y a rien qui ne soit antique, et ne se retrouve sur les lèvres des premiers Pères et pasteurs de l'Église. Tous leurs écrits montrent l'évêque comme « le représentant de la personne du Christ [2], le père du peuple [3], celui sans lequel il ne saurait y avoir d'Église [4], celui auquel les âmes de tout un peuple furent confiées [5], celui qui a la garde de la sainte Épouse du Christ [6], celui avec qui se trouve tout le peuple de Dieu [7], celui qui est le fondement d'une Église, selon la

[1] Lettre pastorale de Monseigneur Baudry, évêque de Périgueux, à l'occasion de sa prise de possession.
[2] S. Ambr., *in I Cor.*, XI, 10.
[3] Cypr., ep. VIII, 1.
[4] S. Ignat., *ad Trall.*, 3.
[5] *Apost. can.*, XL.
[6] *Conc. Carth. sub. Cypr.* — *Hard.*, I, p. 171.
[7] S. Ignat., *ad Philad.*, 3.

belle définition de saint Cyprien : « Une Eglise est un peuple uni à son évêque, un troupeau uni à son pasteur. L'évêque est dans l'Église, et l'Église est dans l'évêque, et qui n'est pas avec l'évêque n'est pas avec l'Église : « *Qui in episcopo non sunt in ecclesia non sunt*[1]. »

L'autorité de l'évêque vient de Dieu. C'est le Saint-Esprit qui le pose dans le monde pour régir la sainte Église : « *Posuit vos episcopos regere Ecclesiam Dei.* » Le premier des évêques règle sur toute la terre l'exercice de l'épiscopat, et assigne les limites des juridictions; mais Dieu seul en est la source essentielle.

Le concile de Trente déclare « que les évêques ont succédé aux apôtres, et qu'ils tiennent de l'Esprit Saint le gouvernement de l'Eglise de Dieu[2]. » —Or il a été dit aux apôtres: « Comme mon père m'a envoyé je vous envoie; allez, et enseignez toutes les nations; » et cette parole constitutive de tout apostolat est le fondement de l'autorité des évêques autant que durera dans le monde la succession apostolique.

De là vient que l'alliance de l'évêque avec son Église est souvent nommée, dans le langage des

[1] S. Cypr., ep. LXVI, 8.
[2] Concil. trid., Sess. XXIII, c. 4.

docteurs, un mariage spirituel formé par Dieu même; union sainte et sacrée, « dont le Seigneur s'est réservé la dissolution, dit le saint pape Innocent III, car ce n'est pas en vertu d'un pouvoir humain, mais de l'autorité divine, que le Souverain Pontife peut la défaire par la translation ou la déposition de l'évêque[1]. »

L'évêque a donc, sur son Église, un pouvoir divin, propre et personnel, comme celui de l'époux sur l'épouse, du père sur les enfants, du pasteur sur les brebis. Il ne doit plus vivre que pour elle. Il lui doit toutes les pensées de son esprit, tous les mouvements de son cœur, tous les efforts de son zèle, toutes ses souffrances, toutes ses joies, tous ses désirs, toute sa fidélité, et « nulle puissance humaine ne peut séparer ce que Dieu a uni. »

Aussi, quand se forme cette union, au jour de la consécration épiscopale, il n'est point de grâces, point de lumières, point de vertus, point de bénédictions que l'Église ne demande à Dieu pour l'évêque. Elle ne trouve plus de langage pour

[1] Dubitari non debet quin omnipotens Deus spirituale conjugium quod est inter episcopum et Ecclesiam suo tantum judicio reservaverit dissolvendum... Non enim humana, sed potius divina potestate conjugium spirituale dissolvitur, cum per translationem, depositionem aut cessionem, autoritate R. Pontificis, episcopus ab Ecclesià removetur. (*Decret. Innocent. III*, *inter corporalia*, 2, *de translatione*, lib. I, decret.)

exprimer l'immensité de ses désirs. « Seigneur, s'écrie-t-elle, que la vertu de votre esprit le remplisse au dedans et l'enveloppe au dehors. Seigneur, faites abonder en lui la constance de la foi, la pureté de l'amour, la sincérité de la paix! Que votre grâce embellisse les pieds de celui qui évangélise la paix, qui annonce vos biens! Que sa parole et sa prédication ne soient point dans les recherches habiles de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la grâce! Donnez-lui, Seigneur, les clefs du royaume des cieux, afin qu'il use sans orgueil de la puissance que vous lui donnez pour édifier, et non pour détruire. Que tout ce qu'il liera sur la terre soit lié dans le ciel; que tout ce qu'il déliera sur la terre soit délié dans le ciel. Que les péchés qu'il retiendra soient retenus; et ceux qu'il remettra, remettez-les, Seigneur! Que celui qui le maudira soit maudit, que celui qui le bénira soit rempli de bénédictions! Qu'il soit le serviteur fidèle et prudent que vous établissez chef de votre maison, afin qu'il distribue à tous la nourriture en temps convenable, et qu'il se montre à tous un homme parfait. Qu'il soit plein de vigilance et de sollicitude, plein de ferveur et d'ardeur. Qu'il haïsse l'orgueil, qu'il garde l'humilité, qu'il aime la

vérité, qu'il ne l'abandonne jamais, vaincu par les flatteries ou par la crainte! Qu'il ne fasse pas des ténèbres la lumière et de la lumière les ténèbres : qu'il n'appelle pas bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien. Qu'il soit le débiteur exact des petits comme des savants, afin que tous grandissent entre ses mains. Donnez-lui, Seigneur, une chaire épiscopale, afin qu'il régisse votre Église et le peuple que vous lui confiez. Vous-même, ô Dieu! soyez son autorité, soyez sa puissance, soyez sa force! Multipliez sur lui vos bénédictions et vos grâces, afin que, par votre secours, il soit toujours digne de toucher votre cœur, et de tout obtenir par sa piété [1] ! »

XV

Du pouvoir doctrinal des évêques, et de son exercice dans les conciles, dans l'Église dispersée et dans chaque Église particulière.

L'évêque enseigne, consacre et gouverne [2]. Il

[1] *Pontificale roman. — pro consecrat. episcopi.*

[2] « Ainsi c'est l'épiscopat qui gouverne le royaume du Christ, car il est investi du pouvoir des clefs, de l'infaillibilité et de la souveraineté sur l'Église. Mais en disant qu'à l'épiscopat appartient le souverain pouvoir dans l'Église, il ne faut pas oublier un instant que non-seulement l'évêque de Rome fait partie intégrante de l'épiscopat, mais encore qu'en vertu de la primauté

a comme docteur deux pouvoirs : un pouvoir général et collectif de rendre témoignage à la vérité et de déclarer la doctrine, et un pouvoir spécial d'enseigner son Église particulière.

En vertu du premier de ces pouvoirs, il est docteur pour toute l'Église; soit qu'il parle dans le concile, soit qu'il témoigne, séparément et dans la dispersion, par la parole, ou même par le silence du consentement.

C'est en ce sens surtout que saint Cyprien déclare l'épiscopat catholique tout entier « un dépôt unique administré collectivement par plusieurs[1], » et dont plusieurs sont séparément et individuellement responsables. « Bien que nous soyons plusieurs pasteurs, dit-il, nous paissons un seul troupeau...[2] et nous devons tous veiller sur le corps de l'Église entière dont les membres sont dispersés dans les différentes provinces[3]; » et ailleurs : « Comme le Christ a partagé son Église unique dans le monde entier entre plusieurs membres, ainsi a-t-il établi un épiscopat qui s'étend par la

il plane au-dessus du reste de l'épiscopat, et qu'il est le canal principal par où les trois pouvoirs divins sont transmis à l'Église. » (*Phillips., du droit ecclésiatique*, t. I, c. IV, p. 111.)

[1] S. Cypr. *De Unitate*, p. 180.

[2] Ep. LXVIII, 5.

[3] Ep. XXXVI, 4.

multitude harmonieuse et une des évêques [1]. » Les constitutions apostoliques parlent de ceux « auxquels est confié le dépôt de l'épiscopat universel [2], » et saint Ignace affirme que « les évêques sont nommés pour toutes les contrées de la terre [3] et qu'ils portent l'esprit de Jésus-Christ. »

Les conciles généraux ou œcuméniques manifestent surtout ce pouvoir collectif des évêques de déclarer la doctrine.

Il n'y a rien de plus célèbre et de plus vénéré dans toute l'histoire ecclésiastique que ces assemblées solennelles, où tant de fois l'on vit la sainte doctrine catholique affermie, les hérésies confondues, les légitimes progrès de la théologie consacrés, la discipline restaurée, la réforme introduite, et la grâce comme renouvelée dans le cœur des pasteurs par l'Esprit de Dieu.

Le fondement de l'autorité des conciles est dans la promesse faite à Pierre de lui assurer *une foi indéfectible afin qu'il confirme ses frères*, et aux apôtres d'*être avec eux jusqu'à la consommation des siècles*. Qu'on ne sépare donc jamais, de l'idée du concile universel, l'idée de

[1] Ep. LV, 20.
[2] Apost. Const. VI, 14.
[3] Οἱ ἐπίσκοποι οἱ κατὰ τὰ πέρατα ὁρισθέντες. (*Ad Ephes.*, 3.)

la présence ou de l'autorité du Souverain Pontife. Le concile est la représentation de toute l'Église, et l'Église est le corps uni au chef. Si les théologiens peuvent imaginer des circonstances où le concile doive agir séparément du Souverain Pontife, comme dans le cas d'un Pape incertain ou hérétique, ces circonstances sont ou prodigieusement rares, ou bien heureusement invraisemblables. Dix-huit siècles d'histoire passée sont une suffisante garantie de l'unité que Dieu veut maintenir dans son Église, et il serait absurde, autant que téméraire et coupable, de méconnaître l'ordre régulier de la constitution ecclésiastique, pour se plaire à raisonner sur des hypothèses bizarres et monstrueuses.

Le concile œcuménique est défini par le droit canon : « une assemblée à laquelle sont convoqués tous les évêques de l'Église universelle, par l'autorité légitime, pour traiter des choses de la foi, des mœurs et de la discipline. »

Ces conciles, dit le cardinal Petra, forment la portion principale du droit canonique [1].

Le Souverain Pontife convoque, préside et ap-

[1] Quæ sunt pars præcipua juris canonici, a qua tot effluxere sanctissimæ constitutiones. (Card. Petra, t. II, *Comment. in Const.*, IX, *Alex.*, III.)

prouve les conciles généraux. C'est la conséquence nécessaire de la primauté d'honneur et de juridiction qu'il a reçue de Jésus-Christ sur tous ses frères dans l'épiscopat.

Il n'est pas ordinaire qu'il les préside personnellement, mais par des légats, comme on le voit, dès le commencement, au concile de Nicée, où le fameux Osius de Cordoue, représentant saint Sylvestre, siégea avant les patriarches d'Orient.

Quant à l'autorité des conciles généraux, elle est absolue dans la sainte Église. Nous nous réservons de traiter spécialement la question de leur infaillibilité doctrinale : disons seulement que l'épiscopat catholique, assemblé par l'ordre et sous la présidence du souverain pontife, sait que l'esprit même de Dieu parle par sa bouche. Depuis le premier concile de Jérusalem qui déclare : « *qu'il lui paraît, ainsi qu'à l'Esprit-Saint : Visum est Spiritui Sancto et nobis,* » — jusqu'au concile de Trente, « *éclairé par le Saint-Esprit, et certain de suivre le jugement et la tradition de l'Église,* « *Sancta synodus a Spiritu Sancto edocta* », — tous les conciles œcuméniques décident, en matière de foi et de mœurs, avec une autorité souveraine, parce qu'elle est directement divine. C'est ce qu'en-

tend le cardinal Soglia quand il dit : « Les évêques assemblés en conciles ne sont ni des conseillers, ni des consulteurs, mais de vrais et véritables juges ; c'est pourquoi Bellarmin a bien écrit sur les conciles que l'assemblée des évêques est une véritable assemblée de juges [1]. »

La confirmation des décrets du concile par le Souverain Pontife est nécessaire, pour que l'Église entende, dans la voix du concile, la voix de tous les pasteurs. On ne saurait, d'ailleurs, comprendre qu'un règlement universel de foi ou de discipline puisse être donné à toute l'Église, sans l'assentiment de celui auquel il a été dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis, confirme tes frères. »

On compte communément vingt et un conciles généraux célébrés dans l'Église depuis le temps des apôtres jusqu'au concile de Trente. Dans cette succession vénérable des plus augustes et des plus solennelles assises qu'aient jamais vues les hommes, et à travers l'inséparable infirmité de ce qui est mortel, on ne cesse de reconnaître le secours sensible de la propre présence de Dieu.

Pourquoi demander et discuter si le concile gé-

[1] Episcopi in conciliis non consiliarii sunt, non consultores, sed veri judices ; atque præclare a Bellarmino dictum, de conciliis Ecclesiæ, consessum episcoporum esse verum consessum judicum. (Card. Soglia, *Inst. juris publici prænot.*, § 35.)

néral est nécessaire à l'Église ? On entend bien que le corps des pasteurs témoigne de la foi encore qu'il soit dispersé ; on sait aussi que le Souverain Pontife a reçu de Dieu les prérogatives nécessaires et suffisantes pour gouverner l'Église. On sait enfin que des conciles particuliers peuvent puiser, dans l'approbation du Pape et l'assentiment des évêques, une autorité générale. Mais c'est la tradition de l'Église, et c'est par conséquent la volonté de Dieu, que, dans les grands périls, dans les époques de grandes divisions et de grands troubles, quand le changement des temps fait à l'Église des destinées nouvelles, et suscite des différences graves d'opinion, même parmi les pasteurs, ceux-ci soient convoqués pour s'entendre, mettre en commun les résultats de leur expérience pour l'apaisement des troubles, et déclarer, comme juges de la foi, ce que la doctrine permet de recevoir, ou ordonne de rejeter.

Qu'on relise la bulle de Paul III pour la convocation du concile de Trente, on y verra cette tradition gravement exprimée : « Au milieu, dit le Souverain Pontife, de cette véritable tempête d'hérésies, de discussions et de guerres, n'apercevant de toutes parts que des flots courroucés, nous, appelés par Dieu à gouverner la barque de Pierre,

mais peu confiants dans nos propres forces, nous jetâmes d'abord en Dieu toutes nos pensées [1], afin qu'il daignât nous soutenir, et donner à notre esprit force et fermeté, à notre âme conseil et sagesse. Nous rappelant ensuite que nos ancêtres, modèles de sagesse et de sainteté, avaient souvent eu recours à la convocation des conciles généraux dans les grands périls de la république chrétienne, comme au meilleur et au plus opportun de tous les remèdes, nous aussi, nous résolûmes de convoquer un concile général [2]. »

— « Quand vous serez deux ou trois assemblés en mon nom, je serai au milieu de vous, » dit le Seigneur [3]. — Si cette parole est toute l'assurance et toute la consolation des chrétiens quand ils s'assemblent pour la prière ou pour les bonnes œuvres, quelle autorité n'a-t-elle pas quand on l'applique aux assemblées de tous les évêques pour la direction de l'Église !

[1] *Psal.*, LIV, 23.

[2] Deinde animo repetentes majores nostros, sapientia admirabili et sanctitate præditos, sæpe in summis christianæ reipublicæ periculis, remedium optimum atque opportunissimum œcumenica concilia et episcoporum generales conventus adhibuisse : ipsi quoque animum ad generale habendum concilium adjecimus. . (*Bulla indictionis sacros. œcum. concilii tridentini, sub Paulo III, P. M.*)

[3] Matt., XVIII, 20.

Comme le concile général est l'assemblée de tous les évêques du monde catholique, le concile national est l'assemblée des évêques d'une nation sous la présidence du patriarche ou du primat, ou enfin du Souverain Pontife, pour les nations non soumises à un patriarcat, et dans lesquelles par conséquent les provinces ecclésiastiques sont indépendantes l'une de l'autre.

Le concile provincial est l'assemblée des évêques d'une province, sous la présidence du métropolitain.

Dans ces diverses assemblées l'évêque est toujours docteur et juge de la foi, et son jugement peut devenir général, c'est-à-dire être étendu hors des limites de la nation et de la province, si le Souverain Pontife le consacre par une confirmation solennelle. L'histoire ecclésiastique offre plusieurs exemples d'hérésies condamnées, pour toute l'Église, par des conciles provinciaux confirmés par le Pape.

En dehors des conciles, l'évêque est encore docteur universel quand il donne son assentiment aux décrets dogmatiques du Saint-Siége, soit d'une manière expresse, par la parole ou par l'écrit, soit d'une manière tacite par le silence de l'approbation et du consentement. C'est ainsi qu'on peut dire

que les évêques ont fait acte de docteurs universels quand ils ont sollicité, reçu, et acclamé le décret de notre saint-père le Pape sur l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Tout le corps dispersé des pasteurs a parlé alors par la bouche de Pie IX.

Enfin l'évêque a un pouvoir spécial de déclarer la foi et de l'enseigner à son Église particulière. Il y promulgue les décrets du Souverain Pontife et la doctrine de l'Église universelle ; il condamne dans son diocèse les opinions erronées et défend les livres dangereux [1] ; il confie à des prêtres connus de lui et approuvés la charge de la prédication. Ces pouvoirs de l'évêque, considéré comme docteur d'une Église particulière, sont liés étroitement au pouvoir qu'il a reçu de gouverner son Église, de faire pour elle des lois qui obligent, dans les limites de sa juridiction, de lier et de délier les consciences, et de donner charge d'âmes aux prêtres qui reçoivent de lui l'exercice du sacré ministère.

[1] Pour remplir dignement cet important ministère, l'évêque doit proposer la doctrine dans le degré de certitude qu'elle a communément dans l'Église. Il ne doit point définir ce qui est douteux et controversé, surtout entre les pasteurs eux-mêmes, qu'il s'agisse de foi, de morale ou de discipline, de peur de contrarier la liberté que l'Église accorde à chacun de juger selon sa conscience en ces matières. (*Prælectiones juris canonici, habitæ in seminario Sancti Sulpitii*, p. 248.)

Quant aux devoirs de soumission, de respect, de filiale obéissance que doivent à l'évêque les fidèles qui lui sont confiés, et surtout les prêtres qui travaillent aux âmes sous sa direction, il est facile de les connaître dans les admirables paroles laissées, sur ce sujet, par tout ce qu'il y a de plus saint et de plus vénérable dans l'antiquité ecclésiastique. « Ne faites rien sans l'évêque, » répète constamment saint Ignace d'Antioche. « Dans l'évêque, dit-il aux Magnésiens, vous ne devez pas seulement voir l'évêque lui-même, mais le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'évêque de tous. » — « Écoutez l'évêque, afin que Dieu vous écoute. Je donnerai mon âme pour les âmes de ceux qui sont soumis à l'évêque, aux anciens et aux diacres, et puissé-je demeurer avec eux en Dieu ! [1] » Et encore : « Je vous exhorte à faire toutes choses dans l'unité de Dieu, l'évêque présidant à la place de Dieu... [2] » — « Ne vous y trompez pas, mes frères, écrit-il aux Philadelphiens, quiconque suit un homme séparé de l'Église n'hérite pas du royaume de Dieu ; quiconque marche dans un esprit de schisme n'a rien à faire avec la passion du Seigneur. Veillez donc, et demeurez attachés à

[1] S. Ignat., ant. *Ad Polyc.*, 6.
[2] *Ad Magnes.*, 6.

l'Eucharistie; car il n'y a qu'une seule chair de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et un seul calice de son sang; un seul autel, comme il y a un seul évêque uni aux prêtres et aux diacres, ses coopérateurs, afin que tout ce que vous ferez, vous le fassiez selon la volonté de Dieu [1]. »

XVI

Du sacerdoce. — Comment le ministère sacerdotal trouve dans le sacrifice eucharistique le fondement de son existence et la raison de ses degrés. — Des évêques, des prêtres, des diacres, des sous-diacres, des ordres mineurs et de la cléricature.

L'évêque n'est pas seulement docteur et pasteur, chargé d'enseigner et de gouverner dans l'Église: il est encore pontife.

L'épiscopat est la plénitude et la perfection du sacerdoce; et le sacerdoce est, d'après la définition du concile de Trente, « une puissance donnée sur le vrai corps du Christ dans la sainte Eucharistie. »

Tout se ramène donc, dans le sacerdoce, à l'idée du sacrifice; et le sacrifice des chrétiens étant tout entier dans l'oblation très-pure et l'immolation mystique du corps et du sang de Jésus-Christ,

[1] S. Ignat., ant. *Ad Philad.*, 3, 4.

tout le sacerdoce chrétien se rapporte à l'autel. Comme il trouve là son fondement et sa raison, il y trouve aussi le degré de ses grandeurs. S'il n'y a qu'un sacrement de l'ordre, dans l'ordre même il y a plusieurs degrés par lesquels on monte pour ainsi dire vers l'autel; en sorte que chaque degré de la *hiérarchie d'ordre* est d'autant plus noble et plus digne qu'il se rapproche davantage de la victime sacrée.

Si l'on veut remonter vers cette victime pour trouver la source du sacerdoce, on arrive à Jésus-Christ lui-même, victime éternelle et pontife éternel, qui, ayant dit à son Père : « Les holocaustes offerts par l'homme pour expier son crime ne vous ont point plu, alors j'ai dit : Me voici : *ecce venio* [1], » entend de Lui cette parole, qui est la première consécration, et comme le premier exercice de l'épiscopat : « Tu es prêtre éternellement : *tu es sacerdos in æternum* [2]. »

Le sacrifice de ce prêtre incomparable est offert sur la croix. C'est la première de toutes les messes, et le Christ s'y montre pontife dans la préparation, dans l'oblation et dans l'immolation de la victime. Mais il veut perpétuer son sacer-

[1] Hebr., x, 6.
[2] Ps. CIX, 4.

doce pour le salut des hommes; et l'idée du sacerdoce étant inséparable de l'idée du sacrifice, il faut qu'il prolonge le sacrifice lui-même, et qu'il perpétue la victime.

L'institution eucharistique est le moyen de cette perpétuité. Ce qui a été fait dans le sang sur la croix, sera fait mystiquement à l'autel. Il y aura tout à la fois souvenir et réalité du premier sacrifice. Le prêtre amène, pour ainsi parler, à l'autel, l'acte même de Jésus-Christ sur la croix : il y a même victime par la présence réelle du Fils de Dieu dans la sainte hostie; même pontife par sa présence réelle dans le prêtre.

Jésus-Christ est donc la source du sacerdoce chrétien, puisque tout y vient de lui, ou plutôt tout y est lui-même, le prêtre, la victime et l'acte même qui perpétue l'immolation.

Mais après Lui, c'est l'évêque qui a la plénitude du sacerdoce; car, ainsi que le Père ordonne son Fils prêtre pour l'éternité, et ainsi que le Fils crée, dans la perpétuité de sa présence et de son sacrifice parmi les hommes, la perpétuité du sacerdoce chrétien, l'évêque fait à son tour des prêtres, et transmet des droits perpétuels sur le vrai corps et le vrai sang de l'éternelle victime.

De là vient que l'évêque est très-souvent iden-

tifié, dans le langage des premiers Pères, avec le Christ lui-même. On le considère alors comme étant, après Dieu, la source du sacerdoce, le canal de la grâce qui crée des prêtres et perpétue le sacrifice.

Saint Ignace d'Antioche fait plusieurs fois ce rapprochement. Il ordonne aux chrétiens d'être soumis à l'évêque comme à Jésus-Christ lui-même, et aux prêtres comme aux apôtres[1]. Il défend de rien faire, même de bon et de pieux, sans l'évêque; il interdit surtout d'administrer sans lui les sacrements divins, et en particulier le très-saint sacrement de l'Eucharistie. « Que personne, dit-il, n'accomplisse indépendamment de l'évêque une fonction relative à l'Église; que l'Eucharistie administrée sous l'autorité de l'évêque ou par quelqu'un revêtu de son approbation soit seule réputée sainte. Que la multitude soit partout où paraît l'évêque, comme, partout où est Jésus-Christ, là est l'Église catholique. Ni le baptême ni l'eucharistie ne peuvent être donnés sans l'autorité de l'évêque[2]. »

Ces saintes règles de l'antiquité chrétienne sont

[1] *Ad Trall.*, 2, 3.

[2] S. Ignat., *ad Smyrn.*, 8, — et S. Cyprien, *ad Pupianum :* « Ecclesia quæ non recedit a Christo est plebs sacerdoti adunata et pastori suo grex adhærens. Unde scire debes episcopum in

partout dans les écrits de saint Ignace, de saint Clément et des écrivains apostoliques. Nous voyons toujours, dans les écrits de ces premiers Pères, les Églises particulières inséparables de leur pasteur, et l'amour de l'évêque et l'obéissance à ses commandements signalés parmi les premiers devoirs des chrétiens. Nul de ces saints n'imaginait que la passion de déprimer l'autorité épiscopale pût jamais être présentée comme un zèle raffiné pour le siége de Pierre, ou qu'il fût conforme à l'esprit de la sainte hiérarchie de relâcher les liens des âmes envers leur évêque, sous prétexte d'augmenter en elles l'obéissance au Pasteur des pasteurs. Entouré de tous comme la source même de la vie divine, l'évêque paraissait, priait, vivait, mourait au milieu de ses fils spirituels, comme ce grand saint Cyprien, qui, après avoir fui quelque temps la persécution, comprenant que son heure était arrivée, revint à Carthage, et voulut subir le martyre au sein de son Église, « parce que, disait-il, ce que l'évêque prononce dans la suprême confession de la foi, tout le troupeau le prononce avec lui [1]. »

Ecclesiâ esse, et Ecclesiam in episcopo; et si qui cum episcopo non sint, in Ecclesiâ non esse. »

[1] Dernière lettre de saint Cyprien aux prêtres et aux diacres de Carthage.

Mais si l'évêque a la plénitude du sacerdoce, puisqu'il peut le perpétuer, et non-seulement faire la sainte Eucharistie, mais faire, pour ainsi parler, ceux qui la font, les prêtres reçoivent à leur tour de l'évêque, par la sainte consécration sacerdotale, des droits certains et admirables sur le corps réel et sur le corps mystique du Seigneur, c'est-à-dire sur l'Eucharistie et sur les âmes.

C'est proprement au prêtre qu'est confié le ministère de l'autel. C'est lui qui tient dans ses mains la victime divine, et qui élève vers Dieu le calice de ce sang dont une seule goutte peut incessamment sauver le monde :

Cujus una stilla salvum facere
Totum quit ab omni mundum scelere.

Aussi, au regard de tous les docteurs, la prière du prêtre à l'autel, revêtue de la force et des mérites de la sainte victime, est assez grande pour embrasser tout l'univers. C'est en particulier le sentiment de saint Jean Chrysostome, quand il écrit que le prêtre est un homme préposé par Dieu à toute la terre [1] : « *Sacerdotem orbi universo*

[1] Joan. Chrysost., *de Sacerdotio*.

esse præpositum, » et que tout ce qui se passe parmi les hommes, en bien ou en mal, en souffrances ou en joies, doit avoir son écho dans ce cœur universel.

Veut-on entendre, sur ce grand sujet, l'une des âmes les plus pieuses qui aient paru dans le sanctuaire catholique, l'une des plus savantes aussi dans la sainteté du sacerdoce ? Voici comme parle le vénérable Olier sur la prière sacerdotale :

« En la personne du prêtre priant pour tous, il se fait une réunion des vœux des fidèles qui prient tous ensemble pour une même chose ; en sorte que dans le prêtre toute l'Église demande, d'un commun accord, ce que chaque particulier désire, et que le prêtre offre en même temps à Dieu, s'il entend bien sa vocation, tous les vœux de l'Église. De cette manière, le prêtre est comme le symbole de l'unité de l'Église et de sa communion : l'Église se réunit en lui, et, par lui, elle se présente à Dieu... Le prêtre, se voyant ainsi devant Dieu, chargé de toute l'Église, doit tâcher de se remplir de toute la charité, de toute la sainteté, et de tous les dons qu'il voit en elle, pour ne point succomber sous cette charge. Il est cette grande âme qui embrasse tout et qui contient tout

dans son sein. Il est, lui seul, pour ainsi dire, comme toute l'Église. Et il faut qu'il se regarde non plus comme particulier, mais comme étant devenu un homme universel.

« O admirable prière que celle du prêtre! O prière universelle, non seulement à cause de l'Église de la terre qui est unie dans le prêtre, mais à cause de toute l'Église triomphante qui est jointe avec lui! Ainsi le prêtre est le ressort qui remue le ciel et la terre, qui fait agir tous les justes et tous les saints. Quelle puissance que celle des prêtres! on découvre en cela un effet de la communion des saints dans le ciel; ils prient tous pour une même chose par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui les incline où il veut: quelle admirable communion [1] ! »

Quelle admirable doctrine! dirons-nous à notre tour; à quelles grandeurs elle élève les âmes sacerdotales, et quel idéal elle leur propose de leurs devoirs et de leurs dignités! Nous avons entrepris de montrer ce que fait la sainte Église catholique pour satisfaire dans l'homme l'instinct de l'unité sociale, et à chaque pas de notre étude sur la sainte hiérarchie nous découvrons des traits admirables qui se rapportent à l'unité. L'Église semble hésiter à renfermer le cœur de ses ministres dans

[1] Olier. *Traité des saints ordres. — Du sacerdoce.*

des occupations particulières. Elle commence du moins par leur montrer la terre entière, et par attirer leur zèle et leur dévouement sur l'immense famille des hommes; elle se montre ainsi fidèle à l'idéal divin que, dès les premiers jours, saint Paul traçait à la société des âmes; en même temps qu'elle dépasse tout ce qu'avaient pu rêver jamais de plus large et de plus universel les âmes préoccupées de l'unité.

Mais tout est sage et mesuré dans la constitution de la sainte Église. Si le prêtre peut et doit avoir des sentiments universels, et, tenant en main la victime divine, intercéder pour toute la terre, il ne laisse pas de recevoir de l'évêque des pouvoirs particuliers et déterminés à l'égard d'une portion du troupeau. A son tour il est constitué pasteur d'un certain nombre d'âmes, auxquelles il doit, par l'institution ecclésiastique, les trois bienfaits de la doctrine, de la sanctification sacramentelle et du gouvernement; comme les doivent, par l'institution divine, l'évêque à son diocèse, et le Pape à toute l'Église. La paroisse est ainsi, dans ses proportions réduites, une image parfaite de toute l'Église, et une unité circonscrite dans la grande unité, pour que chaque âme trouve plus près de soi la source des eaux éternelles.

Arrivée à ce point de sa diffusion parmi les hommes, l'Église ne se préoccupe plus que des moyens de faire parvenir plus facilement, plus rapidement, plus inévitablement, à toutes les âmes et à chacune, les bienfaits de la vie divine. Elle multiplie le pasteur dans des vicaires, qui agissent en son nom, et prêtent à son action, souvent insuffisante, un secours de jeunesse, d'activité, de zèle et de dévouement. Le pasteur trouve ainsi, dans le clergé de sa paroisse, comme l'évêque dans les prêtres de son diocèse, des esprits, des cœurs, des mains qui centuplent son action et multiplient sa présence. Le ministère évangélique s'étend sans que l'unité s'altère : ou plutôt c'est l'unité elle-même qui agrandit son empire, et qui va chercher, jusque dans les derniers replis de la famille humaine, des âmes qu'elle rattache au centre divin de la vie catholique.

Enfin, au-dessous du sacerdoce, et formant, de la terre à l'autel comme l'échelle angélique aperçue dans les rêves du prophète, paraissent les ordres sacrés qui sont le diaconat et le sous-diaconat, et les ordres mineurs d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier.

Ces différents ordres sont comme le prolon-

gement du rayon sacerdotal qui, à partir de l'autel, va s'affaiblissant par degrés jusqu'à la simple cléricature, que l'on peut considérer comme l'entrée des fidèles dans le sanctuaire.

Chacun des ordres trouve ainsi le degré de son excellence dans le degré de son rapprochement avec la sainte eucharistie, d'où procède tout le sacerdoce. En même temps, il a un rapport direct de ministère avec la société des âmes, et se trouve chargé, selon sa dignité, de telle ou telle fonction à son égard.

Le Diacre offre, avec le prêtre, la sainte hostie au sacrifice de la messe : il commence donc à avoir des droits personnels sur le corps du Seigneur. Autrefois il portait la sainte communion aux malades. Il lit l'Évangile dans l'Église, et peut enseigner la parole de Dieu.

Le Sous-Diacre sert le diacre à l'autel. Il lit publiquement les *Épîtres* des apôtres ; il est dans l'Église, par l'acceptation solennelle de la loi de la continence, l'image du sacrifice sacerdotal uni à celui de la victime sacrée.

L'Acolyte présente à l'autel le vin et l'eau pour le sacrifice; il a, dans l'église, le soin spécial de la lumière matérielle, image des clartés spirituelles de la foi.

L'Exorciste a pouvoir sur les démons; le Lecteur, pouvoir sur la parole divine par la lecture publique; le Portier, pouvoir sur le temple, qu'il doit ouvrir aux fidèles, et auquel il doit les appeler par le son des cloches. Par ce dernier degré de la hiérarchie, le sacerdoce se rapproche du peuple, dont il demeure cependant distinct par un dernier trait, celui de la Cléricature. Il y a ainsi communication très-prochaine entre le clerc et le peuple, mais sans qu'il y ait jamais confusion; la porte par où l'on entre dans le for de l'Église est très-voisine et très-accessible; mais le seuil demeure très-marqué, très-distinct, très-apparent à tous les yeux.

Qui méditera sur l'organisation de la hiérarchie catholique, admirera sans fin ce prodige de sagesse et de force. Il rendra grâces, alors, à Jésus-Christ, prêtre éternel, qui, voulant amener tous les hommes à l'autel de son sacrifice et de leur salut, ménage leur faiblesse en mettant pour ainsi dire des degrés dans son amour, et les conduit insensiblement jusqu'au sommet de la sainte montagne, par le secours du ministère sacré et de la divine hiérarchie : « *Ascensiones in corde suo disposuit* [1]. »

[1] Ps. LXXXIII, 6.

XVII

Du corps des fidèles. — Grandeur de ses droits et de ses devoirs dans l'Église. — Comment l'unité spirituelle apportée au monde par l'Église catholique y a provoqué le développement de la liberté, de la justice et de la charité.

Nous parlerons enfin du peuple, c'est-à-dire du corps des fidèles.

Il ne faut pas hésiter à dire que tout est fait pour lui dans l'Église, et que le sacerdoce pris dans son sein est constitué pour ses avantages et pour son salut : « *Omnis pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur* [1]. »

Le pasteur donné par Dieu au peuple ne vient pas pour être servi, mais pour servir. Le divin Maître lui a donné, à cet égard, un commandement formel. « Les maîtres des peuples, leur dit-il, exercent sur eux leur domination : qu'il n'en soit pas ainsi de vous : *Vos autem non sic*. Mais que le plus élevé se fasse le plus petit, et que le premier d'entre vous soit le serviteur de tous [2]. » Il leur propose ici son propre exemple : « Le Fils de l'homme n'est pas venu

[1] Hebr., v, 1.
[2] Luc, XXII, 25.

pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie pour la rédemption des hommes : « *Non venit ut ministraretur ei, sed ut ministraret* [1]. »

C'est donc pour le service du peuple qu'est constituée la sainte hiérarchie, et le Souverain Pontife, fidèle à la parole de son Maître, se glorifie d'être, dans l'Église, *le serviteur des serviteurs de Dieu.*

L'œuvre essentielle de la hiérarchie est d'assembler les âmes, et de faire entre elles une véritable unité sociale, de les grouper en familles spirituelles, de créer entre ces familles des liens sacrés, de les rattacher toutes à un même centre divin. Cette œuvre accomplie, voilà l'*Église* dans toute la grandeur de son nom, c'est-à-dire « la réunion du peuple autour du pasteur [2], » — « le peuple fidèle répandu sur toute la terre [3]. »

Considérée de cette hauteur, « l'Église n'est autre chose que l'humanité vivifiée par la foi, conduite par la charité, éclairée par l'esprit de Dieu. Comme le chrétien est *l'homme nouveau*, selon le langage des saintes Écritures, l'Église catholique est *l'humanité nouvelle* [4]. »

[1] Marc, x, 45.
[2] S. Cyprien.
[3] S. Augustin.
[4] P. Lacordaire, *Conférences de Notre-Dame*, 1re conf.

Cette humanité est désormais indivisible. La mort même ne saurait détruire en elle l'unité. Participante déjà des joies et des béatitudes éternelles, elle est l'Église triomphante; demeurant encore sur la terre pour y combattre les combats du Seigneur, elle est l'Église militante : « Il ne faut pas croire, dit le catéchisme du concile de Trente, qu'il y ait alors deux Églises : non, il n'y a que deux parts d'une seule et même Église. L'une d'elles a marché devant : « *una antecessit*, » et possède déjà la patrie céleste; l'autre suit avec la succession des temps, jusqu'au jour où, réunie au Sauveur, elle jouira enfin, elle aussi, de l'éternel repos [1]. »

En attendant ce jour bienheureux qui sera le triomphe de l'unité, le peuple chrétien reçoit déjà de Jésus-Christ, par le ministère du sacerdoce, les bienfaits d'une unité sociale aussi parfaite qu'on peut la rêver sur la terre.

Cette unité lui vient comme par trois sources, qui sont les trois pouvoirs dont nous avons re-

[1] Neque idcircò tamen duas esse Ecclesias censendum est : sed ejusdem Ecclesiæ, ut antea diximus, partes duæ sunt, quarum una antecessit, et cœlesti patriâ jam potitur; altera in dies sequitur, donec aliquando, cum Salvatore nostro conjuncta, in sempiternâ felicitate conquiescat. (*Catech. concil. trident. de Ecclesiâ.*)

connu l'existence dans le corps des pasteurs : le pouvoir doctrinal, le pouvoir sacramentel et le pouvoir gouvernemental.

L'enseignement doctrinal de l'Église catholique garde les âmes dans l'unité.

Tout converge à l'unité sociale des hommes dans la doctrine catholique. Elle enseigne l'unité de race, la commune origine de tous dans un même père, chef unique de toute la famille humaine ; l'unité de péché, de ruine et de châtiment dans la même faute d'un seul ; l'unité de tous dans les mêmes désirs et la même attente du Messie ; l'unité de tous dans le salut par un seul Sauveur qui est Jésus-Christ, en dehors duquel il n'y a nulle espérance à entretenir, nul salut à prétendre ; enfin l'unité de tous dans la récompense, et la parfaite société de tous dans l'éternelle béatitude.

L'institution sacramentelle continue entre les hommes l'œuvre d'unité sociale commencée par la doctrine. Il n'y a pour tous qu'un baptême, il n'y a pour tous qu'une eucharistie. L'égalité des âmes devant les sacrements divins est totalement évidente. Tous ont un même droit aux consécrations, aux bénédictions que l'Église donne aux fidèles. Tous ont un droit égal et personnel

au corps du Seigneur. L'état de la conscience est le seul *criterium* qu'admette l'Église pour établir devant l'autel une distinction entre les âmes. Toutes les différences terrestres disparaissent ici ; l'Église n'y reconnaît qu'un privilége : celui de l'état de grâce.

La liturgie catholique est non moins décisive dans le sens de l'unité. Le même temple ouvre ses portes à tous les chrétiens : le même sacrifice y est offert, la même parole y est donnée, les mêmes cérémonies sacrées y sont célébrées pour tous. La prière publique est l'expression de cette unité profonde ; et le chant sacré, tel que l'a institué la sainte Église, en est le signe extérieur. Le chant ecclésiastique, essentiellement collectif et universel, est l'un des puissants moyens que possède l'Église d'établir l'unité entre les âmes. La musique profane, au contraire, rejette une assemblée chrétienne dans toutes les divisions, différences et inégalités qui se voient dans le monde. Peu lui importe que le pauvre ne l'entende ni ne la comprenne, pourvu qu'elle offre au riche et au délicat un plaisir raffiné. On revient donc par elle au principe païen de la division religieuse des hommes.

Ce que fait l'Eglise pour l'unité sociale des

âmes par sa doctrine, ses sacrements et ses institutions liturgiques, elle le fait encore par son gouvernement. Elle commande à tous la même soumission aux mêmes lois, le même respect à la même autorité. Comme il n'y a qu'un baptême et qu'une eucharistie, il n'y a pour tous, dans l'Église, qu'un Souverain Pontife, et dans le diocèse qu'un évêque. Le suprême pouvoir ecclésiastique est assez élevé dans le monde pour atteindre les sommets de la société humaine, et ne pas craindre de soumettre à ses lois les plus élevés d'entre les hommes. Sa grandeur relève donc les petits, en commandant aux grands la même obéissance.

Ce pouvoir, le même pour tous, est accessible à tous. Nulle barrière, autre qu'une insuffisance morale, ne s'élève entre un homme et la plus haute des fonctions du sacerdoce. La plupart de nos évêques de France sont des fils du peuple; Grégoire XVI, avant d'entrer dans la première dignité de l'univers, cacha longtemps l'obscurité de son nom dans un pauvre couvent de Camaldules, au fond de la Vénétie.

Il n'y a donc rien de plus universel et de plus égal entre les hommes que le principe du gouvernement ecclésiastique.

Les conséquences prolongées de cette triple action doctrinale, sacramentelle et gouvernementale, sont faciles à prévoir dans les sociétés humaines.

Il est certain que devant les clartés toujours grandissantes d'une doctrine pleine de l'unité, disparaîtront peu à peu, mais de plus en plus, toutes les divisions arbitraires introduites par les passions et les vices des hommes.

L'esclavage, par exemple, cet abominable crime, auquel Dieu semble avoir laissé jusqu'à nos jours une sorte de perpétuité publique, comme pour montrer à l'homme qu'il n'est jamais tout à fait éloigné du paganisme et de l'empire du démon, l'esclavage rencontre, dans toute la doctrine, toute l'institution sacramentelle et tout le gouvernement catholiques, une contradiction implacable. Cette contradiction étant, de sa nature même, invincible et immortelle, on doit être assuré que l'esclavage disparaîtra ; comme il faut être aveuglé par la passion antichrétienne pour ne pas voir que partout où l'Évangile a conquis un certain degré de respect, il a vaincu et détruit le monstre [1].

[1] M. Augustin Cochin vient de donner une savante et décisive démonstration des caractères antisociaux et antiévangéliques de l'esclavage, dans son excellent livre de l'*Abolition de l'escla-*

Mais l'Église a fait plus que de poser et de développer dans le monde un esprit inconciliable avec l'esclavage. D'illustres écrivains ont souvent redit comment, sous l'influence de ses exemples et de son gouvernement, s'opéra « la transformation des esclaves en serfs, des serfs en colons, des colons en propriétaires, des propriétaires en bourgeois, et des bourgeois en ce tiers état qui devait devenir un jour le maître chez les peuples modernes [1]. » Il y a, dans les principes, une logique invincible; et l'unité sociale que l'Église établissait entre les âmes pour la religion, devait être bientôt traduite par la raison chrétienne en égalité civile et politique.

L'unité sacramentelle développa dans les âmes le principe de la charité. Habitués à se rencontrer sans distinction de rang dans la sainte Eucharistie, les chrétiens commencèrent à s'aimer d'un amour vraiment fraternel. Dès le second siècle, on vit des femmes de rang illustre quitter en secret le palais des Césars, pour aller, dans les catacombes, communier avec des esclaves et des

vage. Une foule de documents historiques y vengent l'Église du reproche de n'avoir rien fait pour l'abolition expresse et formelle de cette détestable institution.

[1] Ozanam. *La Civilisation au cinquième siècle. — Les Mœurs chrétiennes.*

pauvres. C'étaient les ancêtres d'une sainte Élisabeth de Hongrie et d'une Blanche de Castille. A mesure que grandit et s'étendit cet amour sacramentel de l'homme pour l'homme, la terre vit apparaître des œuvres dont elle ne connaissait jusque-là ni l'inspiration ni l'exemple, et qui n'avaient pas même eu de nom dans l'histoire antique. Le pauvre, en sa détresse, commença d'avoir ses palais, et des anges vinrent s'y renfermer pour le servir. Toutes les misères eurent bientôt leurs serviteurs; l'ignorance surtout eut les siens. On vit ce que le monde avait de plus brillant et de plus fortuné tenir à honneur d'instruire les enfants des pauvres, et développer, sous la direction des pasteurs, ce zèle du sacerdoce laïque auquel Dieu réservait en nos jours de surprenantes bénédictions.

Enfin, sous l'empire du gouvernement ecclésiastique, on vit peu à peu l'idée légale naître dans la société barbare; y supplanter l'idée du caprice et de la force; introduire la puissance du droit, remplir les âmes de l'idée de la justice. L'égalité des consciences devant la loi de Dieu, proclamée par la morale catholique, conduisit les âmes à l'égalité des hommes devant la loi civile et criminelle. On comprit qu'il n'y avait décidément

pas deux morales : une qui défendît la polygamie au pauvre peuple, et l'autre qui la permît au landgrave de Hesse ou à Henri VIII, et l'on étendit un principe si juste, en même temps que si fécond, aux devoirs de la vie civile et de la société nationale. L'idéal païen du pouvoir, le *Princeps legibus solutus*, parut en contradiction avec les exemples du gouvernement ecclésiastique, où tout se passait, au contraire, en respect des lois et des canons. Les conciles généraux, nationaux, provinciaux, les conseils des papes et des évêques, les chapitres des cathédrales, les constitutions monastiques, si libérales, si hardies dans l'établissement, le partage et la limitation des pouvoirs, furent d'illustres et éloquents exemples qui provoquèrent, sans nul doute, et acclimatèrent, pour ainsi dire, dans les mœurs publiques, le principe de la représentation nationale. Enfin la douceur du gouvernement des clercs protesta souvent contre les excès du droit pénal. Partout où elle fut appelée à gouverner les hommes, l'Église gêna, par l'exemple et le voisinage de sa libéralité, l'autorité moins clémente des seigneurs ou des rois, et finit par introduire dans les législations criminelles les formes de sa procédure et la modération de ses jugements.

Le peuple chrétien passa donc insensiblement de l'unité religieuse à un plus juste règlement de ses destinées terrestres, et se trouva, en peu de temps, très-éloigné de ce qu'il était avant Jésus-Christ.

De si nobles bienfaits sont dus à l'Église. Il ne faut pas s'étonner de leur grandeur.

Ah! plutôt, s'il fallait livrer son âme à l'étonnement, ce serait en voyant l'unité sociale, apportée au monde par Jésus-Christ, si imparfaite encore, si contredite, si incomplète sur la terre!

Comment une société aussi admirable, aussi surhumaine que celle de l'Église catholique, n'a-t-elle pas encore conquis et transformé toutes les âmes dans tout le monde?

Comment l'indépendance spirituelle de la société des âmes est-elle encore si souvent soupçonnée, menacée, étouffée par le glaive des violents?

Comment la céleste beauté de la hiérarchie catholique est-elle rejetée de plusieurs terres?

Comment la paternité de Jésus-Christ, vivante dans le cœur du Souverain Pontife, est-elle, en

cette heure même, le jouet des insulteurs publics et la plaisanterie des enfants?

Comment le peuple craint-il l'Église, son initiatrice et sa Mère, et n'accepte-t-il plus, sans soupçon et sans frayeur, l'influence d'un prêtre sur sa destinée?

Comment entend-on encore calomnier, maudire, blasphémer la divine société des âmes? Comment se trouve-t-il encore des prophètes pour prédire la mort à l'Immortalité?

Comment tant de divisions encore parmi les hommes? Comment si peu d'amour, dix-neuf siècles bientôt après l'Évangile? Comment l'esclavage a-t-il survécu à tant de sang versé par les saints pour la délivrance du monde? Comment voit-on encore sur la terre tant d'injustices, tant de larmes, tant de violences, tant de ruses prospères, tant de triomphes de la force, tant de despotisme, et, en un mot, tant de restes de l'esprit païen, avec ses deux grands goûts pour le plaisir et pour le sang?

Hélas! la réponse est tout entière dans notre liberté, que Dieu attend toujours pour l'achèvement du salut du monde!

Oui, c'est pour le peuple, c'est pour tout le peuple de Dieu, c'est pour toute la famille humaine

que le sacerdoce catholique a reçu du Sauveur le triple dépôt de la doctrine, de la sanctification et du gouvernement spirituel.

Mais il faut que le peuple reçoive le don : il faut qu'il accepte le service. Son incrédulité, son inintelligence, ses passions ; nos ignorances, nos résistances, nos faiblesses, peuvent indéfiniment retarder la venue du royaume de Dieu.

Le ciel regarde alors la terre, et pleure sur elle, voyant couler et se perdre au milieu des hommes, toujours altérés de vérité, de vertu et de bonheur, la source méconnue et délaissée de toute lumière, de toute sainteté et de toute béatitude !

On ne trouve guère à se consoler de ces spectacles, dignes de tristesses inénarrables, si ce n'est en mesurant toute la distance qui sépare cependant l'homme chrétien de l'homme antique ; si ce n'est en pensant aussi que « Dieu est patient parce qu'il est éternel, » et qu'il donnera sans doute à l'expérience des hommes le temps de le connaître et de l'aimer.

On aime à espérer et à croire que l'Évangile est loin d'avoir accompli sa divine carrière, et que de tristes ténèbres demeurent encore sur la terre endormie, qui disparaîtront, quand, aux

vapeurs du matin, aura succédé le plein midi du Soleil de justice !

On répète alors, avec une profonde espérance, cette belle pensée du comte de Maistre : « On parle beaucoup des premiers siècles du christianisme : en vérité, je ne voudrais pas assurer qu'ils sont passés [1]. »

XVIII

Que l'unité sociale apportée aux hommes par l'Église catholique est une marque de sa divinité.

Nous avons commencé ce chapitre en reconnaissant dans l'homme un instinct profond d'unité sociale : instinct persistant et invincible, malgré toutes les contradictions qu'il rencontre sur la terre.

Un sentiment universel et perpétuel du cœur humain ne peut être l'illusion d'un rêve. Il doit avoir sa loi dans la volonté divine, et trouver satisfaction.

L'Église catholique prétend réunir les âmes

[1] *Du Pape*, ch. v. — Sur ce qu'on appelle la jeunesse des nations.

dans une société spirituelle, où leurs désirs d'unité sociale seront rassasiés.

Dès le commencement, les apôtres tracent l'idéal de la société nouvelle. L'unité y paraît dans toute sa force.

L'histoire est fidèle à cet idéal. Les premiers siècles chrétiens, l'âge de l'invasion, le moyen âge, les temps modernes, donnent, d'une manière différente, une même justification aux promesses apostoliques.

La constitution intérieure de l'Église explique la grandeur de ses victoires. Tout y est organisé par une sagesse et une puissance surhumaines, en vue d'une unité qui ne doit point finir.

La nouvelle société des âmes est une société libre, *sui generis et sui juris*. L'autorité n'y vient point des hommes, mais de Dieu, dans le corps des pasteurs.

Le bienfait de l'unité est assuré dans l'Église par la hiérarchie des pouvoirs. Le premier de tous est celui du Souverain Pontife.

Toute la société des âmes converge au Pape. De lui, comme d'un centre, partent les rayons qui vont porter jusqu'aux extrémités du monde l'unité de la croyance, l'unité sacramentelle et l'unité du gouvernement.

L'évêque est le centre d'une unité secondaire, circonscrite dans la grande unité catholique. Les Églises particulières sont à l'Église universelle ce que les familles humaines sont à l'humanité. Là encore l'unité se montre. Elle est au dedans, par les liens étroits et sacrés qui unissent toutes les âmes d'un diocèse à l'évêque; elle est au dehors, par les liens qui unissent l'évêque lui-même à ses frères dans l'épiscopat, et au Souverain Pontife.

La paroisse est un groupe plus restreint dans la famille spirituelle. Le prêtre y exerce, sous l'autorité de l'évêque, le ministère sacré de la parole, des sacrements et de la direction spirituelle; et trouve, dans les ordres inférieurs de la hiérarchie, le complément de son action religieuse.

Cette magnifique ordonnance de ministères et de pouvoirs garde le peuple chrétien dans l'unité. Il en ressent les bienfaits jusque dans le règlement de sa vie civile, où se fait sentir, par le développement de la liberté, de la justice et de l'amour, l'influence des exemples et des traditions ecclésiastiques.

Voilà ce que fait l'Église catholique pour donner à l'humanité l'unité sociale. On peut maintenant comparer son œuvre avec celle des hommes; on

demeurera certain qu'elle porte en soi les caractères d'un ouvrage surhumain.

Dieu seul a pu faire ce monument immortel, capable de réunir toute la famille des âmes, et de la consommer dans l'unité.

Il faut dire ici comme le prophète éveillé du songe divin : « Vraiment le Seigneur est en ce lieu, et moi je l'ignorais ! Que cet ouvrage est magnifique et terrible à la fois : c'est bien ici la maison de Dieu et la porte du ciel : *Vere Dominus est in loco isto... Quam terribilis est locus iste! Non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli*[1]. »

[1] *Gen.*, XXVIII, 16, 17.

CHAPITRE V

DE L'INFAILLIBILITÉ DOCTRINALE DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

I

De la transmission de la vérité, de la sainteté et de l'autorité surnaturelles. L'Église, « Docteur, Pontife et Roi. »

Le Sacerdoce est fait pour l'humanité : « *ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur* [1]. »

Il est fait pour une humanité possédée des trois désirs majeurs qu'elle a reçus de Dieu dans sa constitution primitive et qui lui demeurent dans sa chute : le désir de la vérité, le désir du bien, le désir du bonheur.

Il doit donc répondre à ces trois désirs par le triple bienfait d'un enseignement certain, d'un pontificat sanctificateur, et d'un gouvernement qui conduise l'homme à sa fin bienheureuse.

Dans la constitution primitive de l'homme, la

[1] Hebr. v, 1.

transmission de la vérité, de la sainteté par la grâce, et du gouvernement spirituel, se fût accomplie sans doute par le ministère de la paternité naturelle.

Le père eût été le pontife; la famille eût été l'église; et comme le premier homme avait reçu de Dieu la flamme d'une double vie, d'une vie naturelle pour l'accomplissement de ses destinées terrestres, et d'une vie surnaturelle pour l'accomplissement de ses destinées divines, il l'eût transmise à sa postérité pure, brillante et augmentée de génération en génération par le travail de ses vertus et le profit accumulé des grâces célestes.

L'introduction du mal dans le monde a changé dès le premier jour un si bel ordre.

En perdant pour lui-même la vie surnaturelle et divine, le père des hommes la perdit aussi pour ses fils. Il cessa de pouvoir transmettre ce qu'il ne possédait plus, et, fécond pour la terre, il cessa de l'être pour le ciel.

Il continua d'exercer dans l'ordre de la nature le triple ministère de l'enseignement, de l'éducation morale et du gouvernement; il fut docteur, pontife et roi dans l'ordre des choses naturelles : *doctor, pontifex et rex in naturalibus,* mais,

quant à la transmission de la vérité, de la grâce et de l'autorité surnaturelles, elle lui échappa pour toujours.

L'humanité coupable pouvait demeurer dans cet état ; c'était celui de la justice, sévère mais juste. Aucune nécessité physique ou morale n'en exigeait de Dieu le changement.

Mais la miséricorde prévalut, « *superabundavit gratia*[1], » et la première constitution de l'homme était à peine renversée par le péché, que Dieu décidait d'en relever les ruines par un acte d'amour gratuit autant que libre et puissant.

Ainsi fut conçu, par l'éternelle Sagesse, le plan d'une immense réparation de l'enseignement, du pontificat et du gouvernement surnaturels pour l'homme. Il fallait à l'humanité un second père, un second Adam, une seconde Ève, une seconde génération, une seconde naissance, les moyens d'une seconde vie ; tout cela fut donné dès le principe dans le plan de l'incarnation du Verbe, et le Fils de Dieu reprit lui-même, pour la garder jusqu'à la fin des siècles, la direction doctrinale et morale de l'humanité.

Dès lors parut le sacerdoce, c'est-à-dire l'ordre des Pères spirituels.

1. Rom. v, 20.

Le paganisme eut son sacerdoce, comme pour témoigner à sa manière qu'il ne croyait pas la paternité naturelle des hommes capable de sanctifier la terre et de la rendre agréable aux dieux.

Israël eut un sacerdoce plus parfait, parce qu'il était en toutes choses, et jusque dans les moindres détails de son ministère et de ses rites sacrés, l'image du vrai prêtre que l'univers attendait.

Enfin parut ce Prêtre par excellence, et, rendant aux hommes, accru encore et enrichi, le triple bienfait de la doctrine, de la sanctification et du gouvernement surnaturels, il fonda sur la terre le véritable sacerdoce, dont tous les autres n'avaient été que la figure, et le chargea d'enseigner avec lui, de sanctifier et de gouverner les âmes.

Par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ, l'Église est donc docteur, pontife et roi; et c'est elle qui doit incessamment suppléer en ce monde à l'insuffisance de la paternité naturelle, en donnant aux âmes une vie d'un ordre supérieur à celle qui se transmet sur la terre par les hommes.

Nous suivrons maintenant l'Église dans le triple exercice de ce ministère divin, et nous trouverons dans les augustes et incomparables priviléges de certitude, de sainteté et d'autorité conférés par

Dieu à l'Église catholique, le signe manifeste qu'elle est la véritable Église.

II

L'Église catholique est-elle infaillible?

Dans tout ce chapitre, nous entendrons par l'*Église*, les premiers pasteurs, c'est-à-dire les évêques, successeurs des apôtres, unis à leur chef, le souverain Pontife. Ce n'est pas qu'on ne puisse dire que l'Église, prise dans un sens plus général, c'est-à-dire la réunion des pasteurs et des fidèles, est infaillible; mais on considère alors l'effet de l'infaillibilité, non plus sa cause ou son moyen. Il faut voir la cause de l'infaillibilité en Dieu, son action dans l'enseignement certain du corps des pasteurs, et son effet dans la foi de l'Église universelle.

L'Église est-elle infaillible dans l'exercice de son ministère doctrinal ?

N'apportons pas d'abord les textes décisifs et inévitables des Saintes Écritures; car le protes-

tantisme y trouverait l'occasion de répéter que nous prouvons les Écritures par l'Eglise, et l'Eglise par les Écritures.

Mais il n'est pas vrai que nul autre moyen que celui des textes ne soit en notre pouvoir pour établir l'infaillibilité de l'Église.

Nous avons la raison, avec ses jugements; nous avons l'histoire, avec ses témoignages.

Si la raison préjuge dans le sens des Écritures, et si l'histoire les confirme, il semble que le texte sacré aura le droit de paraître alors, et d'être accepté dans ses solennelles affirmations. Nous cherchons donc à connaître d'abord ce que la raison pense de l'existence dans le monde d'une autorité religieuse infaillible.

Nous demanderons ensuite à l'Église de produire ses titres, et de nous dire ce qu'elle croit elle-même de son autorité doctrinale.

Nous ouvrirons alors l'histoire, et nous lui demanderons son témoignage sur cette grande question.

III

Que la raison demande l'établissement sur terre d'un enseignement certain de la vérité religieuse. Témoignages de la raison populaire et de la raison cultivée.

L'homme cherche un maître de la vérité religieuse qui l'enseigne avec une autorité absolue.

Ce qu'il cherche auprès de lui, ce ne sont point des hypothèses brillantes, ou ces doutes raffinés dans lesquels se complaît la critique : il a besoin de croire, et il demande la certitude.

Il est vrai qu'il faut d'abord s'entendre sur ce que j'appelle *l'homme*.

Est-il besoin de dire que j'entends ici toute âme venant en ce monde, sous quelque ciel, en quelque temps et dans quelque fortune qu'elle soit venue sur la terre ?

Cette âme-là, non choisie dans une académie, mais prise entre toutes, n'a manifestement ni le loisir, ni la force, ni le désir d'opérer par elle-même la recherche de la vérité, et d'entrer dans « les embarras de l'érudition [1]. »

L'humanité est simple, pauvre et accablée de travail. C'est bien à elle que parle le Christ quand

[1] M. Guizot, *l'Église et la société chrétienne,* p. 34.

il dit : « Venez à moi, vous tous qui êtes dans le travail et la peine, et moi je vous relèverai. »

Une telle parole peut seule mettre un peu de courage et d'espérance dans son cœur; car s'il faut être un fin et subtil penseur pour saisir la vérité religieuse, elle en est bien incapable.

Écoutez ce que la critique pense d'elle-même, et à quelles conditions elle promet la possession de la vérité : « La vérité, dit-elle, est tout entière dans la nuance; — les vérités de l'ordre moral résident tout entières dans la nuance; elles ne se laissent pas regarder en face, mais elles se découvrent partiellement, furtivement; — il faut louer celui qui possède en lui-même de puissantes ressources de flexibilité; — ces qualités de finesse et de flexibilité ne s'acquièrent que par une culture variée des facultés intellectuelles. — Ce que l'humanité n'atteint jamais, c'est la fine nuance [1]. »

La conclusion est évidente, et la critique n'hésite pas à la formuler :

« Sublime si on la considère dans le cénacle des sages dont elle a été l'aliment et l'entretien, la philosophie n'est qu'un fait imperceptible si on

[1] Renan, *Études d'hist. religieuse*, p. 339-358-363. — *Essais de morale et de critique*, p. 189-74.

l'envisage dans l'histoire de l'humanité ; on compterait les âmes qu'elle a ennoblies ; on ferait en quatre pages l'histoire de la petite aristocratie qui s'est groupée sous ce signe. Le *reste*, livré au torrent de ses rêves, de ses terreurs et de ses enchantements, a roulé pêle-mêle dans les hasardeuses vallées de l'instinct et du délire, ne cherchant sa raison d'agir et de croire que dans les éblouissements de son cerveau et les palpitations de son cœur [1].... »

Mais quoi ! la critique s'en console. La connaissance du vrai, du beau et du juste, l'aliment de la vie intellectuelle et morale, le trésor essentiel des hommes ne seront jamais donnés, et par privilége, qu'à une petite aristocratie dont l'histoire tient en quatre pages. Pendant ce temps, le reste du monde mourra dans le vice et l'erreur, sans ressource et sans espérance, « *in umbrâ mortis ;* » la critique déclare qu'elle s'en occupe peu : « L'élévation intellectuelle sera toujours le fait d'un petit nombre ; pourvu que ce petit nombre puisse se développer librement, il s'occupera peu de la manière dont le *reste* proportionne Dieu à sa hauteur [2]. »

[1] *Études d'hist. relig.* — Les religions de l'antiquité, p. 2.
[2] *Ibid.* Préface, p. XVII.

A qui faudra-t-il faire sentir ce qu'un tel langage a d'insoutenable, et quelle prodigieuse injure il jette à la face de Dieu et des hommes? Qu'est-ce que *ce petit nombre* qui se contente de ses prétendues lumières et qui déclare ne vouloir plus s'occuper du reste? Mais, grand Dieu! qu'est-ce que ce *reste* dont on parle? Ce reste, c'est toute l'humanité; ce reste, c'est l'homme. Si Dieu raisonne comme la critique, s'il méprise les aspirations, les besoins et les souffrances de cette grande âme humaine qui, à travers les siècles, demande la lumière; s'il a fait de sa connaissance et de sa possession un privilége ridicule propre à être donné par brevet à quelques professeurs, nous tombons d'accord qu'il n'est plus besoin sur la terre d'un maître infaillible de la vérité; mais si une telle supposition est à elle seule un blasphème, si elle détruit Dieu en le supposant capable d'injustice et de complicité avec l'égoïsme et l'orgueil, si elle manque de respect aux douleurs humaines, et contredit le désir essentiel de la raison, il faut se dire que la vérité religieuse n'est pas le prix de *la flexibilité* dont on se vante, et qu'il doit y avoir pour l'homme quelque moyen moins pitoyable de l'obtenir.

Ce moyen est unique. C'est qu'il y ait par la volonté de Dieu sur la terre un enseignement certain de la vérité religieuse. L'affaire ne sera plus dès lors de discuter chaque point de la doctrine et de saisir la fine nuance des vérités métaphysiques et morales, mais de connaître qui est celui auquel a été confiée par Dieu la garde du dépôt, et, l'ayant connu, de l'entendre avec confiance et respect.

Cette connaissance acquise, tout est calme, tout est assuré, tout est en paix et en lumière dans l'âme humaine. Hors de là, il n'y a pour elle qu'affreuse incertitude et désespoir éternel d'arriver au vrai.

« Cette difficulté résolue, disait Nicole, toutes les autres le sont par là même. Qui a trouvé cet enseignement incapable d'erreur a tout trouvé. Il n'y a plus qu'à le suivre. C'est un guide fidèle qui conduit l'esprit avec sûreté dans le labyrinthe des mystères les plus obscurs et les plus embarrassés, c'est une lumière qui éclaire et garantit à elle seule le corps entier de la doctrine. »

Ce ne sont pas seulement les simples et cette grande multitude universelle des hommes auxquels la haute spéculation est impossible, qui sentent le besoin d'un enseignement certain de la

vérité religieuse. Les longues recherches et les grands efforts sincères y conduisent les plus fermes esprits. Une heure vient, où, l'orgueil de la recherche personnelle s'affaiblissant, et le goût de la vaine dispute ayant disparu, rien ne paraît plus clair que la nécessité d'un enseignement religieux certain, et rien plus évident que l'existence de cet enseignement dans l'Église catholique. Les uns viennent à cette certitude, comme Maine de Biran, par les longues évolutions de la recherche philosophique; d'autres, comme Augustin Thierry, par l'histoire. Aucun découragement intellectuel n'accompagne cette dernière démarche de la raison. Elle n'est le fruit ni d'une abdication, ni d'une défaillance : elle consiste à reconnaître que l'homme est d'autant plus grand qu'il est plus à sa place dans l'univers, et que c'est encore pour lui une gloire et un honneur que d'être instruit par Dieu sur les choses de Dieu.

IV

L'Écriture sainte, sans une autorité infaillible qui l'interprète, n'offre point un enseignement certain de la vérité religieuse.

Il faut bien entendre que, s'il n'y a pas sur la terre un maître infaillible de la vérité religieuse, l'humanité est entièrement abandonnée à tous les hasards d'erreur, sans guide et sans secours.

Nous venons de voir en quels termes la critique philosophique se déclare incompétente à cet égard.

Le protestantisme est plus humain ; il repousse l'idée d'une autorité doctrinalement infaillible dans l'Église; mais il ne veut pas laisser l'homme sans un guide religieux, et il lui propose la sainte Écriture.

On ne voit pas d'abord pourquoi les partisans de l'Écriture sainte, défenseurs par conséquent de son inspiration divine, se trouvent scandalisés par l'idée d'une assistance surnaturelle continuée dans l'Église. Si Dieu a parlé personnellement une première fois, pourquoi n'a-t-il pas mis dans le monde un interprète certain de sa parole ? Le second miracle n'égale pas le premier.

Mais abordons directement l'objection protestante.

Il faut toujours en revenir à ce fait que l'Église est antérieure à l'Écriture, et que, pendant les premiers jours de la prédication évangélique, la doctrine chrétienne a été répandue dans le monde au nom d'une autorité autre que celle des Écritures sacrées.

Cette prédication des premiers jours était-elle certaine, infaillible? Oui, assurément. Aucun protestant ne le conteste. Mais en vertu de quelle assistance, si ce n'est de l'assistance divine contenue dans les promesses qui devaient plus tard seulement être consignées dans les saints livres? Les promesses sont donc antérieures à leur apparition dans les Écritures, et aussi l'effet des promesses. En d'autres termes, l'infaillibilité de l'Église est dans les Écritures, parce que l'Église était antérieurement infaillible ; mais l'Église ne devint pas infaillible le jour où l'infaillibilité parut dans les Écritures. Au temps où les promesses furent écrites, Pierre et les apôtres et même les premiers évêques, leurs successeurs, exerçaient déjà le ministère doctrinal, et il y avait longtemps que le privilége de la divine assurance dans la vérité se montrait dans leurs décisions.

Il y a plus. Les apôtres ont écrit sous l'inspiration de Dieu les pages sacrées du Nouveau Testament ; mais en le faisant, voulurent-ils dresser un symbole de foi logique, suivi et achevé, former un corps complet de doctrine dogmatique et morale ? Nullement. L'Écriture sacrée suivait l'action de la parole et le développement des œuvres apostoliques. C'est à tort et c'est en vain qu'on y chercherait un exposé complet, méthodique, explicite, ordonné de la foi des chrétiens.

L'Évangile n'est point un symbole de foi. Les *Actes*, les *Épîtres* le sont moins encore. Les apôtres, en les écrivant, ne consultent que les besoins spirituels de leurs églises.

De là les différences qui se montrent souvent dans les écrits apostoliques ; de là surtout les lacunes considérables qu'il est facile d'y relever ; différences et lacunes qu'il serait impossible de justifier s'il fallait croire que l'intention des apôtres ait été de donner à l'Église, dans leurs écrits, un ensemble complet et explicite des dogmes chrétiens.

On peut donc affirmer que, dès le commencement, l'Écriture sainte était insuffisante à fixer la foi chrétienne ; et le Révérend D[r] Wilberforce a eu raison d'écrire dans son ouvrage sur le *Prin-*

cipe de l'autorité dans l'Église : « Le chrétien du second siècle ne pouvait poser la main sur un livre et dire : Vous trouverez ici tout ce qu'il est nécessaire de croire; mais il pouvait montrer une société vivante qui enseignait toutes les vérités essentielles [1]. »

Ce n'est pas que l'Écriture sainte ne renfermât dès lors tous les germes et comme toutes les semences divines dont le développement devait former plus tard l'ensemble de la doctrine. Mais ces germes y étaient souvent dispersés, obscurs, latents, et ils ne pouvaient suffire à diriger et à fixer la foi des chrétiens avant que l'Église les eût dégagés et développés.

Non-seulement l'action de l'Église était nécessaire au développement des germes scripturaires, mais elle l'était encore et surtout à l'interprétation des textes. Qui ne sait que le sens des Écritures sacrées est souvent obscur, et que plusieurs des textes qui touchent même à des principes fondamentaux de la dogmatique ou de la morale sont de nature à embarrasser les plus érudits?

Qui examinera, qui interprétera, qui jugera en dernier ressort?

[1] Wilberforce. *Du principe de l'autorité dans l'Église*, c. III.

Le protestantisme répond toujours par le *sens intime*, l'*inspiration personnelle*, le *libre examen*. Mais encore une fois, de quel libre examen veut-on parler? De deux choses l'une : ou bien il s'agit ici d'un véritable libre examen, personnel, isolé, indépendant; ou d'un libre examen dirigé par une autorité pastorale.

Si l'on parle d'un libre examen dirigé, je demande la permission de répéter que rien n'est plus contraire à tout le fondement du protestantisme; et que s'il fallait en revenir à une direction doctrinale, c'était perdre sa peine et se priver à plaisir de la plus grave des autorités que de rejeter la direction de l'Église catholique.

Parle-t-on, au contraire, d'un libre examen totalement indépendant? Je m'effraye alors de voir l'interprétation difficile et dangereuse du texte sacré livrée à l'esprit individuel et à l'obscur conflit des secrètes passions de chacun. Je me défie de Henri VIII interprétant les textes du mariage et du divorce; je me défie de Catherine II interprétant la doctrine de l'Écriture sur l'autorité des rois; je me défie d'Élisabeth interprétant l'Écriture sur la liberté ecclésiastique : mais quoi! je me défie de tout homme et de moi-même, et je sens tout ce que j'ai perdu

contre les tentations du mal et les séduisants sophismes de l'heure mauvaise, si je suis chargé de discuter d'abord et de fixer avec moi-même le sens de la divine loi.

Otez l'autorité de l'Eglise, l'Écriture sainte n'offre plus qu'une règle douteuse et dangereuse de la foi et des mœurs ; mais acceptez cette autorité dans l'interprétation et la fixation des textes, et l'Écriture reparaît dans toute la majesté salutaire de sa divine vertu.

Comment la sagesse du juge pourrait-elle nuire à la majesté de la loi ? Comment la plus sainte et la plus vénérable autorité qui soit sur la terre, la plus variée dans ses sources, la plus éclairée par le génie de ses docteurs, la plus expérimentée, puisque voici dix-neuf siècles qu'elle dirige la conscience humaine, comment une telle autorité pourrait-elle n'être pas le meilleur et le plus fidèle gardien de la parole sainte ? Plus on voudra bien y réfléchir, plus on verra que, bien loin d'y perdre de sa grandeur, l'autorité des Écritures s'affermit par la doctrine de l'infaillibilité de l'Église.

Les protestants raisonnent de l'Écriture et de l'Église comme de deux adversaires qu'ils voient toujours en lutte, et il leur semble que tout va disparaître des livres saints s'ils accordent à l'E-

glise une autorité doctrinale divinement préservée de l'erreur. Mais rien n'est plus contraire à la vérité des choses qu'une semblable imagination; parce que rien n'est plus constant ni plus assuré dans l'Église que le plus religieux respect pour les Écritures sacrées. La doctrine de l'infaillibité ne lui assure, d'ailleurs, à leur égard, que la claire intelligence des textes et l'autorité nécessaire pour en fixer le sens à coup sûr, rien de plus [1]. « L'É-

[1] Par là se trouvent justifiées les admirables paroles de Bossuet au ministre Claude, quand cet illustre évêque s'efforçait de ramener les protestants à une Église qu'ils ne connaissaient déjà plus qu'à travers des malentendus et des calomnies: « L'Église, lui disait-il, me fait croire l'Écriture, l'Écriture me fait croire l'Église; cela est vrai de part et d'autre à divers égards. L'Église et l'Écriture sont tellement faites l'une pour l'autre, et s'assortissent l'une avec l'autre si parfaitement, qu'elles s'entre-soutiennent comme les pierres d'une voûte et d'un édifice se soutiennent mutuellement en état. Tout est plein dans la nature de pareils exemples. Je porte le bâton sur lequel je m'appuie : les chairs lient et couvrent les os qui les soutiennent : et tout s'aide mutuellement dans l'univers. Il en est ainsi de l'Église et de l'Écriture. Il n'y avait qu'une Église, telle que Jésus-Christ l'a fondée, à qui on pût adresser une écriture telle que nous l'avons; c'est-à-dire qui osât promettre à l'Église où cette Écriture avait été faite, une éternelle durée. Si quelqu'un reçoit l'Écriture, par l'Écriture je lui prouverai l'Église; qu'il reconnaisse l'Église, par l'Église je lui prouverai l'Écriture : mais, comme il faut commencer de quelque côté, si on ne commence par l'Église, la divinité de l'Écriture et la foi qu'on y doit avoir est en péril (*). »

(*) Bossuet. Réponse à un écrit de M. Claude, n. 6.

criture sainte est la vie de Jésus-Christ dans le passé, elle est immortelle comme lui, pleine de grâce et de vérité comme lui. Elle est la parole même de Dieu, parce que si les hommes y ont mis la main pour l'écrire, ç'a été sous l'inspiration directe de l'Esprit-Saint, et sous le sceau d'une élection qui les avait faits prophètes. Aucune plume depuis n'a reçu ce don merveilleux de tracer la parole de Dieu, ni les rois, ni les conciles, ni les pontifes romains. Assistés d'en haut, en une mesure diverse, assistés même jusqu'à l'infaillibilité doctrinale, ils n'ont fait qu'interpréter l'antique voix des écritures ou des traditions, et le livre de la divine parole, clos pour jamais tout en restant ouvert, n'a reçu d'eux que la gloire de sa vraie clarté [1]. »

Elle seule, mais elle.

C'est dire assez que l'Écriture n'est ni assez claire, ni assez fixée par elle-même pour diriger la conscience humaine, et que, pas plus que la philosophie, elle ne peut être dans le monde le Maître certain de la vérité religieuse.

[1] Le P. Lacordaire.—*Lettres à un jeune homme.*—Lettre III.

V

De la servitude des esprits en dehors de l'enseignement de l'Église.

En dehors de l'Église catholique, quatre maîtres prétendent à l'infaillibilité : l'orgueil individuel, le dogmatisme, l'illuminisme et le despotisme.

L'orgueil individuel dit : *moi.* « Moi, dis-je, et c'est assez. »

Le dogmatisme dit : « Le maître a parlé : *magister dixit.* »

L'illuminisme dit : « Je vois et j'entends Dieu. »

Le despotisme dit : « Me croire ou la mort. »

« Sous l'infaillibilité de l'orgueil on est puéril; sous l'infaillibilité du dogmatisme on est crédule; sous l'infaillibilité de l'illuminisme on est fanatique; sous l'infaillibilité du despotisme on est esclave; choisissez [1]. »

Mais par bonheur il y a l'Église, cette grande société divine, chargée par Dieu de sauver les es-

[1] Mgr Plantier. *Conférences de Notre-Dame de Paris.*

prits des hommes de leur isolement et de les défendre contre leur mutuelle oppression.

« Vous devez donc croire à l'Église, c'est cette foi qui vous rendra maître de votre intelligence, maître du monde et du génie humain ; car, vous le saurez un jour mieux qu'aujourd'hui, l'intelligence de l'homme est faible contre elle-même, et plus faible encore contre le monde et l'ascendant de la supériorité. Si vous ne croyez pas fermement à l'Église, vous croirez en vous ; et si vous croyez en vous, vous croirez au premier venu qui aura plus de science ou de talent que vous-même. La servitude des esprits en dehors de l'Église est horrible à penser. C'est Jésus-Christ seul, qui, par l'Église, délivre les esprits ; et le plus profond cri de liberté qui ait jamais été poussé dans le monde est celui-ci : *Je crois à la sainte Église catholique.* De même que la société civile bien ordonnée délivre les hommes de l'injustice, l'Eglise délivre les esprits de l'erreur. La société civile est la mère du droit, l'Église est la mère de la vérité. Qui sort de la société civile devient tyran ou victime ; qui sort de l'Église devient esclave ou dominateur de la pensée d'autrui[1]. »

[1] Le P. Lacordaire. — *Lettre III à un jeune homme sur la vie chrétienne.*

VI

L'infaillibilité doctrinale est nécessaire pour maintenir à la fois dans la société religieuse l'unité et la liberté spirituelles.

Si l'existence d'un maître infaillible de la vérité se montre nécessaire dans le monde pour conduire les âmes à la vraie religion, sa nécessité n'éclate pas moins pour les maintenir tout à la fois dans la concorde et dans la liberté au sein même de l'Église.

Il est d'un intérêt souverain qu'il y ait dans l'Église un juge certain et infaillible des controverses, qui termine les débats trop envenimés et ne laisse pas toute licence aux disputes contraires des écoles.

Qui décidera, si ce n'est une telle autorité, entre un Bossuet et un Fénelon? et, si elle n'existe, comment l'illustre archevêque de Cambrai se rangera-t-il à un sentiment qu'il croit injuste et inexact? Voilà donc la division dans le sein de l'Église sur une question grave de la vie et de la direction spirituelle des âmes, et l'on peut croire que cette division ne s'arrêtera pas là.

L'unité périra donc ; mais la liberté ne sera pas moins en péril.

On ne dira jamais assez qu'il n'y a nulle liberté possible, dans aucun genre, sans une autorité très-forte qui l'assure en la réglant.

Si l'on vient me dire étourdiment que j'offense la loi de mon pays, je suis tranquille : la justice est là qui veille et me regarde. Tant qu'elle se tait, je tiens que ma liberté n'est ni offensante ni téméraire.

Il en est de même dans les questions de la foi. En nos jours surtout, où le respect de la liberté des opinions libres a honteusement disparu des âmes, avec la vraie science, il n'y a guère d'écrivain engagé dans la controverse qui ne s'entende dire par ses meilleurs amis qu'il est hérétique. Par bonheur, l'autorité doctrinale est là, respectée de tous, calme, sereine, majestueuse au-dessus de tous. Tant qu'une parole n'est pas sortie de ses lèvres pour condamner une doctrine qu'elle connaît, cette doctrine a un droit incontestable à se produire ; car chacun sait que si l'autorité doctrinale garde l'unité dans les choses nécessaires, elle laisse la liberté dans les choses libres.

Hélas ! qu'une telle autorité se montre nécessaire par son absence dans le protestantisme !

Comment empêcher une opinion d'y devenir en peu de temps une dissidence et une secte? Mélanchton le sentait, et, prévoyant ce qu'allait devenir la Réforme affranchie de toute direction d'autorité, il écrivait tristement : « Il faut à l'Église des conducteurs pour maintenir l'ordre, pour avoir l'œil sur ceux qui sont appelés au ministère ecclésiastique et sur la doctrine des prêtres, et pour exercer les jugements ecclésiastiques; de sorte que s'il n'y avait point de tels évêques, il en faudrait faire. La monarchie du Pape servirait aussi beaucoup, il en faut convenir, à conserver entre les nations le consentement de la doctrine [1]. » Mais ces avertissements et ces regrets demeuraient étouffés sous les violences de Luther.

Aujourd'hui, plus encore peut-être qu'au XVI[e] siècle, on sentira que l'autorité spirituelle est nécessaire pour maintenir dans le monde le « consentement de la doctrine. » Plus se répandra le principe politique de la liberté des cultes, plus grandira l'admirable importance de l'infaillible autorité doctrinale : plus aussi elle se montrera puissante et incontestée.

[1] V. l'*Histoire des Variations*, l. V, c. 24.

Au milieu de l'irréductible division des opinions humaines, les âmes seront de plus en plus attirées par la beauté de cet ordre qui règne seulement dans la véritable Église; et le besoin immense qu'elles sentiront d'une autorité qui les dirige leur servira tout ensemble et de preuve pour la reconnaître et de raison pour s'y soumettre.

C'est ce que pensait le révérend Dr Newman quand il écrivait : « Le besoin absolu d'une suprématie spirituelle est à présent le plus fort argument en faveur de son existence [1] », et c'est ce que croyait aussi l'un des hommes les plus éclairés de ce temps sur l'état actuel du monde. « Les hommes de nos jours, disait M. de Tocqueville, sont naturellement peu disposés à croire; mais dès qu'ils ont une religion, ils rencontrent aussitôt en eux-mêmes un instinct caché qui les pousse à leur insu vers le catholicisme [2]. »

Cet *instinct caché* n'est autre que le témoignage de la conscience, proclamant qu'elle ne saurait vivre dans l'anarchie et l'incertitude au sujet des croyances qui intéressent le plus essentiellement sa paix, sa grandeur et sa félicité.

[1] Newman, *du Développement de la doctrine chrétienne.*
[2] *De la Démocratie en Amérique*, t. II, p. 31.

Mais pour que le catholicisme ne trompe point ce grand instinct, il faut qu'il possède en lui-même la règle infaillible de la foi.

Car, supposée sujette à l'erreur sur les choses divines, l'Église n'est plus à l'instant même que le plus grand scandale de l'histoire, le plus grand péril de l'humanité, le plus terrible agent de dissolution et de corruption qui se puisse concevoir. Tout m'effraye en elle, tout, jusqu'à sa force et ses vertus ; et ses priviléges ne me paraissent plus que des fléaux et des menaces. Perpétuelle, elle éternisera l'erreur parmi les hommes ; visible, elle séduira le regard des faibles ; universelle, elle étendra partout l'empire du fanatisme et fera peser sur la terre entière le joug de la plus honteuse tyrannie. Elle ne connaîtra ni barrières ni limites, et ni les monts ni les mers ne protégeront un seul peuple de sa contagion. Sainte, enfin, elle séduira les saints eux-mêmes : et dès lors, que m'importeront ses vertus ? Elles ne lui serviront qu'à peser plus lourdement sur le monde, et à rendre plus irrésistible le règne organisé de l'ignorance. Nous n'aurons plus, en un mot, qu'une vaste conspiration de l'erreur, qui, si elle triomphe, ne réussira qu'à étouffer de plus en plus dans les esprits jusqu'au dernier respect et au dernier

désir de la recherche intellectuelle et de la liberté morale.

Il est difficile d'imaginer une plus terrible machine d'oppression et de dégradation.

Dieu aura-t-il permis dans le monde une si perpétuelle et si universelle imposture ? Et ce blasphème, qui remonte jusqu'au trône de la Providence, sera-t-il la réponse donnée par le Ciel aux grands désirs de la raison humaine ?

VII

Doctrine catholique sur l'infaillibilité de l'Église. Témoignages de l'Écriture et de la Tradition.

C'est l'Église maintenant qu'il faut entendre.

L'infaillibilité doctrinale de l'Église catholique repose sur les promesses qui lui ont été faites par son fondateur divin, Jésus-Christ. « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre, dit le Fils de Dieu ; allez donc, enseignez les nations ; baptisez-les au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai confié : et voici que je suis avec vous,

tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles [1]. »

« Si vous m'aimez, gardez mes commandements, et moi je prierai mon Père, et il vous donnera l'Esprit consolateur, afin qu'il demeure en vous éternellement... C'est l'Esprit de vérité qui demeurera près de vous et sera en vous [2]. »

« Lorsque sera venu cet Esprit, il vous enseignera toute vérité [3]. »

« Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise [4]. »

« Pierre, j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point... Confirme tes frères [5]. »

« Je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle [6]. »

Les Apôtres reçoivent ces grandes assurances; ils les entendent, dès le premier jour, nettement, d'une assistance spéciale, directe de Dieu dans leurs jugements sur les choses divines; cette intelligence des promesses du Christ est si formelle

[1] Marc, XVI, 15.
[2] Jo., XIV, 16.
[3] Jo., XIV, 26.
[4] Luc, IX, 16.
[5] Luc, XXII, 32.
[6] Matth., XVI, 18.

en eux qu'à la première occasion de porter une décision doctrinale, ils n'hésitent pas à dire : Il a paru au Saint-Esprit et à nous : « *Visum est Spiritui Sancto et nobis*[1]. » Et qu'on n'allègue pas que les Apôtres entendent ici parler de leur inspiration personnelle et apostolique. C'est bien toute l'Église, *Ecclesia*, que saint Paul appelle « la colonne de la vérité : *Columna et firmamentum veritatis*[2]. »

Après les Apôtres, c'est toute la suite des Pères et des Docteurs qui déclarent comprendre les promesses divines dans le sens d'une véritable infaillibilité doctrinale assurée à l'Église enseignante.

« Il ne faut pas, dit saint Irénée, chercher chez d'autres *la vérité qu'il est facile de recevoir de l'Église ;* les Apôtres y ayant pleinement déposé, comme dans un riche trésor, *tout ce qui appartient à la vérité* : en sorte que quiconque le veut y puise la source de la vie... On doit chérir ce qui vient de l'Église, et *saisir d'elle la vérité de la tradition.* Il faut obéir aux pasteurs de l'Église, à ceux qui, nous l'avons montré, tirent leur succession des Apôtres, et qui, avec cette succession d'épiscopat, *ont reçu le don certain de la vérité*,

[1] Act., xv, 28.
[2] Timoth., iii, 15.

selon le bon plaisir du Père... Où sont placés les dons du Seigneur, c'est là qu'il faut apprendre la vérité : c'est-à-dire de ceux qui tirent dans l'Église leur succession des Apôtres, et chez lesquels il est constant que réside la discipline saine et irréprochable, *et la parole inaltérable et incorruptible*. Car ces hommes conservent notre foi en un seul Dieu, qui a tout créé ; ils augmentent notre amour pour le Fils de Dieu qui a fait en notre faveur de si admirables dispositions, ils nous expliquent les Écritures *sans péril d'erreur* [1]. »

On entend, dans ce langage clair et décisif, le langage de tous les Pères : celui de Tertullien, d'Origène, de saint Cyprien, de saint Athanase, de saint Épiphane, de saint Théophile d'Alexandrie, de saint Jérôme, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin, de saint Célestin, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Léon, de Vincent de Lérins, pour ne citer que la tradition des cinq premiers siècles, moins suspects au regard du protestantisme [2]. Tous, d'une seule voix, ils enseignent que la société des âmes, l'Église catholique,

[1] S. Irénée. *Contra hæres.*, liv. III, c. 1.

[2] V. les textes de ces Pères dans la dissertation du Cardinal de La Luzerne sur *les églises catholique et protestante*, ch. x, § 14.

est directement protégée de toute erreur dans les choses divines par une assistance spéciale de Dieu.

Il est vrai que l'infaillibilité s'y montre comme le privilége exclusif des pasteurs, héritiers du ministère apostolique par l'épiscopat : mais ce privilége leur appartient, non certes en ce sens qu'ils puissent faire la foi des chrétiens, la changer, y ajouter, créer des dogmes, comme ne cessent de le répéter les protestants, mais en ce sens seulement qu'ils jugent sans péril d'erreur, et déclarent avec une souveraine autorité, ce qui a été cru toujours et ce qui est cru par tous : « *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus.* »

« Sans doute, le Pape et les évêques sont particulièrement assistés de l'Esprit de Dieu pour juger de la doctrine ; mais cette assistance ne tend qu'à les rendre d'exacts interprètes de la foi de l'Église, soit qu'elle ressorte d'une tradition orale éclatante, soit qu'elle résulte de cette tradition par une conséquence logique. L'Église est toujours au fond de tout, et la foi de l'Église est toujours ce qui décide de tout. Le pape et les évêques ne créent rien de ce que nous devons croire ; ils écoutent notre foi dans la respiration de notre âme, et, condamnant ceux qui se séparent de nous par une interprétation privée, ils nous rendent, dans

la solennité de leurs décrets, la perpétuité et l'universalité de l'enseignement qui nous unit. Ils sont les infaillibles hérauts de ce que nous sommes, les gardiens du trésor dont le dépôt est en nous tous, un écho de l'Esprit-Saint qui remplit nos poitrines, et qui s'éloigne d'eux s'était déjà éloigné de nous par un exil préconçu. Ce n'est pas le concile de Nicée qui a fait la divinité de Jésus-Christ; c'est la divinité de Jésus-Christ crue par l'Église qui a fait le concile de Nicée. Et de même dans un autre sens, ce n'est pas le concile de Trente qui a fait le protestantisme; c'est le protestantisme qui a fait le concile de Trente, en niant d'avance, contre la foi de l'Église, tout ce que Trente a condamné [1]. »

C'est donc le corps des pasteurs, c'est-à-dire l'unanimité morale des évêques unis au Souverain Pontife, successeur de saint Pierre, qui est le sujet de l'infaillibilité divine.

Que les évêques soient assemblés dans le concile, ou qu'ils soient dispersés dans les Églises, leur jugement doctrinal est également préservé par Dieu de toute erreur.

Que le concile parle le premier et que le Pape

[1] Le P. Lacordaire, *Lettres à un jeune homme,* lettre IV.

l'approuve, ou que le Pape parle le premier et que les évêques reçoivent sa parole, c'est pour nous la voix infaillible de l'Église.

Les hypothèses curieuses qu'on veut introduire : Si le Pape est au-dessus du concile ou le concile au-dessus du Pape, se ramènent à cette observation fondamentale, que le chef-d'œuvre de Dieu dans l'organisation de son Église consiste précisément à rendre de telles recherches inutiles, en établissant, entre le chef certain et les membres fidèles de son corps mystique, une éternelle et indissoluble unité.

On pourrait peut-être se servir, pour mieux entendre cette harmonie divine, de la fameuse comparaison des deux horloges maintenues en harmonie, par laquelle Leibnitz tentait d'expliquer les rapports de l'âme et du corps.

Voici cette ingénieuse comparaison :

« Figurez-vous, dit Leibnitz, deux horloges ou deux montres qui s'accordent parfaitement. Or cela se peut faire de trois façons. La première consiste dans l'influence mutuelle d'une horloge sur l'autre ; la seconde dans le soin d'un homme qui y prend garde ; la troisième dans leur propre exactitude.

« La première, qui est celle de l'influence, a été

expérimentée par M. Huygens, à son grand étonnement. Il avait deux grandes pendules attachées à une même pièce de bois; les battements continuels de ces pendules avaient communiqué des tremblements semblables aux particules du bois; mais, ces tremblements divers ne pouvant pas bien subsister dans leur ordre et sans s'entre-empêcher, à moins que les pendules ne s'accordassent, il arrivait, par une espèce de merveille, que lorsqu'on avait même troublé leurs battements tout exprès, elles retournaient bientôt à battre ensemble, à peu près comme deux cordes qui sont à l'unisson.

« La seconde manière de faire accorder toujours deux horloges, bien que mauvaises, pourra être d'y faire toujours prendre garde par un habile ouvrier qui les mette d'accord à tous moments : et c'est ce que j'appelle la voie de l'assistance.

« Enfin la troisième manière sera de faire d'abord ces deux pendules avec tant d'art et de justesse, qu'on se puisse assurer de leur accord dans la suite; et c'est la voie du consentement préétabli.

« Mettez maintenant l'âme et le corps à la place de ces deux horloges [1]. »

[1] Leibnitz, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, premier éclaircissement.

On peut appliquer peut-être à l'union du Pape et de l'épiscopat les trois modes d'harmonie exposés ici par Leibnitz, et dire :

Ils sont unis, parce qu'ils exercent l'un sur l'autre une influence mutuelle ;

Ils sont unis, parce que *Quelqu'un* y prend garde, et qu'un habile ouvrier les met d'accord à tous moments ;

Ils sont unis, parce que dès le principe ils ont été formés avec une si rigoureuse exactitude en vue de l'union et de l'accord, « qu'en ne suivant chacun que les propres lois qu'il a reçues avec son être, il s'accorde pourtant avec l'autre [1]. »

Comme les protestants mettent d'un côté l'Église et de l'autre l'Écriture, et, supposant la guerre entre l'une et l'autre, s'épuisent à vouloir sauver l'autorité des saintes lettres qu'ils s'imaginent être en péril, ainsi certains docteurs ne veulent raisonner du Pape et de l'épiscopat que comme de deux adversaires destinés à une lutte et à des conflits perpétuels. On ne saurait rien imaginer de plus contradictoire à l'œuvre de Jésus-Christ qui a fait l'unité là où ils ne veulent apercevoir que conflits et divisions, et les énormes embarras où l'on a vu de grandes âmes s'engager

[1] Leibnitz, *Nouveaux essais*, etc.

et se perdre, devaient disparaître devant l'évidence de l'intention divine, si les passions les plus terrestres n'avaient compliqué très-ordinairement ce point de la théologie.

C'est l'unité que Dieu a voulu faire dans son Église; c'est elle qu'il a faite; les évêques sont, de droit divin, juges de la foi; le Pape est posé par Jésus-Christ pour montrer à l'Église « une foi qui ne défaille point, *Ut non deficiat fides tua;* » et pour confirmer ses frères. Il n'y a point de concile universel sans le Pape : il n'y a point d'Église sans les évêques. Le concile universel envoie ses décrets au Pape et demande sa confirmation : « *Confirma fratres tuos.* » Le Pape respecte les décisions du concile, et leur donne la nécessaire autorité de son assentiment.

Veut-on entendre des Papes parler des conciles? voici comme s'exprime saint Léon : « Je ne prétends, dit-il, entreprendre aucun traité sur les questions définies dans les conciles de Nicée et de Chalcédoine, comme s'il pouvait rester quelque indécision sur les points fixés par une si grande autorité avec le Saint-Esprit. — *Quasi dubia vel infirma sint quæ tanta per Spiritum sanctum fixit auctoritas*[1]. »

[1] S. Leo magnus, ep. LXXVIII.

Saint Grégoire parle ainsi des premiers conciles de l'Église : « Comme je reçois et je vénère les quatre Évangiles, je proteste recevoir et vénérer les quatre conciles, et aussi le cinquième. — *Sicut sancti Evangelii libros quatuor, sic quatuor concilia suscipere et venerari me fateor*[1]. »

Nous avons vu en quels termes Paul III rappelait la tradition de respect que ses prédécesseurs lui avaient léguée pour les conciles, et les sentiments qu'il exprimait lui-même sur la convocation du prochain concile général.

Veut-on, d'autre part, entendre un concile parler du Pape? Voici comment s'exprime le concile de Florence : « Nous définissons que le Saint-Siége apostolique et le Pontife romain ont la primauté sur toute la terre; que le Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et le vrai vicaire du Christ, le père et le docteur de tous les chrétiens; et qu'à lui, en la personne de Pierre, a été confiée par Notre-Seigneur Jésus-Christ la puissance de paître, régir et gouverner l'Église, comme il est contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les canons sacrés[2]. »

[1] S. Greg. M. cap. *sicut* dist. IX.

[2] « Definimus sanctam apostolicam sedem et romanum Pon-

Il n'y a donc nulle opposition à établir entre le Pape certain, libre et parlant comme chef de l'Église, et le concile universel. « L'accord ne cessera jamais, dit Muzzarelli, entre le Chef et le corps, d'après les promesses du Christ. Avez-vous jamais vu, dans un concile œcuménique, le chef séparé du corps? Avez-vous vu ce chimérique et monstrueux combat dont on parle de la tête et des membres? On ne vit jamais qu'un seul et même mouvement, une seule et même volonté dans l'Église, qu'elle soit ou ne soit pas réunie en concile[1]. »

Où sera le centre de l'*unité* dans l'Église si le Pape se trompe sur la foi? Où sera la *catholicité* si le Pape seul, et quelques-uns avec lui, demeurent dans la vraie foi, tandis que tout le reste des pasteurs s'égare loin de la vérité? On voit bien que supposer un désaccord sur la foi entre le

tificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Pontificem romanum successorem esse beati Petri principis Apostolorum, et verum Christi vicarium, et omnium christianorum patrem ac doctorem existere; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi, et gubernandi ecclesiam a Domino Nostro Jesu-Christo potestatem traditam esse, quemadmodum in gestis œcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur. »

[1] Muzzarelli, *de Auctorit. pontif.*, t. I, c. IV, p. 61. — t. II, c. XIII. p. 314.

Pape parlant comme chef de l'Église et l'épiscopat, c'est précisément renverser les promesses divines et toute la notion de la véritable Église.

C'est donc à l'épiscopat catholique uni au Souverain Pontife, c'est au Souverain Pontife uni à l'épiscopat, qu'est assurée par Jésus-Christ l'infaillibilité doctrinale.

Tel est, pour tous les théologiens, sans différences d'écoles, et pour tous les catholiques, le juge certain et infaillible de la doctrine.

Ils le tiennent toutefois pour *infaillible*, non en ce sens qu'il reçoive de Dieu, lorsqu'il juge la foi, une révélation nouvelle, ou que le Saint-Esprit lui dicte, par une effusion positive et miraculeuse de sa lumière, ce qu'il doit décider et définir; mais en ce sens qu'une assistance positive de Dieu le préserve, dans ses jugements sur la foi, des moindres égarements d'erreur.

VIII.

De l'infaillibilité du pape.

Un grand nombre d'évêques et de théologiens, suivis de nos jours par une portion très-consi-

dérable du clergé et des fidèles, croient en outre que le Souverain Pontife, prononçant sur les choses de la foi ou des mœurs dans certaines formes solennelles, est infaillible, et que son jugement est irréformable avant même que le consentement de l'Église soit connu.

Une école à laquelle Bossuet a donné l'autorité de son nom ne croit ce jugement irréformable qu'après que le consentement de l'Église est venu s'y joindre.

Il faut ajouter, pour éclairer cette controverse, que, dans les circonstances qu'on suppose, le consentement des évêques est assuré toujours et pour toujours ; et que, selon les expressions de Bossuet, « comme chaque partie est divine, le lien aussi est divin ; et l'assemblage est tel que chaque partie agit avec la force du tout. »

On ne saurait méconnaître, quand on les médite, la force et la précision des textes évangéliques où sont contenues les prérogatives de Pierre. Tout commence par lui. Bossuet le sait et le proclame : « Tous reçoivent la même puissance, dit-il, et tous de la même source, mais non pas tous au même degré ni avec la même

[1] *Discours sur l'unité de l'Église.*

étendue. Car Jésus-Christ se communique en telle mesure qu'il lui plaît, et toujours de la manière la plus convenable à établir l'unité de son Église. *C'est pourquoi il commence par le premier*, et *dans ce premier il forme le tout;* et lui-même il développe avec ordre ce qu'il a mis dans un seul... afin que nous apprenions que *l'autorité ecclésiastique, premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à condition d'être toujours ramenée au principe de son unité*, et que tous ceux qui auront à l'exercer se doivent tenir inséparablement unis à la même chaire[1]. »

C'est donc aussi, peut-on légitimement conclure, l'infaillibilité doctrinale qui a d'abord été formée et développée dans la personne de Pierre, et, en sa personne, dans celle des Souverains Pontifes, héritiers des prérogatives et de la primauté du Prince des apôtres; et celui qui a entendu du Christ son maître ces grandes paroles : « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point; confirme tes frères; pais les agneaux et les brebis; tu es la pierre sur laquelle je fonderai mon Église... » est sans doute assuré par ces divines promesses de ne

[1] Bossuet. *Sermon sur l'unité de l'Église.*

rien décider, comme chef de l'Église, qui ne soit selon la foi de cette Église dont il est le fondement.

Les personnes du monde qui s'enflamment et ne veulent plus entendre dès qu'on parle de l'infaillibilité du Pape, ont d'ordinaire sur cette infaillibilité des idées si prodigieuses qu'il n'y a rien d'étonnant à les voir si contraires aux doctrines romaines qu'ils ignorent.

Ils pensent qu'en établissant l'infaillibilité du Souverain Pontife on lui reconnaît l'omniscience sur toute espèce de sujet, sans conditions ni limites.

Ces personnes seraient, je pense, bien étonnées si elles connaissaient, au contraire, dans quelles limites, à quelles conditions, et sur quelles matières exclusivement déterminées, les doctrines romaines défendent l'infaillibilité du Pape.

Il n'est peut-être pas tout à fait inutile de les en instruire.

Le plus illustre et le plus absolu défenseur de l'infaillibilité du Souverain Pontife, le cardinal Bellarmin, commence par établir nettement l'existence distincte de deux docteurs dans le Pape[1] : d'un docteur privé, qui, bien que protégé plus

[1] V. Bellarmin, *de summo Pontifice*, l. II, cap. XXX, n° 1, 3 ; — l. IV, cap. II, n°s 8, 9, 7, 10. — Ibid. XI, n° 38.

que tout autre au monde de toute chance d'erreur, peut cependant, en toute rigueur, se tromper dans ses opinions et errer dans la foi ; et d'un docteur public, qui, en vertu des promesses divines, ne peut proposer aucune hérésie à la foi de l'Église universelle.

Voici ce qu'il admet sur le Pape en tant que docteur particulier : « Le Souverain Pontife, dans le cas d'hérésie, peut être jugé par l'Église et déposé par elle, comme il est certain. »

Il rappelle alors que, dans le huitième concile général, on donna lecture des actes d'un concile de Rome tenu sous Adrien, dans lesquels il était dit que le pape Honorius avait été justement frappé d'anathème parce qu'il avait été convaincu d'hérésie. Il ajoute qu'il est probable qu'Honorius n'était pas hérétique ; mais « qu'on ne saurait douter en tous cas que le pape Adrien avec le concile de Rome, et tout le concile général n'aient pensé qu'en cas d'hérésie le Pontife romain peut être mis en jugement. »

Ainsi donc, dit Bellarmin, il est permis de croire que le Pape, comme docteur privé, peut tomber dans l'hérésie, et dans ce cas être jugé par un concile.

Mais, parlant du Pape en tant que docteur uni-

versel, il dit : « Le Souverain Pontife, qu'il puisse ou ne puisse pas tomber personnellement dans l'hérésie, ne saurait en aucune manière définir comme de foi une doctrine hérétique, et la proposer à la croyance de l'Église universelle. — *Pontificem, sive hæreticus esse possit, sive non, non posse ullo modo definire aliquid hæreticum a tota Ecclesia credendum.* »

Fénelon s'empare de ce texte ; il le reproduit en tête de son traité *de l'Autorité du Souverain Pontife*, et il le donne avec raison comme la véritable formule des doctrines romaines sur l'infaillibilité du Pape : « *Vera Transalpinorum sententia... ex ipsissimis doctissimi cardinalis Bellarmini verbis* [1]. »

La question se réduit donc à savoir par quels signes on peut reconnaître que le Souverain Pontife parle comme docteur universel et chef de l'Église.

Ces signes existent ; ils sont certains, déterminés, fixés par la tradition de l'Église. Nous les trouvons clairement exposés dans un ouvrage dont personne ne pourrait suspecter l'importance en pareille matière, nous voulons dire dans le

[1] Fénelon, *de Summi Pontificis auctoritate*, ch. VII.

Triomphe du Saint-Siége du pape Grégoire XVI. Ce traité fut composé par Mauro Capellari avant le temps où il fut élevé à la suprême dignité de l'Église ; mais il fut repris ensuite, revu et réédité sous le règne du Pontife, et c'est de la troisième édition, postérieure à l'exaltation de ce pape, que nous extrayons le fragment qu'on va lire :

« J'ai prouvé, dit Grégoire XVI, que le Pape peut parler comme chef de l'Église et comme docteur privé ; cette distinction n'a rien de contraire à la primauté. Pour éviter de confondre ces deux qualités et parer aux désordres que cette confusion pourrait occasionner dans l'Église, il faut qu'il y ait des notes claires et non douteuses, auxquelles on puisse reconnaître les cas où le Pape prononce solennellement, c'est-à-dire *ex cathedra*, et ceux où ses décisions n'ont pas ce caractère. L'existence de ces notes est démontrée tout à la fois et par la réalité de la distinction que nous venons d'établir, et par la certitude du désordre que leur défaut occasionnerait inévitablement dans l'Église, désordre essentiellement opposé à la fin pour laquelle la primauté a été établie. Or, ces notes sont ou intrinsèques ou extrinsèques ; les unes sont propres aux définitions mêmes, les autres dépendent de la coutume de

l'Église. Parmi les premières, voici les principales, qui ne sont que des conséquences nécessaires de la nature et de la fin de la primauté : 1° Pierre a été établi par Jésus-Christ chef de son Église pour conserver l'unité de la Foi ; donc le point défini par le Pape doit appartenir à la Foi ; 2° le Pape définit un point de Foi pour tracer aux fidèles la règle infaillible de leur croyance et ne plus leur laisser ni doute, ni perplexité, ni inquiétude ; son jugement doit donc annoncer que ses propres pensées sont elles-mêmes bien fixées et arrêtées sur ce point ; 3° le Pape est le prince et le chef de toute l'Église, et la Foi est d'un intérêt universel pour elle ; lors donc que le Pape décide comme chef, il doit faire connaître sa décision à l'Église ; 4° il doit donc, dans cette décision, parler à l'Église, et par conséquent l'adresser à l'Église elle-même ; 5° le souverain Pontife, définissant, exerce l'office de juge : c'est en cette qualité qu'il détermine l'objet de Foi et qu'il commande à la volonté d'y soumettre l'intellect, et non comme un simple théologien, dont l'office est uniquement de convaincre la raison ; il faut donc que les termes dans lesquels la définition est conçue, montrent dans le Pape l'intention de commander absolument, et en vertu de sa suprême autorité,

l'acte de foi sur cet article déterminé. Cependant, pour juger si le Pape prononce comme juge ou s'il parle comme théologien, il ne faut pas seulement considérer la nature et la qualité de l'objet dont il est question; cela dépend encore de sa volonté; il y a donc certaines formules établies et déterminées par un usage constant de l'Eglise et des Papes, pour faire connaître d'une manière précise à toute la chrétienté les jugements suprêmes et définitifs, et la peine conséquemment encourue par les réfractaires; si le Pape omet cette formule, sans indiquer suffisamment que, malgré cette omission, il entend et veut définir, en sa qualité de Souverain Pontife et de juge de la Foi, il faut en conclure qu'il n'a pas prononcé son jugement en cette qualité, parce qu'il doit s'accommoder à l'intelligence universelle. La principale de ces formalités consiste à qualifier d'*hérétique* la doctrine contraire, ou à fulminer l'*anathème* contre ceux qui la professeraient dans la suite. On ne devra donc pas regarder comme définitifs les jugements du Pape où ne se trouve pas cette formule ou quelque chose d'équivalent, ni croire qu'il ait entendu et voulu, en les rendant, exercer sa primauté d'autorité. Au reste, cette dernière note est purement extrinsèque. 6° Il est des occasions

où il faut appliquer à une même définition cette distinction de juge suprême et de théologien privé; par exemple, lorsque le Pape cherche à l'appuyer par des preuves et des raisonnements théologiques. Le Pape alors n'est qu'un simple théologien, quoique bien respectable; il est ce que sont les Pères d'un concile dans les raisonnements et les discussions qui précèdent les canons, et qu'on ne pourrait attaquer sans une impardonnable témérité; mais il est juge dans le point qu'il définit; car ce point est moins le résultat de ses discussions théologiques que l'objet de l'assistance divine. De même, d'après le principe de l'herméneutique, qu'il faut surtout juger de la pensée d'un auteur par le but principal qu'il s'est proposé, c'est uniquement dans l'article défini qu'il faut chercher l'objet formel d'une définition; et par conséquent, on ne se mettrait pas en opposition avec elle, en rejetant quelque autre sens ou quelque proposition incidente qui n'auraient pas une connexion intime et nécessaire avec l'objet principal et immédiat de cette définition : il faudrait dire en ce cas, que le Pape n'a pas prétendu définir ce sens ou cette proposition. De tout cela, il résulte qu'on ne pourra jamais regarder comme une décision véritablement

dogmatique du Pape parlant *ex cathedra*, c'est-à-dire avec la plénitude de sa primauté d'autorité, un décret qui, 1° ne traite pas de questions de Foi; 2° dont les termes annoncent quelque hésitation; 3° qui n'exprime pas la volonté expresse d'obliger les consciences; 4° qui n'est pas adressé à toute l'Église; qui manque des formalités caractéristiques; 6° où l'on n'a en vue que les preuves théologiques et les sens incidents, et non ce qui en fait l'objet immédiat.

« J'ai donc déterminé les notes qui doivent se rencontrer dans les décrets pontificaux pour qu'on puisse y voir de véritables décisions rendues par le Pape en sa qualité de chef et pasteur universel de l'Église, et sans lesquelles ils ne sont plus, en tout ou en partie, que de simples décisions d'un docteur privé, très-respectables à la vérité, mais cependant sujettes à l'erreur. Ce serait maintenant aux adversaires à me présenter quelque décret qui aurait été revêtu de tous ces caractères, et qui cependant renfermerait une décision formelle contre la Foi, ou déclarerait le Pape faillible, ou aurait été expressément révoqué par ses successeurs. Mais ils auront beau faire des recherches, soit dans la vénérable antiquité, soit dans les temps plus rap-

prochés de nous, ils n'en trouveront pas un seul de ce genre, et dont ils puissent se prévaloir en faveur de leur système contre l'infaillibilité du Pape[1].

Telle est la doctrine des théologiens romains sur l'infaillibilité du Souverain Pontife. On y voit que l'autorité doctrinale du Pape n'y est nullement illimitée; qu'elle est au contraire renfermée dans des bornes très-précises, et que les savants docteurs dont parle Bossuet, « qui reconnaissent d'une même voix, dans la chaire de saint Pierre, la plénitude de la puissance apostolique, mais demandent seulement qu'elle soit réglée dans son exercice par les canons, c'est-à-dire par les lois communes de l'Église[2] », ne sont pas si éloignés d'être satisfaits.

[1] « — Ils tombent donc dans une grave erreur, conclura le Père Perrone, professeur de théologie au collége romain, ceux qui pensent que nous voulons voir l'infaillibilité du Souverain Pontife, soit dans ses faits personnels, soit dans ses paroles privées ou publiques, soit dans ses décrets ou ses rescrits, ou en tout autre œuvre semblable, dans lesquels aucun catholique n'a jamais placé l'infaillibilité du Pape. » — « Falluntur proinde vehementer qui censent a nobis adstrui Pontificis infallibilitatem, sive in factis personalibus, sive in privatis aut publicis ejus dictis, sive in decretis et rescriptis aliisve ejusmodi, in quibus nemo Catholicorum infallibilitatem Pontificis adstruit. » (Perrone, *Prælect. theolog. de Rom. Pontif. dotibus.*)

[2] *Discours sur l'unité de l'Église.*

Mais ce qu'il faut redire encore, et ne pas se lasser de savoir, c'est que l'infaillibilité du Souverain Pontife est absolument indivisible et inséparable de celle de l'Église.

Si l'on demande donc à un catholique quel est pour lui le maître infaillible de la vérité religieuse, sans se jeter dans les subtils et vains embarras des disputes d'écoles, qu'il réponde avec confiance : c'est l'Église; c'est le corps des pasteurs unis au chef; c'est l'ordre des Pères auxquels a été confié le dépôt de la vérité; c'est ce grand Épiscopat catholique dont le Pape est tout à la fois et le chef et le premier membre, qui est un et indivisible dans le temps comme il l'est dans l'espace, et qui, ayant reçu des apôtres l'héritage des promesses, remplit l'histoire des éclatants témoignages de leur accomplissement.

IX.

Témoignage de l'histoire sur l'infaillibilité de l'Église catholique. La loi de cette histoire est-elle la constance ou la variation?

C'est maintenant à l'histoire qu'il faut venir; et c'est elle qu'il faut consulter sur la suite de ces

solennelles promesses qui sont le fondement de l'infaillibilité catholique.

L'histoire est un juge sévère pour les doctrines. Le temps est le grand maître. On ne peut ni le séduire, ni le tourner à son parti. Que témoigne-t-il donc au sujet du *Maître de la vérité?*

Historiquement, voici ce que le christianisme présente à son berceau : un Sage, qui, réunissant autour de lui plusieurs disciples dont nul n'ignore l'extrême simplicité, leur adresse ces paroles : « Allez dans le monde entier, prêchez l'Évangile à toute créature; Pierre, j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point; enseignez toutes les nations, apprenez-leur à garder ce que je vous ai enseigné : voici que moi-même je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles. »

A regarder les choses d'une manière humaine, *humano modo,* on ne saurait qu'être effrayé par l'imprudence de telles paroles. Quel maître les a jamais prononcées? et quels démentis cruels et immédiats n'ont pas accueilli de bien moins graves et moins audacieuses prétentions ?

Mais, quelle que soit l'imprudence du Maître, elle est dépassée par les disciples. Si grande qu'ait été leur foi dans la parole, ne pouvaient-ils, du moins, la garder dans le secret pour affermir leur

confiance, sans la divulguer, et s'exposer aux démentis des événements?

Ils ne consultent en rien une si sage et si élémentaire modération; et consignent les étranges promesses du Maître dans des écritures qu'ils envoient aux églises et dispersent dans le monde entier.

Ils font plus : comme pour se retirer à eux-mêmes la ressource de modifier le sens des promesses au gré de l'événement, ils déclarent sacrées et inviolables les écritures qui les renferment, et lancent un anathème formidable contre quiconque oserait y rien changer.

« Quand ce serait nous-mêmes, dit l'apôtre, ou un ange du ciel qui voudrait vous enseigner un autre évangile, qu'il soit anathème [1] ! »

« Si quelqu'un ose ajouter à ce livre, dit saint Jean à la fin de son Apocalypse, Dieu le frappera des plaies qui y sont décrites;

« Et si quelqu'un ose retrancher une parole du livre de cette prophétie, Dieu le retranchera du livre de vie et de la sainte cité [2]. »

La même rigueur dans le respect des écrits sacrés remplit la tradition des premiers siècles.

[1] Gal., I, 8.
[2] Apoc., XXII, 18, 19.

Saint Justin déclare qu'altérer les Écritures est un crime plus impardonnable que d'adorer le veau d'or.

Tertullien et saint Épiphane accablent Marcion par le seul reproche d'avoir altéré en quelques passages l'Évangile de saint Luc. Les témoignages de cette tradition sont partout.

Mais si ce respect absolu et ce culte de ce qui est écrit sont pour nous une garantie puissante de l'authenticité et de l'intégrité de nos livres saints, qui ne voit, d'autre part, qu'ils compliquent étrangement la fortune de l'Église, et qu'après la divulgation des immenses promesses de son fondateur, aggravée par la doctrine de l'autorité sacrée des Écritures, la voilà, si on ose le dire, terriblement compromise devant l'histoire? car elle a donné une forme solennelle, authentique, universelle, à des promesses qu'il s'agit de réaliser partout : « *in mundum universum;* » chaque jour : « *omnibus diebus ;* » et jusqu'à la fin des temps : « *usque ad consummationem sæculi.* »

La difficulté ne fait que grandir si l'on se reporte à la loi ordinaire des institutions humaines, surtout des institutions philosophiques et des systèmes. Cette loi est, sans contredit, la variation. L'histoire est remplie des changements des

Écoles ; rien n'est moins dans les habitudes intellectuelles de l'humanité que l'absolue constance.

Cette considération fait ressortir plus gravement que jamais la témérité du Fondateur et des premiers apôtres du christianisme.

S'imagine-t-on les premiers gnostiques essayant de se transmettre l'assurance de la fixité dans la même doctrine ? Les écrivains chrétiens comptent trente-deux sectes gnostiques différentes dans le deuxième siècle [1].

S'imagine-t-on Arius faisant aux premiers évêques ariens cette déclaration : « Allez, enseignez toutes les nations, enseignez-leur à garder ce que je vous ai enseigné, je suis avec vous jusqu'à la fin des temps ? » En moins de trente ans, l'histoire connaît plus de seize symboles de foi solennels des ariens et des semi-ariens [2].

Et Luther ? se fait-on l'idée de telles promesses sur les lèvres du Père des variations protestantes ? Longtemps avant sa mort, le docteur de Wittemberg put voir des divisions, subdivisions et contre-divisions s'introduire dans le protestantisme ; on connaît à cet égard ses désespoirs, ses fureurs et ses menaces.

[1] V. Photius, *Biblioth.*—Epiph., *Hæres.*— Irénée, *Adr. hæres.*
[2] Fleury, *Hist. ecclés.*, l. XIV, 33.

Quand Carlostadt commença de dépasser le maître, et prétendit déployer plus de zèle en renversant les images et en jetant tout dans la violence, Luther voulut lui rappeler qu'il n'y avait rien à faire que par la parole : « C'est la parole, dit-il, qui, pendant que je dormais paisiblement et que je buvais tranquillement ma bière avec mon cher Mélanchton et avec Amsdorf, a tellement ébranlé la papauté que jamais prince ni empereur n'en a fait autant... Au reste, si vous prétendez continuer à faire les choses par ces communes délibérations, je me dédirai sans hésiter de tout ce que j'ai écrit et enseigné ; j'en ferai ma rétractation, et je vous laisserai là. Tenez-vous-le pour dit une bonne fois ; et, après tout, quel mal vous fera la messe papale[1] ? »

On ne sait qu'admirer le plus : ou l'esprit de division si vite et si gravement iutroduit dans la prétendue réforme, ou l'étrange *infaillibilité* avec laquelle le Maître du protestantisme menace de tout rétablir comme il avait tout troublé ; on le sent trop bien autour de lui ; on commence à en murmurer tout haut ; tout le monde n'a pas pour le héros le dévouement souffrant et résigné de Mélanchton.

[1] Sermon de 1521.

Muncer dit à qui veut l'entendre qu'il connaît deux papes : celui de Rome et Luther, et ce dernier le plus dur.

Le mot prend faveur. Zwingle, Calvin, les Suisses, les Sacramentaires le répètent. Calvin en écrit à Mélanchton : « Certes, nous laissons un étrange exemple à la postérité, pendant que nous aimons mieux abandonner notre liberté que d'irriter un seul homme pour la moindre offense. Son esprit est violent, répond-on, et ses mouvements impétueux; comme si cette violence ne l'emportait pas davantage, pendant que tout le monde ne songe qu'à lui complaire. *Osons une fois du moins pousser un gémissement libre!* [1] » De son côté, Luther, près de la mort, traduisait le premier verset du psaume I : « *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentiæ non sedit :* Bienheureux l'homme qui n'a point été dans le conseil des Sacramentaires ; qui n'a jamais marché dans les voies des Zwingliens, qui ne s'est jamais assis dans la chaire empestée des gens de Zurich. Je ne veux pour ma part d'autre béatitude [2] ! »

[1] *Hist. des variations,* l. V, c. 15.
[2] *Ibid.*, p. 616.

Telles se montrent, dans l'histoire, les écoles religieuses et les églises des hommes. Si elles se promettent l'ombre ou le fantôme de la constance dans la foi, ce n'est pas même l'avenir, c'est le jour présent qui se charge de leur infliger le plus sanglant démenti. L'unité de la doctrine n'a pu durer un quart de siècle dans la réforme, et l'autorité doctrinale de Luther n'y a paru, dès le commencement, que la plus insupportable et la plus ridicule des tyrannies.

On voit de plus en plus, par ces exemples, qu'il serait également facile et inutile de multiplier, la gravité singulière des promesses évangéliques : « *Non deficiat fides tua... in mundum universum, omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.* »

Cependant ce qui frappe au premier regard jeté sur l'histoire de la doctrine catholique, c'est son absolue identité. Toute l'Église n'est visiblement qu'une seule école qui ne reçoit et ne transmet qu'un seul enseignement, ne garde et ne propose qu'un seul et même symbole.

Entrez dans une bibliothèque, prenez les livres de nos premiers Pères dans la foi et de nos premiers docteurs : d'un saint Irénée, d'un saint Justin, d'un Clément d'Alexandrie, d'un saint Hilaire, d'un saint Léon ; lisez : vous n'apercevrez

aucune différence entre la doctrine de ces grands maîtres et celle de Bossuet, pas plus qu'entre celle de Bossuet et la nôtre.

Si vous êtes chrétien et catholique, vous comprendrez très-facilement les écrits de ces Pères ; vous les accepterez sans l'ombre d'une difficulté ou d'une hésitation, sans avoir besoin ni d'interprétations ni de commentaires.

Quoi donc ! dix-neuf siècles, les plus actifs, les plus intelligents de l'histoire humaine, n'ont rien changé là ? Je puis prendre des pages, des chapitres dans chacun de ces antiques écrits, les mêler aux pages, aux chapitres du livre que j'écris en ce moment, et aucune différence, aucun contraste, ne se feront sentir dans ce mélange hardi, aucun étonnement ne sera jeté dans l'âme du lecteur, si ce n'est celui que produira, parmi mon faible langage, l'apparition soudaine du génie, de la majesté antique et de la sainteté ? Si j'apporte ici Platon, ce plus grand des prophètes de la raison naturelle, le lecteur a besoin d'interprétations, d'explications, de paraphrases qui ramènent à l'intelligence moderne les rêves de ce beau génie ; encore, sur plus d'un point, est-il impossible de comprendre ou d'accepter sa parole, tant est grande la distance qui le sépare de nous ! Mais

quoi ! Cicéron lui-même, et Sénèque, celui-ci bien que portant déjà dans ses pensées les premiers reflets de l'aurore chrétienne, nous demeurent étrangers. Nous les entendons avec plaisir pendant quelques pages ; mais tout à coup l'abîme reparaît entre leur âme et la nôtre, et nous avertit que de l'humanité qu'ils représentent à celle que nous sommes, il n'y a rien moins que la distance de l'homme à Dieu.

Nulle distance au contraire entre les fils de l'Église. A quelque degré de l'histoire que vous interrogiez la tradition catholique, elle vous répond par une pensée qui est la vôtre, par un amour qui fait vivre aujourd'hui votre cœur, dans une langue qui vibre aujourd'hui sur vos lèvres. Quel que soit l'ancêtre dont vous recueillez les accents, vous vous reconnaissez en lui, sans hésitation, sans obscurité ; vous vous sentez de la famille. Tout ce qu'il croit, tout ce qu'il veut, tout ce qu'il espère, vous le croyez et vous l'espérez avec lui. Les mondes et les siècles sont différents, mais l'âme est la même.

Il y a dans cette épreuve une gravité solennelle et particulière. L'habitude la rend indifférente et insensible à l'esprit, mais elle est décisive dans le sens de l'indéfectible unité de notre foi, et telle que

plus on voudra bien y réfléchir, plus on la verra grandir au regard de la conscience.

X

Examen des conditions historiques au milieu desquelles a dû se maintenir, et s'est maintenue dans le monde, l'identité de la doctrine catholique.

1. Circonstances géographiques. — 2. Diversité des races et des peuples. — 3. Multiplicité des altérations hérétiques. — 4. Immuable fixité des saintes Écritures au milieu des découvertes des sciences naturelles. — 5. Progrès de la théologie elle-même.

Pour entrer dans l'intelligence complète de ce grand phénomène, pour comprendre ce qu'est dans l'histoire l'indéfectible identité de la foi catholique, et l'argument décisif qu'elle apporte à la doctrine de l'infaillibilité, il faut voir dans quelles conditions cette identité s'est constamment maintenue.

1. Sur quel terrain Dieu place-t-il d'abord son Église? Sur le terrain d'une vie obscure, passive, immobile, ou sur le terrain d'une vie publique, active, essentiellement mobile et ardente ?

Prenons une mappemonde et regardons notre hémisphère. Que voyons-nous du premier coup d'œil? deux masses de terre énormes, compactes,

opaques et lourdes sur la carte ; entre ces deux blocs, un fragment de terre délicat, découpé, vif, alerte, qui semble vivre, se mouvoir, et, comme on l'a bien dit, « scintiller sur la carte. » C'est notre Europe. Cette indication géographique a une grande portée morale.

On sent que, de ces trois groupes de terre, les deux premiers pourraient être très-favorables à l'immobilité de la pensée, le troisième à ses luttes ardentes. L'Asie, avec ses manifestations oppressives d'une nature trop puissante, l'Afrique, avec ses déserts, auront facilement raison de la pensée humaine. Elle s'y absorbera volontiers dans la stérile grandeur des vertiges indiens ou dans l'immobilité du désert. Si le fondateur du christianisme veut réaliser sur la terre l'idéal d'une pensée religieuse fixe et immuable, voilà des mondes qui lui conviennent. Mais quoi ! ce n'est nullement de ce côté qu'il place le berceau de sa doctrine ; il laisse les vallées de l'Himalaya aux rêves du panthéisme bouddhique ; il laisse les solitudes du Nil aux fatals et périodiques délires du culte d'Osiris ; il regarde l'Europe, frémissante d'indépendance et d'activité, c'est le monde qui lui plaît. Ce monde a un centre et un cœur : c'est l'Italie, c'est Rome ; là viennent affluer toutes les

artères de l'univers connu. C'est le point le plus agité du globe : c'est encore le point qu'il lui faut, et il envoie Pierre prendre tranquillement possession du Capitole.

En vérité, rien ne semble moins favorable qu'un tel choix à la fortune d'une doctrine immuable. Considérons bien Rome sur la carte.

A sa gauche elle touche la Grèce, cette Grèce intelligente, philosophique, critique et sceptique, qui ne lui envoie guère depuis longtemps que des disciples de Pyrrhon et de Carnéade, et dans laquelle la grande affaire est précisément d'entendre toujours et de dire quelque chose de nouveau : « *audire vel dicere aliquid novi* [1]. »

Au-dessus d'elle c'est la Germanie, couverte encore de ses forêts noires, mais dont les nébuleuses profondeurs sont comme un prophétique symbole du génie qui viendra là vivre, chercher et rêver. Mystique et audacieuse, unissant à une implacable patience d'analyse le don de s'enivrer de rêveries sans fin qu'elle apporte de l'Orient, la Germanie future voudra tout à la fois tout discuter et tout imaginer.

A ses pieds elle regarde se développer et grandir

[1] Act., XVII, 21.

ses colonies africaines pleines d'ardeur et de feu : comme la turbulente Alexandrie, qui voit se mêler autant de philosophes dans ses écoles que de marchands dans ses ports.

A sa droite elle voit la Gaule : c'est-à-dire demain la France, doublement armée du fer et de la parole, et toujours prête à croiser ces deux glaives au service d'une grande idée qui la passionne : « *Rem militarem et argute loqui.* »

Enfin c'est Rome elle-même, dont il faut prévoir les destins agités ; Rome, la ville la plus regardée, la plus discutée de l'univers : Rome, tête et cœur de toutes les nations, patrie commune à tous les hommes, qui sait tout ce que fait le monde, et apprend tout ce qu'elle sait au reste de la terre : « *Cujus autem nationis homines in hac tunc urbe non essent, aut quæ usquam gentes ignorarent quod Roma didicisset*[1] *?* » Si le divin fondateur du Christianisme a désiré l'ombre, le secret, la retraite du silence et de l'immobilité pour y fonder une Église immuable et éternellement fixe dans la même doctrine, c'est faire un choix malheureux que de prendre pour capitale de son empire spirituel cette grande reine des nations, dont la majesté séculaire sera livrée comme une énigme à la

[1] S. Leo. *In natali apostolorum Petri et Pauli.*

discussion des siècles : « *In signum cui contradicetur*[1]. »

Cependant c'est sur un tel terrain, c'est au sein même des contradictions et des luttes de l'histoire, c'est dans ce cœur actif et agité de la vie universelle que Jésus-Christ place l'Église à laquelle il a confié le trésor inviolable de sa doctrine. C'est là, qu'à travers les siècles, elle devra conserver le dépôt : et, comme il le veut, elle le fait.

2. Les réflexions que nous venons d'indiquer sur les circonstances géographiques au milieu desquelles s'est maintenue l'unité dogmatique du christianisme, nous conduisent à une seconde observation voisine de la première.

Cette foi, toujours une, toujours constante et conforme à elle-même, est appelée à régner sur les races et sur les natures d'hommes les plus diverses. C'est la conséquence de la parole même du Maître : « *Euntes in mundum universum, docete omnes gentes.* »

Il lui faudra satisfaire tour à tour les Juifs, les Grecs, l'Orient, l'Égypte, Rome, la Gaule, la Germanie, la Bretagne, les Barbares et tout l'avenir.

Les hommes les plus divers par le génie se pas-

[1] Luc, II, 34.

seront l'un à l'autre le flambeau de cette foi, et dans un changement si continuel de ses destinées, elle ne subira jamais la moindre altération.

Elle se retrouvera identique sur les lèvres de l'oriental Origène, du juriste Tertullien, du platonicien Justin, de l'éclectique Clément, de l'orateur Chrysostome, du philosophe Augustin. Les âmes rêveuses et poétiques la recevront avec saint Grégoire de Nazianze, et en même temps les âmes de diamant comme saint Athanase. Elle ne changera pas, pour passer des subtilités alexandrines et grecques dans les écrits d'un saint Léon, d'un saint Grégoire, ces graves et exacts Romains, hommes de gouvernement, chez lesquels le sens pratique domine tout, et qui semblent se rappeler, sous la tiare pontificale, le mot d'ordre du poëte :

« Tu regere imperio populos, Romane, memento :
« Hæ tibi erunt artes... »

Et puis, après avoir purifié les brillants génies de ces Grecs, et sanctifié la droite et ferme raison de ces Romains, il faudra tout à coup que cette même doctrine convienne aux Barbares; qu'elle soit comprise des Francs sous leurs peaux de bêtes, acceptée des Goths et des Vandales. Elle passera des portiques harmonieux du Parthénon et des

ombrages embaumés de l'Acropole aux rochers de l'Armorique, aux mers glacées des Scots, aux forêts des Grisons. Après avoir détaché les âmes de Corinthe et d'Athènes des rêves dorés de la lyre d'Hésiode et d'Homère, il faudra qu'elle aille, dans les imaginations exaltées et farouches des hommes du Nord, prendre la place des mythologies scandinaves et des rudes divinités de l'Edda.

Quand le mélange de la raison grecque et de l'astuce barbare aura enfanté la scolastique, il faudra que cette doctrine se trouve encore celle qui convient; qu'elle occupe les luttes subtiles du moyen âge, qu'elle suffise à l'activité des écoles et au réveil favorisé de la raison; qu'elle soit assez forte, en même temps, pour soulever, puis maîtriser et diriger l'ardeur de la chevalerie, et inspirer de son souffle les plus grandes des épopées guerrières.

Alors viendra la renaissance; et il faudra qu'une seconde fois l'Église se trouve aux prises avec le génie d'Athènes; qu'après avoir soutenu, consolé, organisé le monde dans les ténèbres des invasions, elle le contienne dans l'enivrement du quinzième siècle; c'est ce qu'elle saura faire avec un bonheur égal à ses périls; et, sans se troubler ni se contredire, elle se retrouvera sous le pinceau de

Raphaël et sous le ciseau de Michel-Ange, ce qu'elle était sous les porches des vieilles abbayes, à Chartres, à Saint-Ouen, à Westminster.

Que dire encore? Quand un monde nouveau sera découvert au-delà de l'Océan, il faudra que l'Église aborde ces contrées nouvelles, et que la doctrine qui convenait aux cités du douzième siècle se trouve prête à élever et à sanctifier les citoyens de Washington.

C'est la fortune que lui a faite son fondateur; c'est le devoir qu'elle doit accomplir dans le monde, et elle l'accomplit.

3. L'histoire nous fait connaître une troisième condition au milieu de laquelle devra persister l'identité doctrinale de l'Église : celle des altérations hérétiques.

Comment rappeler toutes les hérésies qui, sur chaque point de la doctrine, viennent solliciter l'Église et la contredire? Les nommer seulement serait un travail immense.

Au quatrième siècle, un disciple de saint Augustin, nommé Quod vult Deus, demande au grand docteur de lui adresser un *Mémoire* sur les hérésies dont il a eu jusqu'à ce jour connaissance. Saint Augustin se défend d'accomplir un tel travail, le déclarant déjà presque impossible. Il l'en-

treprend toutefois, et ne manque pas de dire aimablement à son jeune disciple : « Je ferai donc *ce que Dieu veut : In ipsa tam molesta instantia tua, etiam tuum nomen attendi, et dixi aggrediar et faciam Quod vult Deus*[1]. » Il compte alors quatre-vingt-huit hérésies. Encore s'excuse-t-il de ne les point connaître toutes. Parmi ces hérésies, plusieurs sont très-puissantes par le génie de ceux qui les introduisent, par la multitude des esprits dont elles s'emparent, par la protection que leur donnent les rois. Il en sera de même plus tard. Comme le monde s'était étonné d'être arien, l'Europe s'étonnera d'être protestante. Mais la doctrine que garde l'Église catholique n'en subira nulle atteinte.

Les Pères, les docteurs, ne refuseront point de controverser avec les hérétiques ; mais ils parleront toujours comme les interprètes d'une autorité plus haute que celle des hommes. On sentira, dans leur langage et dans leur manière de discuter, qu'ils ne présentent nullement la doctrine comme une conception subjective, mais comme l'infaillible enseignement de l'Église de Dieu. Ils trouveront même dans l'unité de l'Église catholi-

[1] S. August., *de Hæresibus ad Quodvultdeum.*

que, et dans l'indéfectible constance de sa doctrine à partir des Apôtres, leur argument le plus puissant pour combattre l'hérésie, toujours divisée. « Opposés les uns aux autres, dit Tertullien, tout leur est égal, pourvu qu'ils s'unissent contre l'Église; leur union même est un schisme perpétuel. Sans cesse ils varient, ils s'écartent de leurs propres règles; chacun tourne à sa fantaisie la doctrine qu'on lui a enseignée, comme celui qui l'a enseignée l'avait inventée à sa fantaisie. L'hérésie, dans ses progrès, ne dément ni sa nature ni son origine. Les Valentiniens et les Marcionites ont autant le droit d'innover dans la religion que Valentin et Marcion. Toutes les hérésies s'éloignent ainsi rapidement des sentiments de leurs auteurs : la plupart des hérétiques n'ont pas même d'Églises; ils sont errants, vagabonds, sans mère, sans foi, sans feu ni lieu [1]. »

Loin que l'Église se relâche de sa constance pour complaire aux hérétiques, elle trouve donc dans leur multiplicité même un argument puissant pour confondre les novateurs. Elle leur montre la suite ininterrompue de sa tradition. Elle les avertit que seule elle remonte jusqu'aux apôtres,

[1] Tertull., *de Præscription. adv. hæretic.*, XLII.

et que son assurance de demeurer dans la vérité se rattache aux divines promesses qui lui furent faites en la personne de ses premiers Pères. Elle leur demande compte de leur audace, à eux qui, ne s'appuyant que sur la fragile autorité de leur esprit propre et de leurs passions, viennent la troubler dans sa *prescription* séculaire, et prétendent lui disputer le champ divin de la vérité, qu'elle a reçu et qu'elle possède. Il faut entendre ici la saisissante plaidoirie de Tertullien : « Qui êtes-vous? dit-il aux hérétiques, depuis quand et d'où êtes-vous venus ? que faites-vous chez moi n'étant pas des miens ? à quel titre, Marcion, coupes-tu mes forêts ? qui t'a permis, Valentin, de détourner mes canaux ? de quel droit, Apelles, ébranles-tu les bornes de mes champs ? comment osez-vous ici semer, récolter, vivre à discrétion ? C'est mon bien. Je suis en possession depuis longtemps. Je suis en possession la première. Je descends des anciens possesseurs. Je prouve ma descendance par des titres authentiques. Je suis l'héritière des apôtres ; je jouis conformément aux dispositions de leur testament, aux charges du fidéicommis, aux serments que j'ai prêtés ; mais vous, ils vous ont reniés et déshérités comme des étrangers et des ennemis. Qu'est-ce à dire que les hérétiques

sont des étrangers et des ennemis pour les apôtres, si ce n'est qu'en adoptant des doctrines différentes, chacun a produit ou reçu la sienne contre l'enseignement des apôtres [1] ? »

Quel ferme langage! quelle assurance dans l'antique et indéfectible possession de la vérité! quelle certitude invincible de tenir cette vérité sainte à titre authentique, indiscutable et immortel! Cependant, que le grand Tertullien prenne garde: ce n'est pas le génie qui est infaillible dans l'Église, c'est l'Église. Le jour où les grands esprits particuliers se croient nécessaires à Dieu et s'attribuent à soi-même l'infaillible autorité que possède seule l'Église universelle, Dieu retire sa lumière, et il les laisse porter à Montan et à Priscille les restes profanés de leur gloire.

[1] « Qui estis? Quando et unde venistis? Quid in meo agitis, non mei? Quo denique, Marcion, jure silvam meam cædis? Qua licentia, Valentine, fontes meos transvertis? Qua potestate, Apelles, limites meos commoves? Mea est possessio. Quid hic cæteri ad voluntatem vestram seminatis et pascitis? Mea est possessio. Olim possideo, prior possideo. Habeo origines firmas, et ipsis auctoribus quorum fuit res. Ego sum hæres apostolorum. Sicut caverunt testamento suo, sicut fidei commiserunt, sicut adjuraverunt, ita teneo. Vos certe exheredaverunt semper et abdicaverunt ut extraneos, ut inimicos. Unde autem extranei et inimici apostolis hæretici, nisi ex diversitate doctrinæ, quam unusquisque de suo arbitrio adversus apostolos aut protulit aut recepit? » (Tertullien, *De præscript.*, XXXXII.)

La multiplicité comme la diversité des hérésies n'a donc rien pu faire contre l'Église que lui fournir un argument de plus en faveur de son indéfectible unité. L'Église s'en est constamment servie. Saint Hilaire disait aux ariens : « La même chose vous arrive qu'aux mauvais architectes à qui leurs propres ouvrages déplaisent toujours; vous ne faites que bâtir et détruire; au lieu que l'Église catholique, dès la première fois qu'elle s'assembla, fit un édifice immortel, et donna, dans le symbole de Nicée, une si pleine déclaration de la vérité, que, pour condamner éternellement l'arianisme, il n'a jamais fallu que la répéter. »

Le même argument se retrouvera dans toute sa solennelle gravité sur les lèvres de Bossuet; et ce grand homme ouvrira son *Histoire des Variations*, si forte et à la fois si modérée, par ces paroles dignes des premiers Pères du christianisme : « Si les protestants savaient à fond comment s'est formée leur religion, avec combien de variations et avec quelle inconstance leurs confessions de foi ont été dressées; comment ils se sont séparés premièrement de nous, et puis entre eux; par combien de subtilités, de détours et d'équivoques ils ont tâché de réparer leurs divisions et de rassembler les membres épars de leur réforme dé-

sunie, cette réforme dont ils se vantent ne les contenterait guère, et pour dire franchement ce que je pense, elle ne leur inspirerait que du mépris...

« Deux choses causent ce désordre dans les hérésies : l'une est tirée du génie de l'esprit humain, qui, depuis qu'il a goûté une fois l'appât de la nouveauté, ne cesse de rechercher avec un appétit déréglé cette trompeuse douceur ; l'autre est tirée de la différence de ce que Dieu fait avec ce que font les hommes. La vérité catholique, venue de Dieu, a d'abord sa perfection : l'hérésie, faible production de l'esprit humain, ne se peut faire que par pièces mal assorties. Pendant qu'on veut renverser, contre le précepte du sage, les anciennes bornes posées par nos pères, et réformer la doctrine une fois reçue parmi les fidèles, on s'engage sans bien pénétrer toutes les suites de ce qu'on avance. Ce qu'une fausse lueur avait fait hasarder au commencement, se trouve avoir des inconvénients qui obligent les réformateurs à se réformer tous les jours ; de sorte qu'ils ne peuvent dire quand finiront les innovations, ni jamais se contenter eux-mêmes [1]. »

Telle est la calme et forte réponse qu'à travers

[1] Préface de l'*Hist. des Variations*.

les siècles l'Église n'a cessé de faire aux attaques des hérésies. Ces attaques mêmes lui ont constamment servi pour démontrer au monde « la différence de ce que Dieu fait avec ce que font les hommes, » et la présence continuée en elle de Celui qui a dit : « Je suis la vérité, » et encore : « Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

4. Une quatrième condition historique se découvre à nous, au sein de laquelle l'Église devra conserver intacte l'absolue identité de la doctrine. Cette condition complique plus que toute autre sa fortune terrestre.

C'est qu'elle garde un livre immuable, et qu'elle le garde au sein d'un monde où rien n'est immobile.

Il faudra s'accorder avec le mouvement intellectuel, avec les progrès scientifiques, avec les découvertes de tous les âges. Le problème que le Fondateur du christianisme s'est imposé de résoudre est donc celui-ci : Donner aux hommes des Écritures sacrées inaltérables, et qui contiennent pour toujours la doctrine ; confier ces Écritures à l'interprétation d'une Église déclarée infaillible, dont, par conséquent, les décisions demeureront irréformables; et avoir si bien prévu la suite des choses

que, jamais, ni les doctrines contenues dans les Écritures, ni les interprétations solennelles de l'Église, ne se trouveront victorieusement contredites par le progrès des connaissances humaines.

En telle sorte qu'on aura le prodigieux spectacle d'un livre clos pour jamais, suivant toutefois à travers les siècles le mouvement perpétuel de l'esprit humain, et s'accordant avec lui dans tous ses progrès définitifs.

Ce n'est pas tout, en effet, d'avoir confié à la garde d'une société religieuse une doctrine complète sur les origines et les destinées du globe et du genre humain ; ce n'est pas tout encore d'avoir mis tant de fixité dans cette doctrine, et tant d'opiniâtreté dans la société qui la garde, que rien ne les séparera l'une de l'autre dans la suite des temps : la science va venir, et vous demander compte, à l'aide de ses découvertes, de tant de jugements que vous avez portés sur des faits qui la regardent. De quoi ne parlez-vous pas dans vos Écritures sacrées ? L'origine des choses par la création, la formation de la lumière et des astres, l'ordre d'apparition des êtres sur le globe, les premières révolutions de la terre, l'unité de la race humaine, sa dispersion par groupes de races et de familles, le déluge universel, la formation

des premiers grands peuples connus, le développement de ces peuples dont vous mêlez l'histoire à vos histoires sacrées, les antiquités assyriennes, persanes, égyptiennes, puis celles de la Grèce et de Rome : tout cela, qui est du domaine de la science, remplit vos saints livres. Ils comportent mille détails sur la civilisation des temps dont ils parlent, sur la topographie, les usages, les costumes, les langues, les mœurs des pays et des peuples dont ils racontent l'histoire. Vos évangiles, par exemple, contiennent, parallèlement à l'histoire de Jésus, une histoire complète et très-détaillée des rapports politiques de la Judée avec Rome, des coutumes, de la justice, de l'art militaire, des situations si délicates et si compliquées des différentes autorités romaines et nationales qui se partageaient alors le gouvernement de la Judée. Saint Paul est encore plus explicite. Or, pendant que vous conservez ces écritures comme un trésor divin, la science, la science profane marche de son côté sans s'inquiéter de vos scrupules. Vous n'avez à attendre d'elle aucun ménagement pour l'objet de vos adorations. Écoutez ce que la critique pense de ses droits et quelle méthode elle se propose de suivre à votre égard : « La critique ne connaît pas le respect. Elle juge les dieux et

les hommes. Pour elle, il n'y a ni prestige ni mystère; elle rompt tous les charmes, elle dérange tous les voiles. C'est la seule autorité sans contrôle, car elle n'est que la raison elle-même : c'est l'*homme spirituel* de saint Paul, qui juge tout et n'est jugé par personne [1]. »

N'attendez donc pas le moindre respect de cette critique altière.

D'ailleurs, il faut le reconnaître loyalement. La science a ses devoirs qu'elle doit remplir. Si la passion antireligieuse lui est de toutes manières fatale quand elle l'atteint, d'autre part, on ne peut exiger d'elle une application uniquement tournée à justifier les textes des Écritures. L'Écriture n'a pas besoin d'un si grand effort. Si elle est vraie, comme le croient les chrétiens, la pure vérité scientifique, loyalement découverte, indépendamment de tout système d'apologie religieuse, viendra certainement la confirmer. La science écrira donc, de son côté, l'histoire de l'œuvre divine; elle l'écrira librement, et nul autre devoir ne lui sera imposé que celui de l'observation sérieuse et sincère.

[1] Renan, cité dans la *Revue des Deux-Mondes*, décembre 1857, p. 24.

Bacon viendra donc ; Kepler, Newton, Leibnitz viendront ; et après eux Buffon, Geoffroy-Saint-Hilaire, Cuvier, Burnouf, Humboldt. Des sciences nouvelles paraîtront. On verra grandir l'ethnographie et la linguistique dans de telles proportions, que ce sera moins l'accroissement de sciences antiques que l'apparition de sciences nouvelles. Les lois qui ont présidé aux origines communes, puis aux distinctions primitives des langues et des races, aux premières grandes transmigrations humaines, seront de plus en plus découvertes. On fouillera l'Orient. On fera sortir de la terre et des ruines d'antiques inscriptions ; on apprendra l'art de les lire. Quant aux temps évangéliques, on arrivera bientôt à les connaître mieux que nous ne connaissons le temps de François I[er] ; tout y deviendra clair et précis, et la moindre erreur n'y pourra passer inaperçue. Avez-vous prévu qu'un Anglais, M. J. Schmith, entreprendra une longue et patiente critique maritime du voyage de saint Paul relaté dans les Actes, et que pas un détail de ce voyage, pas une démarche du bâtiment, pas un promontoire contourné, pas un souffle ni une manœuvre ne passeront sans qu'on les examine selon toutes les règles de la géographie moderne, de la rose des vents, de l'art de la na-

vigation antique, et comme un contre-amiral examinerait le *journal du bord* d'un capitaine de vaisseau? Voilà des épreuves que n'auront apparemment prévues ni le voyageur, saint Paul, ni le narrateur du voyage, saint Luc.

Ce que je dis du progrès scientifique, il faut le dire de tout mouvement historique et social. D'immenses changements s'accompliront dans les conditions des hommes. Quelle ressemblance peut offrir la condition sociale de nos jours avec celle du temps qui précéda ou qui suivit les invasions barbares? Aucune. La révolution française a créé de telles différences entre les hommes d'un même siècle, qu'ils ont toutes les peines du monde à se comprendre et à se reconnaître. Que sera-ce des transformations qui marquent le passage du monde ancien au moyen âge et du moyen âge au monde moderne? Que deviendront, dans de si grands changements, les principes sociaux que vous gardez, vous chrétiens, enfermés dans vos saintes lettres? Les bases que vos ancêtres ont données à la famille, à la puissance paternelle, aux devoirs de l'époux et de l'épouse, aux relations des maîtres et des serviteurs, aux rapports du souverain et des sujets, toute cette politique sociale, tracée par vous au temps de Tibère, sera-t-elle supportable au

temps de saint Louis, au temps de Louis XIV, soixante années après la révolution française?

On sent bien que c'est ici l'épreuve historique par excellence. C'est l'épreuve décisive. Plus est effroyable la difficulté qu'on propose, plus assurément pourra-t-elle terminer le débat. Si le fondateur du christianisme a déposé le trésor d'une vérité infaillible dans les saints livres des chrétiens et dans les décisions de l'Église qui les garde, il n'a rien à craindre dans les apparitions successives des vérités rationnelles, scientifiques et sociales; car il n'y a rien de plus assuré que l'harmonie constante et inévitable de toutes les vérités entre elles, dans tous les genres; mais, si c'est un génie d'homme qui a conçu et accompli un tel ouvrage, quelles que puissent être les précautions et les prévisions de ce génie, cent ans ne se passeront pas sans que des contradictions inconciliables s'élèvent entre sa doctrine écrite, et la vérité de plus en plus découverte et grandissante parmi les hommes.

A qui en appeler pour juger une si grande question? Qui aura le droit de parler sur la terre pour affirmer que la doctrine catholique, contenue dans les saints livres et enseignée par l'Église, est ou n'est pas conforme à la vérité scientifique et à

la vérité sociale? Qui? si ce n'est les maîtres parmi les hommes, et ceux-là même qui mènent, pour ainsi parler, le cortége intellectuel des siècles? Or, si je consulte les maîtres, je trouve qu'explicitement ou implicitement ils affirment la conformité de la doctrine chrétienne avec la raison philosophique, scientifique et sociale.

Le grand mouvement scientifique dont le dix-huitième siècle a profité, et dont il a tiré tout le parti qu'il a pu contre l'Évangile, a commencé manifestement avec le dix-septième siècle, grand siècle de raison et de foi; c'est à Descartes, c'est à Pascal, c'est à Malebranche, c'est à Leibnitz, c'est à Kepler et à Newton qu'il en faut rapporter l'honneur initial : Descartes, l'auteur du *Discours sur la méthode*, hardi en toute recherche, mais la foi étant sauve : *salvâ fide;* Pascal, le profond et mystique auteur des *Pensées*, trop sévère pour la raison humaine; Malebranche, saint et admirable prêtre, âme douce et profonde, cherchant et trouvant Dieu même dans la vérité scientifique, et associant dans toutes ses recherches son grand cœur à son génie; Leibnitz, grand chrétien, auteur d'admirables traités théologiques, tels que ceux de la *Conformité de la foi et de la raison*, *De la bonté de Dieu*, et enfin

du *Système théologique*, où rien ne paraît qui ne soit digne d'un philosophe et d'un catholique. Newton enfin et Kepler : ce dernier se plaisant à rattacher ses grandes découvertes à des dogmes chrétiens, en particulier au dogme de la Trinité, comme il le déclare lui-même en tête d'un de ses écrits.

Alors vient le dix-huitième siècle[1], qui, animé contre l'Évangile d'une haine fatale, et opprimé par la gloire de Voltaire, entreprend de rompre toute alliance avec la doctrine chrétienne. On ne saurait toutefois le dire également de tous. Buffon, par exemple, ne se laisse pas compromettre sans réserve dans la conspiration de son temps contre Dieu; Bernardin de Saint-Pierre se retire davantage encore de cette coalition impie. Cuvier fera plus : sans chercher en rien à justifier les Saintes Écritures, il rencontrera dans ses découvertes un témoignage inattendu en leur faveur, et

[1] On ne saurait trop redire que le dix-huitième siècle est au dix-septième, sous le rapport des sciences, ce qu'est en philosophie, à Socrate et à Platon, la foule des philosophes de troisième ordre qui pullulent à leur suite. D'Alembert, Diderot, l'Encyclopédie, Buffon lui-même, suivent à la distance respectueuse du vulgarisateur les immortels Pères de la science moderne, Descartes, Pascal, Leibnitz, Kepler, Newton.

il le dira dans le *Discours sur les révolutions du globe* [1].

Quand le dix-huitième siècle marche dans ce sens, il continue, bien qu'avec moins de génie, l'œuvre du grand siècle dont il est l'héritier; quand, au contraire, il laisse sa haine contre les saintes Écritures entrer dans sa science et l'inspirer, il se trouble, s'enivre, et étonne le regard par la profondeur de ses chutes scientifiques. Il admet alors, pour les Indous et les Égyptiens, des antiquités fabuleuses, traitées de rêveries puériles par la critique moderne; il s'arrête à la folie de la création spontanée, à la formation spontanée de l'homme par le développement du singe, ou du moins à sa création par groupes divers et distincts, origines des races différentes. Il affirme que l'homme a seul inventé le langage. Il rit infiniment du déluge, démontré immédiatement en-

[1] Voy. dans le *Discours sur les révolutions du globe*, les chapitres qui traitent de la *nouveauté des continents*; et en particulier celui où Cuvier détruit les systèmes d'antiquité fabuleuse que l'on avait conçus à propos du zodiaque de Denderah, et que l'on opposait si victorieusement à la cosmogonie mosaïque, p. 106 et suivantes, — 153 et suivantes. — On peut appliquer ce qui est dit ici de Cuvier aux travaux de Humboldt. Tout y concorde *implicitement* avec les Écritures et la doctrine chrétienne.

suite par Cuvier ; et de la dispersion des hommes, démontrée rigoureusement par l'ethnographie et la linguistique. Mais ses erreurs scientifiques et leurs châtiments ne sont rien auprès des désolantes erreurs sociales dans lesquelles il tombe, et auprès de leurs illustres châtiments. Il ignore ce qu'il faudra de torrents de sang et de larmes pour purifier l'autel sur lequel il porte la déesse Raison; mais nous l'avons su, nous ses fils, et nous expions encore les crimes de nos pères.

Les mêmes infortunes scientifiques et sociales ont suivi de près parmi nous les mêmes révoltes.

Dieu ne laisse point dans le domaine de la droite raison ceux qui méprisent son Christ. Quand ils ont quitté l'Evangile, ils voudraient bien s'arrêter dans le royaume de la vérité naturelle : mais Dieu les poursuit et les chasse du sens commun. Ils s'en vont alors, transfuges de leur propre génie, rechercher dans la poussière antique et traduire dans le langage contemporain les erreurs séculaires de l'homme sur Dieu et sur le monde. Ils bégayent leur ignorance sur ce que savent les enfants. La vérité n'est plus pour eux qu'un jeu d'esprit ; l'homme n'est plus qu'un accident inexplicable, sans portée immortelle ; leur Dieu est moins

encore qu'eux-mêmes, et, de tout ce qu'ils conçoivent, c'est ce qu'on voudrait le moins être dans leur pauvre univers.

De si tristes égarements d'esprit se traduisent bientôt en erreurs plus pratiques. On voit alors paraître des livres où la *Justice révolutionnaire* oppose ses idées sociales à celles de l'Évangile. Mais de si honteux délires s'y déchaînent, que toute la paix des sociétés humaines en paraît menacée, et qu'il faut se hâter, pour arrêter ces farouches passions, d'en appeler non plus à la controverse des écrits, mais à la police des États.

Étrange et constant châtiment de ceux qui, s'élevant contre le Christ et son Eglise, ne peuvent s'arrêter là, mais tombent aussitôt plus bas encore, et deviennent insupportables à la raison et à la société naturelle des hommes! Tant il y a de conformité entre ce que Dieu a fait une première fois en créant la société humaine, et ce qu'il a fait une seconde fois en la relevant par son Fils!

Notre siècle, au reste, est loin d'être comparable, sous le rapport de ses fautes, au siècle qui l'a précédé. Il a renoué la chaîne scientifique de Descartes et de Leibnitz; une noble famille de grands esprits a surabondamment prouvé parmi nous que la science moderne, philosophique, phi-

lologique, historique, scientifique, sociale, loin d'exclure la donnée chrétienne et catholique, l'accepte, la défend et la confirme. Soyons justes envers un demi-siècle qui a connu Chateaubriand, Ampère, Cauchy, Balmès, Rosmini, Maine de Biran, Ozanam, Tocqueville, Döllinger, Wiseman et le P. Gratry. Les deux derniers morts illustres dont l'Académie française porte encore le deuil [1] apportent un éloquent témoignage à l'accord de la vérité catholique avec la vérité scientifique et sociale. Je parle de M. Biot, savant austère et grand chrétien, et du Père Lacordaire, prêtre et moine, ami sincère du progrès social et de la liberté.

Nous venons d'invoquer le témoignage des maîtres : ce témoignage nous suffit pour affirmer avec confiance que le progrès moderne des sciences physiques et sociales ne contredit point les doctrines immuables de l'Eglise, et que nulle hostilité n'a éclaté entre elles qui n'ait tourné au déshonneur et au malheur des hommes.

Nous demandons la permission d'ajouter ici une dernière remarque.

Si la raison d'autorité nous paraît suffisante

[1] Février 1863.

pour établir l'accord de la foi catholique et de la science moderne, et décider par conséquent au profit de l'Église la question de savoir si elle supporte, oui ou non, l'épreuve des progrès scientifiques du monde, voulons-nous conclure qu'il n'y ait plus, dans le domaine comparé des sciences naturelles et de la théologie, aucune difficulté à débattre, et que tout y soit clair et justifié, jusque dans les détails?

Nous ne saurions le dire.

Oui, sans doute, il y a des points demeurés obscurs dans les rapports des deux sciences. Certaines difficultés géologiques ne sont pas complétement éclaircies : l'histoire aussi, la linguistique et la chronologie générale ont leurs problèmes qu'il faut travailler encore à résoudre; mais, quelles que soient les difficultés qui paraissent d'abord, qu'on ne se hâte jamais de déclarer l'état de guerre entre la science et la sainte Écriture!

Deux considérations commandent à cet égard une extrême réserve : c'est que tout homme n'a pas le droit de dire la *Science*, et que tout théologien n'a pas le droit de dire l'*Écriture*.

La science moderne a-t-elle achevé aujourd'hui tout l'ouvrage de ses découvertes, et est-elle certaine de ne point se réformer, se corriger et se

compléter demain? D'autre part, la sainte Écriture a-t-elle reçu de l'Église et de la théologie la dernière interprétation de ses textes?

Était-il admis dans l'École, au moyen âge, d'entendre le miracle de Josué comme on l'entend aujourd'hui, et de voir dans le mot du texte : « *Sta, sol*, » une locution usuelle et habituelle dont s'est servi l'écrivain sacré pour être compris de ses contemporains, mais qui n'empêche nullement d'expliquer le fait en lui-même par une interruption momentanée dans le mouvement de la terre? Était-il admis, il y a deux cents ans, de voir, dans les six jours de la Genèse, six grandes époques indéterminées, comme l'ont fait récemment d'illustres exégètes, très-autorisés par l'Église? Ni la théologie ne le comportait alors, ni la science humaine ne l'exigeait. Aujourd'hui même, qui osera dire sans restriction *la science?* Certes, il y a des points scientifiques nombreux et fondamentaux au sujet desquels la certitude est acquise pour toujours. Nous ne parlons pas seulement des certitudes mathématiques et géométriques, qui sont irréformables de leur nature, mais même d'un grand nombre de certitudes astronomiques, géologiques, linguistiques. Mais, à côté de ces certitudes acquises, que d'obscurité

encore, que de problèmes, que de doutes, que d'hypothèses! Qu'on ne prononce donc qu'avec modestie et réserve ces grands mots trop décisifs pour le public : la science, la science moderne, le dernier état de la science. Le dix-huitième siècle a dit : *la science*, quand il a nié le déluge; mais Cuvier l'a contredit. Strauss a dit : *la science*, quand il a nié l'authenticité des Évangiles et la réalité historique du Christ; mais Ewald déclare que « l'école de Tubingue est reconnue comme la honte et l'opprobre de la science allemande. » Et encore : « Si Schelling et Hégel eussent été élevés ailleurs que dans les tristes murs de l'université de Tubingue, l'Allemagne aurait été préservée depuis soixante-dix ans d'une bonne partie de ses plus lamentables égarements. » Et quant à l'authenticité de l'évangile de saint Jean, M. Ewald s'écrie : « Il n'y a qu'un fou qui en puisse douter! » ce que Strauss lui-même d'ailleurs avait fini par reconnaître [1].

On ne saurait donc trop se défier de la pétulance des jugements portés sur les contradictions de la science avec la doctrine chrétienne; on ne pourrait trop savoir que tout n'est pas irréfor-

[1] V. *Introduct. historique et critique aux livres du Nouveau Testament*, par le P. de Valroger, de l'Oratoire, t. II, p. 542.

mable dans la science ; et que, si tout est immuable dans la lettre des saints livres, l'Église n'a pas clos le champ des sages et savantes interprétations.

L'accord, incomplet encore et inachevé sur certains points, entre la science et l'Ecriture, s'établit donc peu à peu, avec le temps, par le double progrès des découvertes naturelles et de l'exégèse biblique.

5. Il est enfin une dernière condition historique au sein de laquelle se manifeste l'indéfectible autorité doctrinale de l'Église. L'observation que nous venons de faire sur les progrès de l'exégèse biblique nous y conduit naturellement ; mais nous en avons longuement parlé dans un chapitre de ce livre, et nous n'en dirons ici que peu de mots.

C'est que Dieu n'a pas voulu priver son Église de tout progrès doctrinal.

Je sais bien comment les docteurs parlent de ce progrès. Je sais qu'ils posent nettement que le dogme considéré en lui-même ne change pas, et que, s'il progresse, c'est seulement par développement, par passage des germes implicites à la clarté explicite et manifestée : qu'il grandit ainsi, non dans l'accroissement de ses éléments essentiels,

mais dans la connaissance des chrétiens. C'est en particulier la belle théorie de Vincent de Lérins quand il dit : « Que la doctrine obéisse, il le faut, à la loi du progrès ; qu'elle s'affermisse avec les années, qu'elle se développe avec le temps, qu'elle s'approfondisse avec les âges ; mais qu'elle demeure toujours une, pure, incorruptible... Il est très-légitime qu'avec le progrès des temps les dogmes antiques de la science divine soient étudiés et travaillés ; mais les changer, les tronquer, les altérer, serait un crime... Qu'ils grandissent en évidence, en démonstration, en clarté scientifique, mais qu'ils ne perdent rien de leur première intégrité [1]. »

Voilà très-assurément un magnifique programme, capable de tenter un fondateur d'école ; mais comment admettre qu'on pourra jamais l'imposer humainement aux hommes ?

Si tout avait été maintenu dans l'absolue et inflexible immobilité, on pourrait s'expliquer encore, bien qu'avec peine, qu'une société d'hommes aveugles et opiniâtres acceptât ces conditions de mort, et consentît à tuer en elle, une fois pour toutes, la flamme libre du génie et de la recherche intellectuelle. Mais quoi ! vous ouvrez vous-même

[1] Vinc. Lirin, *Commonit.*

carrière à cette recherche, vous admettez le travail scientifique, vous ne voulez, non-seulement imposer, mais accepter aucune mutilation de l'esprit humain, vous posez vous-même la loi du progrès, et vous vous flattez de tracer à l'ardeur de la pensée humaine une limite qu'elle ne devra point franchir? Vous prétendez lui dire comme le Créateur à l'Océan : « Tu viendras jusqu'à cette ligne des rivages et des grèves, et tu briseras là les bouillonnantes fureurs de tes flots? »

Quel rêve ou quelle audace! et qui êtes-vous pour vous permettre, contre le témoignage de toute l'histoire, de si impossibles espérances?

Mais, encore une fois, c'est l'histoire qui divise ici son témoignage séculaire; et qui, attestant d'une part qu'il n'y a nul progrès dans les doctrines des hommes sans variations et changements, affirme, d'autre part, qu'il y a, dans la grande école catholique, un progrès doctrinal continu dans une invariable identité.

Ici paraît toute l'histoire de l'Église. Les écoles s'ouvrent. Les maîtres enflamment des disciples; les docteurs disputent; les théologiens avancent leurs opinions; le peuple lui-même a ses préférences, ses goûts, ses passions, ses courants d'idées, ses inspirations de nature ou de grâce; les

évêques, dispersés, jugent la foi et prononcent sans se consulter; les conciles s'assemblent; les papes décrètent; la doctrine se développe; le Credo apostolique s'épanouit dans le symbole d'Athanase, et le symbole d'Athanase dans le catéchisme du concile de Trente. Quoi donc! l'Église a-t-elle changé de doctrine? Non.

Comment entendre ce prodige? Quelle main est assez forte, assez constante, assez présente, assez sûre d'elle-même pour lancer le génie des siècles dans le progrès, et le retenir à la fois dans l'unité; en sorte que la grande école catholique soutienne sa marche humble et hardie, à égale distance des excès contraires qui s'efforcent de la faire dévier, sur ce droit chemin des vérités immuables et cependant grandissantes qui la mène de clarté en clarté jusqu'à Dieu?

Comment comprendre tant de constance dans un si grand mouvement?

Comment le concile de Nicée est-il assuré que le concile de Trente ne changera rien à sa doctrine du Verbe consubstantiel?

Comment saint Léon connaît-il qu'Innocent III ne contredira pas l'enseignement de sa lettre à Flavien?

Comment Pie IX sait-il que nul pape et nul

concile ne contredira dans l'avenir la définition dogmatique de l'Immaculée Conception ?

Quelle explication humaine donner ici qui puisse supporter l'examen?

Direz-vous que c'est l'effet d'une grande puissance extérieure, jusqu'ici maintenue à l'Église par la politique des rois? Mais tous les puissants de ce monde ont voulu fonder quelque ouvrage immuable, léguer à leurs descendants quelque grande intention à suivre; où sont leurs œuvres? Alexandre était puissant, et voulait fonder un grand empire durable : mais, à l'approche de la mort, il sent lui-même que tout va tomber dans la division. En effet, son grand empire s'écroule, et pendant longtemps l'histoire ne s'occupe que du partage de ses débris.

Charlemagne était puissant. Il était de plus chrétien, homme d'un grand cœur autant que d'un grand génie. Son idéal était magnifique : relevé par sa puissante main, l'empire romain allait revivre au service de l'Évangile; mais Charlemagne est un homme, et, comme pour se jouer de ses grands desseins, la division de notre moderne Europe commence avec son dernier soupir.

Louis XIV était puissant quand il réglait à sa guise les affaires qui devaient le suivre, et en par-

ticulier la succession de la couronne de France. Mais le froid du tombeau l'avait à peine saisi, que le parlement brisait ses volontés.

Il y a, dans les affaires humaines, une incertitude qui domine les plans des plus forts, et nul homme sur la terre ne peut commander à son lendemain.

Voudra-t-on expliquer l'unité doctrinale catholique par le prodige d'une obstination habile fondée sur l'intérêt? On l'a tenté. Mais qu'est-ce qu'une tactique habile qui dure dix-neuf siècles? Qu'est-ce qu'un complot dont le mot d'ordre se transmet à l'oreille de l'univers? Qu'est-ce qu'une obstination habile qui commence par une croix? Qu'est-ce qu'un calcul d'intérêt qui se perpétue dans le martyre?

Le seul fait de la persistance invincible de l'Église dans l'unité dogmatique, si l'on considère les circonstances dans lesquelles cette unité se maintient, donne la démonstration de son infaillibilité.

Placée par Dieu sur un terrain éminemment public et historique; ayant à satisfaire le génie et les instincts religieux de races très-diverses; constamment harcelée, sollicitée, déchirée par les hérésies; commise à la garde d'écritures fixées et

immuables, et maintenant ce dépôt en face du progrès continuel des sciences qui la critiquent et la jugent; enfin connaissant elle-même le progrès et le développement dans sa doctrine, l'Église catholique n'a cependant qu'une foi depuis le commencement, comme elle n'a qu'un baptême et qu'un Dieu.

Un tel ouvrage n'est point d'un homme. Une société, gardienne des plus fortes, des plus saintes, des plus nécessaires vérités de l'ordre intellectuel et moral, dont la raison humaine, nous l'avons constaté, désire profondément l'existence, que des écritures prophétiques promettent à la terre, dont elles racontent ensuite le prodigieux établissement, et qui, obligée par son Fondateur et par ses propres engagements à réaliser des promesses totalement disproportionnées avec les moyens connus des hommes, les réalise cependant à travers les siècles et au sein des plus redoutables conditions historiques, une telle société n'est ni fondée, ni soutenue, ni inspirée par un homme. On y devine la présence de Celui-là seul qui, dès le premier jour, et sans craindre les démentis de l'histoire, qu'il prévoit et qu'il mène, pouvait dire à douze pauvres auxquels il livrait la terre : « Allez dans le monde entier; enseignez

toutes les nations ; apprenez-leur à garder tout ce que je vous ai confié ; et moi, je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

X.

Grandeur du bienfait divin dans l'établissement de l'autorité religieuse infaillible.

Il n'en faut guère savoir davantage pour connaître la divine constitution de l'infaillibilité dans l'Église catholique.

Ce peu de mots suffit aux esprits qui ne cherchent pas l'amertume des disputes interminables, mais l'unité dans le lien de la paix : « *unitatem in vinculo pacis*[1]. »

Que ceux-là donc, touchés du désir de l'unité, touchés surtout de sentir un si grand désir soulever intérieurement beaucoup d'âmes dans le monde, et frappés par les éclatants témoignages que la raison et l'histoire apportent à l'œuvre divine, que ces esprits avides de Dieu se recueillent maintenant, et admirent l'ouvrage accompli par Dieu même pour les satisfaire.

[1] Ephes., IV, 3.

Non-seulement il leur présente un Maître assez sage et assez fort pour les constituer dans l'unité doctrinale et dans l'unité sociale; mais il le leur donne infaillible, c'est-à-dire préservé divinement de toute erreur dans les choses qu'ils ont besoin de savoir avec une certitude absolue. Assis aux pieds de ce Maître, dociles à sa voix, ils participeront donc à sa propre infaillibilité. Il y aura dès lors l'infaillibilité des pasteurs qui enseignent, et l'infaillibilité des fidèles qui écoutent et qui croient. Toute l'Église apparaîtra comme une seule école où l'on donne et où l'on reçoit la sagesse divine, et où Jésus-Christ lui-même surveille, conduit et protége incessamment la transmission de sa parole.

Tranquille sous la direction d'un si bon Maître, l'Église traverse les siècles; elle remplit le monde du son de sa voix, et ne refuse à aucun homme la parole qui éclaire, qui avertit et qui sauve.

Bienheureusement appuyée sur les assurances qu'elle a reçues de son divin chef, et le sentant toujours comme à sa droite dans les heures périlleuses, elle témoigne, elle juge, elle enseigne, également infaillible dans ce triple exercice d'une puissance qu'elle a reçue d'en haut.

Elle témoigne. Elle dit aux hommes de tous les

temps et de toutes les terres, avec l'apôtre qui avait reposé sur le cœur du Seigneur : « Ce qui a été dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce que nos mains ont touché du Verbe de Dieu, Vie éternelle qui était dans le Père et nous est apparue, nous en témoignons et nous l'annonçons, afin que vous partagiez tous notre heureuse compagnie, et qu'avec nous vous fassiez société avec le Père et avec Jésus-Christ son fils [1]. »

Les hommes s'étonnent : ils se moquent ou s'irritent. Mais le témoignage grandit dans la contradiction et dans le sang, et quand il a passé de génération en génération sur les lèvres de l'amour, de l'innocence et du martyre, le monde s'avoue vaincu, et dit avec Pascal : « J'en crois des témoins qui se font égorger. »

Elle juge. Elle met la paix dans les esprits, elle apaise les disputes, elle termine les controverses, elle condamne l'erreur partout où elle la trouve. Elle ne redoutera, pour défendre l'austère intégrité de la doctrine, ni la prodigieuse influence d'Arius, ni les dangereuses colères de Luther, ni

[1] Jo. I, 1.

Henri VIII, d'abord docteur et défenseur de la foi, et menaçant tout à coup le Saint-Siége de lui arracher un royaume. Que dis-je ? elle n'épargnera pas même les saints. Un saint Cyprien verra sa doctrine du baptême rangée parmi les erreurs ; un Fénelon sera condamné par le Pape, qui admire ses vertus, et connaît son dévouement particulier pour le Saint-Siége.

Elle enseigne : et toutes les âmes catholiques reçoivent sa doctrine comme la terre boit le soleil et la rosée. Qu'on laisse ces chères âmes, les filles de Dieu, se nourrir des dons qui leur sont faits! Qu'on ne vienne point les troubler dans leur tendre obéissance par d'inutiles subtilités! Qu'on ne se plaise plus à soulever des tempêtes là où Dieu a tout fait pour la paix ! On séparera plutôt la chaleur de la flamme et la sagesse de l'intelligence divine qu'on ne séparera le Pape et l'Église sur une question de foi.

Quand le concile décide infailliblement, c'est qu'il est universel ou œcuménique, et il n'y a point de concile œcuménique sans le Pape.

Quand le Pape prononce infailliblement, c'est qu'il parle *du haut de la chaire de Pierre*, *ex cathedra*, en matière de foi et de mœurs, à toute l'Église universelle, dans la forme solennelle du décret

doctrinal ; il est alors environné des évêques ; tous les pasteurs l'écoutent sur toute la terre ; tous l'entendent, reçoivent, approuvent, répètent sa parole. Il a parlé au nom de tous, tous ont parlé par lui.

En un mot, le corps mystique du Christ est un corps vivant ; et autant la mort est incompatible avec le corps du Seigneur « qui ne meurt plus : *resurgens ex mortuis jam non moritur*[1], » autant il est impossible de séparer, dans ce corps divin, les membres de leur chef.

[1] Rom. VI, 9.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE.

CHAPITRE Ier.

DU MAITRE DE LA VÉRITÉ.

CHAPITRE II.

RAISONNEMENT SUR LES ATTRIBUTS NÉCESSAIRES DE LA VRAIE DOCTRINE ET DE LA VRAIE SOCIÉTÉ RELIGIEUSES.

CHAPITRE III.

DE L'UNITÉ DOCTRINALE DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

CHAPITRE IV.

DE L'UNITÉ SOCIALE DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

CHAPITRE V.

DE L'INFAILLIBILITÉ DOCTRINALE DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Paris. — Imprimerie de Ad. R. Lainé et J. Havard, rue Jacob, 56.


32101 065972083

This Book is Due
